

Panorama de l'enseignement agricole

2010



Abréviations usuelles

App.	Apprenti
Asso.	Association
Cl.	Classe
Eff.	Effectifs
Ens.	Enseignement
Établ.	Établissement
Évol.	Évolution

Nb	Nombre
nc	Non concerné
nd	Non disponible
Niv.	Niveau
ns	Non significatif
Prépa.	Classe préparatoire
Sup.	Supérieur

Panorama de l'enseignement agricole

Édition 2010

Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Directrice de la publication

Marion Zalay

Directeur de la publication délégué

Jean-Pascal Fayolle

Rédactrice en chef

Véronique Le Guen

Coordination et rédaction

Marie-Noëlle Patry

Infographie - Eduter CNPR

Alzira Ferreira

Yves Gaudu

Valérie Lenoire

Mylène Mialon

Cartographie - Eduter Ingénierie

Fabien Guerreiro

Secrétariat

Lydia Darcy

Auteurs

Michèle Bargeot

Sabrina Bondoux

Christian Daoulas

Francine Derambure

Jean-Michel Drouet

Aurélia Dujardin-Delacour

Jérôme Lerbourg

Marie-Noëlle Patry

Filipe Santos

Anne-Michèle Vachier

Clémence Wegscheider

Le panorama de l'enseignement agricole est l'ouvrage de la DGER avec l'appui d'AgroSup Dijon (Eduter).

ISBN : 978-2-11-098763-1

Le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche souhaite la meilleure utilisation et la plus large diffusion possibles des informations contenues dans ce document. Toute reproduction partielle est donc autorisée sans demande préalable ; il veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.

Les clés du Panorama de l'enseignement agricole

Le numéro et le titre du chapitre

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

CNEAP

Le conseil national de l'enseignement agricole privé (ou CNEAP) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui relèvent du MAAP. Ce réseau fédère les lycées de l'enseignement agricole privé (LEAP) qui proposent des formations depuis la 4^e jusqu'au BTS. Ce réseau comprend également des écoles d'ingénieurs.

LEGTA

Un lycée d'enseignement général et technologique agricole (ou LEGTA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège.

Il assure principalement les formations initiales conduisant aux baccalauréats, BTA ou BTS.

LPA

Un lycée professionnel agricole (ou LPA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège. Il assure principalement les formations initiales conduisant aux CAPA, BEPA, BTA ou bac pro.

LP

Le lycée professionnel (ou LP) est un établissement d'enseignement secondaire qui offre un enseignement professionnel. Les élèves y préparent un CAP ou un BEP ou un bac pro.

Non affiliés

Quelques établissements privés de l'enseignement agricole ne sont affiliés ni au CNEAP, ni à l'UNREP, ni à l'UNMFREO.

UNMFREO

L'union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (ou UNMFREO) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé. Elles dispensent des formations de la 4^e de l'EA au BTS.

Elle fédère majoritairement les maisons familiales rurales (ou MFR), associations uniques et autonomes, créées en 1937. Elles pratiquent une pédagogie de l'alternance avec des semaines de formation en entreprise et des semaines de formation à l'école.

UNREP

L'union nationale rurale d'éducation et de promotion (ou UNREP) a été fondée en 1925. Elle est l'une des 3 fédérations des établissements d'enseignement agricole privé. Elle dispense des formations de la 4^e de l'EA au BTS. Ces établissements proposent soit des formations à temps plein soit des formations scolaires par alternance.

Les définitions propres à la double page

Numéro de la page

36 Panorama de l'enseignement agricole - édition 2010

SOURCES

- Application Génomex

Les sources des données

En début de chaque chapitre se trouvent des commentaires synthétiques et une page transversale avec les définitions communes au chapitre et la bibliographie des sources complémentaires.

Le numéro du chapitre
Le numéro du thème

2.1

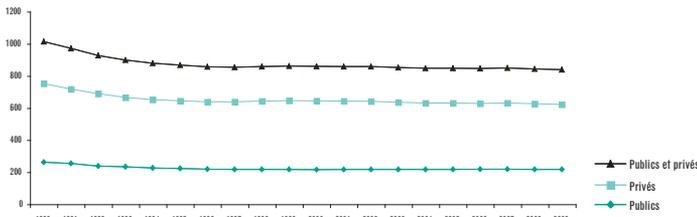
Les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court

1- L'évolution du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2009 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

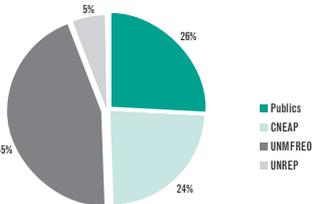
Établissements	Rentrées											
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Établissements publics												
LEGTA/LEGTPA	103	118	128	130	132	135	138	138	138	137	138	141
LPA ⁽¹⁾	152	103	85	84	83	80	77	76	77	78	77	74
LP	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	2	2
Total publics⁽²⁾	257	223	215	216	217	217	217	217	218	218	217	217
Établissements privés												
CNEAP	258	217	211	208	206	204	203	203	202	201	200	199
UNMFREO	430	372	379	380	381	380	378	378	377	380	377	374
UNREP	58	51	50	50	51	48	46	47	46	46	46	45
Non affiliés	6	4	4	4	3	3	3	3	3	4	3	3
Total privés	752	644	644	642	641	635	630	631	628	631	626	621
dont TP	273	239	235	231	229	227	226	226	225	226	224	222
dont RA	479	405	409	411	412	408	404	405	403	405	402	399
Total publics et privés	1 009	867	859	858	858	852	847	848	846	849	843	838

Lecture : à la rentrée 2009, 621 établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court relèvent du secteur privé.

2- La représentation de l'évolution du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2009 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



3- La répartition du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement à la rentrée 2009⁽³⁾ *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



(1) Dont en 1990, 29 CFFAJ et en 1995, 2 CFFAJ.

(2) L'ENTIAA de Nantes n'est pas comptabilisée.

(3) Les établissements non affiliés ne sont pas représentés sur le graphique car trop peu nombreux.

Des titres définissant le champ des figures

Des données statistiques précises

Une aide à la lecture

Différents graphiques illustrant les données chiffrées

Numéro de la page

Chapitre 2 - Les structures de formation agricoles 37

Les notes de bas de page

Un rappel du numéro et du nom du chapitre

1 Le système éducatif

Présentation du chapitre	16
1.1 Les filières de formation	20
1.2 Les parcours de formation	22
1.3 L'offre de la formation professionnelle continue	24
1.4 Les élèves, étudiants et apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur	26

2 Les structures de formation agricoles

Présentation du chapitre	30
2.0 Les définitions transversales	34
2.1 Les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court	36
2.2 La répartition régionale des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court	38
2.3 La localisation des lieux de formation	40
2.4 Les classes de premier cycle	70
2.5 Les classes de second cycle professionnel	72
2.6 Les classes de second cycle général et technologique	76
2.7 Les classes de BTSA et de CPGE	78
2.8 La taille des établissements	80
2.9 L'hébergement dans les établissements	82
2.10 Les ateliers technologiques et les exploitations agricoles publics	88
2.11 Les activités des exploitations agricoles publiques	90
2.12 Les établissements partenaires de licences professionnelles	92
2.13 La cartographie des pôles de compétences	94
2.14 Les pôles de compétences	96

3 Les élèves du second degré

Présentation du chapitre	100
3.0 Les définitions transversales	102
3.1 Les effectifs d'élèves du second degré	104
3.2 Les élèves du second degré par département et région	106
3.3 La cartographie des élèves du second degré par région	108

3.4	L'évolution des origines socioprofessionnelles des élèves du second degré	110
3.5	Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré	114
3.6	Les élèves du second degré selon l'âge	120
3.7	Les élèves du premier cycle	122
3.8	Les élèves du second cycle général et technologique	124
3.9	Les élèves du second cycle professionnel	126
3.10	Les élèves du second cycle professionnel par secteur de formation	130
3.11	Les élèves de CAPA par spécialité	136
3.12	Les élèves de BEPA par spécialité	138
3.13	Les élèves de bac pro et de BTA par spécialité	142
3.14	Les élèves du second degré selon les langues vivantes étudiées	144

4 Les étudiants

	Présentation du chapitre	150
4.0	Les définitions transversales	152
4.1	Les étudiants de l'enseignement supérieur	154
4.2	Les étudiants de l'enseignement supérieur court	156
4.3	Les étudiants de l'enseignement supérieur court par département et région	158
4.4	La cartographie des étudiants de BTSA par région	160
4.5	Les origines socioprofessionnelles des étudiants de l'enseignement supérieur court	162
4.6	Les étudiants de l'enseignement supérieur court selon l'âge	166
4.7	Les étudiants de l'enseignement supérieur court par classe et spécialité de formation	168
4.8	Les étudiants de licence professionnelle	170
4.9	L'évolution des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager	172
4.10	La cartographie des étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager	174
4.11	Les étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager	176

5 L'enseignement technique

Les élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court

Présentation du chapitre	184
5.0 Les définitions transversales	186
5.1 Les effectifs d'élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court	188
5.2 Les effectifs d'élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court par département et région	190
5.3 La cartographie des élèves du second degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court par région	194
5.4 Les élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court selon l'âge	196
5.5 Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court	200
5.6 Les élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court par secteur de formation	206

6 Les apprentis

Présentation du chapitre	214
6.0 Les définitions transversales	216
6.1 Les apprentis par région	218
6.2 Les apprentis du second degré	220
6.3 Les apprentis et les élèves du second degré par niveau de formation	222
6.4 Les apprentis et les élèves du second degré par région	224
6.5 Les apprentis du second degré selon le secteur de formation	226
6.6 Les apprentis dans l'enseignement supérieur	228

7 La formation professionnelle continue

Présentation du chapitre	232
7.0 Les définitions transversales	234
7.1 Les stagiaires de la formation professionnelle continue	236
7.2 La formation professionnelle continue par affiliation d'établissement	238
7.3 La formation professionnelle continue par niveau de formation	240
7.4 La formation professionnelle continue par secteur de formation	242

8 Les résultats

Présentation du chapitre	246
8.0 Les définitions transversales	248
8.1 Les diplômés de l'enseignement agricole	250
8.2 Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole	252
8.3 Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole par région	256
8.4 Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole selon les caractéristiques des diplômés	258
8.5 Les diplômés par examen du CAPA	260
8.6 Les diplômés par examen du BEPA	262
8.7 Les diplômés par examen du bac pro et du BTA	264
8.8 Les diplômés par examen du second cycle professionnel de l'enseignement agricole	266
8.9 Les diplômés par examen du BTSa	268
8.10 Les diplômés du BTSa par région	270
8.11 Les diplômés par examen du BTSa par spécialité	272
8.12 Les diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager	274
8.13 Les candidats diplômés par la VAE en 2009	278
8.14 Les diplômés par la VAE en 2009 et le cumul depuis 2003	280

9 L'insertion

Présentation du chapitre	284
9.0 Les définitions transversales	286
9.1 La situation des diplômés sortis de la voie scolaire professionnelle et technologique de l'EA	288
9.2 Les poursuites d'études des diplômés sortis de la voie scolaire professionnelle et technologique de l'EA	290
9.3 La situation professionnelle des diplômés sortant de formation initiale scolaire professionnelle et technologique de l'EA	292
9.4 Les poursuites d'études des CAPA	294
9.5 La situation des diplômés « CAPA unique »	296
9.6 L'insertion et le chômage des diplômés « CAPA unique »	298
9.7 La répartition des emplois des diplômés « CAPA unique »	300
9.8 Les poursuites d'études des BEPA	302
9.9 La situation des diplômés « BEPA unique »	304

Sommaire

9.10	L'insertion et le chômage des diplômés « BEPA unique »	306
9.11	La répartition des emplois des diplômés « BEPA unique »	308
9.12	Les poursuites d'études des bac pro et des BTA	310
9.13	La situation des diplômés « bac pro unique »	314
9.14	La situation des diplômés « BTA unique »	316
9.15	L'insertion et le chômage des diplômés « bac pro unique » et « BTA unique »	318
9.16	La répartition des emplois des diplômés « bac pro unique » et « BTA unique »	320
9.17	Les poursuites d'études des diplômés du bac techno et du bac S	322
9.18	Les poursuites d'études des BTSAs	326
9.19	La situation des diplômés « BTSA unique »	328
9.20	L'insertion et le chômage des diplômés « BTSA unique »	330
9.21	La répartition des emplois des diplômés « BTSA unique »	332
9.22	Les trajectoires des ingénieurs	334
9.23	La situation des ingénieurs	336

10 Les personnels

	Présentation du chapitre	340
10.0	Les définitions transversales	342
10.1	Les personnels du second degré et de l'enseignement supérieur court publics	344
10.2	Le temps partiel des personnels du second degré et de l'enseignement supérieur court publics	348

11 L'outre-mer

	Présentation du chapitre	352
11.0	Les définitions transversales	354
11.1	Les élèves du second degré de l'outre-mer	356
11.2	Les élèves du second degré de l'outre-mer par cycle de formation	358
11.3	Les élèves du second cycle professionnel de l'outre-mer par secteur de formation	360
11.4	Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré de l'outre-mer	362
11.5	Les élèves du second degré de l'outre-mer selon l'âge	364
11.6	Les étudiants de BTSA de l'outre-mer	368
11.7	Les origines socioprofessionnelles des étudiants de BTSA de l'outre-mer	370

L'enseignement agricole, dont l'identité s'est affirmée autour de la complexité du vivant, constitue un système éducatif complet qui accueille des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation continue, de la classe de 4^e jusqu'au doctorat. Ses établissements sont autant de lieux d'éducation et de formation mais aussi de développement des territoires.

L'enseignement technique et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires

Deuxième composante du système éducatif national, l'enseignement technique agricole s'est progressivement structuré autour d'un ensemble de missions : mission de formation initiale et continue, mission d'animation et de développement des territoires, mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes (sociale et professionnelle des adultes), mission de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires, mission de coopération internationale.

L'enseignement technique agricole propose les voies de formation générale, technologique et professionnelle. Le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche a compétence sur les familles de métiers auxquels préparent les diplômes nationaux de niveau V, IV et III des secteurs de la production, de l'aménagement, de la transformation et des services en milieu rural.

Ce système de formation s'inscrit pleinement dans les réformes du système éducatif. La rénovation de la voie professionnelle a été mise en œuvre à la rentrée 2009 avec un parcours en trois ans pour l'obtention du baccalauréat professionnel, visant ainsi à augmenter le nombre de jeunes possédant un diplôme professionnel de niveau IV, tout en limitant les sorties sans qualification. La rénovation de la voie professionnelle est un enjeu fort pour la mise en œuvre d'expériences innovantes sur le plan pédagogique et/ou organisationnel au sens où il s'agit

d'impulser une dynamique de changement par rapport aux pratiques habituelles pour l'ensemble des établissements de l'enseignement technique agricole publics et privés.

La rentrée 2010 est marquée par l'entrée en vigueur de la réforme des lycées. Programmes renouvelés, accent mis sur les langues, renforcement du suivi des élèves et de leur orientation font partie des évolutions prévues.

Le pacte établi entre l'enseignement agricole et la Nation porte une ambition renouvelée. Ce pacte place au cœur de l'enseignement agricole les nouveaux enjeux de l'agriculture et des territoires, en privilégiant le développement des formations liées au développement durable et à la compétitivité de l'agriculture et des industries agroalimentaires, en invoquant la construction de véritables synergies entre l'enseignement technique agricole et l'enseignement supérieur et la recherche afin de promouvoir les parcours de réussite pour les jeunes et relever les défis de demain.

L'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager

Fort des 19 établissements, l'enseignement supérieur agricole propose aujourd'hui un ensemble de formations de niveau bac+3 à bac+8 : ingénieurs, vétérinaires, paysagistes, licences professionnelles, masters, doctorats. Cette large offre de formations de haut niveau est en lien étroit avec la recherche pour garantir le meilleur niveau de connaissances possible. Au sein des pôles de compétences en sciences et technologies du vivant, les liens entre la formation et la recherche sont ainsi consolidés et renforcent la visibilité du tryptique formation-recherche-développement agronomique.

Il est au service des enjeux de société tels l'agriculture, l'alimentation, le développement durable, la médecine vétérinaire ou encore la gestion et la protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage.

L'enseignement supérieur s'appuie sur des mises en situation professionnelles tout au long des formations pour garantir à ses diplômés une insertion professionnelle de qualité.

La direction générale de l'enseignement et de la recherche

Le service de l'enseignement technique définit et met en œuvre les politiques de l'enseignement technique agricole en termes de formation et de pilotage des établissements publics locaux et des établissements privés sous contrat et veille à leur implication dans l'ensemble des missions dévolues à l'enseignement agricole. Le service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est chargé de définir les politiques de formation supérieure, recherche, innovation et développement. Il veille à favoriser les liens, au travers de ces politiques, avec l'enseignement technique, notamment dans l'exercice de la mission de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée et des missions d'animation et de développement des territoires et de coopération internationale.

Regroupements en pôles d'excellence régionaux sous le statut de « grands établissements », réflexion sur les classes préparatoires, diversité sociale. . . ce sont autant d'impulsions dont le but est de faire progresser l'enseignement supérieur agricole dans sa vocation d'excellence scientifique et technique.

Sur la base d'orientations nouvelles, la loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche définit des perspectives singulières dans un objectif de développement durable des territoires à travers une politique globale de l'enseignement agricole ajustée.

*Marion Zalay
Directrice générale
de l'enseignement et de la recherche*

1

	Présentation du chapitre	16
1.1	Les filières de formation	20
1.2	Les parcours de formation	22
1.3	L'offre de la formation professionnelle continue	24
1.4	Les élèves, étudiants et apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur	26

Le système éducatif du MAAP

Composante du système éducatif national, le système éducatif sous tutelle du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (MAAP) propose les voies de formation initiale scolaire et par apprentissage, ainsi que la voie de la formation professionnelle continue. Il permet d'accéder à tous les niveaux de diplôme.

Le second degré et la formation initiale par la voie scolaire (1.1, 1.2)

Le 1^{er} cycle peut être intégré soit en classe de 4^e de l'EA (2^e année du cycle central), soit en classe de 3^e de l'EA (cycle d'orientation), soit en CPA.

En classe de 4^e et 3^e de l'EA, les élèves sont préparés pour présenter le diplôme national du brevet (série technologique ou professionnelle). L'orientation se fait en fin de 3^e, le plus souvent, vers la voie professionnelle pour préparer un CAPA, un baccalauréat professionnel agricole (ou un BEPA dans les options maintenues). L'élève peut également s'orienter vers les voies générale ou technologique en intégrant une 2nde GT.

Les classes de CPA (parcours d'initiation aux métiers) accueillent des jeunes, sous statut scolaire, la dernière année de la scolarité obligatoire. À l'issue de cette formation, l'élève est considéré comme ayant achevé le dernier cycle du collège et peut envisager une orientation vers la voie scolaire ou l'apprentissage : CAPA, CAP, BEPA (dans les options maintenues), BEP par apprentissage (dans les spécialités maintenues), et très exceptionnellement 2nde pro (dans ce cas, l'avis favorable de l'établissement d'origine et l'accord de l'autorité académique sont requis).

La classe de 2nde GT est une formation de l'Éducation nationale mise en place dans certains établissements du MAAP avec l'enseignement de détermination «Écologie - Agronomie - Territoire - Citoyenneté». Cependant, dans le cadre de la réforme du lycée, la rénovation de la 2nde GT est mise en œuvre à la ren-

trée 2010. Selon le dispositif encore en vigueur en 2009, à la fin de la 2nde GT, les élèves sont orientés soit vers :

- la voie générale, en 1^{re} générale série S «Biologie-écologie» en établissements du MAAP, ou en 1^{re} générale des séries L, ES ou S à l'Éducation nationale ;
- la voie technologique, en 1^{re} techno de la série STAV, en établissements du MAAP, ou en 1^{re} technologique à l'Éducation nationale ;
- la voie professionnelle en 1^{re} année de BTA en établissements du MAAP, ou en 1^{re} pro du cycle terminal du baccalauréat professionnel.

Le bac général série S «Biologie - écologie - agronomie» préparé dans les établissements relevant du MAAP permet une poursuite d'études scientifiques tout particulièrement vers les sciences et technologies du vivant : BTSA, université (Licence, DUT), CPGE.

Le baccalauréat technologique de la série STAV «Agronomie - alimentation - environnement - territoires» est un diplôme de niveau IV permettant d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures courtes (en BTSA, BTS, ou DUT), ou en CPGE.

Une série unique STAV a été élaborée se déclinant en 4 domaines principaux du champ de compétences du MAAP.

L'admission peut se faire après une 2nde GT, et par dérogation, après une 2nde pro ou après l'obtention d'un diplôme de niveau V sous réserve d'un avis favorable du conseil de classe.

Dans les sections européennes de la série STAV du baccalauréat technologique, une partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques est enseignée en langue étrangère.

Le CAPA, diplôme de niveau V, vise prioritairement l'insertion professionnelle mais il permet également de poursuivre des études professionnelles (bac pro ou BTA) ou de préparer un CS.

À la rentrée 2009, le BEPA, diplôme de niveau V, est rénové et devient une certification intermédiaire délivrée au cours du cursus du bac pro en 3 ans.

Cependant, à titre transitoire, 6 spécialités du BEPA sont maintenues. La formation dure 2 ans, les élèves peuvent y être orientés après une classe de 3^e, un CAPA, ou un CAP. Le BEPA vise prioritairement également l'insertion professionnelle mais il permet aussi de poursuivre des études professionnelles vers un niveau IV (bac pro, BP, BTA) ou de préparer un CS.

Les 12 spécialités du BEPA rénové sont en cohérence avec les spécialités des bac pro. L'obtention du BEPA rénové n'est pas obligatoire pour se présenter aux épreuves du bac pro.

Grâce à la rénovation de la voie professionnelle (RVP), le bac pro s'aligne, à partir de la rentrée 2009, sur les baccalauréats des séries générale et technologique avec un cycle en 3 ans après la classe de 3^e. Ce cycle est constitué par les classes de 2nde pro, ouvertes à la rentrée 2009, 1^{re} pro ouvertes à la rentrée 2010 et terminale pro qui ouvriront à la rentrée 2011.

Les 5 classes de 2nde pro ouvertes à la rentrée 2009 pour 17 spécialités de bac pro sont accessibles aux élèves issus d'une classe de 3^e.

À l'issue de la 2nde pro, l'élève poursuit en classe de 1^{re} pro. Il peut, sous certaines conditions, intégrer une classe de 1^{re} d'une série d'un baccalauréat général ou technologique. L'élève qui poursuit en classe de 1^{re} pro accède à une des spécialités du bac pro du champ professionnel correspondant à son choix initial d'orientation. Des passerelles sont toutefois possibles.

À la rentrée 2009, peuvent être admis en 1^{re} pro, les titulaires de diplômes professionnels de niveau V dans une spécialité en cohérence avec leur diplôme, et, par dérogation, les élèves qui auront suivi une classe de 2nde GT, ou une classe de 1^{re} ou de terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou au baccalauréat technologique.

À l'issue de l'obtention du bac pro, la poursuite d'études est possible, notamment en BTSA et CS.

Remarque

À compter de la rentrée 2010, des parcours en 4 ans resteront possibles pour l'obtention du bac pro. Ceci se traduira par la mise en place de groupes, voire de classes spécifiques si les effectifs le justifient, vers lesquels pourront se diriger certains élèves en fin de classe de 2nde pro dans une perspective de consolider les acquis et privilégier l'obtention du BEPA.

Le BTA, diplôme de niveau IV, est accessible après une classe de 2nde GT ou après un BEPA, un BEP, un CAPA ou un CAP (en 2 ans). Le BTA atteste d'une qualification professionnelle ; la poursuite d'études reste possible en CS et en BTSA (pour les candidats ayant un très bon dossier scolaire).

L'enseignement supérieur (1.1, 1.2)

L'enseignement supérieur court comprend les classes de BTSA, les CPGE BCPST et TB, les CPGE post-BTSA - BTS - DUT et la classe de prélicéance.

Le BTSA, diplôme de niveau III (bac + 2), se décline en options, elles-mêmes proposant différentes spécialités. Le titulaire du BTSA obtient 120 ECTS, ce qui lui permet de poursuivre des études soit :

- en licence professionnelle ;
- dans une CPGE post BTSA - BTS - DUT en 1 an ;
- dans le système universitaire en 3^e année de licence générale (Licence, Master, Doctorat).

Les CPGE post-bac en 2 ans de la filière BCPST, (accessibles aux titulaires d'un bac S) et de la filière TB (accessibles aux titulaires d'un bac techno), préparent aux concours A d'admission dans les grandes écoles publiques de l'ESAV.

Les CPGE post BTSA - BTS - DUT préparent en 1 an au concours C d'admission dans les grandes écoles publiques et permettent d'accéder aux écoles d'ingénieurs privées relevant également du MAAP et à certaines écoles d'ingénieurs relevant du MESR, suivant des modalités de recrutement propres à chaque école.

La prélicéance crée une passerelle entre l'enseignement supérieur court et l'enseignement supérieur universitaire. Le parcours proposé comprend une mise à niveau et permet d'accéder à une licence. Une

Présentation du chapitre (suite)

convention conclue entre l'EPLEFPA de Venours (Vienne) et l'université de Poitiers permet la préparation de la licence mention « biologie générale et sciences de la terre et de l'univers ». La procédure de recrutement est identique à celle mise en place pour les classes post BTSA - BTS - DUT.

L'enseignement supérieur long est réparti principalement en 3 grandes familles.

- Les écoles d'ingénieurs conduisent au diplôme d'ingénieur selon un cursus en 3 ou 5 ans en fonction du processus d'admission choisi. Ces écoles forment des ingénieurs à vocation générale, des ingénieurs des techniques agricoles, ainsi que des ingénieurs spécialisés dans les domaines de l'agriculture, des industries agricoles et alimentaires, de la forêt et du bois, de l'environnement, de l'horticulture et du paysage.
- Les écoles vétérinaires forment des docteurs vétérinaires en formation initiale au terme de 5 années d'études post-CPGE ou sur concours après l'obtention d'un BTSA. La formation conduit aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire par la voie professionnelle correspondant à des CEAV et à des DESV.
- L'école nationale supérieure du paysage de Versailles délivre le diplôme de paysagiste DPLG (diplômé par le gouvernement) au terme d'un cursus de 4 années d'études post-CPGE ou sur concours organisé à bac + 2.

La formation des cadres et cadres supérieurs techniques du MAAP est assurée dans certains de ces établissements.

Plusieurs établissements d'enseignement supérieur participent aux formations en licence professionnelle (LP) et proposent également d'autres cursus : le master (5 années d'études), le doctorat (8 années d'études) et les mastères spécialisés (MS).

Enfin, des passerelles existent entre les enseignements supérieurs court et long qui permettent à certains étudiants issus des BTS et IUT de continuer à bac + 5 et d'accéder au diplôme d'ingénieur.

La formation initiale par la voie de l'apprentissage (1.2)

Les formations par la voie de l'apprentissage s'adressent aux jeunes de 16 ans à moins de 26 ans (et par dérogation pour les plus de 26 ans) qui souhaitent acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel, par un titre inscrit au RNCP ou un titre d'ingénieur. La formation de l'apprenti se déroule par alternance dans l'entreprise et dans l'établissement ; le rythme de l'alternance varie selon le métier et le diplôme ou titre préparés.

Le MAAP incite les établissements de l'enseignement supérieur sous sa tutelle à développer la formation des ingénieurs par la voie de l'apprentissage. Les formations d'ingénieurs par apprentissage sont aussi un moyen d'ouverture sociale. Cette voie fait appel à une démarche spécifique qui concilie les contraintes d'aménagement de l'emploi du temps du parcours de formation classique et qui intègre l'évaluation des compétences acquises dans les entreprises.

La possibilité de s'engager dans la voie de l'apprentissage alors que le cycle de formation a été initié selon la voie scolaire est offerte.

La formation professionnelle continue (1.3)

La FPC s'adresse majoritairement à un public exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle et aux primo-demandeurs d'emploi. Elle donne lieu à un éventail de validations et de formations qui vont de l'attestation de stage à l'obtention d'un diplôme professionnel du niveau V au niveau I, y compris par la VAE. Les diplômes sont délivrés selon la modalité de l'examen final ou des UC.

La FOAD/FAD est une modalité de formation proposée par un grand nombre de centres publics et privés ainsi que par Eduter-CNPR (unité d'AgroSup Dijon, établissement d'enseignement supérieur) pour l'enseignement public, par le CERCA (du groupe ESA d'Angers) pour l'enseignement privé.

Des parcours de formation individualisés (durée, modalités, contenu) prenant en compte les acquis des candidats (compétences professionnelles, titres, diplômes...) peuvent être conçus dans le cadre de plans de formation, de contrats de professionnalisation, de DIF...

Le positionnement et la VAE permettent également à des candidats à l'installation en agriculture, non titulaires d'un diplôme ou titre ou certificat conférant la capacité professionnelle agricole mais néanmoins titulaires d'un autre diplôme ou ayant une expérience professionnelle, de les valoriser et d'obtenir un diplôme la conférant.

Les établissements de l'enseignement supérieur proposent également une offre d'actions de formation non diplômantes. La formation continue permet à des professionnels, sur une courte période, d'actualiser des connaissances ou d'en acquérir de nouvelles sur des thématiques spécifiques.

De plus, certains diplômes d'ingénieurs sont accessibles par la voie de la formation continue, destinée à des professionnels en activité.

La VAE permet aussi d'obtenir les diplômes de l'enseignement supérieur agricole.

élèves inscrits en BEPA/BEP et seulement 9,1 % en bac pro. Chez les apprentis, les effectifs les plus nombreux se trouvent en CAPA/CAP (36,1 %), suivis par les BEPA/BEP (22,3 %) et les bac pro (22 %).

Les apprentis inscrits en BTSA/BTS sont 3 fois moins nombreux que leurs homologues ayant le statut d'étudiants (18 124). Les CPGE, peu nombreuses et présentes uniquement dans le secteur public, ne comptent que 549 étudiants, soit 3 % des effectifs de l'enseignement supérieur court.

Les ingénieurs représentent 37,8 % des effectifs de l'enseignement supérieur (soit 11 010 étudiants).

Entre les rentrées 2008 et 2009, les effectifs des élèves du 2nd degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court ont augmenté de 1 %. Cette tendance concerne proportionnellement davantage le cycle supérieur court (+4,6 %). Les élèves du 2nd degré sont sensiblement plus nombreux, inscrivant une croissance de 0,5 %. C'est le 2nd cycle pro qui tire à lui seul cette évolution, avec 1 405 élèves supplémentaires (+1,5 % par rapport à la rentrée 2008), ce qui compense amplement la diminution de 599 élèves enregistrée dans le 1^{er} cycle (-0,8 %) et le 2nd cycle GT (-1,2 %).

Les effectifs de l'enseignement technique et supérieur (1.4)

À la rentrée 2008, dans la France entière, 214 192 élèves, étudiants et apprentis sont inscrits dans les établissements du 2nd degré et de l'enseignement supérieur court et long. Près des 3/4 de cette population sont constitués d'élèves du 2nd degré. Apprentis du 2nd degré et de l'enseignement supérieur (31 971) et étudiants de l'enseignement supérieur (29 134) n'en représentent respectivement que 15 % et 13,6 %.

Le 2nd cycle pro concerne 121 211 élèves et apprentis, soit 67,7 % des effectifs du 2nd degré. Au sein de ce cycle, la répartition est contrastée, les apprentis ne constituant que 21,4 % de l'effectif total.

Parmi les élèves du 2nd degré, le 2nd cycle pro en accueille 62,2 %, devançant largement le 1^{er} cycle (21,1 %). Au sein du 2nd cycle pro, 60 % sont des

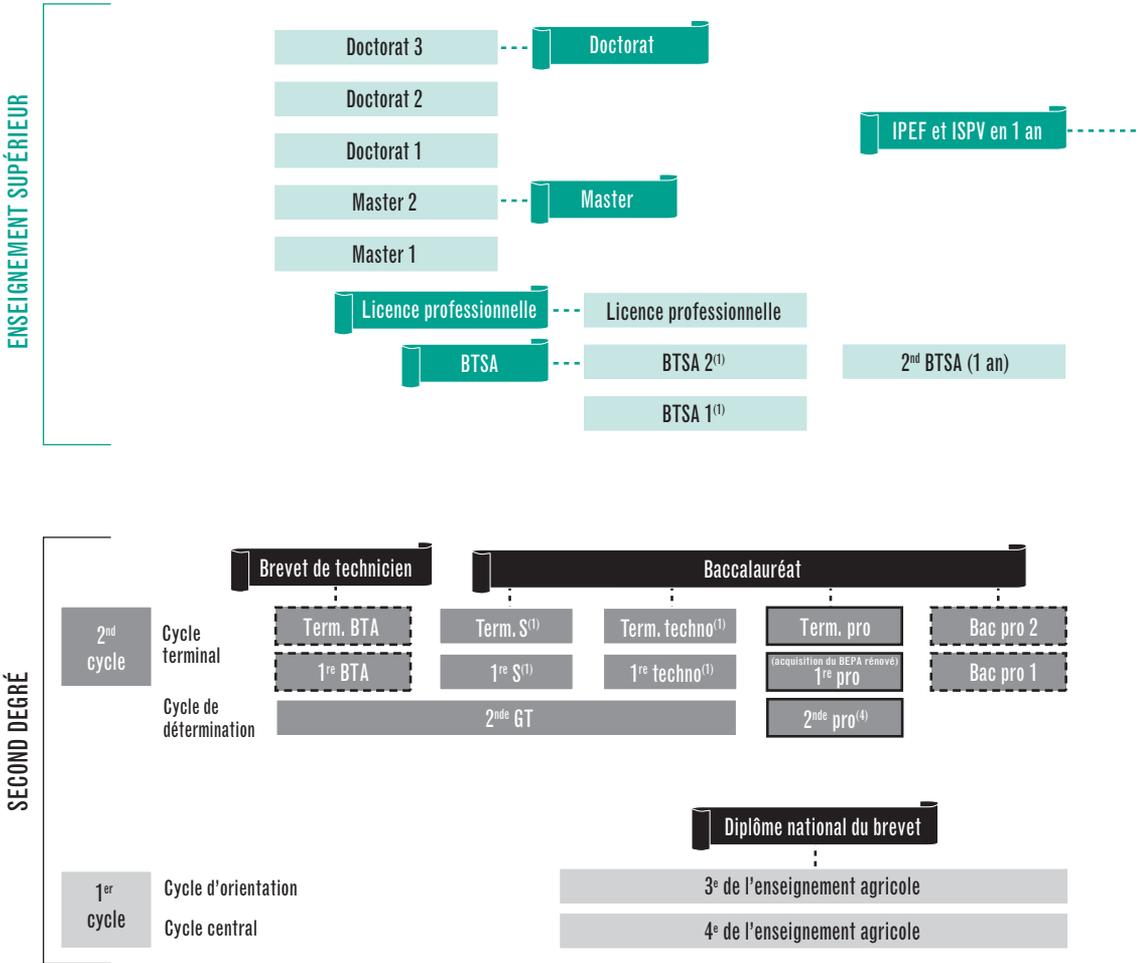
1 Le système éducatif

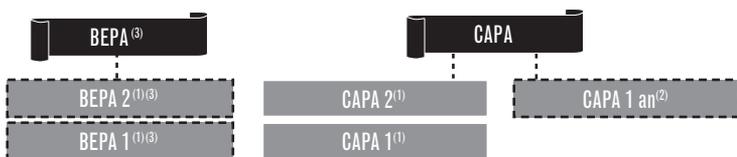
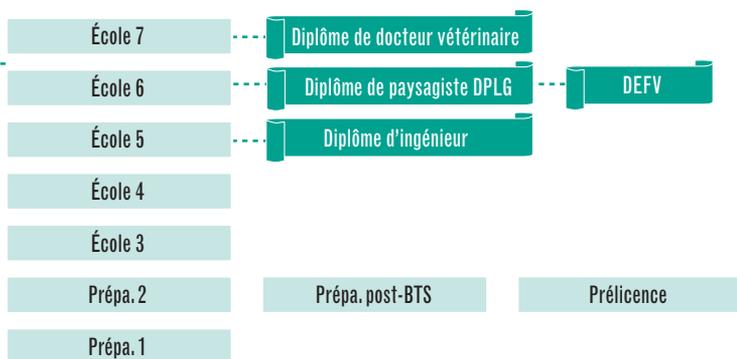
1- Les filières de formation initiale scolaire du second degré et de l'enseignement supérieur à la rentrée 2009

Source DGER

Après la classe de troisième, accès à toutes les formations professionnelles par la voie de l'apprentissage.

Des formations peuvent être suivies à distance (formations diplômantes du niveau V au niveau I, formations qualifiantes, préparation aux concours de la fonction publique, remise à niveau, validation des acquis d'expérience, langues étrangères).





-  Rénovation de la voie professionnelle
-  En voie d'extinction

(1) Quelques établissements de l'enseignement agricole assurent des formations relevant de l'Éducation nationale (CAP, BEP, bac techno STL, bac pro maintenance...).

(2) Établissements d'outre-mer et formations de lad jockey-lad driver en métropole.

(3) 4 options transitoires sont maintenues à la rentrée 2009. La liste est fixée par arrêté du MAAp.

(4) 5 champs professionnels.

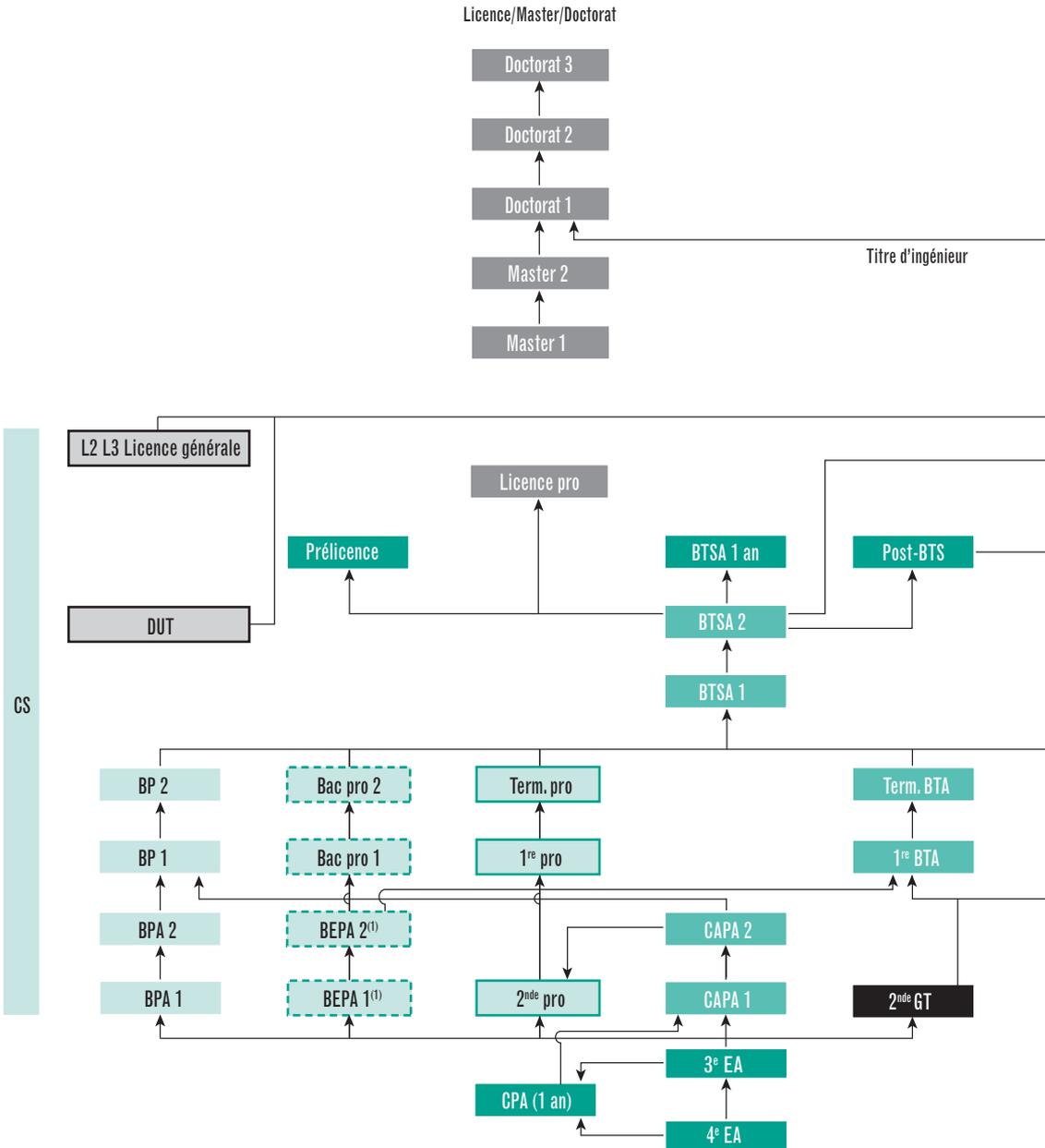
1 Le système éducatif

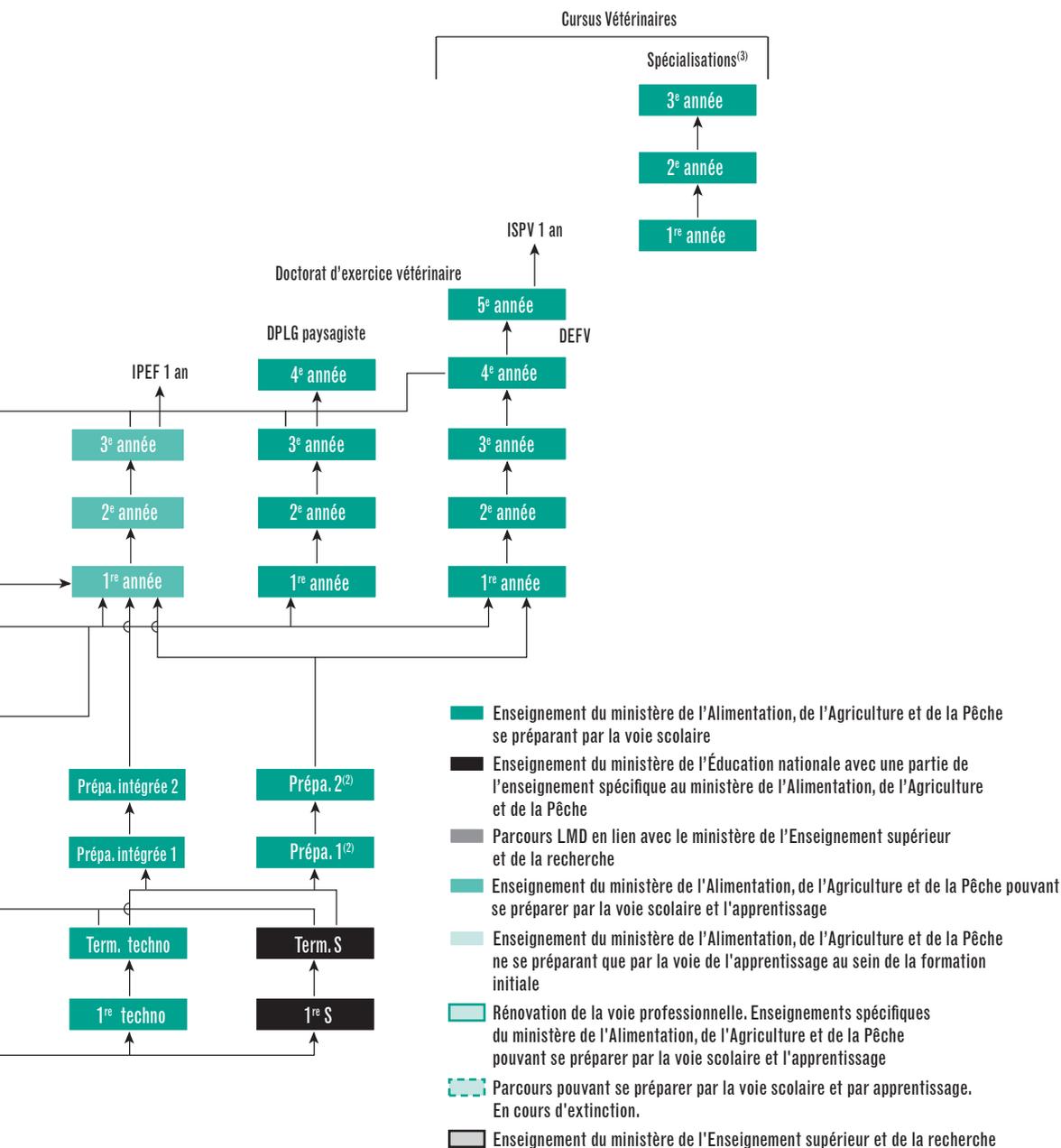
1- Les principaux parcours de formation initiale dans le second degré et l'enseignement supérieur à la rentrée 2009

Source DGER

L'enseignement agricole accueille des élèves, des apprentis et des étudiants en provenance de formations mises en place par le ministère de l'Éducation nationale ou le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

À l'issue d'un parcours dans l'enseignement agricole, les élèves, les apprentis et les étudiants peuvent poursuivre une formation mise en place par le ministère de l'Éducation nationale ou le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.





(1) 4 options transitoires sont maintenues à la rentrée 2009. La liste est fixée par arrêté du MAAP.
 (2) BCPST/TB.
 (3) CEAV : Certificats d'études approfondies vétérinaires (1 an).
 DESV : Diplôme d'études spécialisées vétérinaires (3 ans).

1 Le système éducatif

DÉFINITIONS

Capacité professionnelle agricole

L'obtention de certains diplômes de niveau IV ou III (liste définie par arrêté du MAAP) confère la capacité professionnelle agricole. Celle-ci est une des conditions nécessaires à l'octroi des aides financières publiques à l'installation des jeunes agriculteurs.

Formation diplômante

La formation diplômante permet l'obtention d'un diplôme d'État ou d'un titre inscrit au RNCP.

Formation qualifiante

La formation qualifiante est une formation non validée par un diplôme. Elle a pour objectif l'acquisition d'une qualification professionnelle déterminée et attestée. Généralement de courte durée, elle facilite l'accès à l'emploi.

Formations personnalisées

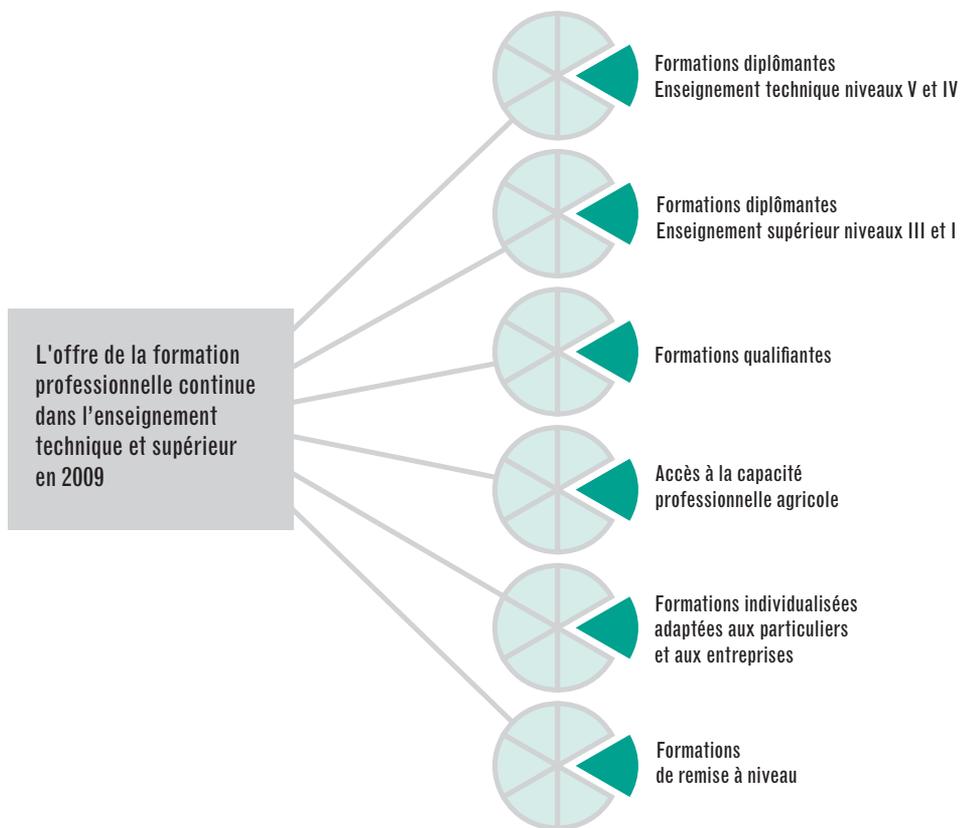
Dans le domaine de la FPC, les formations personnalisées sont mises en place à la demande des particuliers ou des entreprises. Elles répondent à des besoins de qualification ou d'acquisition de compétences spécifiques. Ces formations sont généralement construites selon un parcours individualisé qui tient compte des acquis et de la situation professionnelle du demandeur.

Remise à niveau

Les formations de remise à niveau sont proposées aux adultes qui souhaitent actualiser leurs connaissances de base dans des disciplines de formation générale ou technique.

1- L'offre de la formation professionnelle continue dans l'enseignement technique et supérieur en 2009

Source DGER



1 Le système éducatif

DÉFINITIONS

1^{er} cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4^e, 3^e et de CPA.

2nd cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2nd cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 2^{nde}, 1^{re} et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

Enseignement supérieur court

L'enseignement supérieur court du MAAP regroupe les BTSA, les CPGE et la classe de prélicence. Le diplôme délivré est le BTSA.

Enseignement supérieur long

L'enseignement supérieur long du MAAP regroupe les formations de référence, les formations LMD et autres des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager. Elles conduisent aux diplômes et titres d'ingénieurs, vétérinaires, paysagistes, mastères spécialisés, IPEF, ISPV et autres formations LMD.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécieA Elèves

1- Les effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur à la rentrée 2008 et les effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court à la rentrée 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	2008 ⁽¹⁾				2009 ⁽²⁾	
	Élèves	Étudiants	Apprentis	Total	Élèves	Étudiants
1^{er} cycle						
GPA/GLIPA	896	nc	nc	896	819	nc
4 ^e	12 600	nc	nc	12 600	12 644	nc
3 ^e	18 792	nc	nc	18 792	18 547	nc
Total 1^{er} cycle	32 288	nc	nc	32 288	32 010	nc
2nd cycle pro						
CAP, CAPA	8 664	nc	9 386	18 050	9 611	nc
BEP, BEPA	57 195	nc	5 779	62 974	39 684	nc
BTA	1 374	nc	52	1 426	1 383	nc
Bac pro	28 019	nc	5 709	33 728	28 761	nc
2 nd e pro	nc	nc	nc	0	17 218	nc
BP, BPA	nc	nc	3 913	3 913	nc	nc
Autres ⁽³⁾	nc	nc	1 120	1 120	nc	nc
Total 2nd cycle pro	95 252	nc	25 959	121 211	96 657	nc
2nd cycle GT						
2 nd e GT	8 233	nc	nc	8 233	8 259	nc
Bac S	3 817	nc	nc	3 817	3 812	nc
Bac techno	13 497	nc	nc	13 497	13 155	nc
Total 2nd cycle GT	25 547	nc	nc	25 547	25 226	nc
Sup. court						
Classes préparatoires	nc	549	nc	549	nc	584
BTS, BTSA	nc	17 567	5 461	23 028	nc	18 365
Précidence	nc	8	nc	8	nc	11
Autres ⁽³⁾	nc	nc	134	134	nc	nc
Total sup. court	nc	18 124	5 595	23 719	nc	18 960
Sup. long						
Ingénieur	nc	11 010	442	11 452	nc	nd
Autres ⁽³⁾	nc	nc	109	109	nc	nc
Total sup. long	nc	11 010	551	11 561	0	nd
Total	153 087	29 134	32 105	214 326	153 893	nd

(1) En 2008, les effectifs de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna ne sont pas compris.

(2) En 2009, les effectifs d'apprentis et d'étudiants de l'enseignement supérieur long sont en cours de remontée.

(3) Titres inscrits au RNCP (TH, CS, MC).

	Présentation du chapitre	30
2.0	Les définitions transversales	34
2.1	Les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court	36
2.2	La répartition régionale des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court	38
2.3	La localisation des lieux de formation	40
2.4	Les classes de premier cycle	70
2.5	Les classes de second cycle professionnel	72
2.6	Les classes de second cycle général et technologique	76
2.7	Les classes de BTSA et de CPGE	78
2.8	La taille des établissements	80
2.9	L'hébergement dans les établissements	82
2.10	Les ateliers technologiques et les exploitations agricoles publics	88
2.11	Les activités des exploitations agricoles publiques	90
2.12	Les établissements partenaires de licences professionnelles	92
2.13	La cartographie des pôles de compétences	94
2.14	Les pôles de compétences	96

L'évolution du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court (2.1)

L'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur court sont dispensés dans des structures de formation agricole publiques telles que les LPA et les LEGTA, et privées, à l'exception des formations en CPGE, post BTSa-BTSA-DUT et prélicence qui ne sont assurées que dans des structures sous statut public.

Le nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court publics et privés s'est considérablement réduit entre 1990 et 2009. Entre 1990 et 2000, le nombre total d'établissements passe de 1009 à 859, soit une diminution de 14,9 % en 10 ans. Sur la période 2000-2009, la diminution est ralentie (-2,4 %). En 2009, le nombre d'établissements s'établit à 838. Pour le statut public, les mouvements constatés correspondent le plus souvent à des transformations de CFPAJ en antennes de lycées (essentiellement de 1990 à 2000) ou, plus exceptionnellement, à des divisions d'établissements ou à des fusions d'établissements. Sur la période 1990-2009, la réduction du nombre de structures publiques s'élève à 15,6 %.

Dans le privé, sur la période 1990-2009, la réduction du nombre de structures s'élève à 17,4 %. Elle est également plus marquée sur la période 1990-2000 (14,3 %) que sur la période 2000-2009 (-3,6 %). Sur cette période, la diminution atteint 5,5 % dans le privé TP et seulement 2,5 % en RA.

En 2009, sur les 838 établissements de formation, le quart relève du secteur public, 26,5 % du privé TP et la majorité d'entre eux (48 %) du privé RA.

Au niveau des affiliations, par rapport au seul enseignement privé, 32 % des établissements sont associés au CNEAP, 60 % à l'UNMFREO et 7 % à l'UNREP.

La répartition régionale (2.2, 2.3)

5 régions présentent de 49 à plus de 100 établissements : Pays de la Loire (103), Rhône-Alpes (94), Bretagne (66), Aquitaine (51), Poitou-Charentes (49). Peu d'établissements sont présents en Corse (2),

Alsace (4) et Limousin (9). Les DOM accueillent 20 établissements (8 à la Réunion, 6 en Guadeloupe, 3 en Guyane, 3 en Martinique), les COM et la Nouvelle-Calédonie, 20.

Les établissements publics sont les plus nombreux dans 4 régions : Corse, Limousin, Alsace et Martinique. Mayotte est la seule collectivité dotée à la fois d'un seul établissement public et d'un seul établissement privé. L'enseignement public concerne au moins le tiers des établissements en Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne et Bourgogne (par ordre décroissant).

L'enseignement privé TP rassemble dans toutes les régions moins de 50 % des établissements. Cependant, il est bien implanté (plus d'un tiers des établissements) en Languedoc-Roussillon, Nord-Pas de Calais, Bretagne et Île-de-France (par ordre décroissant).

Le nombre d'établissements sous statut privé RA est dominant dans 10 régions ou départements d'outre-mer : par ordre décroissant, Guadeloupe, COM (sauf Mayotte), Basse-Normandie, Pays de la Loire, Lorraine, Poitou-Charentes, la Réunion, Ile-de-France, Haute-Normandie et Guyane.

La capacité d'accueil des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court (2.4, 2.5, 2.6, 2.7)

Les capacités d'accueil (ou nombre de classes en fonctionnement) dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court se sont accrues depuis 1990. On est passé de 6 913 classes en 1990 à 7 888 en 2009, soit une augmentation de la capacité d'accueil de 975 classes (+14,1 %). Cependant, à une période de croissance 1990-2000 (+1 035 classes soit une augmentation de 14,9 %) succède une inversion de tendance sur la période 2000-2009 avec une diminution de 60 classes, soit une baisse de 0,7 %.

Le 1^{er} cycle représente, en 2009, 17 % des capacités totales en classes d'accueil des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court.

Le resserrement de l'offre a concerné principalement les classes de 4^e mais aussi de 3^e de l'EA. 85,4 % des classes de 1^{er} cycle relèvent de l'enseignement privé et plus de la moitié de ces classes relève du privé RA (51 %). Seule l'offre de formation en CPA, limitée, est plus fortement représentée dans le public.

Le 2nd cycle pro représente en 2009, 58 % des capacités totales d'accueil des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court. En 2009, les capacités d'accueil des classes du 2nd cycle pro sont les plus réduites dans l'enseignement public (18 % sur 7 888), suivies par celles du privé TP (18,1 % sur 7 888). L'offre du privé RA en 2009 est la plus élevée, confirmant cette tendance depuis 1990, et elle représente 21,8 % de l'ensemble des capacités d'accueil du second degré et de l'enseignement supérieur court.

Les capacités d'accueil des CAPA en 2009 avec 596 classes, soit 13 % du cycle professionnel, sont peu élevées. Cependant, depuis 1995, les CAPA engendrent chaque année une augmentation des capacités d'accueil tant au niveau du public que du privé (sauf en 2005 pour le privé). Cette période a été marquée par la rénovation progressive des CAPA en 1 an en CAPA en 2 ans.

La mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle avec le bac pro en 3 ans à la rentrée 2009 se traduit simultanément par une diminution de la capacité de formation en BEPA et par des ouvertures de classes en 2nde pro. L'offre du privé est dominante en 2nde pro et représente presque les 2/3 (60,6 %) de la capacité d'accueil de ces classes. Entre 2008 et 2009, la réduction de l'offre en BEPA dans le public est de 40,6 % alors que dans le même pas de temps, elle est de 28,8 % dans le privé. Cet écart peut s'expliquer par une répartition différenciée, entre public et privé, des options de BEPA faisant l'objet d'une rénovation.

Tous statuts confondus, de 2000 à 2009, le cycle bac pro enregistre une progression moyenne de 56,4 % de ses capacités d'accueil. Entre 2008 et 2009, on note un repli dans le public (-2,4 %) alors que le privé TP se stabilise et que le RA progresse de 0,4 %. Les 2/3 des capacités d'accueil en bac pro relèvent du statut privé.

La disparition progressive du BTA au profit du bac pro se traduit par une très forte baisse de sa capacité d'accueil jusqu'en 2005, dans le public comme dans le privé. En 2009, avec 67 classes, sa capacité d'accueil n'est plus que de 1,5 % de l'ensemble du cycle professionnel.

Tous statuts confondus, les capacités d'accueil du 2nd cycle GT se développent de 1990 à 2002 de 153,7 %, passant de 449 classes en 1990 à 1 139 en 2002. Depuis 2002, le recul est de 2,6 %. Entre 2008 et 2009, on constate une diminution du nombre de classes en fonctionnement, mais cette diminution est plus accentuée dans le public (fermeture de 13 classes) que dans le privé (fermeture de 4 classes). L'enseignement public accueille l'essentiel des classes de 2nde GT (229 sur 333 en 2009). Le privé RA offre la plus faible capacité d'accueil (12 classes en 2009).

Absent dans le privé RA, le nombre de classes de bac S présente une évolution globalement à la baisse entre 1995 et 2009 dans le public et le privé TP (fermeture de 15 classes, soit une diminution de l'offre de 7,1 %). Entre 2003 et 2009, 9 classes sont ouvertes dans le public quand 1 ouvre dans le privé TP.

Les capacités d'accueil en bac techno sont en progression de 1995 à 2009 (+48,7 %), surtout en début de période. À partir de la rentrée 2004, elles fléchissent pour le public (-40 classes entre 2003 et 2009) alors que, dans le même temps, l'offre du privé a progressé jusqu'en 2008 à rythme égal entre le TP (+15 classes) et privé RA (+15 classes).

Sur la période longue (1990-2009), on comptabilise la création nette de 324 classes de BTSA (+61,9 %). L'offre de l'enseignement public est dominante (513 classes, soit 60,6 % du total des classes de BTSA). Sur le temps long, la croissance la plus dynamique en chiffres absolus concerne l'enseignement privé RA (+193,8 %), mais son offre était et demeure faible par rapport aux autres statuts : en 2009, il ne représente que 11,4 % du total des classes de BTSA (97 classes). Sur la période 1990-2009, le développement le plus modéré de l'offre concerne l'enseignement privé TP qui a vu ses capacités d'accueil croître de 47,2 %.

Présentation du chapitre (suite)

Les CPGE relèvent exclusivement de l'enseignement public. On a assisté sur la période longue à la multiplication des CPGE post-BTSA : de 4 classes en 1990, on en comptabilise 11 depuis 2007. L'offre des CPGE BCPST s'est stabilisée à 8 classes depuis 2004 alors que s'ouvre, successivement en 2008 et en 2009, 1 classe CPGE TB.

Initiée en 2000, l'offre de formation en classes de prélicence est marginale. Depuis 2008, une seule convention conclue entre l'EPLEFPA de Venours et l'université de Poitiers permet à des jeunes de cet établissement de préparer la licence mention « biologie générale et sciences de la terre et de l'univers ».

La taille des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court (2.8)

À la rentrée 2009, les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court publics et privés accueillent en moyenne 206,1 élèves et étudiants. Dans le temps long, ce nombre moyen d'élèves et d'étudiants par établissement s'est fortement accru puisqu'il est de 131 en 1990, en liaison avec la réduction du nombre d'établissements.

Ce sont les établissements du public qui sont en moyenne les plus importants (291,4 élèves et étudiants), suivis de ceux du privé TP (250,7 élèves et étudiants). Les établissements du privé RA sont les plus petits (135,2 élèves et étudiants).

En 2009, plus de 80 % des établissements publics et privés accueillent moins de 300 élèves et étudiants. 1/5 des établissements accueille entre 200 et 300 jeunes. Les établissements dont la taille est supérieure à 500 élèves et étudiants sont aussi peu nombreux dans le public que dans le privé (2 % au total). Il n'existe pas de structures relevant du privé RA accueillant plus de 500 élèves et étudiants en 2009. À noter, 1 seul établissement public dont la taille est supérieure à 800 élèves et étudiants.

L'hébergement (2.9)

En recul depuis de nombreuses années, l'internat reste dominant dans l'enseignement agricole. En 2009, ce mode d'hébergement concerne 97 204 élèves et étudiants de l'enseignement supérieur court, soit 56,2 % des formés. En 2009, tous cycles confondus, 64 818 élèves et étudiants internes (soit 59,2 % du total) relèvent de l'enseignement privé, contre 32 386 du public (soit 51,2 %). Les internes sont 2 fois plus nombreux dans le privé RA que dans le privé TP.

L'internat est le plus répandu dans le 2nd cycle professionnel avec 33 % d'internes, il est beaucoup plus en retrait dans le 1^{er} cycle (12 %) et dans le 2nd cycle GT (8,8 %). 2,4 % des étudiants du cycle supérieur court seulement sont internes.

Les ateliers technologiques et les exploitations agricoles publics (2.10, 2.11)

Les EPLEFPA disposent pour une grande majorité d'entre eux d'au moins une exploitation agricole ou, en fonction des formations présentes, d'un atelier technologique agroalimentaire ou hippique. En France métropolitaine, plus d'une trentaine d'EPLEFPA éclatés sur plusieurs sites bénéficient de la présence de 2, voire exceptionnellement 3 exploitations et/ou ateliers technologiques. Les 2/3 environ (125) sont agricoles, près d'1/3 (52) sont horticoles/viticoles/arboricoles et 1,6 % (3) sont aquacoles.

Les exploitations de métropole disposent de 17 138 ha de SAU avec une moyenne par exploitation de 95 ha environ. La surface moyenne des exploitations agricoles d'outre-mer est 2,4 fois plus petite (39,1 ha) que la SAU moyenne métropolitaine. Les productions sont diverses et plusieurs activités de production définies selon le cahier des charges AB peuvent être développées dans une même exploitation. En 2008, sur les 36 exploitations recourant aux pratiques de l'agriculture biologique, celles qui sont engagées dans les cultures de céréales/grandes

cultures sont les plus nombreuses (13 exploitations, soit 36,1 %), suivies par celles qui ont développé d'une part, des cultures légumières et fruitières (12 exploitations, soit 33,4 %) et d'autre part, des productions animales (11 exploitations, soit 30,5 %).

Les établissements partenaires de licences professionnelles (2.12)

Dans la France métropolitaine et les DOM, en 2009, 180 licences professionnelles sont préparées en partenariat avec des établissements sous tutelle du MAAP. Un établissement peut être partenaire de plusieurs licences professionnelles au sein de l'académie dont il «relève», mais il peut aussi être partenaire d'une licence professionnelle relevant d'une autre académie. Les Pays de la Loire (22 licences pro) et la région Midi-Pyrénées (15 licences pro) enregistrent la plus forte implication dans les partenariats entre un établissement relevant du MAAP et l'université. La région Midi-Pyrénées (14 licences pro), les Pays de la Loire (13 licences pro) ainsi que la Bretagne (13 licences pro), concentrent le plus grand nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole partenaires des licences professionnelles. En région Midi-Pyrénées, les partenariats entre l'université et les établissements publics représentent 92,9 % de l'ensemble des partenariats. En Bretagne et en Pays de la Loire, ce sont les partenariats entre l'université et les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court privés qui sont les plus répandus, représentant respectivement 61,5 % et 53,8 % de l'ensemble des partenariats dans ces 2 régions.

Le nombre d'écoles de l'enseignement supérieur long relevant du MAAP partenaires de licences professionnelles est le plus élevé en Pays de la Loire (4 écoles) et en Midi-Pyrénées (3 écoles). À noter que la Corse, la Guyane et la Martinique ne sont pas concernées par ces formations.

Depuis leur mise en œuvre en 2000, le nombre de licences professionnelles en partenariat avec les établissements d'enseignement agricole a considérablement

augmenté, pour atteindre 180 en 2009. Les partenariats se sont particulièrement développés entre 2004 et 2008 au rythme annuel d'une vingtaine et plus, (le maximum étant atteint en 2008 avec 28 nouveaux partenariats). La progression s'est poursuivie en 2009, cependant à un rythme moins soutenu (+ 13 partenariats).

Les pôles de compétences (2.13, 2.14)

Le MAAP a réorganisé en 2004 l'enseignement supérieur agricole, dans un souci stratégique de lisibilité au sein d'un contexte de compétition internationale de l'offre de formation et de construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

7 pôles de compétences se sont ainsi constitués, regroupant sur une même zone géographique les compétences existantes en formation, recherche et développement dans le domaine des sciences et technologies du vivant. En 2007, création de l'institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement AgroParisTech (par fusion de l'INA PG, l'ENGREF et l'ENSAIA de Massy) et du centre international d'études supérieures en sciences agronomiques Montpellier SupAgro (par fusion de l'ENSAM, du CNEARC, de l'ENSIA-SIARC et du CEP de Florac). En 2008, création de l'institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage Agrocampus Ouest (par fusion de l'ENSAR, l'INSFA, du CEMPAMA et de l'INH d'Angers). En 2009, création de l'institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation, de l'environnement AgroSup Dijon (par fusion de l'ENESAD et l'ENSBANA), 1^{er} établissement sous la tutelle conjointe du MAAP et du MESR. En 2010, création de l'institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement VetagroSup (par fusion de l'ENVL et l'ENITAC) et de l'école nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique Oniris (fusion de l'ENVN et l'ENITIAA).

2 Les structures de formation agricoles

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

COM

Depuis le 23 mars 2003, les collectivités d'outre-mer (ou COM) regroupent d'anciens TOM ainsi que d'autres collectivités territoriales à statut particulier : Saint-Barthélemy et Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, la Polynésie française, Wallis et Futuna. La Nouvelle-Calédonie est traitée à part à cause de la Constitution et du caractère transitoire de son statut *Sui generis* (ou « de son propre genre »).

Remarque : l'enseignement agricole est présent uniquement à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna.

DOM

Les départements d'outre-mer (ou DOM) sont des collectivités territoriales intégrées à la République française au même titre que les départements ou régions de la France métropolitaine.

Les 4 DOM sont : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion.

Enseignement supérieur court

L'enseignement supérieur court du MAAP regroupe les BTS, les CPGE et la classe de prélicence. Le diplôme délivré est le BTSA.

Second degré

L'enseignement du second degré (ou 2nd degré) regroupe l'enseignement dispensé dans les établissements publics et privés du MAAP hors BTSA et CPGE.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

NOTE

Lorsque les classes de CAPA, BEPA, bac pro, bac techno et BTSA sont comptabilisées, respectivement les classes de CAP, BEP, bac pro, bac techno et BTS du MEN présentes dans quelques établissements de l'enseignement agricole, sont incluses.

SAVOIR PLUS

www.chlorofil.fr rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 10-02 - La rentrée scolaire en 2009
- StatEA 09-02 - La rentrée scolaire en 2008
- www.chlorofil.fr rubrique Établissements/textes officiels



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

CNEAP

Le conseil national de l'enseignement agricole privé (ou CNEAP) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui relèvent du MAAP. Ce réseau fédère les lycées de l'enseignement agricole privé (LEAP) qui proposent des formations depuis la 4^e jusqu'au BTSA. Ce réseau comprend également des écoles d'ingénieurs.

LEGTA

Un lycée d'enseignement général et technologique agricole (ou LEGTA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège.

Il assure principalement les formations initiales conduisant aux baccalauréats, BTA ou BTSA.

LPA

Un lycée professionnel agricole (ou LPA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège. Il assure principalement les formations initiales conduisant aux CAPA, BEPA, BTA ou bac pro.

LP

Le lycée professionnel (ou LP) est un établissement d'enseignement secondaire qui offre un enseignement professionnel. Les élèves y préparent un CAP ou un BEP ou un bac pro.

Non affiliés

Quelques établissements privés de l'enseignement agricole ne sont affiliés ni au CNEAP, ni à l'UNREP, ni à l'UNMFREO.

UNMFREO

L'union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (ou UNMFREO) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé. Elles dispensent des formations de la 4^e de l'EA au BTSA.

Elle fédère majoritairement les maisons familiales rurales (ou MFR), associations uniques et autonomes, créées en 1937. Elles pratiquent une pédagogie de l'alternance avec des semaines de formation en entreprise et des semaines de formation à l'école.

UNREP

L'union nationale rurale d'éducation et de promotion (ou UNREP) a été fondée en 1925. Elle est l'une des 3 fédérations des établissements d'enseignement agricole privé. Elle dispense des formations de la 4^e de l'EA au BTSA. Ces établissements proposent soit des formations à temps plein soit des formations scolaires par alternance.

SOURCES

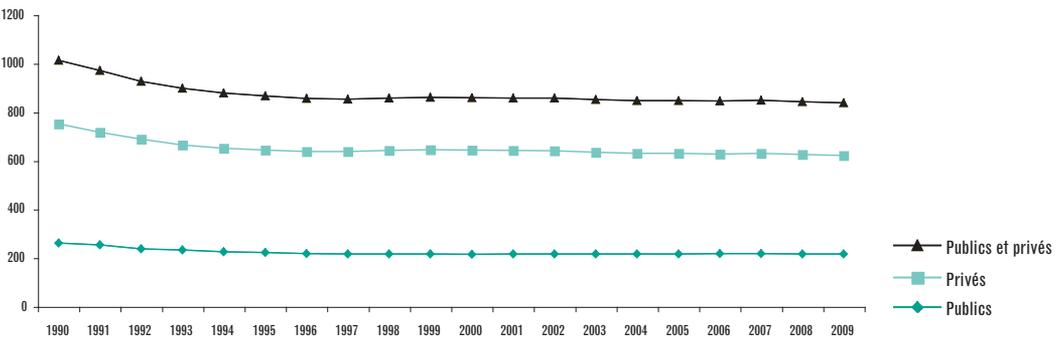
- Application Génome

1- L'évolution du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2009 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

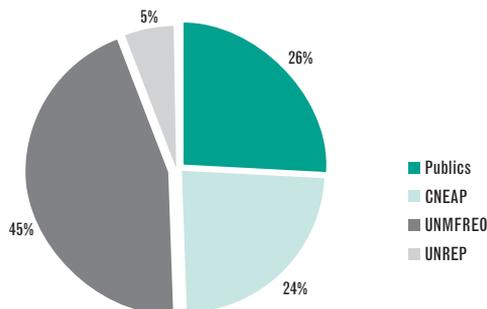
Établissements	Rentrées											
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Établissements publics												
LEGTA/LEGTPA	103	118	128	130	132	135	138	138	138	137	138	141
LPA ⁽¹⁾	152	103	85	84	83	80	77	76	77	78	77	74
LP	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	2	2
Total publics⁽²⁾	257	223	215	216	217	217	217	217	218	218	217	217
Établissements privés												
CNEAP	258	217	211	208	206	204	203	203	202	201	200	199
UNMFREO	430	372	379	380	381	380	378	378	377	380	377	374
UNREP	58	51	50	50	51	48	46	47	46	46	46	45
Non affiliés	6	4	4	4	3	3	3	3	3	4	3	3
Total privés	752	644	644	642	641	635	630	631	628	631	626	621
dont TP	273	239	235	231	229	227	226	226	225	226	224	222
dont RA	479	405	409	411	412	408	404	405	403	405	402	399
Total publics et privés	1 009	867	859	858	858	852	847	848	846	849	843	838

Lecture : à la rentrée 2009, 621 établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court relèvent du secteur privé.

2- La représentation de l'évolution du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2009 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



3- La répartition du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement à la rentrée 2009⁽³⁾ *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



(1) Dont en 1990, 29 CFPAJ et en 1995, 2 CFPAJ.

(2) L'ENITIAA de Nantes n'est pas comptabilisée.

(3) Les établissements non affiliés ne sont pas représentés sur le graphique car trop peu nombreux.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Association ou OG

L'association ou l'organisme de gestion (ou OG) responsable de l'établissement de l'enseignement agricole privé passe un contrat avec l'État et participe ainsi au service public d'éducation et de formation.

EPLFPA

Un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (ou EPLFPA) a pour siège, soit un LEGTA, soit un LPA et regroupe plusieurs centres :

- un ou plusieurs LEGTA ou LPA ;
- un ou plusieurs CFPPA ou CFA ;
- un ou plusieurs ateliers technologiques ou exploitations agricoles à vocation pédagogique qui assurent l'adaptation et la formation aux réalités pratiques, techniques et économiques, et qui contribuent à la démonstration, à l'expérimentation et à la diffusion des techniques nouvelles.

LEGTA

Un lycée d'enseignement général et technologique agricole (ou LEGTA) est un centre constitutif d'un EPLFPA dont il peut être le siège.

Il assure principalement les formations initiales conduisant aux baccalauréats, BTA ou BTS.

LPA

Un lycée professionnel agricole (ou LPA) est un centre constitutif d'un EPLFPA dont il peut être le siège. Il assure principalement les formations initiales conduisant aux CAPA, BEPA, BTA ou bac pro.

LP

Le lycée professionnel (ou LP) est un établissement d'enseignement secondaire qui offre un enseignement professionnel. Les élèves y préparent un CAP ou un BEP ou un bac pro.

Site

Pour un lycée ou une MFR, le site représente la localisation géographique aussi bien du siège que des annexes dans lesquelles sont dispensées des formations.

SOURCES

- Application Génome
- DéciEA

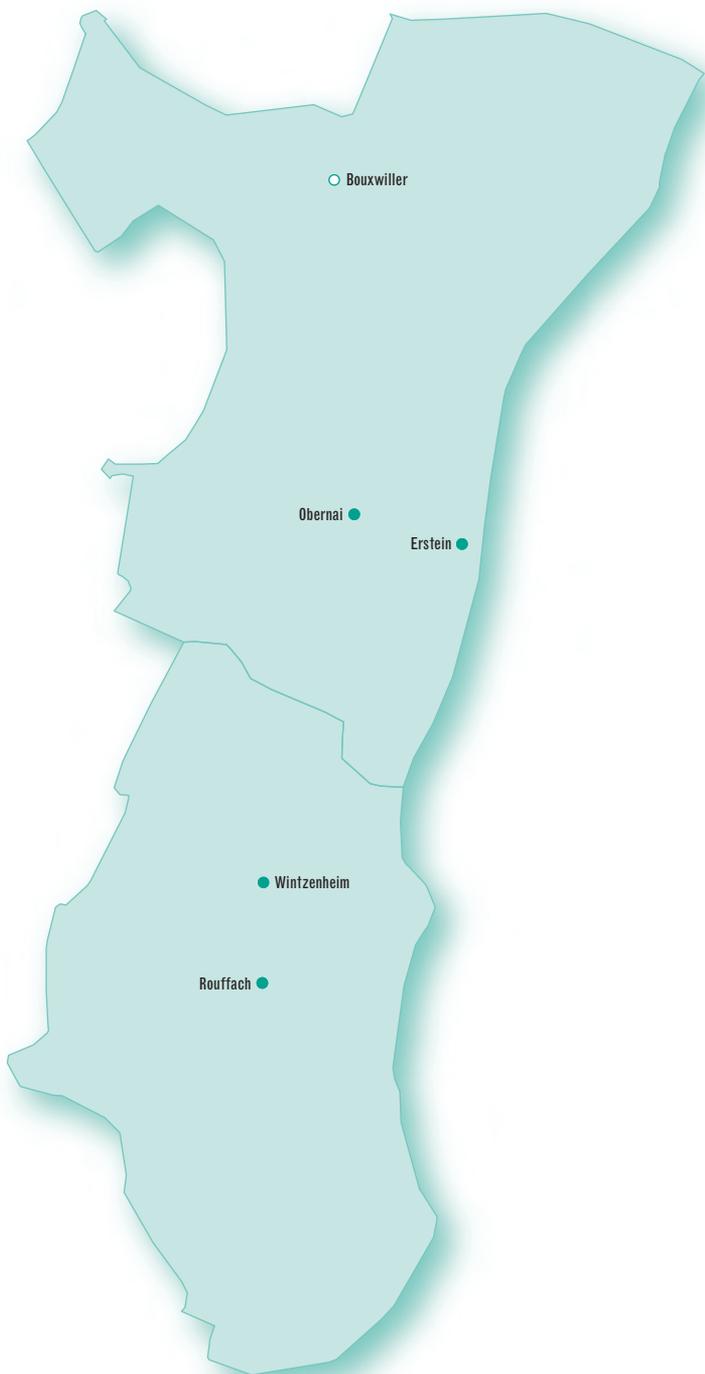
1- La répartition régionale des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement à la rentrée 2009 *France métropolitaine et DOM*

Régions	Public			Privé				
	EPLEFPA	LEGTA/LPA/LP		Asso. ou OG	RA		TP	
		Établis.	Dont multisites		Établis.	Dont multisites	Établis.	Dont multisites
Alsace	3	4	0	1	0	0	1	0
Aquitaine	11	15	0	40	24	1	16	0
Auvergne	10	10	2	19	11	0	8	0
Basse-Normandie	6	7	0	36	28	0	8	0
Bourgogne	10	14	3	21	13	0	8	0
Bretagne	11	11	1	55	27	0	28	3
Centre	8	9	5	29	18	0	11	2
Champagne-Ardenne	7	8	0	15	9	0	6	0
Corse	2	2	0	0	0	0	0	0
Franche-Comté	7	7	0	18	12	0	6	0
Haute-Normandie	3	6	1	12	9	0	3	0
Île-de-France	3	3	0	18	10	0	8	0
Languedoc-Roussillon	7	10	2	23	7	0	16	1
Limousin	8	8	0	1	1	0	0	0
Lorraine	5	5	2	13	11	0	2	1
Midi-Pyrénées	17	18	2	23	12	0	11	2
Nord-Pas-de-Calais	5	5	2	24	11	0	13	0
Pays de la Loire	11	11	0	92	63	0	29	3
Picardie	7	8	2	22	15	0	7	0
Poitou-Charentes	12	15	0	37	31	1	6	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10	12	0	16	12	0	4	0
Rhône-Alpes	19	20	2	75	47	0	28	3
Total France métropolitaine	182	208	24	590	371	2	219	15
Guadeloupe	1	1	0	5	5	0	0	0
Guyane	1	1	0	2	2	0	0	0
La Réunion	2	2	0	6	5	0	1	0
Martinique	2	2	0	1	1	0	0	0
Total DOM	6	6	0	14	13	0	1	0
Mayotte	1	1	0	1	1	0	0	0
Nouvelle-Calédonie	1	1	0	7	6	0	1	0
Polynésie française	1	1	0	9	8	0	1	0
Wallis et Futuna	nd	nd	nd	0	0	0	0	0
Total COM et Nouvelle-Calédonie	3	3	0	17	15	0	2	0
Total	191	217	24	621	399	2	222	15

Lecture : à la rentrée 2009, la région Pays de la Loire compte 29 établissements privés temps plein dont 3 sont composés de plusieurs sites de formation.

2 Les structures de formation agricoles

Alsace, rentrée 2009



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

Aquitaine, rentrée 2009

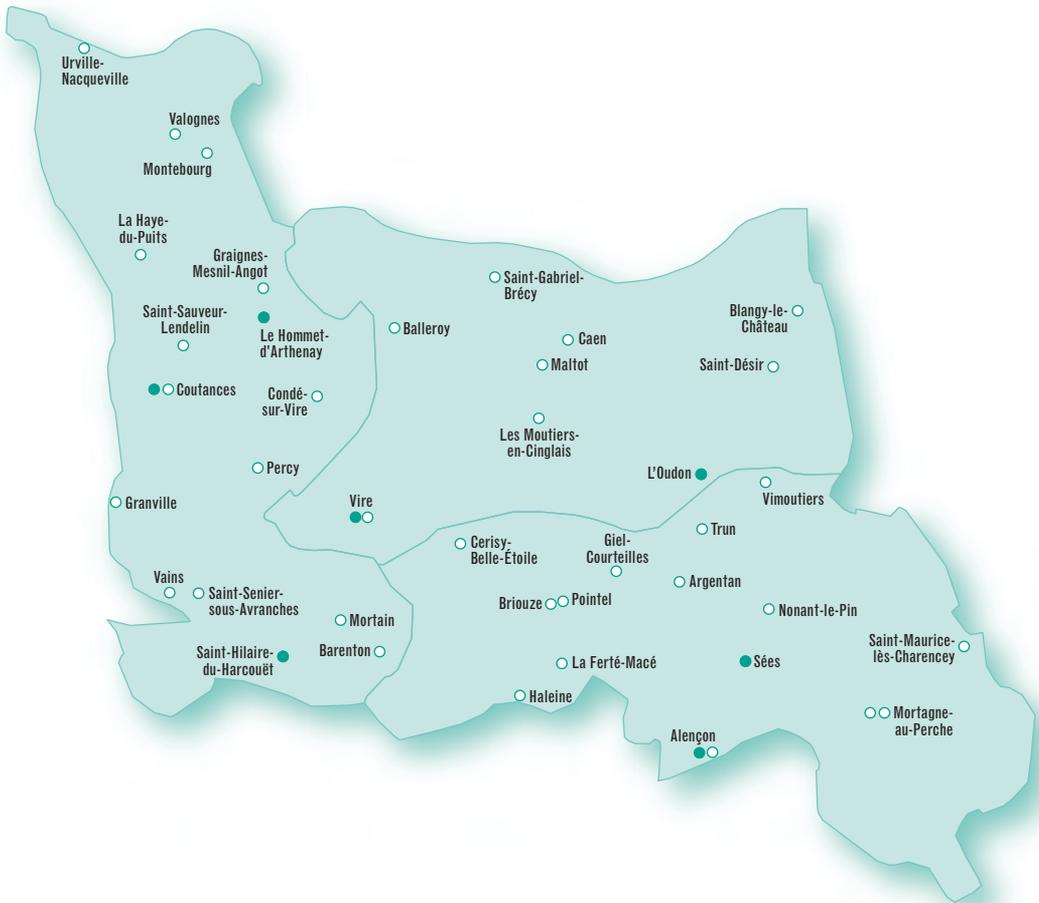
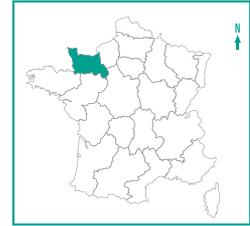


2 Les structures de formation agricoles

Auvergne, rentrée 2009



Basse-Normandie, rentrée 2009

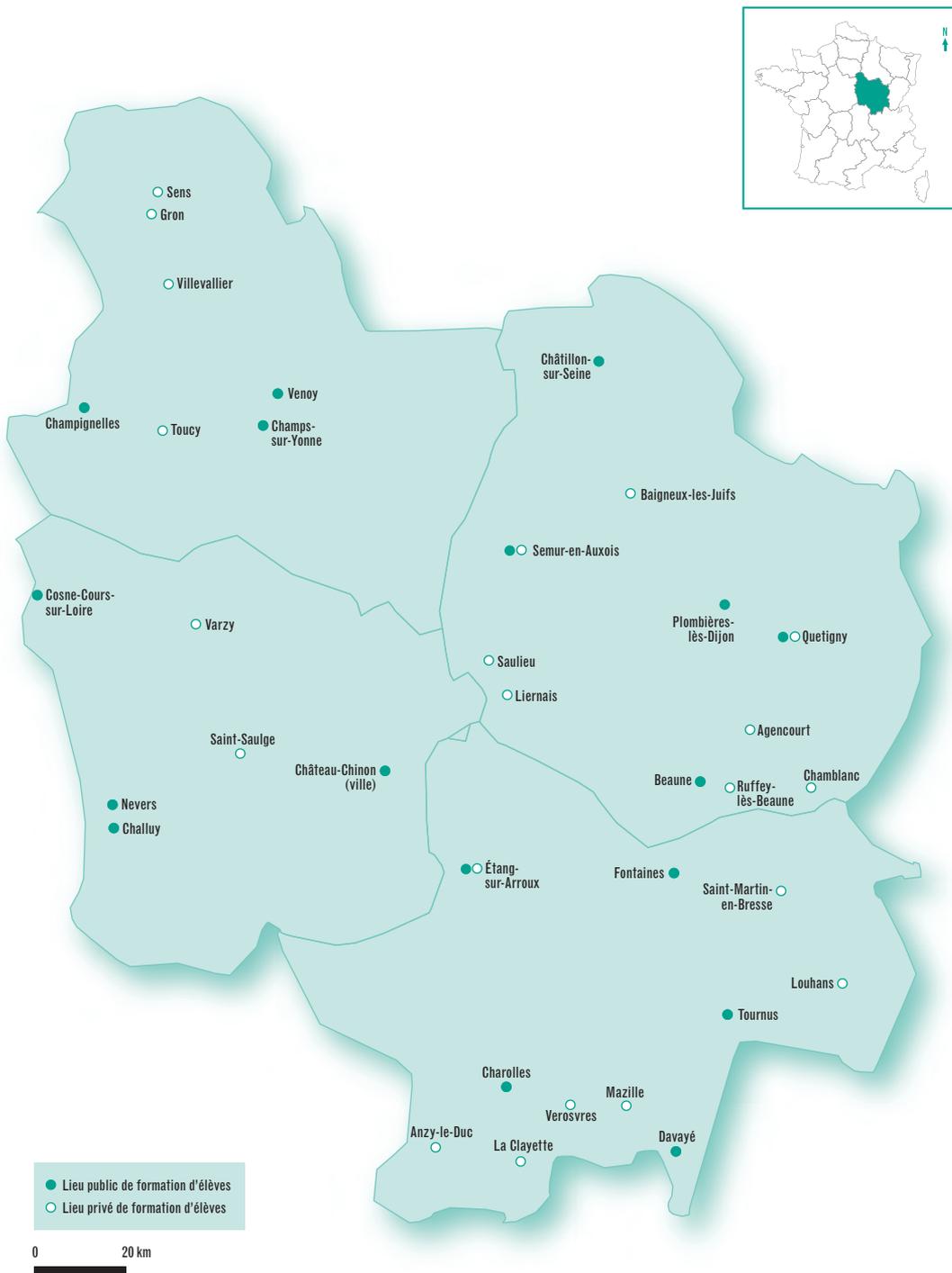


- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

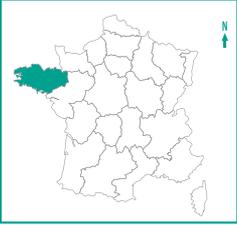


2 Les structures de formation agricoles

Bourgogne, rentrée 2009



Bretagne, rentrée 2009

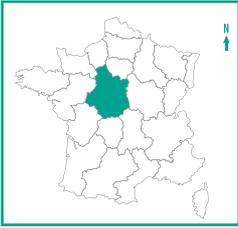


- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

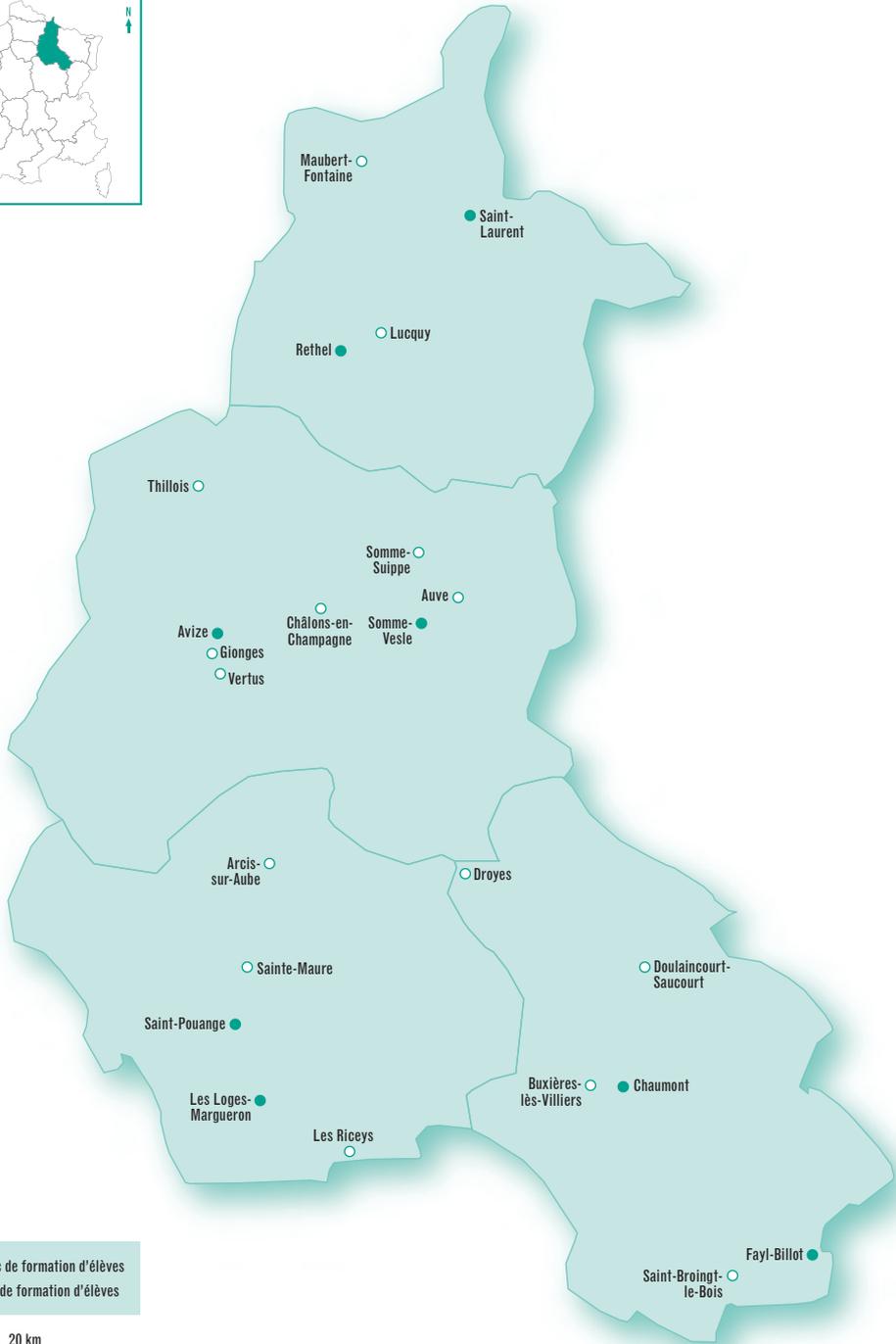
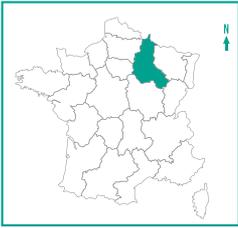
0 20 km

2 Les structures de formation agricoles

Centre, rentrée 2009

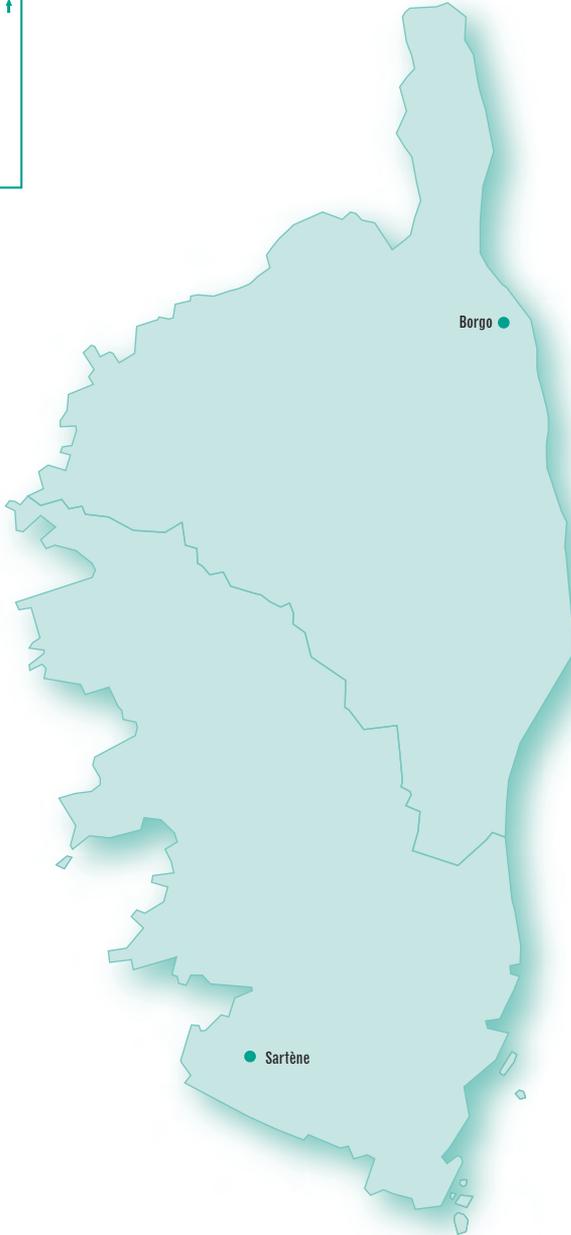
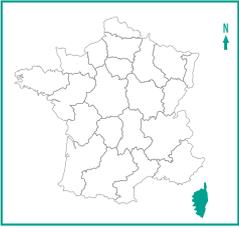


Champagne-Ardenne, rentrée 2009



2 Les structures de formation agricoles

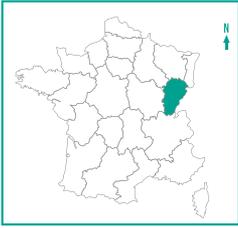
Corse, rentrée 2009



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

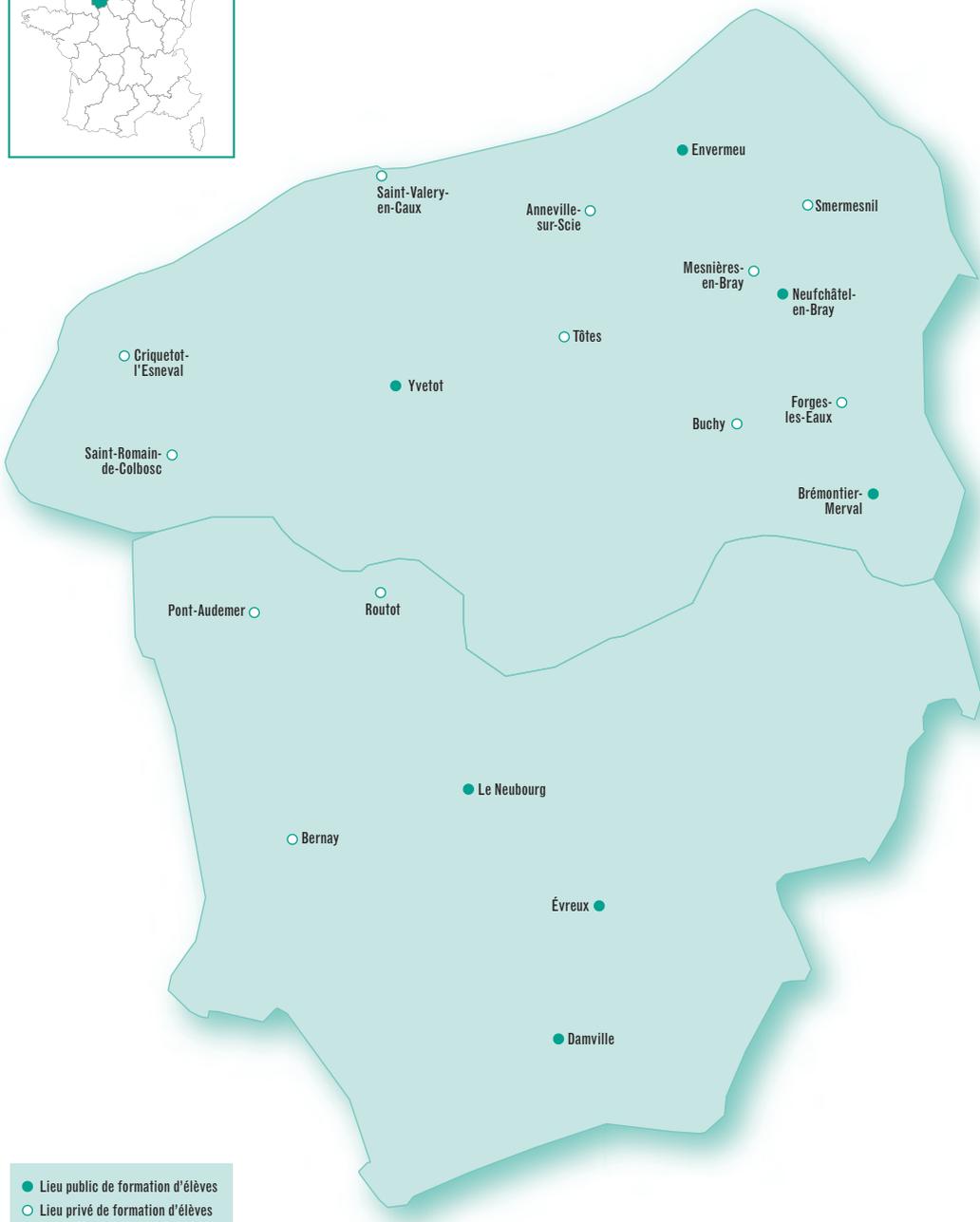
0 20 km

Franche-Comté, rentrée 2009



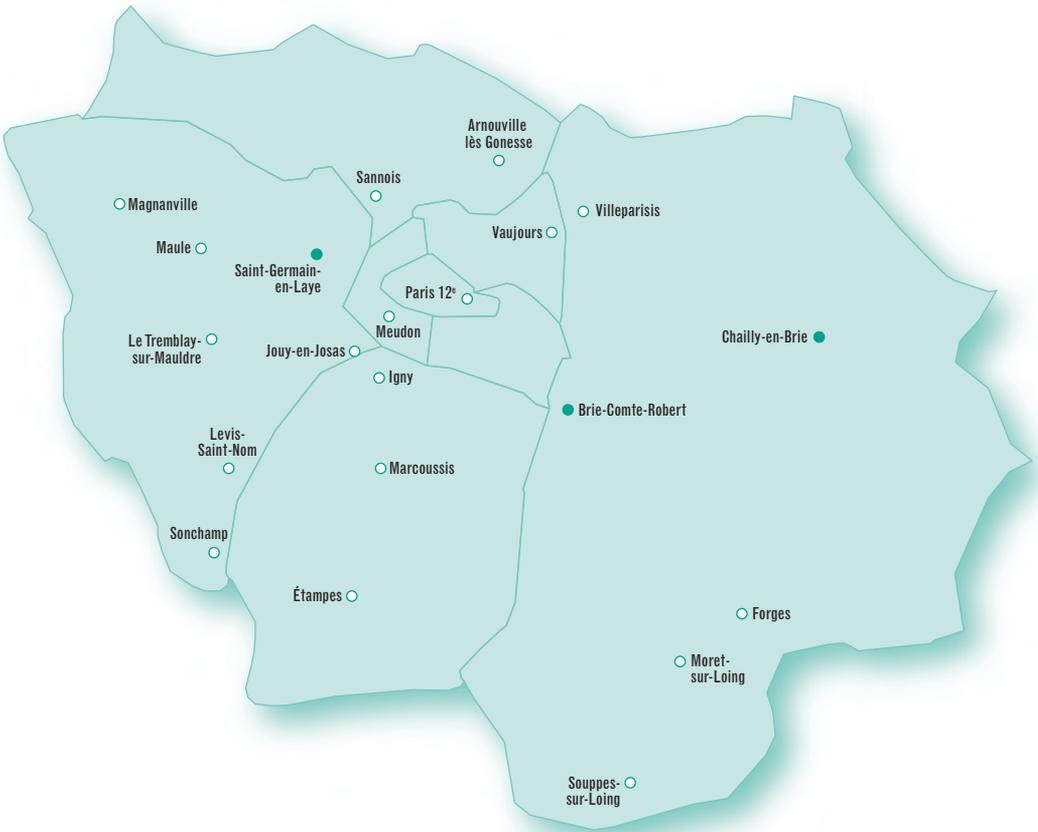
2 Les structures de formation agricoles

Haute-Normandie, rentrée 2009



0 20 km

Ile-de-France, rentrée 2009

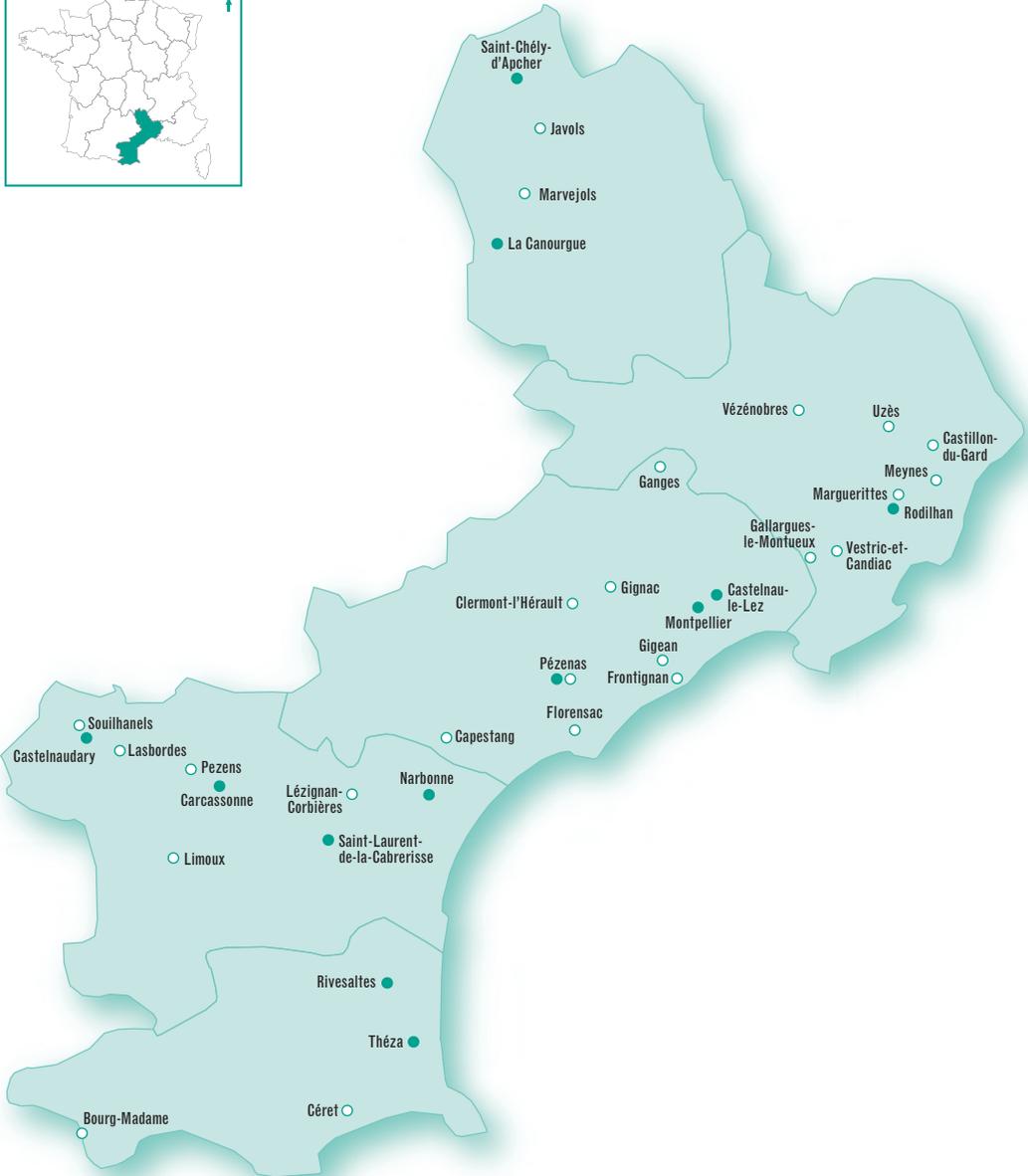


- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves



2 Les structures de formation agricoles

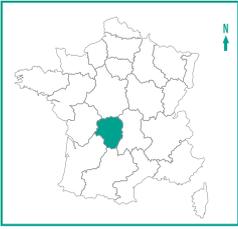
Languedoc-Roussillon, rentrée 2009



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

Limousin, rentrée 2009



0 20 km

2 Les structures de formation agricoles

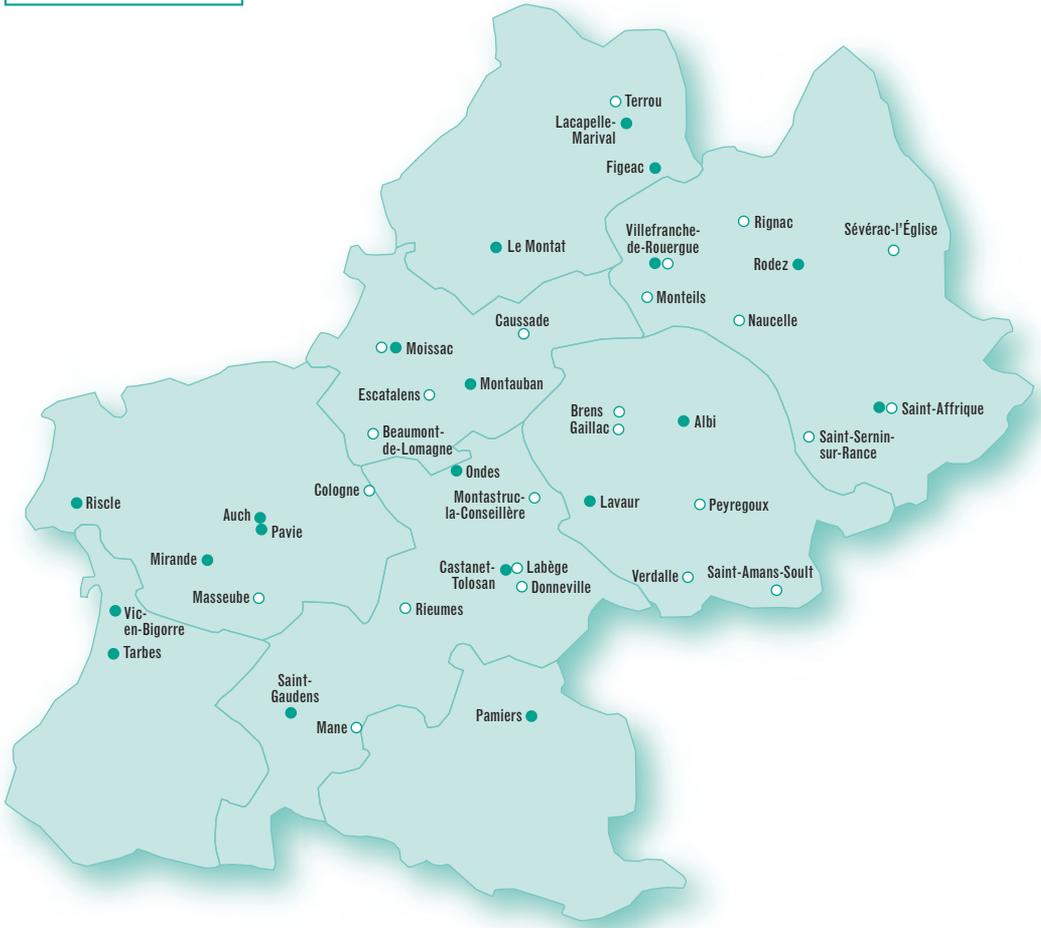
Lorraine, rentrée 2009



● Lieu public de formation d'élèves
○ Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

Midi-Pyrénées, rentrée 2009

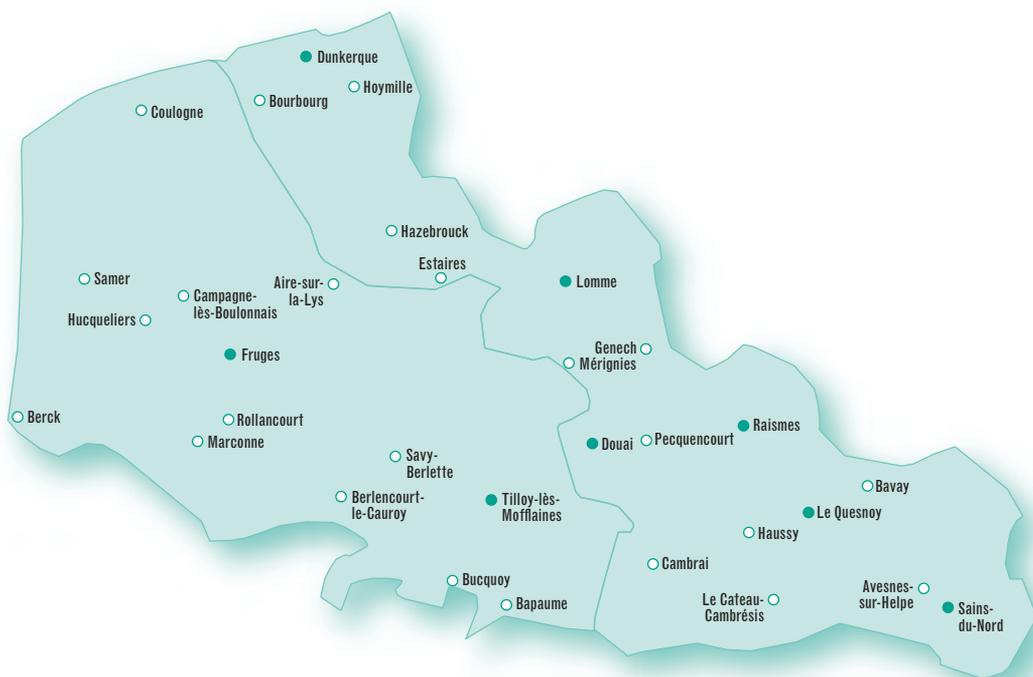
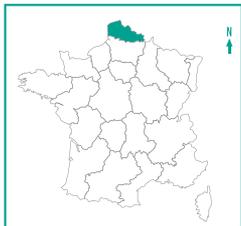


- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

2 Les structures de formation agricoles

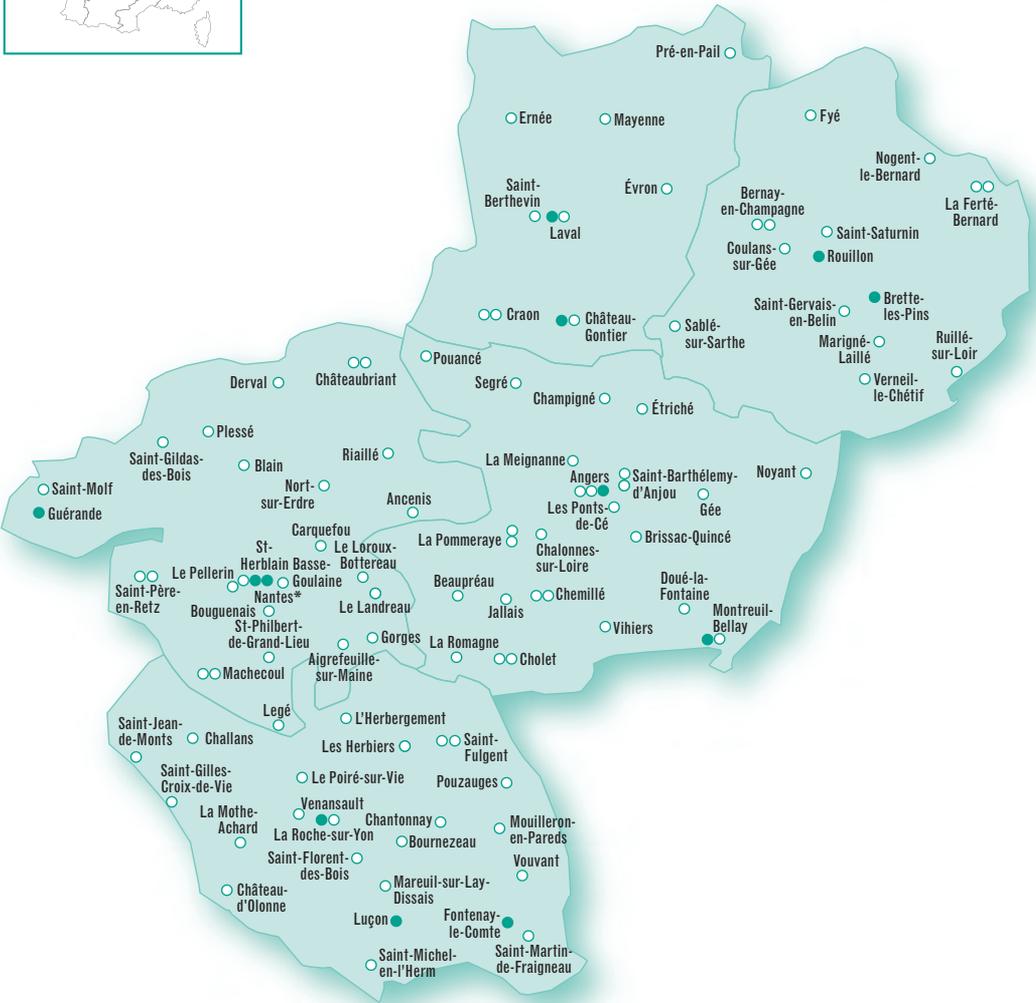
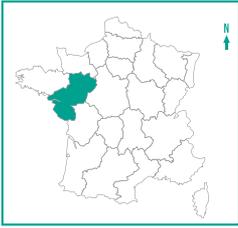
Nord-Pas-de-Calais, rentrée 2009



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

Pays de la Loire, rentrée 2009



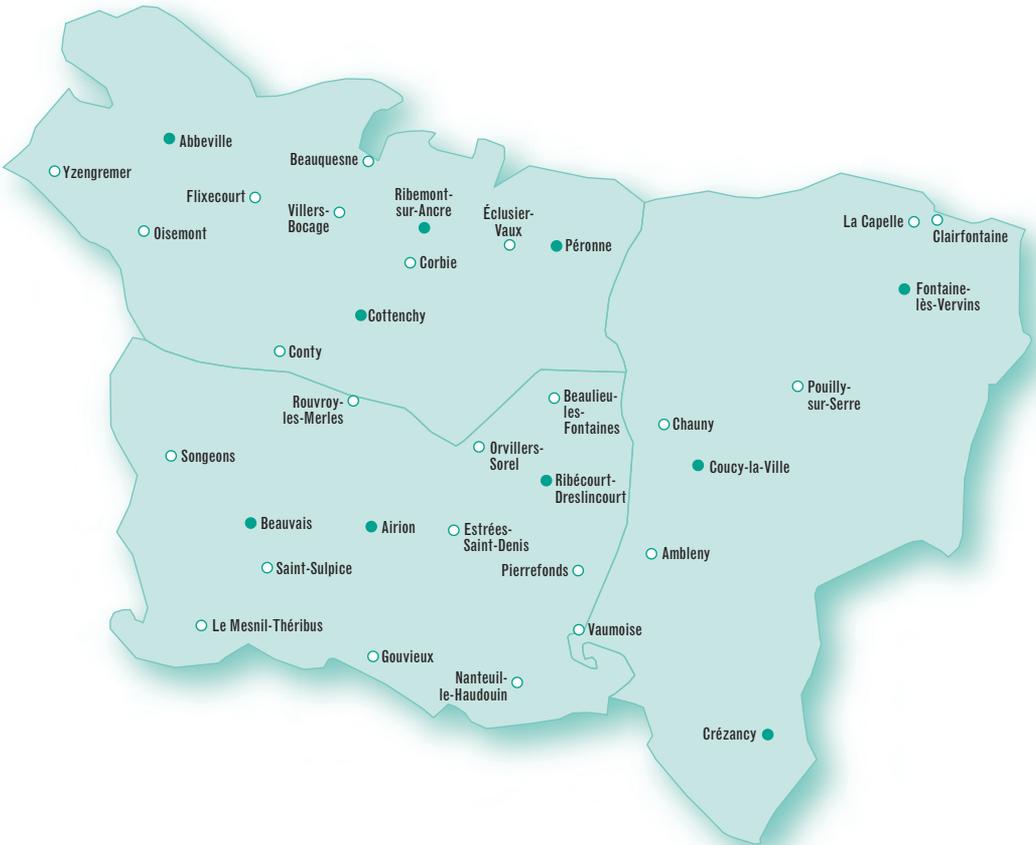
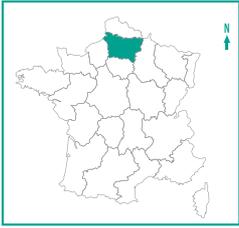
- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

*Formation BTSa à l'ENITIAA, L'ENITIAA et l'ENV de Nantes ont fusionné pour créer l'ONIRIS au 1^{er} janvier 2010.



2 Les structures de formation agricoles

Picardie, rentrée 2009



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

Poitou-Charentes, rentrée 2009



● Lieu public de formation d'élèves
○ Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

2 Les structures de formation agricoles

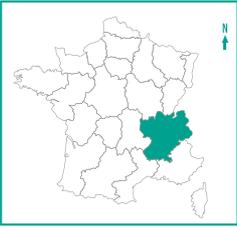
Provence-Alpes-Côte d'Azur, rentrée 2009



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

Rhône-Alpes, rentrée 2009

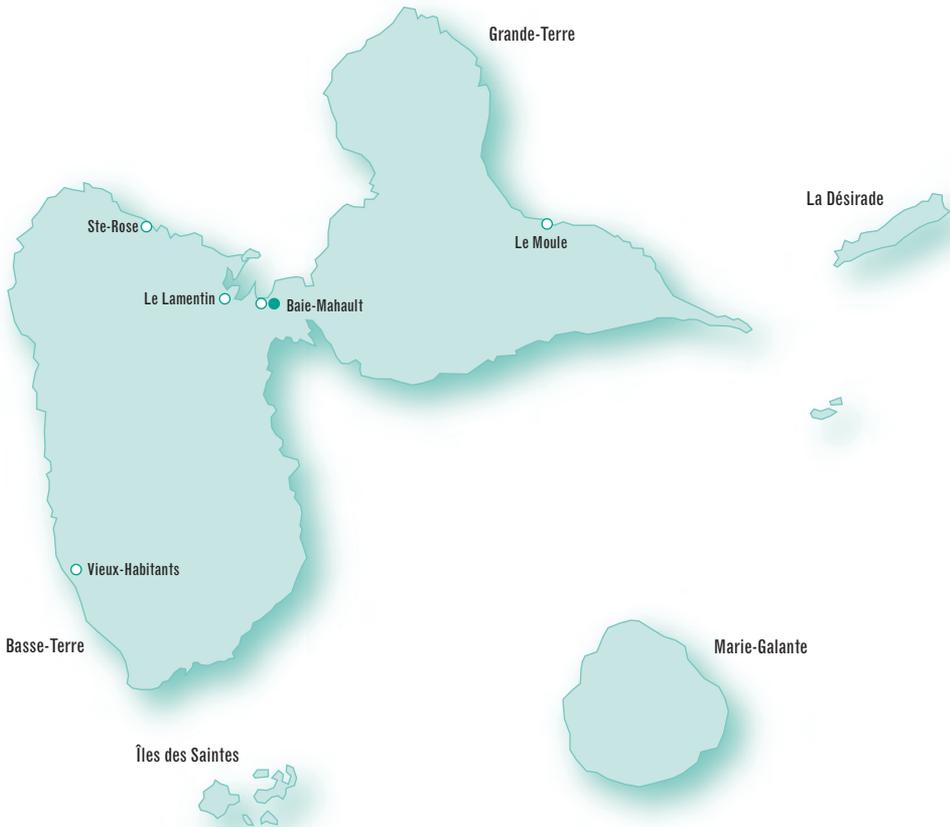


- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

2 Les structures de formation agricoles

DOM : Guadeloupe, rentrée 2009



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 10 km

DOM : Guyane, rentrée 2009



● Lieu public de formation d'élèves
○ Lieu privé de formation d'élèves

0 10 km

2 Les structures de formation agricoles

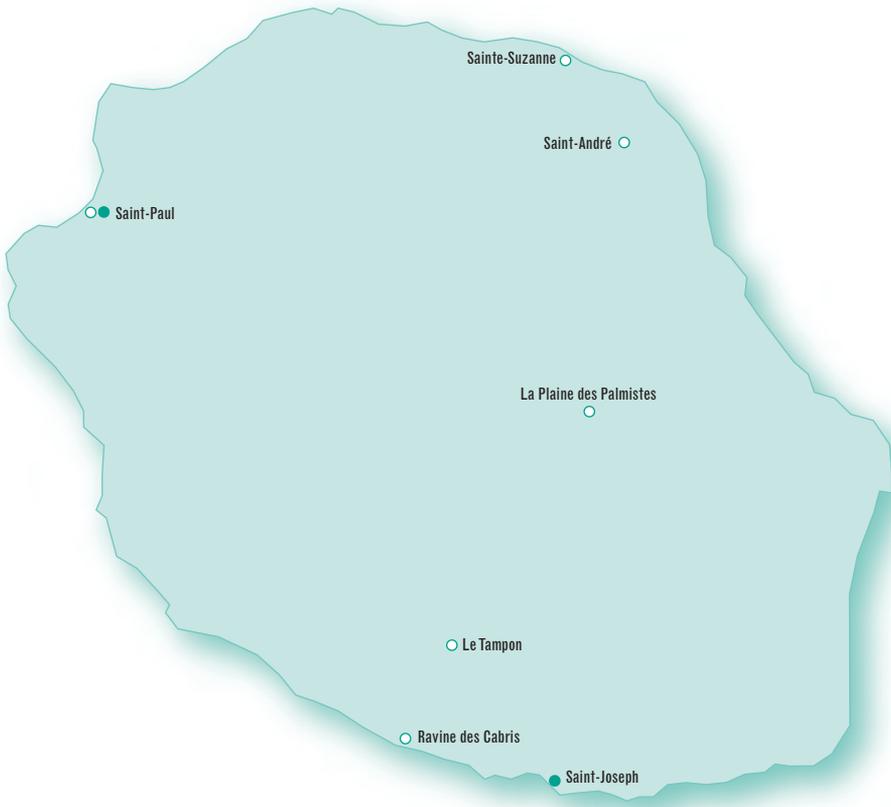
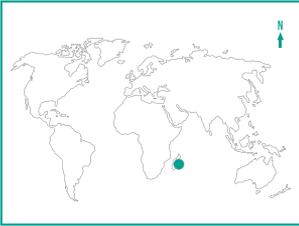
DOM : Martinique, rentrée 2009



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 10 km

DOM : La Réunion, rentrée 2009

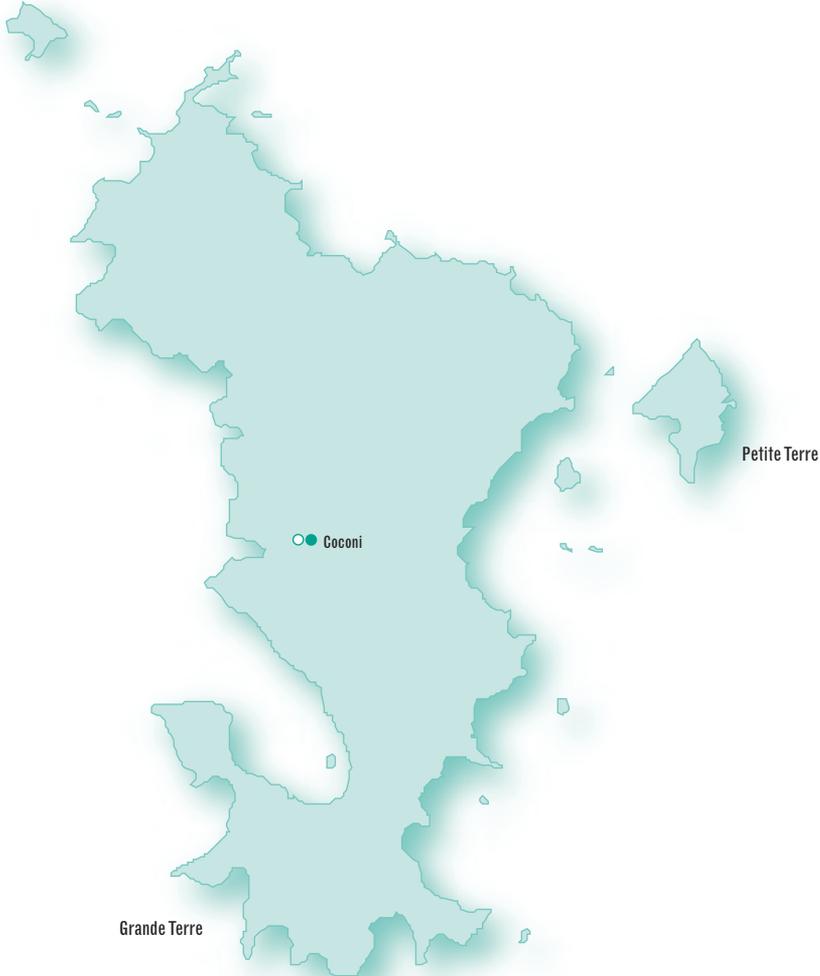
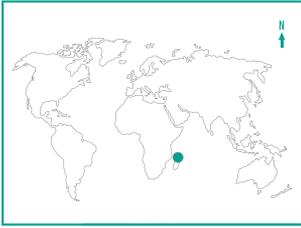


- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves



2 Les structures de formation agricoles

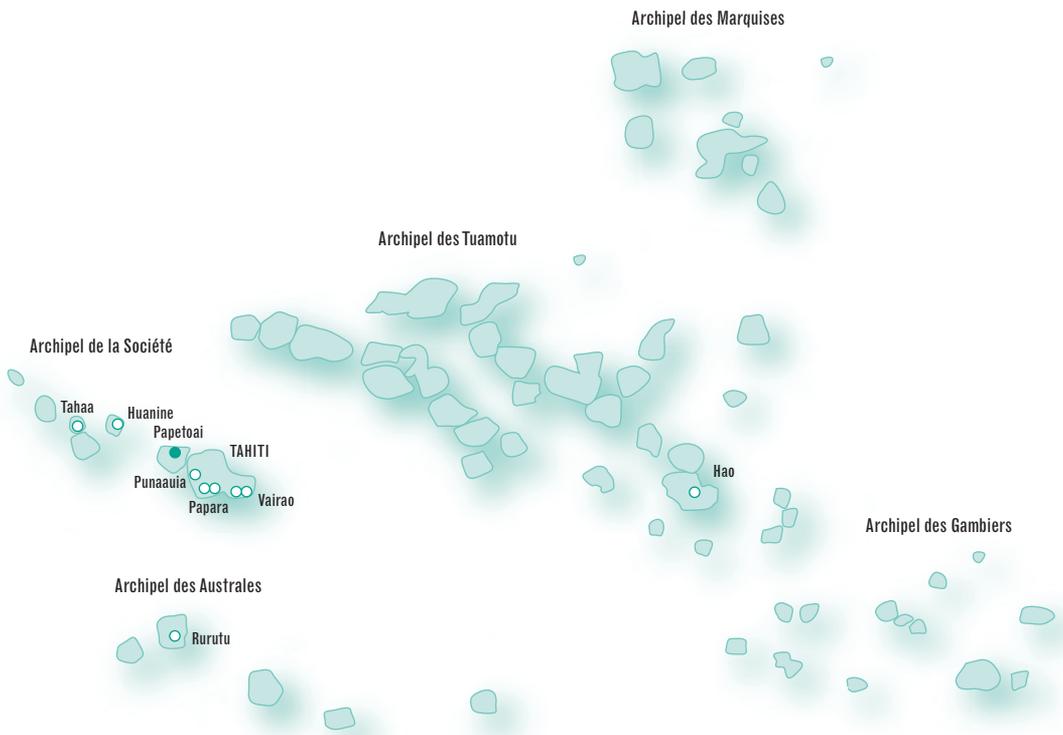
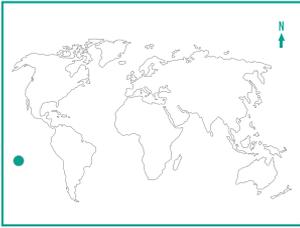
COM : Mayotte, rentrée 2009



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 10 km

COM : Polynésie française, rentrée 2009

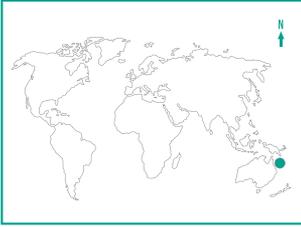


- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 50 km

2 Les structures de formation agricoles

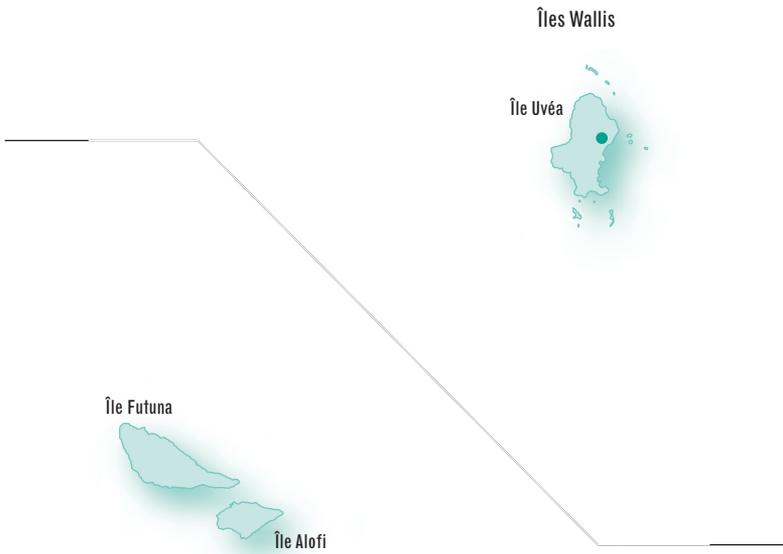
Nouvelle-Calédonie, rentrée 2009



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 100 km

Wallis et Futuna, rentrée 2009



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Classes de 4^e et 3^e de l'EA

Les classes de 4^e et de 3^e de l'enseignement agricole accueillent des élèves âgés d'au moins 14 ans avant le 31 décembre de l'année de recrutement, qui souhaitent découvrir les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement, et des services en milieu rural. Les élèves sont préparés pour présenter le diplôme national du brevet des collèges.

L'orientation se fait en fin de 3^e : les élèves choisissent le secteur dans lequel ils prépareront un CAPA ou un BEPA dans les 6 spécialités maintenues à la rentrée 2009 ou un bac pro. Les élèves peuvent aussi s'orienter vers une 2nde GT, ou retourner en formation au MEN.

CLIPA

Les classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (ou CLIPA) ont été supprimées à la rentrée scolaire 2007. Les CLIPA accueillait des élèves (âgés de 14 ans à moins de 18 ans) sous statut scolaire. Ces élèves recevaient une formation générale et une information sur les métiers de l'entreprise ainsi qu'une initiation préprofessionnelle.

CPA

Les classes de préapprentissage (ou CPA) accueillent des jeunes, sous statut scolaire, la dernière année ou les 2 dernières années de la scolarité obligatoire. L'enseignement se fait en alternance : enseignement théorique en établissement et stages pratiques en entreprise. Ces classes sont en voie d'extinction.

1^{er} cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4^e, 3^e et de CPA.

SOURCES

- Application Géode
- Application Scolagri
- DéciEA

1- L'évolution du nombre de classes de premier cycle dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2009

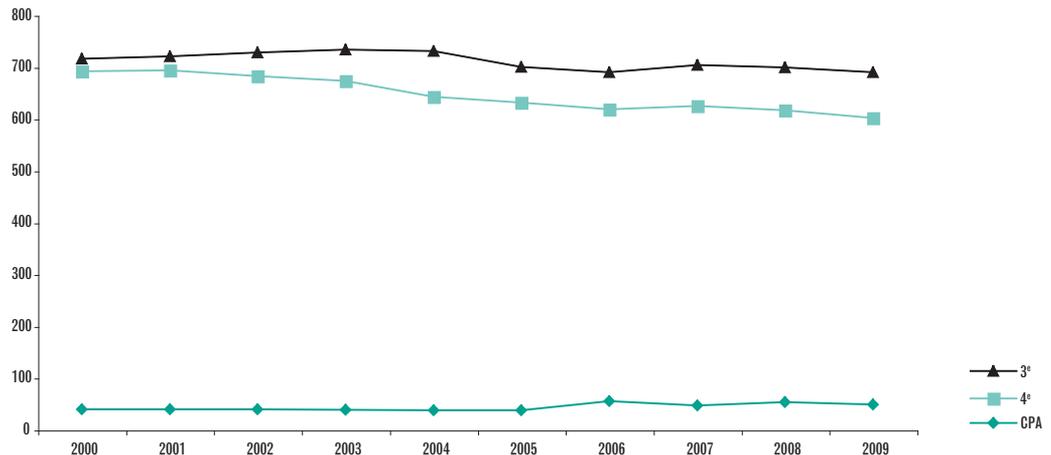
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrées											
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
CPA/CLIPA												
Public	77	42	33	33	33	31	30	30	41	39	45	41
TP	0	0	4	4	4	5	5	5	11	6	6	5
RA	0	1	3	3	3	3	3	3	4	2	3	3
Total Privé	0	1	7	7	7	8	8	8	15	8	9	8
Total CPA / CLIPA	77	43	40	40	40	39	38	38	56	47	54	49
4^e												
Public	128	122	87	88	86	79	77	77	73	69	62	52
TP	700	255	245	246	239	235	228	223	221	220	220	213
RA		361	360	360	358	360	338	332	325	336	335	337
Total Privé	700	616	605	606	597	595	566	555	546	556	555	550
Total 4^e	828	738	692	694	683	674	643	632	619	625	617	602
3^e												
Public	138	127	104	104	112	121	119	121	114	116	113	103
TP	327	263	250	254	254	253	251	242	241	243	244	243
RA	497	383	362	363	362	360	361	338	335	345	343	344
Total Privé	824	646	612	617	616	613	612	580	576	588	587	587
Total 3^e	962	773	716	721	728	734	731	701	690	704	700	690
1^{er} cycle												
Public	343	291	224	225	231	231	226	228	228	224	220	196
TP	1 027	518	499	504	497	493	484	470	473	469	470	461
RA	497	745	725	726	723	723	702	673	664	683	681	684
Total Privé	1 524	1 263	1 224	1 230	1 220	1 216	1 186	1 143	1 137	1 152	1 151	1 145
Total 1^{er} cycle	1 867	1 554	1 448	1 455	1 451	1 447	1 412	1 371	1 365	1 376	1 371	1 341

Lecture : à la rentrée 2009, 690 classes de 3^e sont ouvertes dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court de l'enseignement agricole dont 587 dans des établissements privés et 103 dans des établissements publics.

2- L'évolution du nombre de classes de premier cycle dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court de 2000 à 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il s'aligne, à partir de 2009, sur les baccalauréats des séries générale et technologique avec un cycle de référence de 3 ans après la classe de 3^e. Celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2nde pro), de 1^{re} professionnelle (ou 1^{re} pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1^{re} pro afin de permettre l'accès au cycle terminal (1^{re} pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEPA, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2nde GT, 1^{re} ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

À titre transitoire, à compter de la rentrée 2010, des parcours en 4 ans sont maintenus pour l'obtention du bac pro (classes de 1^{re} et de terminale) après un BEPA pour 6 spécialités de BEPA, ce qui est différent du dispositif adapté à certains jeunes.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire.

La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

BEPA

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles rénové (BEPA rénové). Ce BEPA rénové est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAP et inscrit au RNCP.

À titre transitoire, 6 spécialités du BEPA continuent à être délivrées après un cycle de 2 années d'études. L'obtention du BEPA dans ces spécialités permet l'accès à un cycle de préparation du baccalauréat professionnel en 2 ans (ou au BTA).

Remarque : pour la rentrée scolaire 2010, les titulaires d'un BEPA obtenu à la session de juin 2010 pourront poursuivre leurs études en accédant directement en classe de 1^{re} pro.

BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Le BTA se prépare en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de 2nde GT, ou en fin de scolarité de 1^{re}.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en CS ou en BTSA. Cette formation est en voie d'extinction.

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e ou en 1 an pour la spécialité lad jockey-lad driver ou dans les COM. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en BEPA pour les 6 spécialités maintenues à titre transitoire, en BPA, bac pro, BTA, BP ou de préparer un CS. Le CAPA en 1 an est en voie d'extinction.

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

SOURCES

- Application Géode
- Application Scolagri
- DéciEA

1- L'évolution du nombre de classes de second cycle professionnel dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrées											
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
CAPA												
Public	26	12	28	34	39	43	50	56	61	63	69	76
TP	203	104	142	167	177	209	216	215	212	217	218	228
RA	195	126	200	220	236	238	239	234	245	263	273	292
Total privé	398	230	342	387	413	447	455	449	457	480	491	520
Total CAPA	424	242	370	421	452	490	505	505	518	543	560	596
BEPA												
Public	667	661	750	765	779	799	798	798	795	792	793	471
TP	802	778	801	795	794	788	772	756	743	743	736	560
RA	955	998	1 005	1 008	1 014	1 010	989	994	1 009	1 012	1 004	679
Total privé	1 757	1 776	1 806	1 803	1 808	1 798	1 761	1 750	1 752	1 755	1 740	1 239
Total BEPA	2 424	2 437	2 556	2 568	2 587	2 597	2 559	2 548	2 547	2 547	2 533	1 710
BTA												
Public	655	510	176	173	154	129	122	82	40	39	40	39
TP	379	412	275	271	263	243	229	132	28	20	22	24
RA	236	341	169	167	152	137	128	76	16	4	4	4
Total privé	615	753	444	438	415	380	357	208	44	24	26	28
Total BTA	1 270	1 263	620	611	569	509	479	290	84	63	66	67
Bac pro												
Public	13	44	431	443	457	478	473	507	543	539	539	526
TP	2	11	201	206	224	244	255	347	432	431	433	433
RA	2	21	270	281	305	325	322	375	441	450	448	452
Total privé	4	32	471	487	529	569	577	722	873	881	881	885
Total bac pro	17	76	902	930	986	1 047	1 050	1 229	1 416	1 420	1 420	1 411
2nd pro												
Public	nc											
TP	nc											
RA	nc											
Total privé	nc											
Total 2nd Pro	nc											
2nd cycle pro												
Public	1 361	1 227	1 385	1 415	1 429	1 449	1 443	1 443	1 439	1 433	1 441	1 421
TP	1 386	1 305	1 419	1 439	1 458	1 484	1 472	1 450	1 415	1 411	1 409	1 431
RA	1 388	1 486	1 644	1 676	1 707	1 710	1 678	1 679	1 711	1 729	1 729	1 716
Total privé	2 774	2 791	3 063	3 115	3 165	3 194	3 150	3 129	3 126	3 140	3 138	3 147
Total 2nd cycle pro	4 135	4 018	4 448	4 530	4 594	4 643	4 593	4 572	4 565	4 573	4 579	4 568

Lecture : à la rentrée 2009, 784 classes de 2nd pro sont ouvertes dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court dont 475 dans des établissements privés et 309 dans des établissements publics.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il s'aligne, à partir de 2009, sur les baccalauréats des séries générale et technologique avec un cycle de référence de 3 ans après la classe de 3^e. Celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2nde pro), de 1^{re} professionnelle (ou 1^{re} pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1^{re} pro afin de permettre l'accès au cycle terminal (1^{re} pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEPA, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2nde GT, 1^{re} ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

À titre transitoire, à compter de la rentrée 2010, des parcours en 4 ans sont maintenus pour l'obtention du bac pro (classes de 1^{re} et de terminale) après un BEPA pour 6 spécialités de BEPA, ce qui est différent du dispositif adapté à certains jeunes.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire.

La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS

BEPA

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles rénové (BEPA rénové). Ce BEPA rénové est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAP et inscrit au RNCP.

À titre transitoire, 6 spécialités du BEPA continuent à être délivrées après un cycle de 2 années d'études. L'obtention du BEPA dans ces spécialités permet l'accès à un cycle de préparation du baccalauréat professionnel en 2 ans (ou au BTA).

Remarque : pour la rentrée scolaire 2010, les titulaires d'un BEPA obtenu à la session de juin 2010 pourront poursuivre leurs études en accédant directement en classe de 1^{re} pro.

BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Le BTA se prépare en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de 2nde GT, ou en fin de scolarité de 1^{re}.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en CS ou en BTSA. Cette formation est en voie d'extinction.

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e ou en 1 an pour la spécialité lad jockey-lad driver ou dans les COM. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en BEPA pour les 6 spécialités maintenues à titre transitoire, en BPA, bac pro, BTA, BP ou de préparer un CS. Le CAPA en 1 an est en voie d'extinction.

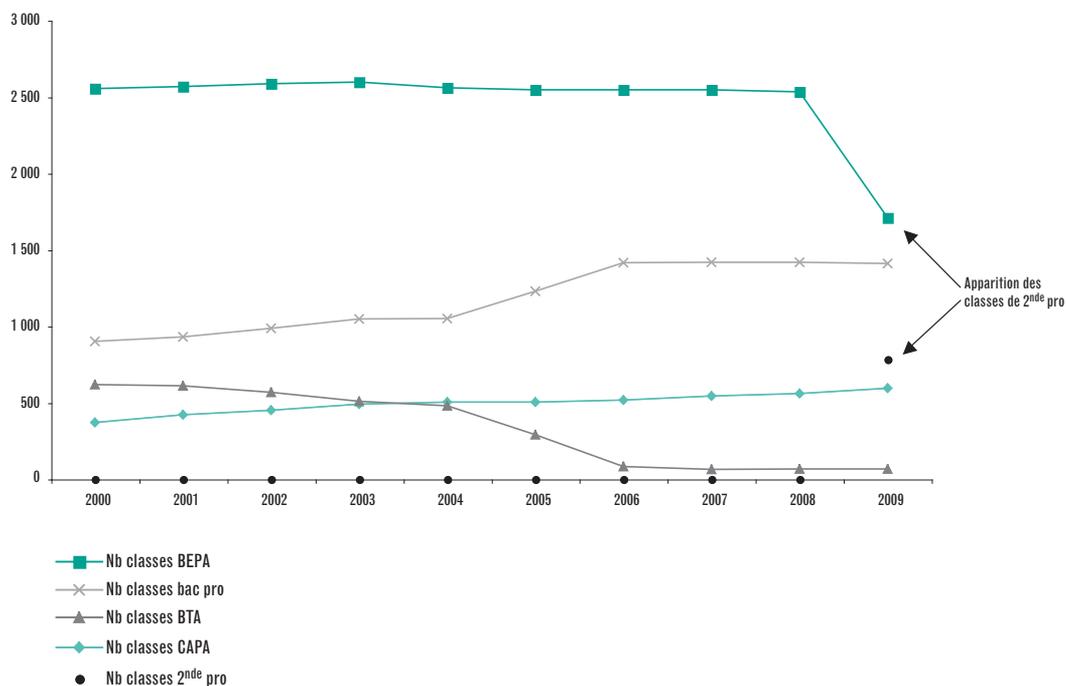
2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

SOURCES

- Application Géode
- Application Scolagri
- DéciEA

Les classes de second cycle professionnel (suite)

2- L'évolution du nombre de classes de second cycle professionnel dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court de 2000 à 2009 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Bac S

Le baccalauréat général série scientifique (ou bac S) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une classe de 2^{nde} GT.

La formation permet d'acquérir une culture générale scientifique nécessaire à la poursuite d'études scientifiques longues.

Selon le dispositif encore en vigueur en 2009, le bac S proposé par les lycées relevant du MAAP se caractérise par un enseignement hebdomadaire obligatoire de 5 heures de biologie-écologie et 3 heures et demie d'agronomie - territoire - citoyenneté.

Remarque : la réforme du lycée sera mise en œuvre dès septembre 2010 pour les élèves de 2^{nde}, en 2011 pour les élèves de 1^{re} et en 2012 pour les élèves de terminale.

Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) série « sciences et technologie de l'agronomie et du vivant : agronomie - alimentation - environnement - territoires » (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une 2^{nde} GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSA, BTS, DUT et en CPGE.

2nd cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2nd cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 2^{nde}, 1^{re} et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

2^{nde} GT

La classe de seconde générale et technologique (ou 2^{nde} GT) est une classe de détermination. La formation comprend des enseignements communs à tous les élèves, 2 enseignements de détermination au choix auxquels peut s'ajouter une seule option facultative. En général, à la fin d'une classe de 2^{nde} GT, un élève se dirige vers un baccalauréat général ou technologique.

2^{nde} pro

À compter de la rentrée 2009, la classe de seconde professionnelle (ou 2^{nde} pro) est la première année du cursus en 3 ans conduisant au baccalauréat professionnel. La rénovation de la voie professionnelle se traduit par l'ouverture de 5 secondes professionnelles.

La 2^{nde} pro est accessible après une classe de 3^e.

SOURCES

- Application Géode
- Application Scolagri
- DéciaEA

1- L'évolution du nombre de classes de second cycle général et technologique dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2009

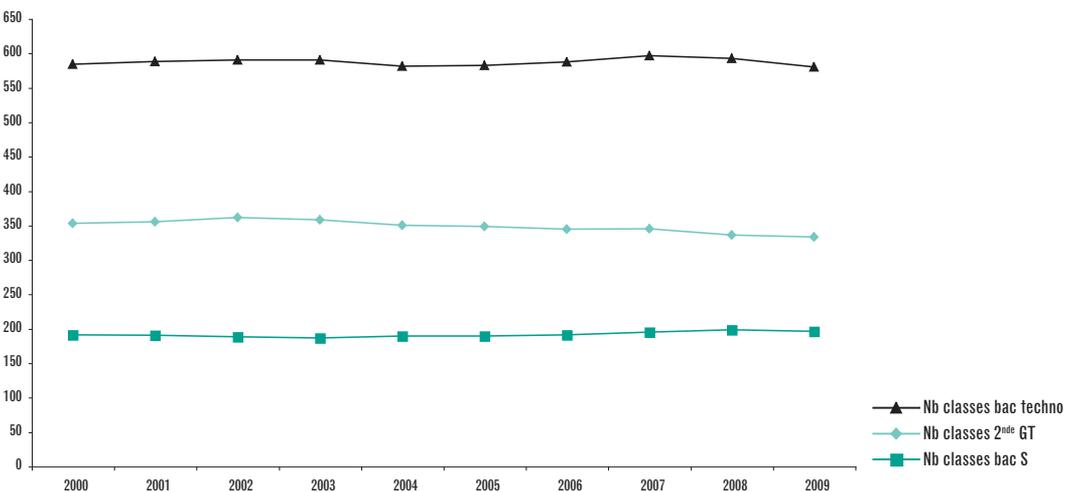
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrées											
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
2nde GT												
Public	251	237	244	250	254	250	244	243	238	239	230	229
TP	98	100	96	92	94	95	94	93	94	93	93	92
RA	98	10	13	13	13	13	12	12	12	13	13	12
Total privé	196	110	109	105	107	108	106	105	106	106	106	104
Total 2nde GT	447	347	353	355	361	358	350	348	344	345	336	333
Bac S												
Public	2	152	143	142	140	140	143	143	145	148	150	149
TP	0	59	48	48	48	46	46	46	46	47	48	47
Total privé	0	59	48	48	48	46	46	46	46	47	48	47
Total bac S	2	211	191	190	188	186	189	189	191	195	198	196
Bac techno												
Public	0	274	408	413	421	423	413	409	404	399	394	383
TP	0	108	160	159	155	153	155	159	163	169	168	168
RA	0	8	16	16	14	14	13	14	20	28	30	29
Total privé	0	116	176	175	169	167	168	173	183	197	198	197
Total bac techno	0	390	584	588	590	590	581	582	587	596	592	580
2nd cycle GT												
Public	253	663	795	805	815	813	800	795	787	786	774	761
TP	98	267	304	299	297	294	295	298	303	309	309	307
RA	98	18	29	29	27	27	25	26	32	41	43	41
Total privé	196	285	333	328	324	321	320	324	335	350	352	348
Total 2nd cycle GT	449	948	1128	1133	1139	1134	1120	1119	1122	1136	1126	1109

Lecture : à la rentrée 2009, 580 classes de 1^{re} et terminale bac techno sont ouvertes dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court dont 197 dans des établissements privés et 383 dans des établissements publics.

2- L'évolution du nombre de classes de second cycle général et technologique dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court de 1990 à 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option ou à la spécialité.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est possible en CS, en BTSA en 1 an pour acquérir une compétence complémentaire, en classe de prélicence, en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT, pour accéder à un niveau II.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général ;
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré dans le RNCP ;
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

CPGE

Dans l'enseignement agricole, il existe 3 types de classes préparatoires aux grandes écoles (ou CPGE) :

- des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat général série scientifique, et des classes préparatoires technologie et biologie (TB) qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat série sciences et technologies de l'agronomie et du vivant. Elles préparent principalement en 2 ans aux concours A d'entrée (concours A BCPST et concours A TB) dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire ;
- une classe préparatoire qui est accessible aux titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études après le bac et prépare en 1 an au concours d'entrée à l'école nationale supérieure du paysage (ENSP) ;
- des classes préparatoires post BTSA-BTS-DUT (en 1 an), qui sont accessibles aux titulaires de BTSA, de DUT et de BTS pour certaines options ou aux titulaires du diplôme « technicien supérieur de la mer ». Elles préparent au concours C d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

Prélicence

La prélicence permet une passerelle entre l'enseignement supérieur court (BTSA, certains BTS et DUT) et l'enseignement supérieur universitaire. La formation comprend une mise à niveau et permet d'accéder à une licence générale en 1 an.

SOURCES

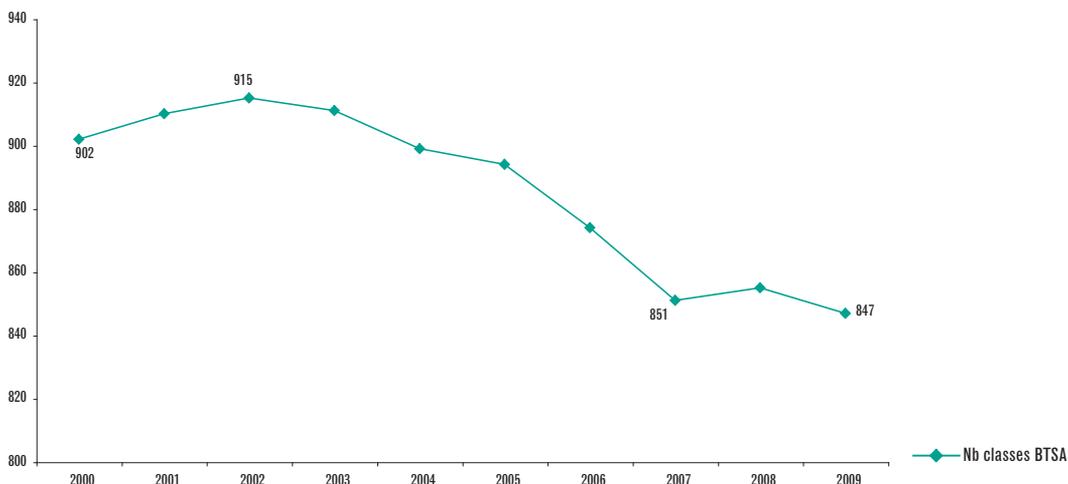
- Application Géode
- Application Scolagri
- DécieA

1- L'évolution du nombre de classes de BTSA et CPGE dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2009 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Classes	Rentrées											
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
BTSA												
Public	329	491	556	566	567	559	551	542	536	522	524	513
TP	161	226	250	253	256	257	254	256	242	235	236	237
RA	33	73	96	91	92	95	94	96	96	94	95	97
Total privé	194	299	346	344	348	352	348	352	338	329	331	334
Total BTSA	523	790	902	910	915	911	899	894	874	851	855	847
CPGE et prélicence⁽¹⁾												
CPGE Post-BTSA	4	9	14	14	14	14	12	12	12	11	11	11
CPGE BCPST	12	10	8	7	6	7	8	8	8	8	8	8
CPGE TB										1	2	3
Prélicence			3	3	3	3	3	2	2	2	1	1
Total CPGE et prélicence	16	19	22	21	20	21	21	22	22	22	22	23
Sup. court												
Public	345	510	581	590	590	583	574	564	558	544	546	536
TP	161	226	250	253	256	257	254	256	242	235	236	237
RA	33	73	96	91	92	95	94	96	96	94	95	97
Total privé	194	299	346	344	348	352	348	352	338	329	331	334
Total sup. court	539	809	924	931	935	932	922	916	896	873	877	870

Lecture : à la rentrée 2009, 847 classes de BTSA sont ouvertes dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court de l'enseignement agricole dont 334 dans des établissements privés et 513 dans des établissements publics.

2- L'évolution du nombre de classes de BTSA dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court de 2000 à 2009 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



(1) Les CPGE et la prélicence n'existent que dans le secteur public.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

CNEAP

Le conseil national de l'enseignement agricole privé (ou CNEAP) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui relèvent du MAAP. Ce réseau fédère les lycées de l'enseignement agricole privé (LEAP) qui proposent des formations depuis la 4^e jusqu'au BTS. Ce réseau comprend également des écoles d'ingénieurs.

Élève

Un élève est un jeune qui est en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

LEGTA

Un lycée d'enseignement général et technologique agricole (ou LEGTA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège.

Il assure principalement les formations initiales conduisant aux baccalauréats, BTA ou BTS.

LEGTPA

Le lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole (ou LEGTPA) est créé par la loi 99-574 du 9 juillet 1999 pour se substituer aux LEGTA et LPA.

LPA

Un lycée professionnel agricole (ou LPA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège. Il assure principalement les formations initiales conduisant aux CAPA, BEPA, BTA ou bac pro.

LP

Le lycée professionnel (ou LP) est un établissement d'enseignement secondaire qui offre un enseignement professionnel. Les élèves y préparent un CAP ou un BEP ou un bac pro.

Non affiliés

Quelques établissements privés de l'enseignement agricole ne sont affiliés ni au CNEAP, ni à l'UNREP, ni à l'UNMFREO.

Taille d'un établissement

La taille d'un établissement est ici mesurée par le nombre d'élèves et étudiants inscrits dans ses formations.

UNMFREO

L'union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (ou UNMFREO) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé. Elles dispensent des formations de la 4^e de l'EA au BTS.

Elle fédère majoritairement les maisons familiales rurales (ou MFR), associations uniques et autonomes, créées en 1937. Elles pratiquent une pédagogie de l'alternance avec des semaines de formation en entreprise et des semaines de formation à l'école.

UNREP

L'union nationale rurale d'éducation et de promotion (ou UNREP) a été fondée en 1925. Elle est l'une des 3 fédérations des établissements d'enseignement agricole privé. Elle dispense des formations de la 4^e de l'EA au BTS. Ces établissements proposent soit des formations à temps plein soit des formations scolaires par alternance.

SOURCES

- Application Génome
- DéciEA

La taille des établissements

1- L'évolution du nombre moyen d'élèves et d'étudiants par établissement du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Établissements	Rentrées											
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Établissements publics												
LEGTA/LEGTPA	345,9	404,0	415,6	407,0	394,2	381,3	375,6	369,6	367,7	361,0	352,1	348,2
LPA	152,8	179,8	194,6	189,0	187,3	189,8	189,7	192,5	192,4	186,6	190,3	187,0
LP	nd	117,7	123,7	94,3	148,0	146,0						
Total publics	219,6	297,4	326,1	320,2	313,2	308,9	307,9	304,1	302,4	294,9	292,8	291,4
Établissements privés												
CNEAP	158,7	217,2	240,4	238,0	238,8	243,3	248,3	248,7	253,4	253,1	251,4	254,0
UNMFREO	67,2	107,1	125,5	124,5	126,2	129,5	131,5	130,8	134,2	134,3	133,1	138,4
UNREP	99,4	122,9	128,5	130,6	126,9	135,2	143,3	143,3	151,1	153,2	149,1	152,0
Non affiliés	31,7	87,8	111,8	106,8	123,0	121,7	117,0	119,7	115,3	65,5	96,7	131,0
Total privés	100,8	145,3	163,3	161,6	162,4	166,5	169,9	169,6	173,7	173,1	171,9	176,4
dont TP	159,4	213,6	236,5	235,5	236,0	240,2	244,1	246,2	250,6	248,6	247,5	250,7
dont RA	67,4	105,0	121,2	120,1	121,6	125,4	128,4	126,9	130,8	130,8	129,6	135,2
Total publics et privés	131,0	184,4	204,0	201,6	200,6	202,7	205,3	204,0	206,9	204,4	203,0	206,1

Lecture : à la rentrée 2009, les établissements privés du second degré et de l'enseignement supérieur court affiliés au CNEAP comptent en moyenne 254 élèves ou étudiants par établissement.

2- La taille des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement à la rentrée 2009

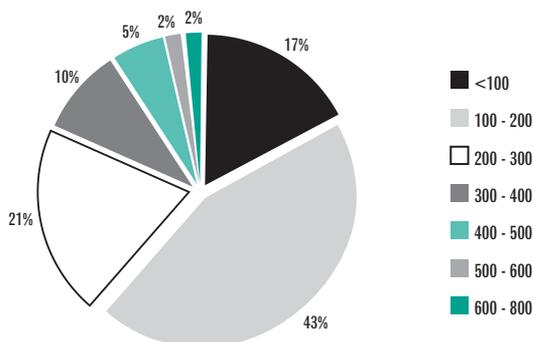
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Établissements	Taille (Nb d'élèves et d'étudiants)														Total			
	<100		100 - 200		200 - 300		300 - 400		400 - 500		500 - 600		600 - 800		>800		Nb	%
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%				
Établissements publics																		
LEGTA/LEGTPA	1	0,7	10	2,7	40	22,9	53	62,4	22	51,2	10	71,4	4	30,8	1	50,0	141	16,8
LPA	5	3,6	37	10,1	30	17,1	2	2,4	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	74	8,8
LP	0	0,0	2	0,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	0,2
Total publics	6	4,3	49	13,4	70	40,0	55	64,7	22	51,2	10	71,4	4	30,8	1	50,0	217	25,9
Établissements privés																		
TP	22	15,7	82	22,4	57	32,6	27	31,8	20	46,5	4	28,6	9	69,2	1	50,0	222	26,5
RA	112	80,0	235	64,2	48	27,4	3	3,5	1	2,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	399	47,6
Total privés	134	95,7	317	86,6	105	60,0	30	35,3	21	48,8	4	28,6	9	69,2	1	50,0	621	74,1
Total publics et privés	140	100,0	366	100,0	175	100,0	85	100,0	43	100,0	14	100,0	13	100,0	2	100,0	838	100,0

Lecture : à la rentrée 2009, 64,7 % des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court comptant entre 300 et 400 élèves ou étudiants sont des établissements de l'enseignement public.

3- La répartition du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par taille à la rentrée 2009⁽¹⁾

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



(1) Les établissements qui ont plus de 800 élèves ou étudiants ne sont pas représentés sur le graphique car trop peu nombreux.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Élève

Un élève est un jeune qui est en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

Élève interne

Un élève interne est hébergé et nourri pour les repas du midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement où l'élève reçoit l'enseignement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces 2 derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

1^{er} cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4^e, 3^e et de CPA.

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

2nd cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2nd cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 2nde, 1^{re} et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

L'hébergement dans les établissements

1- L'évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants internes dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le cycle de formation et le statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Cycles de formation / statuts d'enseignement	Rentrées											
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 ⁽¹⁾	2008 ⁽²⁾	2009 ⁽³⁾
1^{er} cycle												
Public	4 230	3 697	2 505	2 446	2 560	2 470	2 267	2 260	2 205	2 168	2 046	1 768
TP		2 590	4 096	4 064	4 199	4 289	4 204	3 984	3 965	4 022	3 978	3 855
RA	14 985	8 149	14 657	14 977	15 349	15 920	15 304	15 375	15 526	15 417	14 933	15 154
Total privé	14 985	10 739	18 753	19 041	19 548	20 209	19 508	19 359	19 491	19 439	18 911	15 154
Total 1^{er} cycle	19 215	14 436	21 258	21 487	22 108	22 679	21 775	21 619	21 696	21 607	20 957	20 777
2nd cycle pro												
Public	22 730	19 585	19 214	18 766	18 377	18 180	17 534	17 526	17 814	17 462	17 165	17 164
TP		12 694	13 130	12 408	12 123	12 145	12 089	12 183	12 664	12 657	12 248	12 197
RA	31 403	22 373	26 262	25 533	25 329	25 790	25 785	25 983	26 895	26 995	26 672	27 558
Total privé	31 403	35 067	39 392	37 941	37 452	37 935	37 874	38 166	39 559	39 652	38 920	39 755
Total 2nd cycle pro	54 133	54 652	58 606	56 707	55 829	56 115	55 408	55 692	57 373	57 114	56 085	56 919
2nd cycle GT												
Public	6 900	11 539	12 706	12 446	12 179	12 127	11 696	11 681	11 447	11 166	11 135	11 111
TP		3 454	4 207	3 998	3 870	3 909	3 827	3 768	3 779	3 709	3 812	3 784
RA	2 439	142	246	267	242	287	298	313	383	459	459	412
Total privé	2 439	3 596	4 453	4 265	4 112	4 196	4 125	4 081	4 162	4 168	4 271	4 196
Total 2nd cycle GT	9 339	15 135	17 159	16 711	16 291	16 323	15 821	15 762	15 609	15 334	15 406	15 307
Sup. court												
Public	5 215	4 552	4 073	3 852	3 436	3 350	3 225	2 349	2 380	2 403	2 331	2 343
TP		2 012	1 851	1 741	1 844	1 760	1 650	1 261	1 275	1 252	1 283	1 382
RA	2 769	478	643	643	659	584	503	438	461	502	368	476
Total privé	2 769	2 490	2 494	2 384	2 503	2 344	2 153	1 699	1 736	1 754	1 651	1 858
Total sup. court	7 984	7 042	6 567	6 236	5 939	5 694	5 378	4 048	4 116	4 157	3 982	4 201
Total												
Public	39 075	39 373	38 498	37 510	36 552	36 127	34 722	33 816	33 846	33 199	32 677	32 386
TP		20 750	23 284	22 211	22 036	22 103	21 770	21 196	21 683	21 640	21 321	21 218
RA	51 596	31 142	41 808	41 420	41 579	42 581	41 890	42 109	43 265	43 373	42 432	43 600
Total privé	51 596	51 892	65 092	63 631	63 615	64 684	63 660	63 305	64 948	65 013	63 753	64 818
Total public et privé	90 671	91 265	103 590	101 141	100 167	100 811	98 382	97 121	98 794	98 212	96 430	97 204

Lecture : à la rentrée 2009, parmi les 56 919 élèves scolarisés en 2nd cycle pro, 17 164 le sont dans un établissement de l'enseignement agricole public.

(1) En 2007, les élèves internes de Mayotte et de Wallis et Futuna ne sont comptabilisés.

(2) En 2008, les élèves internes de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna ne sont pas comptabilisés.

(3) En 2009, les élèves internes de Wallis et Futuna ne sont pas comptabilisés.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

1^{er} cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4^e, 3^e et de CPA.

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

2nd cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2nd cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 2nde, 1^{re} et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

Élève

Un élève est un jeune qui est en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

Élève interne

Un élève interne est hébergé et nourri pour les repas du midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement où l'élève reçoit l'enseignement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces 2 derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

Enseignement supérieur court

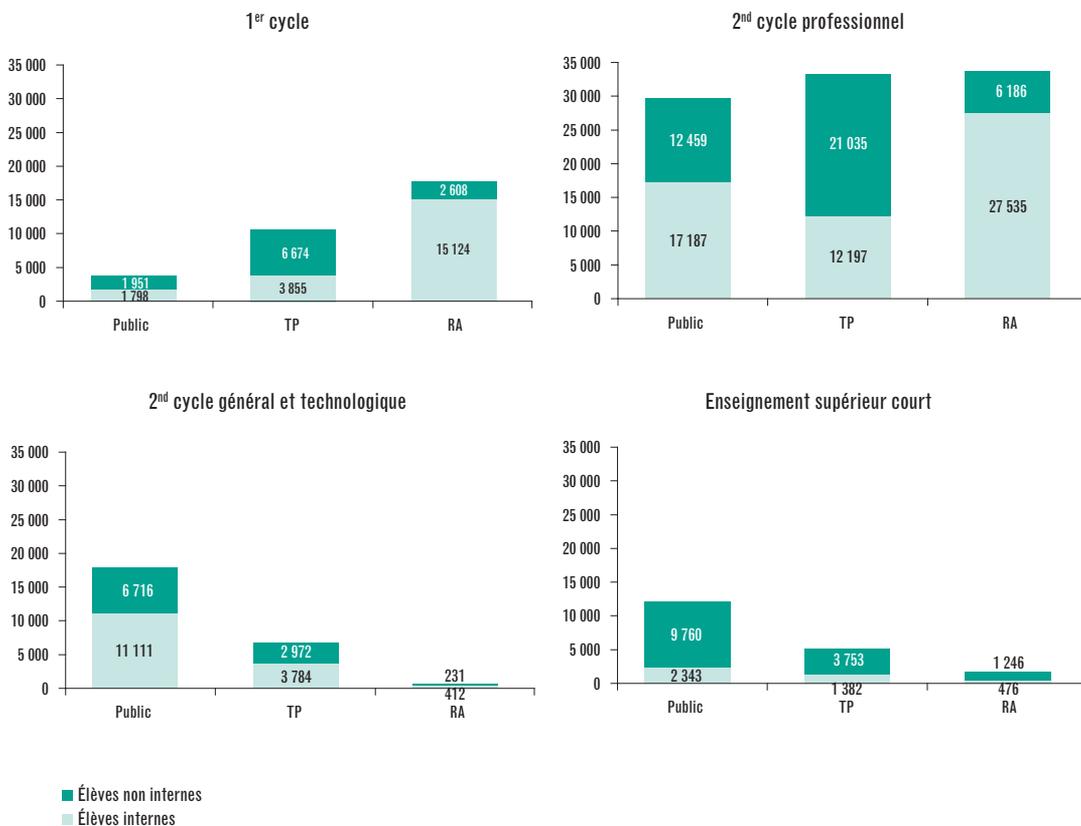
L'enseignement supérieur court du MAAP regroupe les BTSA, les CPGE et la classe de prélicence. Le diplôme délivré est le BTSA.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécieA Elèves

2- La part d'élèves et d'étudiants internes des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le cycle de formation et le statut d'enseignement à la rentrée 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie⁽¹⁾



(1) Les élèves internes de Wallis et Futuna ne sont pas comptabilisés.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Élève

Un élève est un jeune qui est en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

Élève interne

Un élève interne est hébergé et nourri pour les repas du midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement où l'élève reçoit l'enseignement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces 2 derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

1^{er} cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4^e, 3^e et de CPA.

2nd cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2nd cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 2nde, 1^{re} et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

2nd cycle pro

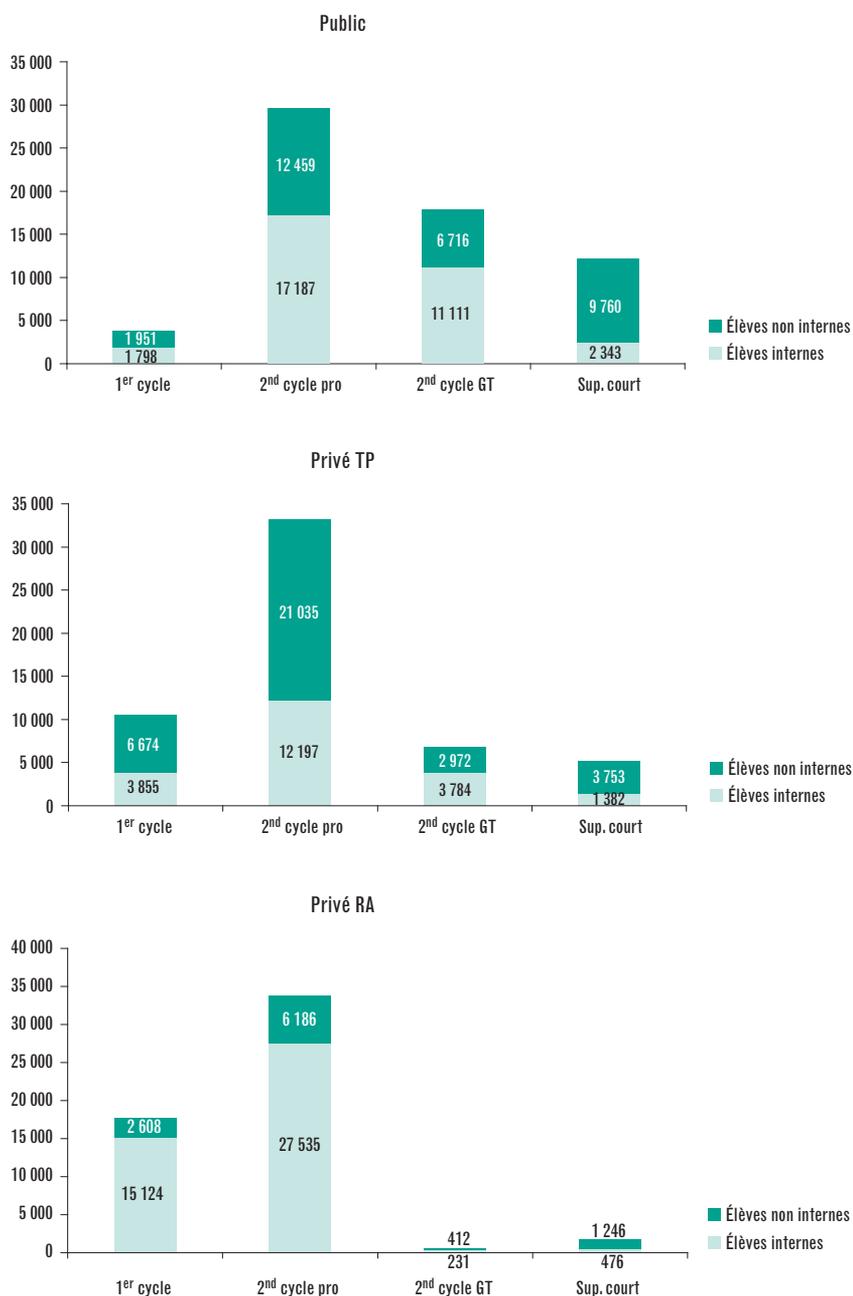
Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécieA Elèves

L'hébergement dans les établissements (suite)

3- La part d'élèves et d'étudiants internes des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement et le cycle de formation et à la rentrée 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie⁽¹⁾

(1) Les élèves internes de Wallis et Futuna ne sont pas comptabilisés.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Exploitation agricole / atelier technologique

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPLEFPA sont des unités de production à vocation pédagogique.

L'exploitation agricole est une unité de production de matières premières, vendues en l'état ou après une première transformation, qui assure à ce titre des fonctions économiques, environnementales et sociales.

L'atelier technologique est une unité de traitement, de transformation et de vente de produits obtenus à partir de matières premières agricoles introduites ou produites sur l'exploitation ou une unité de services vendus à des particuliers ou à des collectivités.

Leur orientation, leur conduite et leur gestion, qui se réfèrent aux usages et pratiques commerciales des professions concernées, sont utilisées comme moyens de formation, d'expérimentation, de démonstration et de développement.

SAU

La surface agricole utilisée (ou SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

SOURCES

- Application Gefex

1- Les ateliers technologiques et les exploitations agricoles des établissements d'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur court publics par région et leur SAU en 2008

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Régions	Nb d'ateliers technologiques	Nb d'exploitations				Total exploitations	SAU (ha)
		agricoles	viticoles	horticoles	aquacoles		
Alsace		2	1	1			151
Aquitaine	1	9	4	1			1 079,8
Auvergne	2	10		1			1 368,4
Basse-Normandie	2	6		1			511
Bourgogne	1	6	3	2	1		857,7
Bretagne		6		4			392,1
Centre		7	1				1 160,9
Champagne-Ardenne		5	1	1			749
Corse		2					73,3
Franche-Comté	2	3		1			436,8
Haute-Normandie	2	4					598,5
Île-de-France		2		2			446,1
Languedoc-Roussillon		2	4	1	1		390,1
Limousin	2	6		1			1 189,1
Lorraine	1	5					1 154,5
Midi-Pyrénées	2	12	2	3			1 472,7
Nord-Pas-de-Calais		5		2			235
Pays de la Loire	1	6	1	2			674,1
Picardie		4		1			488,2
Poitou-Charentes	2	9	1	1	1		1 185,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur		5	1	2			1 207,8
Rhône-Alpes	5	9	1	5			1 316,6
Total France métropolitaine	23	125	20	32	3	180	17 138
Guadeloupe		1					29,9
Guyane		1					74
La Réunion		2					16
Martinique		2					31
Mayotte		1					22
Nouvelle-Calédonie		1					164
Polynésie française		1					15
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie		9				9	351,9
Total France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	23	134	20	32	3	189	17 489,9

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Agriculture biologique

L'agriculture biologique (ou AB) constitue un mode de production qui recourt à des pratiques culturales et d'élevage respectueuses des équilibres naturels. Elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants. L'élevage de type extensif fait appel aux médecines douces et respecte tout particulièrement le bien-être des animaux. Le logo français AB certifie la production d'aliments en mode bio.

Conchyliculture

La conchyliculture correspond à l'élevage des coquillages comestibles.

Cuniculture

La cuniculture correspond à l'élevage des lapins domestiques.

Exploitation agricole / atelier technologique

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPLEFPA sont des unités de production à vocation pédagogique.

L'exploitation agricole est une unité de production de matières premières, vendues en l'état ou après une première transformation, qui assure à ce titre des fonctions économiques, environnementales et sociales.

L'atelier technologique est une unité de traitement, de transformation et de vente de produits obtenus à partir de matières premières agricoles introduites ou produites sur l'exploitation ou une unité de services vendus à des particuliers ou à des collectivités.

Leur orientation, leur conduite et leur gestion, qui se réfèrent aux usages et pratiques commerciales des professions concernées, sont utilisées comme moyens de formation, d'expérimentation, de démonstration et de développement.

Héliciculture

L'héliciculture correspond à l'élevage des escargots destinés à l'alimentation.

Ovin

L'élevage ovin correspond à l'élevage des agneaux, des béliers et des brebis.

Sylviculture

La sylviculture correspond à l'exploitation rationnelle des arbres forestiers (conservation, entretien, régénération, reboisement...).

Viticulture

La viticulture correspond à la culture de la vigne.

SOURCES

- Application Gefex

1- Le nombre d'exploitations agricoles par activité dans les établissements d'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur court publics en 2008 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Activités	Nb d'exploitations	
	Conduisant l'activité ⁽¹⁾	Conduisant l'activité selon le cahier des charges AB ⁽²⁾
Accueil/tourisme rural	41	
Activités hippiques : Chevaux et poneys en pension	20	
Activités hippiques : Débourrage - dressage - attelage	12	
Activités hippiques : équitation dans le cadre des cours prévus aux référentiels (formations hippiques, option hippologie équitation)	21	
Activités hippiques : Equitation hors cours prévus dans les référentiels	16	
Activités hippiques : organisation de concours et animations	22	
Activités hippiques : Organisation de stages d'équitation hors périodes scolaires	11	
Animalerie/élevage canin	5	
Apiculture	9	
Aquaculture/conchyliculture	8	
Arboriculture fruitière	38	5
Atelier de transformation	52	
Atelier équin (hors chevaux de pension)	24	
Autres cultures	18	
Autres élevages	5	
Bovins lait	68	
Bovins viande	73	2
Caprins	8	
Céréales/grandes cultures	123	13
Cuniculture	4	
Gibiers	4	
Héliciculture	2	
Marâchage	33	7
Ovins lait	3	
Ovins viande	50	3
Pépinières	31	
Porcins	30	1
Productions florales	48	
Productions fourragères	88	
Services	85	
Sylviculture	8	
Viniculture	31	
Viticulture	36	
Volailles	34	5
Total	1061	36

(1) La majorité des exploitations ont plusieurs activités.

(2) Une exploitation peut conduire plusieurs ateliers.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Académie

L'académie est l'échelon administratif régional du MEN : elle décline en région la politique éducative définie par le gouvernement. Elle permet d'agir en fonction du contexte local et en partenariat avec les collectivités territoriales : les communes pour l'enseignement primaire, les départements pour les collèges et les régions pour les lycées.

Établissement partenaire d'une licence pro

La licence professionnelle (ou licence pro) est délivrée par les universités, seules ou conjointement avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, habilités à cet effet par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. D'une part, certains établissements de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, et d'autre part, des établissements du second degré et l'enseignement supérieur court, dans le cadre de leur mission d'insertion et de la compétence de leurs équipes à concevoir des modules d'enseignement ont été associés par des universités à la conception et à la mise en œuvre de licences pro. Ils deviennent établissements partenaires.

Licence pro

La licence professionnelle (ou licence pro) est un diplôme de niveau II (bac+3) délivré par l'Université et créé en novembre 1999. La licence pro est accessible aux titulaires d'un BTSA, DUT, BTS, DEUST, aux étudiants ayant validé une L2 ou aux titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau III par l'État. Elle est conçue en étroite relation avec les professionnels de la spécialité. La formation dure 1 an et peut être suivie en formation initiale, par apprentissage, ou en formation continue. Elle comporte 12 à 16 semaines de stage et vise l'insertion professionnelle immédiate.

SOURCES

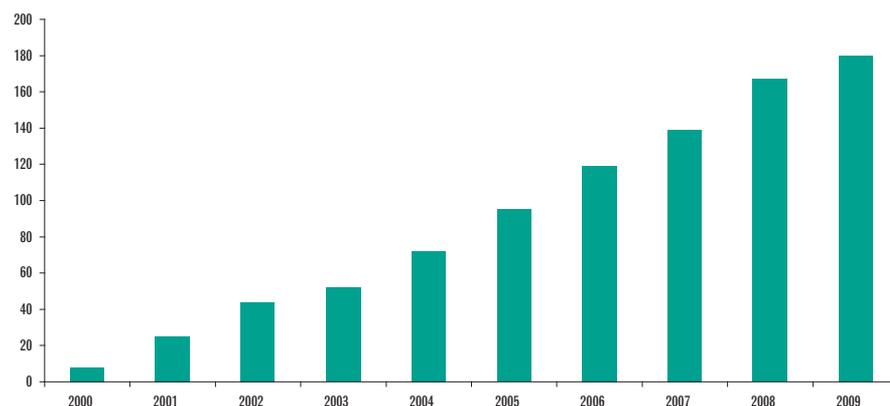
- Portail étudiant du MESR

1- Les établissements de l'enseignement agricole partenaires de licences professionnelles par académie des étudiants à la rentrée 2009 *France métropolitaine et DOM*

Régions	Académie d'inscription des étudiants	Nb de licences pro en lien avec un établ. du MAAP	Nb d'établissements du 2 nd degré et de l'enseignement sup. court agricoles partenaires			Nb d'universités délivrant le diplôme	Nb d'écoles de l'enseignement supérieur du MAAP partenaires
			Publics	Privés	Total		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	4	3	0	3	2	2
Picardie	Amiens	4	1	1	2	1	0
Franche-Comté	Besançon	3	2	1	3	1	0
Aquitaine	Bordeaux	10	5	2	7	5	1
Basse-Normandie	Caen	7	3	0	3	1	0
Auvergne	Clermont-Ferrand	7	2	1	3	2	1
Corse	Corse	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Île-de-France	Créteil	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Bourgogne	Dijon	8	(1)6	1	(1)7	1	2
Rhône-Alpes	Grenoble	9	5	2	7	3	0
Nord-Pas-de-Calais	Lille	10	1	6	7	5	0
Limousin	Limoges	4	3	0	3	1	1
Rhône-Alpes	Lyon	12	5	4	9	4	2
Languedoc-Roussillon	Montpellier	10	(1)7	0	(1)7	3	1
Lorraine	Nancy-Metz	12	4	1	5	3	2
Pays de la Loire	Nantes	22	6	(1)7	(1)13	3	4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Nice	2	2	(1)1	(1)3	2	0
Centre	Orléans-Tours	7	(1)6	1	(1)7	2	1
Île-de-France	Paris	1	0	1	1	1	0
Poitou-Charentes	Poitiers	5	5	0	5	2	0
Champagne-Ardenne	Reims	4	2	1	3	1	0
Bretagne	Rennes	13	5	(1)8	(1)13	4	1
Haute-Normandie	Rouen	3	1	0	1	1	0
Alsace	Strasbourg	4	3	0	3	2	1
Midi-Pyrénées	Toulouse	15	13	1	14	4	3
Île-de-France	Versailles	1	0	1	1	1	0
Total France métropolitaine		177				55	
Guadeloupe	Guadeloupe	1	0	0	0	1	0
Guyane	Guyane	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Martinique	Martinique	nc	nc	nc	nc	nc	nc
La Réunion	La Réunion	2	2	0	2	1	0
Total DOM		3	2	0	2	2	0
Total France métropolitaine et DOM		180				57	

Lecture : à la rentrée 2009, 13 établissements du 2nd degré et de l'enseignement supérieur court agricole public de l'académie de Toulouse sont des établissements partenaires de licences professionnelles.

2- L'évolution du nombre de classes de licence professionnelle en partenariat avec les établissements de l'enseignement agricole des rentrées 2000 à 2009 *France métropolitaine et DOM*



(1) Dont au moins un établissement hors de l'académie.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Pôle de compétences

La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole de 2004 a conduit à la création de 7 pôles de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement » (STVE), que l'on peut définir comme des espaces de coopération scientifique, territoriaux et thématiques, entre :

- les établissements de l'enseignement supérieur agricole (publics et privés),
- les centres locaux des organismes de recherche (INRA, CEMAGREF, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD, AFSSA...),
- les universités et les écoles « Agro » sous tutelle MESR,
- les acteurs du développement (centres techniques, pôles de compétitivité...),

les configurations dépendant des situations locales.

SOURCES

- Bureau des pôles de compétences et de la recherche (BPC) - DGER

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Enseignant-chercheur

Un enseignant-chercheur a une double mission d'enseignement et de recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur agricole. Il participe à l'élaboration, par sa recherche, et à la transmission, par son enseignement, des connaissances au titre de la formation initiale et continue. Il assure la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des élèves. Il organise ses enseignements au sein d'équipes pédagogiques et en liaison avec le monde professionnel. Il contribue également à la valorisation de la recherche ainsi qu'à la coopération internationale.

Pôle de compétences

La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole de 2004 a conduit à la création de 7 pôles de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement » (STVE), que l'on peut définir comme des espaces de coopération scientifique, territoriaux et thématiques, entre :

- les établissements de l'enseignement supérieur agricole (publics et privés),
 - les centres locaux des organismes de recherche (INRA, CEMAGREF, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD, AFSSA...),
 - les universités et les écoles « Agro » sous tutelle MESR,
 - les acteurs du développement (centres techniques, pôles de compétitivité...),
- les configurations dépendant des situations locales.

SOURCES

- Bureau des pôles de compétences et de la recherche (BPC) - DGER

1- La description des pôles de compétences à la rentrée 2009 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Situation	Intitulé	Date de création	Membres fondateurs			Nb d'enseignants chercheurs
			Établissements d'enseignement supérieur	Organismes de recherche	Autres	
Dijon	AGRALE (Agriculture, alimentation, environnement)	2007	AgroSup Dijon, Université de Bourgogne	INRA	CNRS, INSERM, Vitagor...	500
Montpellier	Agropolis international (Agriculture, alimentation, environnement et biodiversité)	1986	AgroParisTech-ENGREF, IAMM, MontpellierSupAgro, Université Montpellier 1, 2 et 3, Université de Nîmes, Université de Perpignan	BRGM, CEA, CEMAGREF, CIRAD, CNRS, IFREMER, IRD	ACTA, ACTIA...	2 200
Lyon, Clermont-Ferrand	ESTIVE (Enseignement, science, technologie et innovation dans les domaines du vivant et de l'environnement)	2006	AgroParisTech-ENGREF, ENITAC, ENSV, ENVL, ISARA	INRA, CEMAGREF		500
Nancy	FABELOR (Forêt-agroalimentaire-biotechnologie, environnement, Lorraine)	2007	AgroParisTech-ENGREF, INPL-ENSAIA, Université Henri Poincaré, Université Paul Verlaine	INRA, INRIA	AFSSA	680
Rennes, Angers, Nantes	Pôle de compétences Ouest	2007	Agrocampus Ouest, ESA, ESB, ONIRIS	CEMAGREF, IFREMER, INRA	AFSSA	1 200
Paris	STVE (Sciences et technologie du vivant et de l'environnement)	2006	AgroParisTech, ENSP, ENVA	CEMAGREF, INRA	AFSSA	1 350
Toulouse	Toulouse Agri Campus	2005	EI Purpan, ENFA, ENVT, INP-ENSAT, Université de Toulouse	CNRS, INRA		800

	Présentation du chapitre	100
3.0	Les définitions transversales	102
3.1	Les effectifs d'élèves du second degré	104
3.2	Les élèves du second degré par département et région	106
3.3	La cartographie des élèves du second degré par région	108
3.4	L'évolution des origines socioprofessionnelles des élèves du second degré	110
3.5	Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré	114
3.6	Les élèves du second degré selon l'âge	120
3.7	Les élèves du premier cycle	122
3.8	Les élèves du second cycle général et technologique	124
3.9	Les élèves du second cycle professionnel	126
3.10	Les élèves du second cycle professionnel par secteur de formation	130
3.11	Les élèves de CAPA par spécialité	136
3.12	Les élèves de BEPA par spécialité	138
3.13	Les élèves de bac pro et de BTA par spécialité	142
3.14	Les élèves du second degré selon les langues vivantes étudiées	144

L'évolution des effectifs d'élèves entre 2008 et 2009 (3.1)

À la rentrée scolaire 2009, l'enseignement technique agricole accueille 149 055 élèves en France métropolitaine, ce qui correspond à une hausse de 0,1 % par rapport à 2008. L'évolution des effectifs est différente selon les statuts : public (-1,7 %), privé TP (-0,3 %), privé RA (+2,3 %). Ils se répartissent de manière presque équivalente dans les 3 statuts d'enseignement : public (33 %), privé TP (33,6 %) et privé RA (33,4 %). Le 1^{er} cycle et le 2nd cycle GT ont perdu respectivement 1,3 % et 1,5 % d'élèves entre les rentrées 2008 et 2009. La baisse la plus significative concerne les BEPA (-30,9 %) mais elle correspond à la rénovation de la voie professionnelle (RVP) et à l'ouverture de la 2nde professionnelle à la rentrée 2009 (16 808 élèves). Une hausse de 1 % est observée dans le 2nd cycle professionnel qui rassemble 93 397 jeunes soit 62,6 % des effectifs du 2nd degré.

Les particularités régionales (3.2, 3.3)

3 régions regroupent 1/3 des effectifs : Rhône-Alpes (18 886 élèves), Pays de la Loire (16 937 élèves) et Bretagne (15 663 élèves). Ces 3 régions se distinguent également par une forte implantation des établissements privés : 85 % des élèves en Pays de la Loire suivent leur scolarité dans un établissement privé, 84,3 % en Bretagne et 72,2 % en Rhône-Alpes. À l'inverse, la Corse ne dispose d'aucun établissement d'enseignement privé. L'Alsace et le Limousin se distinguent par les effectifs les plus faibles de France métropolitaine avec 13,4 % et 16,6 % d'élèves de ces régions scolarisés dans l'enseignement privé. La répartition régionale des effectifs d'élèves entre les cycles est inégale. La Corse est la seule région qui n'offre pas de formations en 1^{er} cycle. Les effectifs d'élèves du 2nd cycle professionnel sont dominants dans toutes les régions, atteignant un taux maximal de 92 % en Corse, 66,3 % en Bretagne, 64,7 % en Pays de la Loire.

Les origines socioprofessionnelles (3.4, 3.5)

Depuis 1990, les familles d'agriculteurs exploitants sont de moins en moins représentées : elles ne sont plus que 12 % en 2009 (35 % en 1990). Néanmoins, si leur nombre est en légère baisse entre 2008 et 2009 (17 914 en 2008 ; 17 450 en 2009), leur part reste stable ces 2 dernières années. Il faut y ajouter les familles d'ouvriers agricoles (1 %).

En 2009, la CSP la plus représentée est celle des ouvriers (24 %), suivie par celle des employés (21 %). Les filles issues du milieu agricole (environ 7 %) sont toujours très peu représentées. Elles sont issues davantage des familles d'ouvriers et d'employés.

Les CSP sont différemment représentées selon les statuts d'enseignement. Ainsi les enfants d'agriculteurs exploitants sont plus nombreux dans les établissements publics (16,6 %) que privés TP (11,9 %) ou privés RA (9,2 %). Mais les enfants d'employés dépassent en nombre toutes les autres CSP dans le public, alors que ce sont les enfants d'ouvriers qui sont les plus nombreux dans le privé TP ou RA.

Si les enfants d'agriculteurs exploitants sont peu nombreux dans le 1^{er} cycle (7,4 %), ils le sont davantage dans le 2nd cycle GT (18,7 %) et surtout professionnel (12,6 %). Ils dominent dans le secteur de la production agricole (27 %) alors qu'ils sont très peu représentés dans les secteurs de la transformation (5 %), de l'aménagement (5 %) et des services (4 %).

L'âge (3.6)

Si dans le 2nd cycle GT, plus d'un élève sur deux est « à l'heure » par rapport à l'âge théorique ou « en avance » par rapport à l'âge théorique (59,1 %), ce n'est le cas que pour à peine un sur trois dans le 2nd cycle professionnel (31,1 %) et seulement 13,8 % des élèves du 1^{er} cycle qui accueille des jeunes en difficulté scolaire. Dans l'ensemble du 2nd degré, 32,1 % des élèves sont « à l'heure » par rapport à l'âge théorique et environ 67 % en « retard scolaire » par rapport à l'âge théorique.

Les effectifs par genre (3.7, 3.8, 3.9)

La part des filles varie selon les cycles de formation : elles constituent 38,5 % des effectifs du 1^{er} cycle, 46,9 % dans le 2nd cycle GT et 59,7 % dans le 2nd cycle professionnel.

Au sein d'un même cycle, leur proportion varie aussi selon le statut public ou privé. Ainsi dans le 1^{er} cycle, le poids des effectifs féminins varie comme suit : 27,7 % dans le public, 43,3 % dans le privé TP et 37,8 % dans le privé RA. Dans le 2nd cycle GT, elles représentent respectivement 46,8 %, 46,2 % et 58,2 % des effectifs. Dans le 2nd cycle professionnel, leur poids est plus accentué : 46,1 % dans le public, 67,5 % dans le privé TP et 63,6 % dans le privé RA.

Les effectifs dans les secteurs de formation professionnelle (3.10)

Les effectifs d'élèves et leur part varient selon les secteurs professionnels et les statuts d'établissement. Ainsi, le secteur de la production représente 31 % des effectifs du 2nd cycle professionnel, ce qui correspond à 41,4 % des effectifs du public, 21,4 % du privé TP et 31,7 % du privé RA. Le secteur des services est largement dominant avec 51,1 % des effectifs (42,6 % dans les services aux personnes). Les effectifs dans les secteurs professionnels varient aussi selon les régions et le niveau de diplôme. La plus forte représentation du secteur de la production se trouve en Champagne-Ardenne (43,5 %), celle du secteur de l'aménagement en Corse (67,7 %), du secteur de la transformation en Alsace (12,5 %) et du secteur des services, en Bretagne (59,7 %).

Quel que soit le cycle de formation, les filles sont les plus nombreuses dans le secteur des services (88,4 %), elles sont sous-représentées dans le secteur de l'aménagement (11,1 %).

Les effectifs dans les spécialités de formation (3.11, 3.12, 3.13)

Au sein d'un même diplôme et d'un même secteur professionnel, les effectifs varient selon la spécialité et la représentation féminine est différente.

Ainsi en CAPA, en BEPA et en bac pro, les élèves sont plus nombreux dans le secteur des services : 55 % des effectifs d'élèves de CAPA, 69,9 % de BEPA et 50,7 % de bac pro. La part des filles est également variable selon les spécialités : 92,6 % en BEPA services aux personnes, 0,8 % en 2nd pro agroéquipement.

Les langues vivantes (3.14)

Presque tous les élèves étudient une première langue vivante. 94,8 % d'entre eux choisissent l'anglais, 3,9 % l'espagnol et 1,1 % l'allemand.

Seulement 7 % des élèves étudient une deuxième langue vivante. Il s'agit de l'ensemble des élèves de 2nd GT, 1^{re} et terminale S selon la répartition suivante : 69 % d'entre eux en espagnol, 19,2 % en allemand, 7 % en anglais et 4,2 % en italien.

Les sections européennes répondent notamment à une finalité d'insertion professionnelle et de mobilité, en particulier pour les élèves de baccalauréat professionnel qui trouvent dans les stages en entreprise dans un pays européen, la possibilité d'acquies une culture professionnelle dans son contexte économique, social et culturel. Dans ces sections, dont les 2/3 sont ouvertes dans les filières de l'enseignement général et technologique, l'anglais est la langue vivante la plus souvent choisie.

80,9 % des élèves du 2nd degré inscrits en section européenne relèvent de l'enseignement public. Les filles sont majoritaires en bac techno (61 %) et en bac S (50,8 %).

3 Les élèves du second degré

1^{er} cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4^e, 3^e et de CPA.

2nd cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2nd cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 2nde, 1^{re} et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

2nde GT

La classe de seconde générale et technologique (ou 2nde GT) est une classe de détermination. La formation comprend des enseignements communs à tous les élèves, 2 enseignements de détermination au choix auxquels peut s'ajouter une seule option facultative. En général, à la fin d'une classe de 2nde GT, un élève se dirige vers un baccalauréat général ou technologique.

2nde pro

À compter de la rentrée 2009, la classe de seconde professionnelle (ou 2nde pro) est la première année du cursus en 3 ans conduisant au baccalauréat professionnel. La rénovation de la voie professionnelle se traduit par l'ouverture de 5 secondes professionnelles.

La 2nde pro est accessible après une classe de 3^e.

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il s'aligne, à partir de 2009, sur les baccalauréats des séries générale et technologique avec un cycle de référence de 3 ans après la classe de 3^e. Celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2nde pro), de 1^{re} professionnelle (ou 1^{re} pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1^{re} pro afin de permettre l'accès au cycle terminal (1^{re} pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEPA, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2nde GT, 1^{re} ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

À titre transitoire, à compter de la rentrée 2010, des parcours en 4 ans sont maintenus pour l'obtention du bac pro (classes de 1^{re} et de terminale) après un BEPA pour 6 spécialités de BEPA, ce qui est différent du dispositif adapté à certains jeunes.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire.

La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

Bac S

Le baccalauréat général série scientifique (ou bac S) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une classe de 2nde GT.

La formation permet d'acquérir une culture générale scientifique nécessaire à la poursuite d'études scientifiques longues.

Selon le dispositif encore en vigueur en 2009, le bac S proposé par les lycées relevant du MAAP se caractérise par un enseignement hebdomadaire obligatoire de 5 heures de biologie-écologie et 3 heures et demie d'agronomie - territoire - citoyeneté.

Remarque : la réforme du lycée sera mise en œuvre dès septembre 2010 pour les élèves de 2nde, en 2011 pour les élèves de 1^{re} et en 2012 pour les élèves de terminale.

Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) série « sciences et technologie de l'agronomie et du vivant : agronomie - alimentation - environnement - territoires » (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une 2nde GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSA, BTS, DUT et en CPGE.

BEPA

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles rénové (BEPA rénové). Ce BEPA rénové est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAP et inscrit au RNCP.

À titre transitoire, 6 spécialités du BEPA continuent à être délivrées après un cycle de 2 années d'études. L'obtention du BEPA dans ces spécialités permet l'accès à un cycle de préparation du baccalauréat professionnel en 2 ans (ou au BTA).

Remarque : pour la rentrée scolaire 2010, les titulaires d'un BEPA obtenu à la session de juin 2010 pourront poursuivre leurs études en accédant directement en classe de 1^{re} pro.

BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Le BTA se prépare en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de 2nde GT, ou en fin de scolarité de 1^{re}.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en CS ou en BTSA. Cette formation est en voie d'extinction.

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e ou en 1 an pour la spécialité lad jockey-lad driver ou dans les COM. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en BEPA pour les 6 spécialités maintenues à titre transitoire, en BPA, bac pro, BTA, BP ou de préparer un CS. Le CAPA en 1 an est en voie d'extinction.

Classes de 4^e et 3^e de l'EA

Les classes de 4^e et de 3^e de l'enseignement agricole accueillent des élèves âgés d'au moins 14 ans avant le 31 décembre de l'année de recrutement, qui souhaitent découvrir les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement, et des services en milieu rural. Les élèves sont préparés pour présenter le diplôme national du brevet des collèges.

L'orientation se fait en fin de 3^e : les élèves choisissent le secteur dans lequel ils prépareront un CAPA ou un BEPA dans les 6 spécialités maintenues à la rentrée 2009 ou un bac pro. Les élèves peuvent aussi s'orienter vers une 2nde GT, ou retourner en formation au MEN.

CPA

Les classes de préapprentissage (ou CPA) accueillent des jeunes, sous statut scolaire, la dernière année ou les 2 dernières années de la scolarité obligatoire. L'enseignement se fait en alternance : enseignement théorique en établissement et stages pratiques en entreprise. Ces classes sont en voie d'extinction.

Élève

Un élève est un jeune qui est en formation initiale dans un établissement d'enseignement du second degré.

Second degré

L'enseignement du second degré (ou 2nd degré) regroupe l'enseignement dispensé dans les établissements publics et privés du MAAP hors BTSA et CPGE.

NOTE

Lorsque les élèves de CAPA, BEPA, bac pro et bac techno sont comptabilisés, respectivement les élèves de CAP, BEP, bac pro et bac techno du MEN présents dans quelques établissements de l'enseignement agricole sont inclus.

SAVOIR PLUS

www.chlorofil.fr rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 10-05 - La population scolaire en 2009
- StatEA 10-02 - La rentrée scolaire en 2009
- StatEA 09-01 - Les effectifs 2008 des formations générales, technologiques et professionnelles



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

DÉFINITIONS

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécieA Élèves

Les effectifs d'élèves du second degré

1- L'évolution des effectifs d'élèves du second degré par cycle de formation et statut d'enseignement entre les rentrées 2008 et 2009 *France métropolitaine*

Cycles de formation	Public			Privé TP			Privé RA			Total privé			Total		
	2008	2009	Évol. 08-09 (%)	2008	2009	Évol. 08-09 (%)									
1^{er} cycle															
GPA	801	729	-9,0	53	49	-7,5	18	27	50,0	71	76	7,0	872	805	-7,7
4 ^e	1 104	891	-19,3	4 248	4 340	2,2	6 878	6 947	1,0	11 126	11 287	1,4	12 230	12 178	-0,4
3 ^e	2 221	2 017	-9,2	6 243	6 089	-2,5	9 836	9 902	0,7	16 079	15 991	-0,5	18 300	18 008	-1,6
Total 1^{er} cycle	4 126	3 637	-11,9	10 544	10 478	-0,6	16 732	16 876	0,9	27 276	27 354	0,3	31 402	30 991	-1,3
2nd cycle pro															
GAPA	1 142	1 266	10,9	4 079	4 311	5,7	2 915	3 241	11,2	6 994	7 552	8,0	8 136	8 818	8,4
BEPA	16 872	9 694	-42,5	18 741	13 827	-26,2	20 047	14 930	-25,5	38 788	28 757	-25,9	55 660	38 451	-30,9
BTA	823	813	-1,2	405	424	4,7	146	146	0,0	551	570	3,4	1 374	1 383	0,7
Bac pro	9 527	9 492	-0,4	9 665	9 890	2,3	8 104	8 555	5,6	17 769	18 445	3,8	27 296	27 937	2,3
2 nd e pro	0	7 005	nc	0	4 424	nc	0	5 379	nc	0	9 803	nc	0	16 808	nc
Total 2nd cycle pro	28 364	28 270	-0,3	32 890	32 876	0,0	31 212	32 251	3,3	64 102	65 127	1,6	92 466	93 397	1,0
2nd cycle GT															
2 nd e GT	5 832	5 771	-1,0	2 092	2 133	2,0	158	175	10,8	2 250	2 308	2,6	8 082	8 079	0,0
Bac S	2 781	2 802	0,8	936	927	-1,0	0	0	0,0	936	927	-1,0	3 717	3 729	0,3
Bac techno	8 926	8 695	-2,6	3 775	3 696	-2,1	533	468	-12,2	4 308	4 164	-3,3	13 234	12 859	-2,8
Total 2nd cycle GT	17 539	17 268	-1,5	6 803	6 756	-0,7	691	643	-6,9	7 494	7 399	-1,3	25 033	24 667	-1,5
Total 2nd degré	50 029	49 175	-1,7	50 237	50 110	-0,3	48 635	49 770	2,3	98 872	99 880	1,0	148 901	149 055	0,1

Lecture : à la rentrée 2009, les classes de GPA accueillent 805 élèves dont 729 dans l'enseignement public et 76 dans l'enseignement privé. Entre les rentrées 2008 et 2009, les effectifs d'élèves de GPA ont diminué de 7,7%.

2- La proportion des effectifs d'élèves du second degré par statut d'enseignement et cycle de formation à la rentrée 2009 *France métropolitaine*



Lecture : 11,7% des élèves du 1^{er} cycle sont scolarisés dans l'enseignement public, 33,8% dans l'enseignement privé temps plein et 54,5% dans l'enseignement privé rythme approprié.

3 Les élèves du second degré

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves du second degré par département et région

1- Les effectifs d'élèves du second degré par département, région et statut d'enseignement à la rentrée 2009

France métropolitaine

Régions / Départements	Public	Privé	Total	% Public
Bas-Rhin	489	177	666	73,4
Haut-Rhin	653	0	653	100,0
Total Alsace	1 142	177	1 319	86,6
Dordogne	447	1 022	1 469	30,4
Gironde	814	1 414	2 228	36,5
Landes	451	987	1 438	31,4
Lot-et-Garonne	647	1 311	1 958	33,0
Pyrénées-Atlantiques	665	1 559	2 224	29,9
Total Aquitaine	3 024	6 293	9 317	32,5
Allier	581	492	1 073	54,1
Cantal	427	461	888	48,1
Haute-Loire	696	441	1 137	61,2
Puy-de-Dôme	825	503	1 328	62,1
Total Auvergne	2 529	1 897	4 426	57,1
Calvados	472	1 383	1 855	25,4
Manche	717	1 703	2 420	29,6
Orne	334	1 844	2 178	15,3
Total Basse-Normandie	1 523	4 930	6 453	23,6
Côte-d'Or	721	1 146	1 867	38,6
Nièvre	682	423	1 105	61,7
Saône-et-Loire	888	1 038	1 926	46,1
Yonne	524	553	1 077	48,7
Total Bourgogne	2 815	3 160	5 975	47,1
Côtes-d'Armor	794	2 631	3 425	23,2
Finistère	713	3 169	3 882	18,4
Ille-et-Vilaine	443	4 396	4 839	9,2
Morbihan	507	3 010	3 517	14,4
Total Bretagne	2 457	13 206	15 663	15,7
Cher	409	272	681	60,1
Eure-et-Loir	227	1 480	1 707	13,3
Indre	390	318	708	55,1
Indre-et-Loire	541	1 136	1 677	32,3
Loir-et-Cher	674	375	1 049	64,3
Loiret	482	964	1 446	33,3
Total Centre	2 723	4 545	7 268	37,5
Ardennes	502	260	762	65,9
Aube	326	549	875	37,3
Marne	627	819	1 446	43,4
Haute-Marne	400	392	792	50,5
Total Champagne-Ardenne	1 855	2 020	3 875	47,9
Corse du Sud	71	0	71	100,0
Haute-Corse	104	0	104	100,0
Total Corse	175	0	175	100,0
Doubs	363	1 603	1 966	18,5
Jura	681	416	1 097	62,1
Haute-Saône	307	1 203	1 510	20,3
Territoire de Belfort	287	0	287	100,0
Total Franche-Comté	1 638	3 222	4 860	33,7
Eure	609	617	1 226	49,7
Seine-Maritime	714	1 183	1 897	37,6
Total Haute-Normandie	1 323	1 800	3 123	42,4
Yvelines	415	721	1 136	36,5
Essonne	0	499	499	0,0
Hauts-de-Seine	0	83	83	0,0
Val-d'Oise	0	148	148	0,0
Ville de Paris	0	134	134	0,0
Seine-et-Marne	685	309	994	68,9
Seine-Saint-Denis	0	216	216	0,0
Val-de-Marne	0	0	0	0,0
Total Île-de-France	1 100	2 110	3 210	34,3

Régions / Départements	Public	Privé	Total	% Public
Aude	663	847	1 510	43,9
Gard	370	1 272	1 642	22,5
Hérault	825	2 080	2 905	28,4
Lozère	272	291	563	48,3
Pyrénées-Orientales	397	291	688	57,7
Total Languedoc-Roussillon	2 527	4 781	7 308	34,6
Corrèze	815	0	815	100,0
Creuse	434	0	434	100,0
Haute-Vienne	825	413	1 238	66,6
Total Limousin	2 074	413	2 487	83,4
Meurthe-et-Moselle	306	0	306	100,0
Meuse	249	679	928	26,8
Moselle	577	0	577	100,0
Vosges	290	1 299	1 589	18,3
Total Lorraine	1 422	1 978	3 400	41,8
Ariège	213	0	213	100,0
Aveyron	840	1 048	1 888	44,5
Haute-Garonne	907	783	1 690	53,7
Gers	690	456	1 146	60,2
Lot	398	237	635	62,7
Hautes-Pyrénées	474	0	474	100,0
Tarn	601	1 139	1 740	34,5
Tarn-et-Garonne	392	676	1 068	36,7
Total Midi-Pyrénées	4 515	4 339	8 854	51,0
Nord	1 047	3 435	4 482	23,4
Pas-de-Calais	331	2 301	2 632	12,6
Total Nord-Pas-de-Calais	1 378	5 736	7 114	19,4
Loire-Atlantique	336	4 751	5 087	6,6
Maine-et-Loire	492	3 818	4 310	11,4
Mayenne	547	1 554	2 101	26,0
Sarthe	468	1 847	2 315	20,2
Vendée	689	2 435	3 124	22,1
Total Pays de la Loire	2 532	14 405	16 937	14,9
Aisne	560	831	1 391	40,3
Oise	428	1 521	1 949	22,0
Somme	677	927	1 604	42,2
Total Picardie	1 665	3 279	4 944	33,7
Charente	422	1 174	1 596	26,4
Charente-Maritime	662	1 216	1 878	35,3
Deux-Sèvres	610	1 368	1 978	30,8
Vienne	877	950	1 827	48,0
Total Poitou-Charentes	2 571	4 708	7 279	35,3
Alpes-de-Haute-Provence	184	0	184	100,0
Hautes-Alpes	254	135	389	65,3
Bouches-du-Rhône	644	1 213	1 857	34,7
Vaucluse	791	1 423	2 214	35,7
Alpes-Maritimes	417	0	417	100,0
Var	659	462	1 121	58,8
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 949	3 233	6 182	47,7
Ain	553	1 510	2 063	26,8
Loire	1 124	2 228	3 352	33,5
Rhône	647	1 827	2 474	26,2
Ardèche	308	636	944	32,6
Drôme	595	1 500	2 095	28,4
Isère	1 080	2 833	3 913	27,6
Savoie	517	326	843	61,3
Haute-Savoie	414	2 788	3 202	12,9
Total Rhône-Alpes	5 238	13 648	18 886	27,7
Total France métropolitaine	49 175	99 880	149 055	33,0

Lecture : en Alsace, l'enseignement public accueille 86,6% des effectifs d'élèves du 2nd degré.

DÉFINITIONS

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

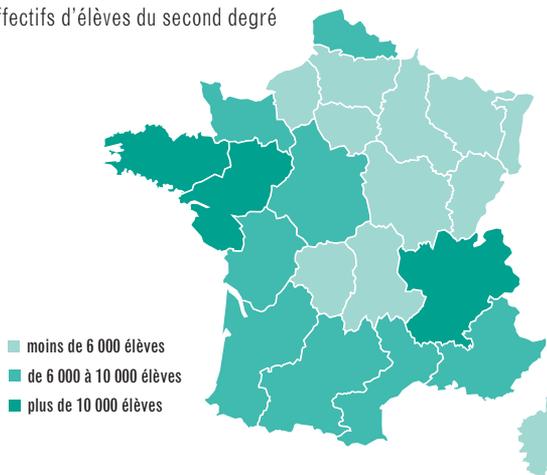
SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Élèves

La cartographie des élèves du second degré par région

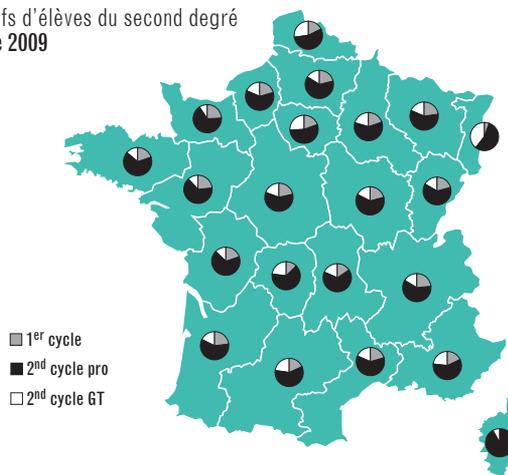
1- La répartition régionale des effectifs d'élèves du second degré à la rentrée 2009

France métropolitaine



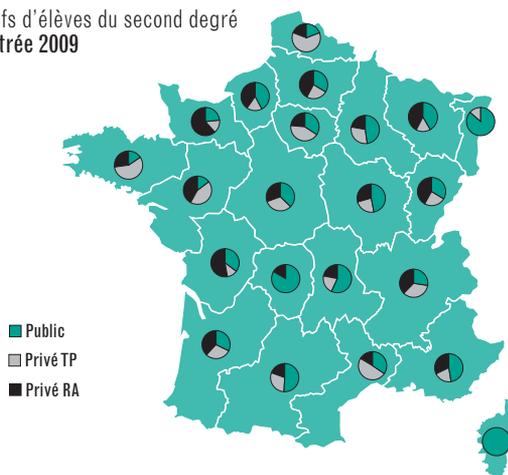
2- La répartition régionale des effectifs d'élèves du second degré par cycle de formation à la rentrée 2009

France métropolitaine



3- La répartition régionale des effectifs d'élèves du second degré par statut d'enseignement à la rentrée 2009

France métropolitaine



DÉFINITIONS

PCS

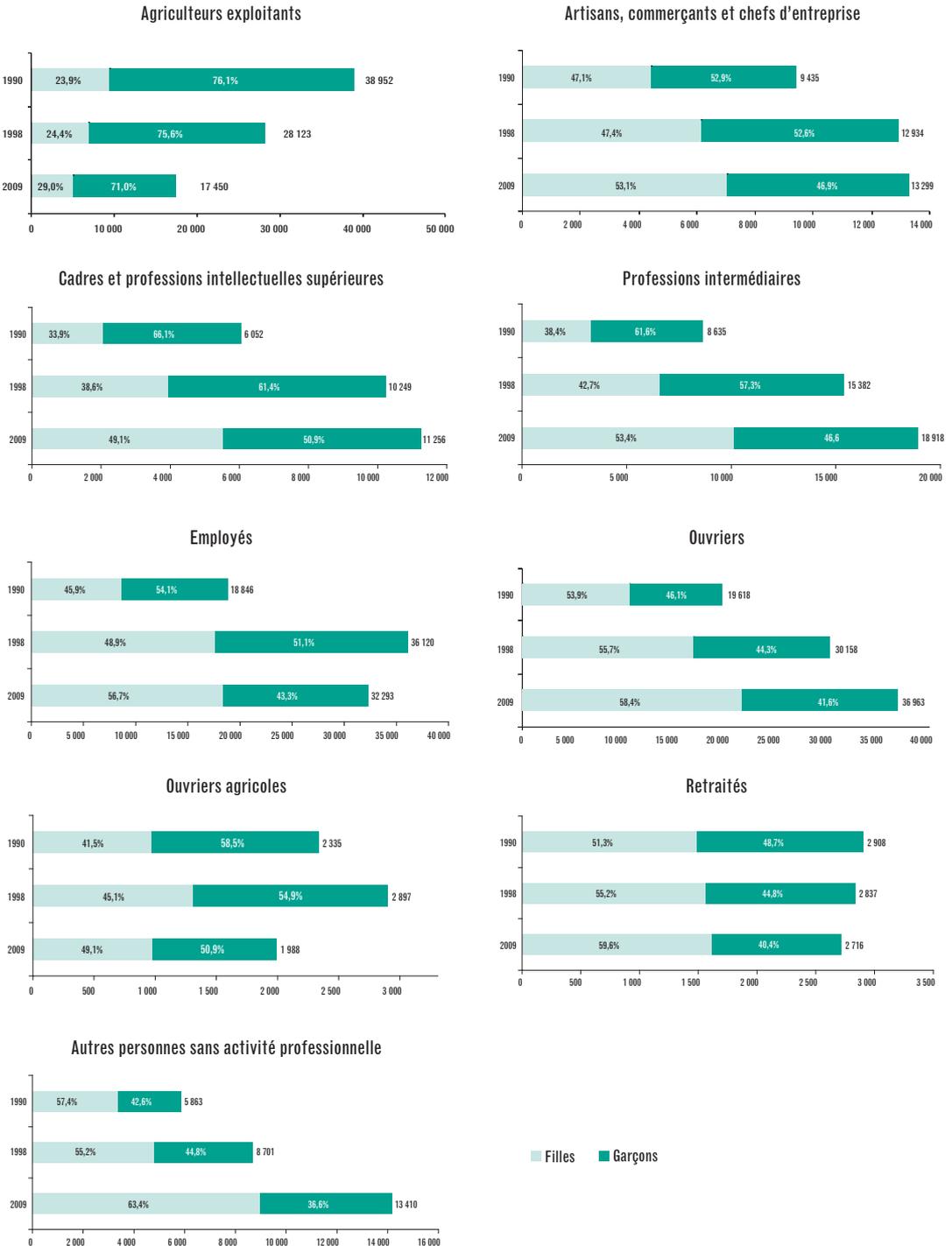
La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités)

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Élèves

1- L'évolution des effectifs d'élèves du second degré selon le genre au sein des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal de 1990 à 2009 *France métropolitaine*



DÉFINITIONS

PCS

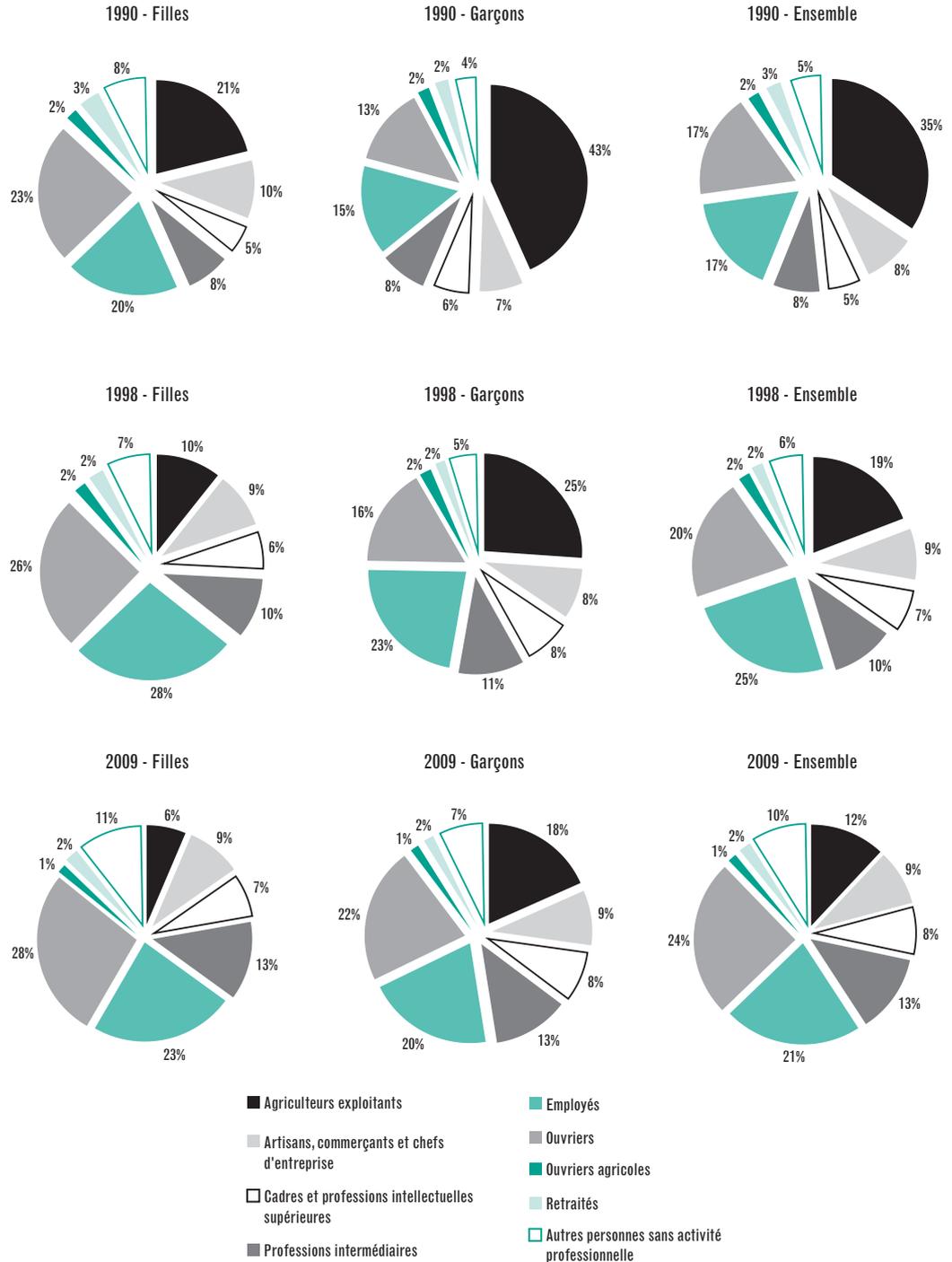
La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités)

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Élèves

2- L'évolution de la répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré selon le genre de 1990 à 2009 France métropolitaine



DÉFINITIONS

PCS

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités)

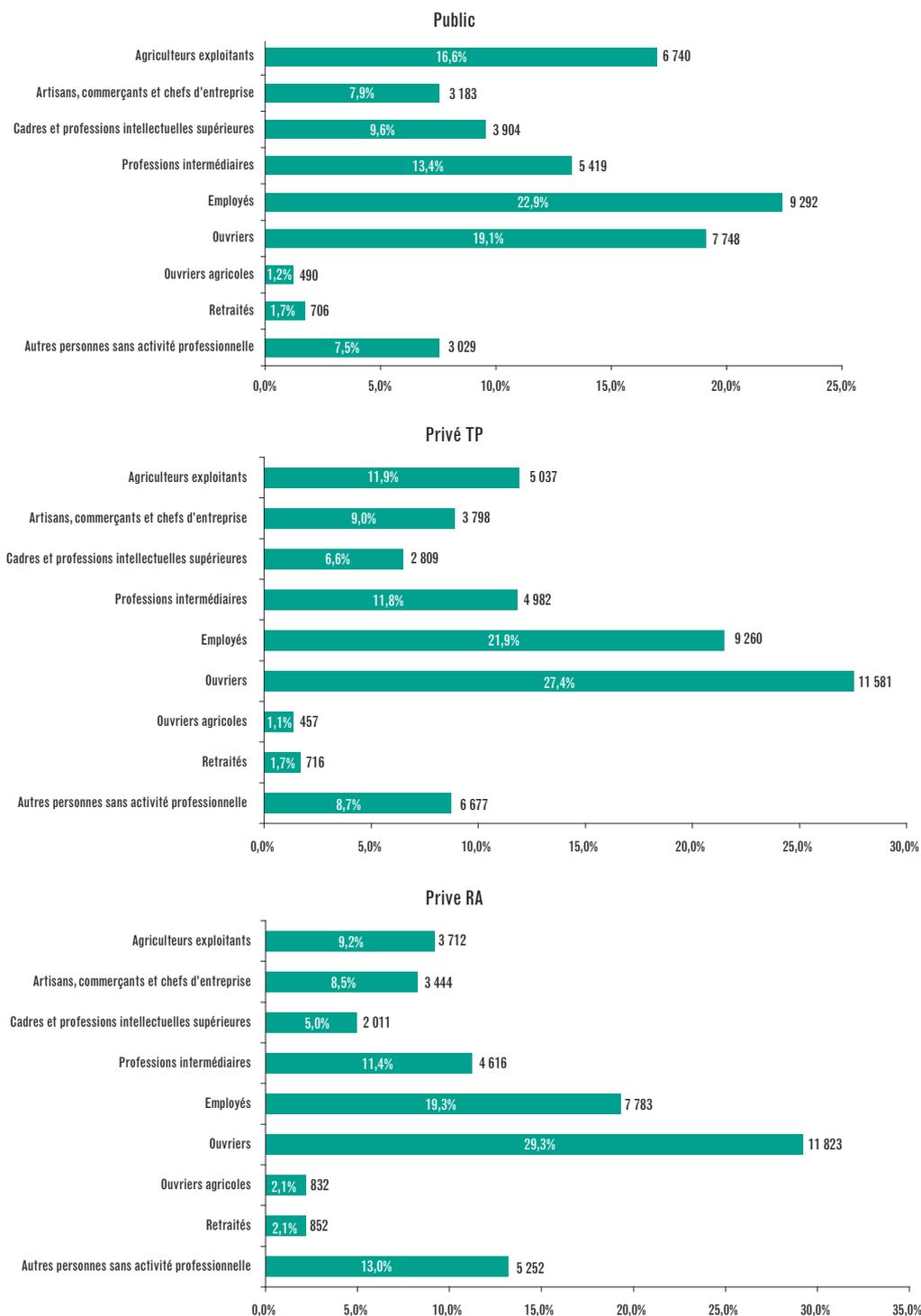
Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

1- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré selon le statut d'enseignement à la rentrée 2009 *France métropolitaine*



DÉFINITIONS

PCS

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

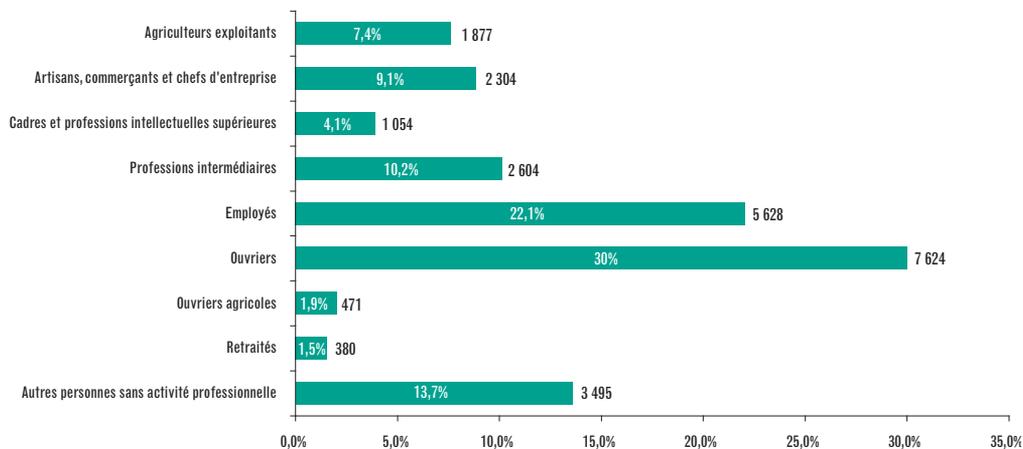
- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités)

SOURCES

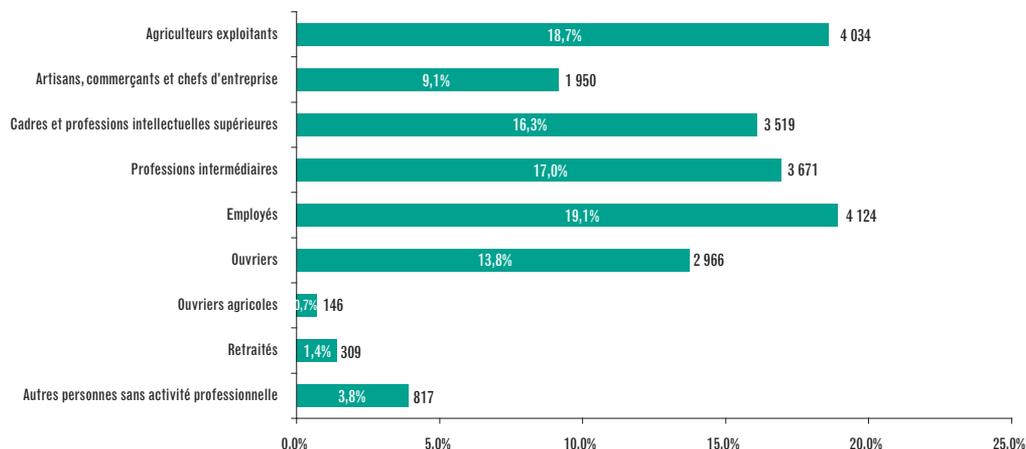
- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Élèves

2- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré selon le cycle de formation à la rentrée 2009 France métropolitaine

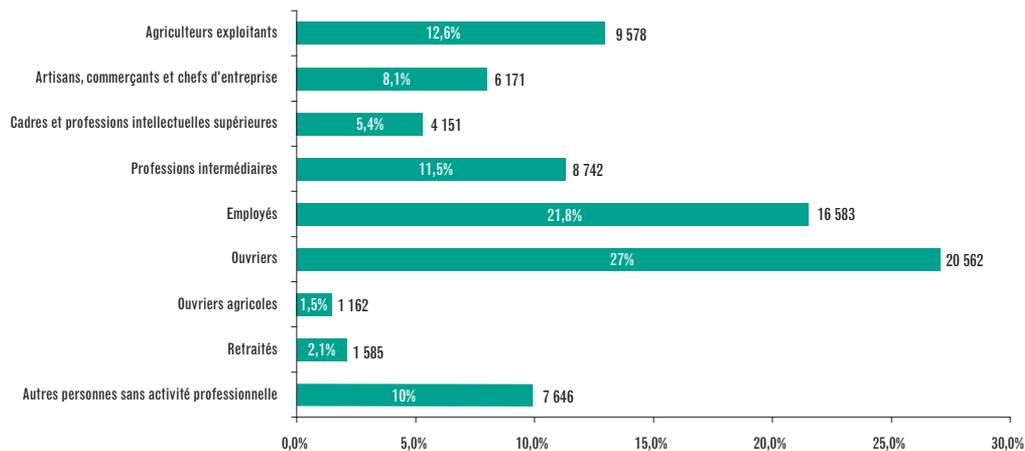
1^{er} cycle



2nd cycle GT



2nd cycle pro



DÉFINITIONS

PCS

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités)

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
 - Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
 - Services à la collectivité
 - Aménagement du territoire, développement, urbanisme
 - Protection et développement du patrimoine
 - Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement
- Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

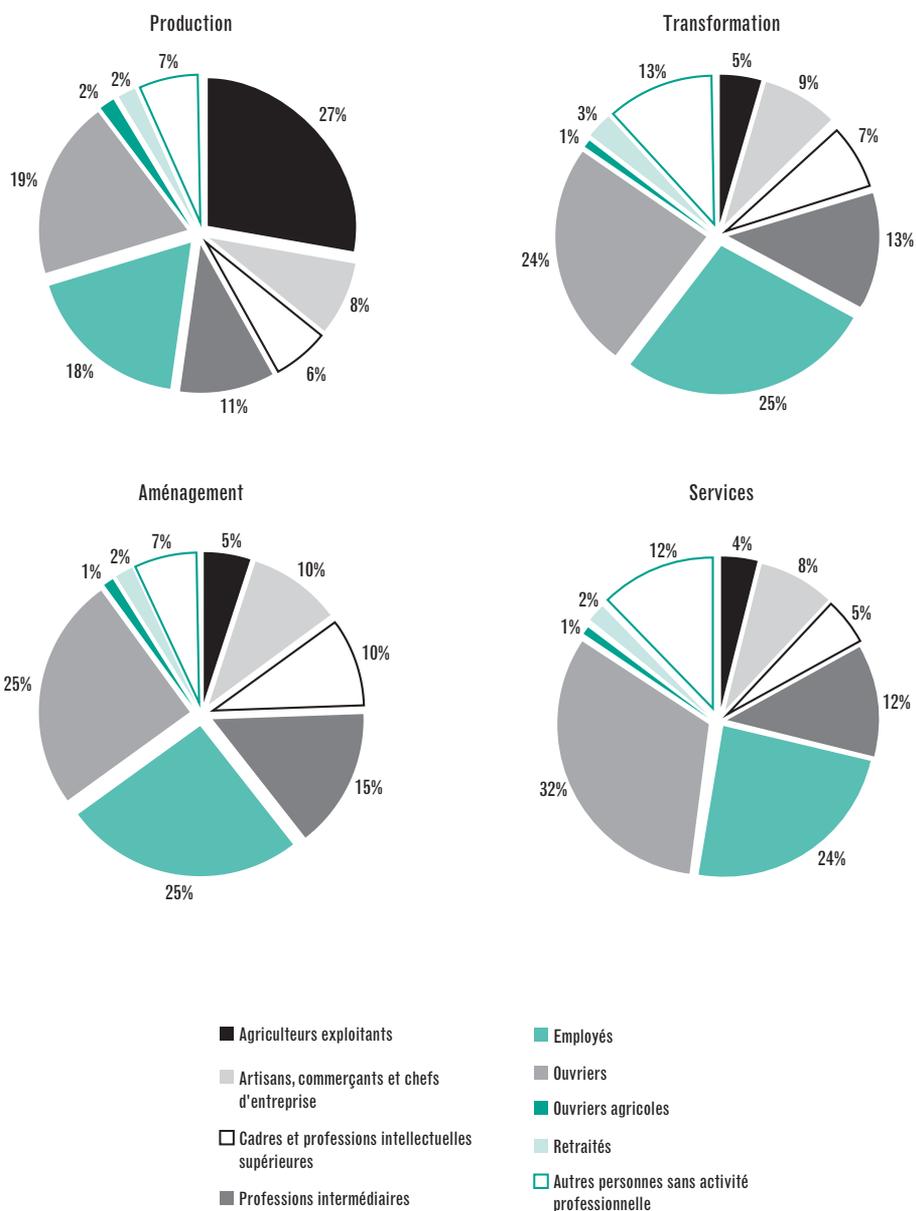
Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIÉA Élèves

3- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré selon le secteur de formation à la rentrée 2009 *France métropolitaine*



3 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de l'année de la rentrée scolaire considérée.

En avance

Un élève en avance est un élève qui, par saut de classe, ou parce qu'il est entré précocement dans le système éducatif, a au minimum 1 an de moins que l'âge théorique.

Âge théorique ou à l'heure

L'âge théorique ou à l'heure est l'âge d'un élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe (15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale).

En retard

Le retard scolaire s'apprécie par rapport à une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe : un élève rentre ainsi au cours préparatoire à 6 ans, au collège à 11 ans et au lycée à 15 ans. Un élève en retard a au moins 1 an de plus que l'âge théorique. C'est un indicateur couramment utilisé pour mesurer les difficultés rencontrées par les élèves.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Élèves

Les élèves du second degré selon l'âge

1- La répartition des effectifs d'élèves du second degré selon l'âge, le genre et le cycle de formation à la rentrée 2009
France métropolitaine

Cycles de formation	Filles					Garçons					Total				
	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure
1^{er} cycle															
CPA	2	4	196	202	2,0	0	53	550	603	8,8	2	57	746	805	7,1
4 ^e	5	334	3 998	4 337	7,7	11	663	7 167	7 841	8,5	16	997	11 165	12 178	8,2
3 ^e	7	1 222	6 158	7 387	16,5	11	1 993	8 617	10 621	18,8	18	3 215	14 775	18 008	17,9
Total 1^{er} cycle	14	1 560	10 352	11 926	13,1	22	2 709	16 334	19 065	14,2	36	4 269	26 686	30 991	13,8
2nd cycle pro															
CAPA 1/1	0	3	17	20	15,0	0	1	33	34	2,9	0	4	50	54	7,4
CAPA 1/2	2	421	2 820	3 243	13,0	3	241	1 659	1 903	12,7	5	662	4 479	5 146	12,9
CAPA 2/2	1	270	2 050	2 321	11,6	1	134	1 162	1 297	10,3	2	404	3 212	3 618	11,2
BEPA 1/2	35	2 979	8 760	11 774	25,3	3	208	914	1 125	18,5	38	3 187	9 674	12 899	24,7
BEPA 2/2	36	4 010	11 279	15 325	26,2	29	3 589	6 609	10 227	35,1	65	7 599	17 888	25 552	29,7
BTA 1/2	31	86	154	271	31,7	68	146	202	416	35,1	99	232	356	687	33,8
BTA 2/2	32	82	159	273	30,0	55	141	227	423	33,3	87	223	386	696	32,0
Bac pro 1/2	100	3 288	5 729	9 117	36,1	84	2 423	3 437	5 944	40,8	184	5 711	9 166	15 061	37,9
Bac pro 2/2	17	2 735	5 032	7 784	35,1	16	2 063	3 013	5 092	40,5	33	4 798	8 045	12 876	37,3
2 nd cycle pro	24	1 852	3 735	5 611	33,0	44	4 393	6 760	11 197	39,2	68	6 245	10 495	16 808	37,2
Total 2nd cycle pro	278	15 726	39 735	55 739	28,2	303	13 339	24 016	37 658	35,4	581	29 065	63 751	93 397	31,1
2nd cycle GT															
2 nd GT	113	2 636	1 086	3 835	68,7	122	2 931	1 191	4 244	69,1	235	5 567	2 277	8 079	68,9
Bac S 1/2	62	810	172	1 044	77,6	36	601	172	809	74,3	98	1 411	344	1 853	76,1
Bac S 2/2	46	720	266	1 032	69,8	33	559	252	844	66,2	79	1 279	518	1 876	68,2
Bac techno 1/2	49	1 308	1 415	2 772	47,2	46	1 914	1 514	3 474	55,1	95	3 222	2 929	6 246	51,6
Bac techno 2/2	30	1 276	1 585	2 891	44,1	33	1 823	1 866	3 722	49,0	63	3 099	3 451	6 613	46,9
Total 2nd cycle GT	300	6 750	4 524	11 574	58,3	270	7 828	4 995	13 093	59,8	570	14 578	9 519	24 667	59,1
Total 2nd degré	592	24 036	54 611	79 239	30,3	595	23 876	45 345	69 816	34,2	1 187	47 912	99 956	149 055	32,1

Lecture : à la rentrée 2009, 13,8% des élèves du 1^{er} cycle ont effectué leur scolarité sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

DÉFINITIONS

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Élèves

Les élèves du premier cycle

1- Les effectifs d'élèves du premier cycle selon le genre et la classe aux rentrées 2008 et 2009

France métropolitaine

Classes	Rentrée 2008				Rentrée 2009			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CPA	183	689	872	21,0	202	603	805	25,1
4 ^e	4 314	7 916	12 230	35,3	4 337	7 841	12 178	35,6
3 ^e	7 831	10 469	18 300	42,8	7 387	10 621	18 008	41,0
Total	12 328	19 074	31 402	39,3	11 926	19 065	30 991	38,5

Lecture : à la rentrée 2009, les classes de CPA accueillent 25,1% de filles.

2- Les effectifs d'élèves du premier cycle de l'enseignement agricole public selon le genre et la classe aux rentrées 2008 et 2009

France métropolitaine

Classes	Rentrée 2008				Rentrée 2009			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CPA	160	641	801	20,0	181	548	729	24,8
4 ^e	277	827	1 104	25,1	214	677	891	24,0
3 ^e	675	1 546	2 221	30,4	612	1 405	2 017	30,3
Total	1 112	3 014	4 126	27,0	1 007	2 630	3 637	27,7

3- Les effectifs d'élèves du premier cycle de l'enseignement agricole privé temps plein selon le genre et la classe aux rentrées 2008 et 2009

France métropolitaine

Classes	Rentrée 2008				Rentrée 2009			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CPA	22	31	53	41,5	18	31	49	36,7
4 ^e	1 688	2 560	4 248	39,7	1 737	2 603	4 340	40,0
3 ^e	3 041	3 202	6 243	48,7	2 784	3 305	6 089	45,7
Total	4 751	5 793	10 544	45,1	4 539	5 939	10 478	43,3

4- Les effectifs d'élèves du premier cycle de l'enseignement agricole privé rythme approprié selon le genre et la classe aux rentrées 2008 et 2009

France métropolitaine

Classes	Rentrée 2008				Rentrée 2009			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CPA	1	17	18	5,6	3	24	27	11,1
4 ^e	2 349	4 529	6 878	34,2	2 386	4 561	6 947	34,3
3 ^e	4 115	5 721	9 836	41,8	3 991	5 911	9 902	40,3
Total	6 465	10 267	16 732	38,6	6 380	10 496	16 876	37,8

DÉFINITIONS

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves du second cycle général et technologique

1- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique selon le genre et la classe aux rentrées 2008 et 2009 France métropolitaine

Classes	Rentrée 2008				Rentrée 2009			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
2nde GT	3 733	4 349	8 082	46,2	3 835	4 244	8 079	47,5
Bac S 1/2	1 099	870	1 969	55,8	1 044	809	1 853	56,3
Bac S 2/2	963	785	1 748	55,1	1 032	844	1 876	55,0
Bac S	2 062	1 655	3 717	55,5	2 076	1 653	3 729	55,7
Bac techno 1/2	2 969	3 703	6 672	44,5	2 772	3 474	6 246	44,4
Bac techno 2/2	2 722	3 840	6 562	41,5	2 891	3 722	6 613	43,7
Bac techno	5 691	7 543	13 234	43,0	5 663	7 196	12 859	44,0
Total	11 486	13 547	25 033	45,9	11 574	13 093	24 667	46,9

Lecture : à la rentrée 2009, 47,5% des élèves de 2nde GT sont des filles.

2- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique de l'enseignement agricole public selon le genre et la classe aux rentrées 2008 et 2009 France métropolitaine

Classes	Rentrée 2008				Rentrée 2009			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
2nde GT	2 700	3 132	5 832	46,3	2 757	3 014	5 771	47,8
Bac S 1/2	855	626	1 481	57,7	813	589	1 402	58,0
Bac S 2/2	736	564	1 300	56,6	788	612	1 400	56,3
Bac S	1 591	1 190	2 781	57,2	1 601	1 201	2 802	57,1
Bac techno 1/2	1 899	2 549	4 448	42,7	1 859	2 409	4 268	43,6
Bac techno 2/2	1 806	2 672	4 478	40,3	1 859	2 568	4 427	42,0
Bac techno	3 705	5 221	8 926	41,5	3 718	4 977	8 695	42,8
Total	7 996	9 543	17 539	45,6	8 076	9 192	17 268	46,8

3- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique de l'enseignement agricole privé temps plein selon le genre et la classe aux rentrées 2008 et 2009 France métropolitaine

Classes	Rentrée 2008				Rentrée 2009			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
2nde GT	953	1 139	2 092	45,6	979	1 154	2 133	45,9
Bac S 1/2	244	244	488	50,0	231	220	451	51,2
Bac S 2/2	227	221	448	50,7	244	232	476	51,3
Bac S	471	465	936	50,3	475	452	927	51,2
Bac techno 1/2	913	1 062	1 975	46,2	785	958	1 743	45,0
Bac techno 2/2	753	1 047	1 800	41,8	885	1 068	1 953	45,3
Bac techno	1 666	2 109	3 775	44,1	1 670	2 026	3 696	45,2
Total	3 090	3 713	6 803	45,4	3 124	3 632	6 756	46,2

4- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique de l'enseignement agricole privé rythme approprié selon le genre et la classe aux rentrées 2008 et 2009 France métropolitaine

Classes	Rentrée 2008				Rentrée 2009			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
2nde GT	80	78	158	50,6	99	76	175	56,6
Bac S 1/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
Bac S 2/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
Bac S	0	0	0	nc	0	0	0	nc
Bac techno 1/2	157	92	249	63,1	128	107	235	54,5
Bac techno 2/2	163	121	284	57,4	147	86	233	63,1
Bac techno	320	213	533	60,0	275	193	468	58,8
Total	400	291	691	57,9	374	269	643	58,2

DÉFINITIONS

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Élèves

1- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le genre et la classe aux rentrées 2008 et 2009

France métropolitaine

Classes	Rentrée 2008				Rentrée 2009			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	20	41	61	32,8	20	34	54	37,0
CAPA 1/2	2 914	1 550	4 464	65,3	3 243	1 903	5 146	63,0
CAPA 2/2	2 311	1 300	3 611	64,0	2 321	1 297	3 618	64,2
CAPA	5 245	2 891	8 136	64,5	5 584	3 234	8 818	63,3
BEPA 1/2	17 678	11 864	29 542	59,8	11 774	1 125	12 899	91,3
BEPA 2/2	15 548	10 570	26 118	59,5	15 325	10 227	25 552	60,0
BEPA	33 226	22 434	55 660	59,7	27 099	11 352	38 451	70,5
BTA 1/2	293	439	732	40,0	271	416	687	39,4
BTA 2/2	247	395	642	38,5	273	423	696	39,2
BTA	540	834	1 374	39,3	544	839	1 383	39,3
Bac pro 1/2	9 019	5 554	14 573	61,9	9 117	5 944	15 061	60,5
Bac pro 2/2	7 285	5 438	12 723	57,3	7 784	5 092	12 876	60,5
Bac pro	16 304	10 992	27 296	59,7	16 901	11 036	27 937	60,5
2nde pro	0	0	0	0,0	5 611	11 197	16 808	33,4
Total	55 315	37 151	92 466	59,8	55 739	37 658	93 397	59,7

Lecture : à la rentrée 2009, les classes de 2nde pro accueillent 16 808 élèves dont 33,4% de filles.

2- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel de l'enseignement agricole public selon le genre et la classe aux rentrées 2008 et 2009

France métropolitaine

Classes	Rentrée 2008				Rentrée 2009			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	0	0	0	nc	0	0	0	nc
CAPA 1/2	391	249	640	61,1	438	293	731	59,9
CAPA 2/2	304	198	502	60,6	332	203	535	62,1
CAPA	695	447	1 142	60,9	770	496	1 266	60,8
BEPA 1/2	4 156	4 983	9 139	45,5	1 815	162	1 977	91,8
BEPA 2/2	3 448	4 285	7 733	44,6	3 481	4 236	7 717	45,1
BEPA	7 604	9 268	16 872	45,1	5 296	4 398	9 694	54,6
BTA 1/2	146	285	431	33,9	151	250	401	37,7
BTA 2/2	146	246	392	37,2	139	273	412	33,7
BTA	292	531	823	35,5	290	523	813	35,7
Bac pro 1/2	2 391	2 548	4 939	48,4	2 430	2 635	5 065	47,0
Bac pro 2/2	1 977	2 611	4 588	43,1	2 085	2 342	4 427	47,1
Bac pro	4 368	5 159	9 527	45,8	4 515	4 977	9 492	47,6
2nde pro	0	0	0	nc	2 164	4 841	7 005	30,9
Total	12 959	15 405	28 364	45,7	13 035	15 235	28 270	46,1

DÉFINITIONS

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Élèves

3- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel de l'enseignement agricole privé temps plein selon le genre et la classe aux rentrées 2008 et 2009 *France métropolitaine*

Classes	Rentrée 2008				Rentrée 2009			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	0	0	0	nc	0	0	0	nc
CAPA 1/2	1 606	621	2 227	72,1	1 738	777	2 515	69,1
CAPA 2/2	1 289	563	1 852	69,6	1 269	527	1 796	70,7
CAPA	2 895	1 184	4 079	70,0	3 007	1 304	4 311	69,8
BEPA 1/2	6 584	3 178	9 762	67,4	4 888	454	5 342	91,5
BEPA 2/2	6 088	2 891	8 979	67,8	5 780	2 705	8 485	68,1
BEPA	12 672	6 069	18 741	67,6	10 668	3 159	13 827	77,2
BTA 1/2	129	87	216	59,7	110	104	214	51,4
BTA 2/2	89	100	189	47,1	118	92	210	56,2
BTA	218	187	405	53,8	228	196	424	53,8
Bac pro 1/2	3 587	1 582	5 169	69,4	3 647	1 732	5 379	67,8
Bac pro 2/2	2 976	1 520	4 496	66,2	3 097	1 414	4 511	68,7
Bac pro	6 563	3 102	9 665	67,9	6 744	3 146	9 890	68,2
2 ^{ème} pro	0	0	0	nc	1 537	2 887	4 424	34,7
Total	22 348	10 542	32 890	67,9	22 184	10 692	32 876	67,5

4- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel de l'enseignement agricole privé à rythme approprié selon le genre et la classe aux rentrées 2008 et 2009 *France métropolitaine*

Classes	Rentrée 2008				Rentrée 2009			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	20	41	61	32,8	20	34	54	37,0
CAPA 1/2	917	680	1 597	57,4	1 067	833	1 900	56,2
CAPA 2/2	718	539	1 257	57,1	720	567	1 287	55,9
CAPA	1 655	1 260	2 915	56,8	1 807	1 434	3 241	55,8
BEPA 1/2	6 938	3 703	10 641	65,2	5 071	509	5 580	90,9
BEPA 2/2	6 012	3 394	9 406	63,9	6 064	3 286	9 350	64,9
BEPA	12 950	7 097	20 047	64,6	11 135	3 795	14 930	74,6
BTA 1/2	18	67	85	21,2	10	62	72	13,9
BTA 2/2	12	49	61	19,7	16	58	74	21,6
BTA	30	116	146	20,5	26	120	146	17,8
Bac pro 1/2	3 041	1 424	4 465	68,1	3 040	1 577	4 617	65,8
Bac pro 2/2	2 332	1 307	3 639	64,1	2 602	1 336	3 938	66,1
Bac pro	5 373	2 731	8 104	66,3	5 642	2 913	8 555	65,9
2 ^{ème} pro	0	0	0	nc	1 910	3 469	5 379	35,5
Total	20 008	11 204	31 212	64,1	20 520	11 731	32 251	63,6

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Élèves

1- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel par statut d'enseignement et secteur de formation à la rentrée 2009 *France métropolitaine*

Secteurs de formation	Public		Privé TP		Privé RA		Total privé		Total	
	Eff.	%								
Production	11 695	41,4	7 029	21,4	10 217	31,7	17 246	26,5	28 941	31,0
Aménagement	6 675	23,6	3 884	11,8	3 923	12,2	7 807	12,0	14 482	15,5
Transformation	1 332	4,7	770	2,3	110	0,3	880	1,4	2 212	2,4
Services	8 568	30,3	21 193	64,5	18 001	55,8	39 194	60,2	47 762	51,1
Commercialisation	2 349	8,3	2 431	7,4	1 971	6,1	4 402	6,8	6 751	7,2
Services aux personnes	5 674	20,1	18 398	56,0	15 722	48,7	34 120	52,4	39 794	42,6
Services aux entreprises	545	1,9	364	1,1	308	1,0	672	1,0	1 217	1,3
Total	28 270	100,0	32 876	100,0	32 251	100,0	65 127	100,0	93 397	100,0
%	30,3		35,2		34,5		69,7		100,0	

Lecture : le secteur de l'aménagement accueille 23,6% des élèves du 2nd cycle professionnel public. L'enseignement public accueille 30,3% des élèves du 2nd cycle professionnel.

2- Les effectifs régionaux d'élèves du second cycle professionnel par secteur de formation à la rentrée 2009 *France métropolitaine*

Régions	Production			Aménagement			Transformation			Services			Total		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Alsace	263	0	263	134	0	134	94	0	94	127	137	264	618	137	755
Aquitaine	575	853	1 428	384	432	816	150	103	253	378	2 816	3 194	1 487	4 204	5 691
Auvergne	811	424	1 235	370	83	453	41	7	48	376	808	1 184	1 598	1 322	2 920
Basse-Normandie	530	1 203	1 733	180	481	661	0	34	34	156	1 750	1 906	866	3 468	4 334
Bourgogne	765	505	1 270	228	132	360	23	0	23	547	1 497	2 044	1 563	2 134	3 697
Bretagne	438	2 386	2 824	330	951	1 281	27	99	126	604	5 669	6 273	1 399	9 105	10 504
Centre	704	723	1 427	201	312	513	41	81	122	446	1 906	2 352	1 392	3 022	4 414
Champagne-Ardenne	562	464	1 026	255	165	420	26	0	26	258	628	886	1 101	1 257	2 358
Corse	29	0	29	109	0	109	0	0	0	23	0	23	161	0	161
Franche-Comté	283	514	797	198	222	420	64	0	64	271	1 515	1 786	816	2 251	3 067
Haute-Normandie	280	272	552	133	97	230	52	0	52	148	764	912	613	1 133	1 746
Île-de-France	227	323	550	165	665	830	0	0	0	144	227	371	536	1 215	1 751
Languedoc-Roussillon	486	490	976	369	447	816	99	22	121	415	2 166	2 581	1 369	3 125	4 494
Limousin	466	21	487	338	0	338	73	0	73	625	221	846	1 502	242	1 744
Lorraine	335	387	722	198	179	377	51	0	51	64	776	840	648	1 342	1 990
Midi-Pyrénées	1 165	769	1 934	485	304	789	140	0	140	701	1 782	2 483	2 491	2 855	5 346
Nord-Pas-de-Calais	244	1 366	1 610	413	395	808	62	223	285	252	1 047	1 299	971	3 031	4 002
Pays de la Loire	667	2 457	3 124	392	989	1 381	0	47	47	512	5 941	6 453	1 571	9 434	11 005
Picardie	332	905	1 237	166	159	325	0	46	46	607	961	1 568	1 105	2 071	3 176
Poitou-Charentes	804	759	1 563	441	206	647	182	0	182	360	2 264	2 624	1 787	3 229	5 016
Provence-Alpes-Côte d'Azur	492	536	1 028	485	237	722	36	28	64	667	1 195	1 862	1 680	1 996	3 676
Rhône-Alpes	1 237	1 889	3 126	701	1 351	2 052	171	190	361	887	5 124	6 011	2 996	8 554	11 550
Total	11 695	17 246	28 941	6 675	7 807	14 482	1 332	880	2 212	8 568	39 194	47 762	28 270	65 127	93 397

Lecture : en Basse-Normandie, 4 334 élèves poursuivent leurs études dans le 2nd cycle professionnel dont 1 906 dans le secteur des services.

DÉFINITIONS

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

3- La part des effectifs d'élèves du second cycle professionnel par secteur de formation dans les régions à la rentrée 2009 France métropolitaine

Régions	Production en %			Aménagement en %			Transformation en %			Services en %			Total en %		
	du Public	du Privé	dans la région	du Public	du Privé	dans la région	du Public	du Privé	dans la région	du Public	du Privé	dans la région	du Public	du Privé	dans la région
Alsace	100	0	34,8	100	0	17,7	100	0	12,5	48,1	51,9	35	81,9	18,1	100
Aquitaine	40,3	59,7	25,1	47,1	52,9	14,3	59,3	40,7	4,4	11,8	88,2	56,1	26,1	73,9	100
Auvergne	65,7	34,3	42,3	81,7	18,3	15,5	85,4	14,6	1,6	31,8	68,2	40,5	54,7	45,3	100
Basse-Normandie	30,6	69,4	40	27,2	72,8	15,3	0	100	0,8	8,2	91,8	44	20	80	100
Bourgogne	60,2	39,8	34,4	63,3	36,7	9,7	100	0	0,6	26,8	73,2	55,3	42,3	57,7	100
Bretagne	15,5	84,5	26,9	25,8	74,2	12,2	21,4	78,6	1,2	9,6	90,4	59,7	13,3	86,7	100
Centre	49,3	50,7	32,3	39,2	60,8	11,6	33,6	66,4	2,8	19	81	53,3	31,5	68,5	100
Champagne-Ardenne	54,8	45,2	43,5	60,7	39,3	17,8	100	0	1,1	29,1	70,9	37,6	46,7	53,3	100
Corse	100	0	18	100	0	67,7	0	0	0	100	0	14,3	100	0	100
Franche-Comté	35,5	64,5	26	47,1	52,9	13,7	100	0	2,1	15,2	84,8	58,2	26,6	73,4	100
Haute-Normandie	50,7	49,3	31,6	57,8	42,2	13,2	100	0	3	16,2	83,8	52,2	35,1	64,9	100
Île-de-France	41,3	58,7	31,4	19,9	80,1	47,4	0	0	0	38,8	61,2	21,2	30,6	69,4	100
Languedoc-Roussillon	49,8	50,2	21,7	45,2	54,8	18,2	81,8	18,2	2,7	16,1	83,9	57,4	30,5	69,5	100
Limousin	95,7	4,3	27,9	100	0	19,4	100	0	4,2	73,9	26,1	48,5	86,1	13,9	100
Lorraine	46,4	53,6	36,3	52,5	47,5	18,9	100	0	2,6	7,6	92,4	42,2	32,6	67,4	100
Midi-Pyrénées	60,2	39,8	36,2	61,5	38,5	14,8	100	0	2,6	28,2	71,8	46,4	46,6	53,4	100
Nord-Pas-de-Calais	15,2	84,8	40,2	51,1	48,9	20,2	21,8	78,2	7,1	19,4	80,6	32,5	24,3	75,7	100
Pays de la Loire	21,4	78,6	28,4	28,4	71,6	12,5	0	100	0,4	7,9	92,1	58,6	14,3	85,7	100
Picardie	26,8	73,2	38,9	51,1	48,9	10,2	0	100	1,4	38,7	61,3	49,4	34,8	65,2	100
Poitou-Charentes	51,4	48,6	31,2	68,2	31,8	12,9	100	0	3,6	13,7	86,3	52,3	35,6	64,4	100
Provence-Alpes-Côte d'Azur	47,9	52,1	28	67,2	32,8	19,6	56,3	43,8	1,7	35,8	64,2	50,7	45,7	54,3	100
Rhône-Alpes	39,6	60,4	27,1	34,2	65,8	17,8	47,4	52,6	3,1	14,8	85,2	52	25,9	74,1	100
Total	40,4	59,6	31	46,1	53,9	15,5	60,2	39,8	2,4	17,9	82,1	51,1	30,3	69,7	100

Lecture : en Basse-Normandie, 40% des élèves du 2nd cycle professionnel poursuivent leurs études dans le secteur de la production.

4- La part régionale des effectifs d'élèves du second cycle professionnel dans les secteurs de formation à la rentrée 2009 France métropolitaine

Régions	Production en %			Aménagement en %			Transformation en %			Services en %			Total en %		
	du Public	du Privé	dans la région	du Public	du Privé	dans la région	du Public	du Privé	dans la région	du Public	du Privé	dans la région	du Public	du Privé	dans la région
Alsace	2,2	0	0,9	2	0	0,9	7,1	0	4,2	1,5	0,3	0,6	2,2	0,2	0,8
Aquitaine	4,9	4,9	4,9	5,8	5,5	5,6	11,3	11,7	11,4	4,4	7,2	6,7	5,3	6,5	6,1
Auvergne	6,9	2,5	4,3	5,5	1,1	3,1	3,1	0,8	2,2	4,4	2,1	2,5	5,7	2	3,1
Basse-Normandie	4,5	7	6	2,7	6,2	4,6	0	3,9	1,5	1,8	4,5	4	3,1	5,3	4,6
Bourgogne	6,5	2,9	4,4	3,4	1,7	2,5	1,7	0	1	6,4	3,8	4,3	5,5	3,3	4
Bretagne	3,7	13,8	9,8	4,9	12,2	8,8	2	11,3	5,7	7	14,5	13,1	4,9	14	11,2
Centre	6	4,2	4,9	3	4	3,5	3,1	9,2	5,5	5,2	4,9	4,9	4,9	4,6	4,7
Champagne-Ardenne	4,8	2,7	3,5	3,8	2,1	2,9	2	0	1,2	3	1,6	1,9	3,9	1,9	2,5
Corse	0,2	0	0,1	1,6	0	0,8	0	0	0	0,3	0	0	0,6	0	0,2
Franche-Comté	2,4	3	2,8	3	2,8	2,9	4,8	0	2,9	3,2	3,9	3,7	2,9	3,5	3,3
Haute-Normandie	2,4	1,6	1,9	2	1,2	1,6	3,9	0	2,4	1,7	1,9	1,9	2,2	1,7	1,9
Île-de-France	1,9	1,9	1,9	2,5	8,5	5,7	0	0	0	1,7	0,6	0,8	1,9	1,9	1,9
Languedoc-Roussillon	4,2	2,8	3,4	5,5	5,7	5,6	7,4	2,5	5,5	4,8	5,5	5,4	4,8	4,8	4,8
Limousin	4	0,1	1,7	5,1	0	2,3	5,5	0	3,3	7,3	0,6	1,8	5,3	0,4	1,9
Lorraine	2,9	2,2	2,5	3	2,3	2,6	3,8	0	2,3	0,7	2	1,8	2,3	2,1	2,1
Midi-Pyrénées	10	4,5	6,7	7,3	3,9	5,4	10,5	0	6,3	8,2	4,5	5,2	8,8	4,4	5,7
Nord-Pas-de-Calais	2,1	7,9	5,6	6,2	5,1	5,6	4,7	25,3	12,9	2,9	2,7	2,7	3,4	4,7	4,3
Pays de la Loire	5,7	14,2	10,8	5,9	12,7	9,5	0	5,3	2,1	6	15,2	13,5	5,6	14,5	11,8
Picardie	2,8	5,2	4,3	2,5	2	2,2	2	0	2,1	7,1	2,5	3,3	3,9	3,2	3,4
Poitou-Charentes	6,9	4,4	5,4	6,6	2,6	4,5	13,7	0	8,2	4,2	5,8	5,5	6,3	5	5,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,2	3,1	3,6	7,3	3	5	2,7	3,2	2,9	7,8	3	3,9	5,9	3,1	3,9
Rhône-Alpes	10,6	11	10,8	10,5	17,3	14,2	12,8	21,6	16,3	10,4	13,1	12,6	10,6	13,1	12,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Lecture : en région Rhône-Alpes, 10,8% des élèves du 2nd cycle professionnel poursuivent leurs études dans le secteur de la production. Les établissements privés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur accueillent 3% des élèves qui poursuivent leurs études dans le secteur de l'aménagement.

DÉFINITIONS

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

5- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le genre, le secteur de formation, le statut d'enseignement et le diplôme à la rentrée 2009 *France métropolitaine*

Classes	Secteurs de formation				Total
	Production	Transformation	Aménagement	Services	
CAPA					
Public	395	0	301	570	1 266
Privé	1 867	0	1 406	4 279	7 552
Total	2 262	0	1 707	4 849	8 818
% Filles CAPA	46,7	nc	6,7	91	63,3
BEPA					
Public	3 377	291	1 772	4 254	9 694
Privé	4 655	190	2 043	21 869	28 757
Total	8 032	481	3 815	26 123	38 451
% Filles BEPA	35,9	56,7	10,2	90,1	70,4
2nd pro					
Public	3 596	447	2 156	806	7 005
Privé	5 331	315	2 356	1 801	9 803
Total	8 927	762	4 512	2 607	16 808
% Filles 2 nd pro	34,4	57,1	10,9	61,8	33,4
BTA					
Public	46	234	533	0	813
Privé	0	311	259	0	570
Total	46	545	792	0	1 383
% Filles BTA	73,9	59,1	23,7	nc	39,3
Bac pro					
Public	4 281	360	1 913	2 938	9 492
Privé	5 393	64	1 743	11 245	18 445
Total	9 674	424	3 656	14 183	27 937
% Filles Bac pro	37	62,5	11,8	89,1	60,5
Total	28 941	2 212	14 482	47 762	93 397
% Filles	36,7	58,5	11,1	88,4	59,7

Lecture : 2 262 élèves poursuivent leurs études en CAPA production dont 395 élèves dans l'enseignement public. 46,7% sont des filles. Les filles représentent 36,7% des effectifs d'élèves du 2nd cycle professionnel qui poursuivent des études dans le secteur de la production.

3 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

1- Les effectifs d'élèves de CAPA par spécialité de formation à la rentrée 2009 *France métropolitaine*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
Production					
Lad jockey - lad driver	20	34	54	37,0	0,6
Maréchalerie	33	59	92	35,9	1,0
Productions agricoles, matériels - Productions animales	58	218	276	21,0	3,1
Productions agricoles, matériels - Productions végétales	6	219	225	2,7	2,6
Productions horticoles - Pépinières	12	60	72	16,7	0,8
Productions horticoles - Productions florales et légumières	434	449	883	49,2	10,0
Soigneur d'équidés	482	94	576	83,7	6,5
Tonnelier	1	12	13	7,7	0,1
Vigne et vin	10	51	61	16,4	0,7
Total production	1 056	1 196	2 252	46,9	25,5
Aménagement					
Travaux forestiers - Bûcheronnage	2	55	57	3,5	0,6
Travaux forestiers - Sylviculture	8	74	82	9,8	0,9
Travaux paysagers	104	1 464	1 568	6,6	17,8
Maintenance des matériels - Matériels travaux publics manutention	0	10	10	nc	0,1
Total aménagement	114	1 603	1 717	6,6	19,5
Services					
Commercialisation					
Fleuriste	169	14	183	92,3	2,1
Services aux personnes					
Services en milieu rural	4 223	411	4 634	91,1	52,6
Services aux entreprises					
Sellier-harnacheur	21	4	25	84,0	0,3
Agent d'entreposage messagerie	1	6	7	14,3	0,1
Total services	4 414	435	4 849	91,0	55,0
Total	5 584	3 234	8 818	63,3	100,0

Lecture : dans le secteur de la production, 83,7% des effectifs d'élèves de CAPA Soigneur d'équidés sont des filles. La spécialité Travaux paysagers accueille 17,8% des effectifs d'élèves de CAPA.

3 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécieA Élèves

1- Les effectifs d'élèves de BEPA par spécialité de formation à la rentrée 2009 *France métropolitaine*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
Production					
Activités hippiques - Cavalier d'entraînement - Lad jockey-lad driver	187	87	274	68,2	0,7
Activités hippiques - Maréchal ferrant	13	33	46	28,3	0,1
Agro-équipements	8	744	752	1,1	2,0
Animalerie - Laboratoire	77	31	108	71,3	0,3
Conduite de productions agricoles - Productions animales	1 460	2 448	3 908	37,4	10,2
Conduite de productions agricoles - Productions végétales	33	483	516	6,4	1,3
Conduite de productions agricoles - Vigne et vin	43	322	365	11,8	0,9
Elevage canin et félin	334	155	489	68,3	1,3
Maintenance des véhicules et des matériels - Tracteurs et matériels agricoles	0	15	15	nc	nc
Maritime de cultures marines	1	8	9	11,1	nc
Productions aquacoles	11	132	143	7,7	0,4
Productions horticoles - Pépinières	70	175	245	28,6	0,6
Productions horticoles - Productions florales et légumières	643	491	1 134	56,7	2,9
Productions horticoles - Productions fruitières	4	24	28	14,3	0,1
Total production	2 884	5 148	8 032	35,9	20,9
Aménagement					
Aménagement de l'espace - Travaux paysagers	229	2 121	2 350	9,7	6,1
Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux	134	805	939	14,3	2,4
Industries chimiques et traitements des eaux	5	6	11	45,5	nc
Travaux forestiers	23	492	515	4,5	1,3
Total aménagement	391	3 424	3 815	10,2	9,9
Transformation					
Transformation - IAA	76	71	147	51,7	0,4
Transformation - Laboratoire, contrôle et qualité	197	137	334	59,0	0,9
Total transformation	273	208	481	56,8	1,3
Services					
Commercialisation					
Logistique et commercialisation	0	7	7	nc	nc
Services - Vente d'animaux de compagnie, de produits et accessoires d'animalerie	500	207	707	70,7	1,8
Services - Vente de produits frais	563	348	911	61,8	2,4
Services - Vente de produits horticoles et de jardinage	188	41	229	82,1	0,6
Services aux personnes					
Activités hippiques - Soigneur aide animateur	1 238	231	1 469	84,3	3,8
Services - Services aux personnes	20 109	1 616	21 725	92,6	56,5
Services aux entreprises					
Services - Secrétariat accueil	953	122	1 075	88,7	2,8
Total services	23 551	2 572	26 123	90,2	67,9
Total	27 099	11 352	38 451	70,5	100,0

Lecture : dans le secteur de l'aménagement, les filles représentent 9,7% des effectifs d'élèves du BEPA Aménagement de l'espace - Travaux paysagers. La spécialité Services aux personnes accueille 56,5% des effectifs d'élèves de BEPA.

3 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécieA Élèves

2- Les effectifs d'élèves de 2^{nde} pro par spécialité de formation à la rentrée 2009 *France métropolitaine*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
Production					
Éducation nationale - Cultures marines	2	5	7	28,6	nc
Éducation nationale - Maintenance matériels opt A	1	77	78	1,3	0,5
Éducation nationale - Maintenance matériels opt B	1	10	11	9,1	0,1
Prod végétales Agroéquipement - Agroéquipements	8	951	959	0,8	5,7
Prod végétales Agroéquipement - Conduite de cultures	55	621	676	8,1	4,0
Prod végétales Agroéquipement - Horticulture	605	664	1 269	47,7	7,5
Prod végétales Agroéquipement - Vigne et vin	73	321	394	18,5	2,3
Productions animales - Aquaculture	12	204	216	5,6	1,3
Productions animales - Elevage canin et félin	394	174	568	69,4	3,4
Productions animales - Systèmes d'élevage	1 923	2 826	4 749	40,5	28,3
Total production	3 074	5 853	8 927	34,4	53,1
Aménagement					
Nature Jardin Paysage Forêt - Travaux forestiers	19	549	568	3,3	3,4
Nature Jardin Paysage Forêt - Travaux des aménagements paysagers	344	2 628	2 972	11,6	17,7
Nature Jardin Paysage Forêt - Travaux de gestion des espaces naturels et ruraux	127	845	972	13,1	5,8
Total aménagement	490	4 022	4 512	10,9	26,8
Transformation					
Alimentation Bio-industries Laboratoire - Contrôle en agriculture, environnement et bio-industries	230	167	397	57,9	2,4
Alimentation Bio-industries Laboratoire - Produits des bio-industries	205	160	365	56,2	2,2
Total transformation	435	327	762	57,1	4,5
Services					
Commercialisation					
Conseil vente - Animaux de compagnie et produits d'animalerie	552	263	815	67,7	4,8
Conseil vente - Produits alimentaires	696	581	1 277	54,5	7,6
Conseil vente - Produits de jardin	325	126	451	72,1	2,7
Commerce (spécialité EN)	19	22	41	46,3	0,2
Services aux entreprises					
Secrétariat (spécialité EN)	20	3	23	87,0	0,1
Total services	1 612	995	2 607	61,8	15,5
Total	5 611	11 197	16 808	33,4	100,0

Lecture : les filles représentent 56,2% des effectifs de 2^{nde} pro Alimentation Bio-industries Laboratoire - Produits des bio industries. La spécialité Productions animales - Systèmes d'élevage accueille 28,3% des effectifs d'élèves de 2^{nde} pro.

3 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécieA Élèves

1- Les effectifs d'élèves de bac pro par spécialité de formation à la rentrée 2009 *France métropolitaine*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
Production					
Agroéquipement	6	638	644	0,9	2,3
Conduite et gestion de l'élevage canin et félin	369	118	487	75,8	1,7
GGEA - Elevage et valorisation du cheval	1 175	209	1 384	84,9	5,0
GGEA - Systèmes à dominante cultures	55	727	782	7,0	2,8
GGEA - Système à dominante élevage	1 235	3 001	4 236	29,2	15,2
GGEA - Vigne et vin	81	410	491	16,5	1,8
Maintenance des matériels - Option A : Agricoles	2	95	97	2,1	0,3
Maintenance des matériels - Option B : Travaux publics et manutention	0	17	17	0,0	0,1
Productions aquacoles	12	241	253	4,7	0,9
Productions horticoles - Pépinières	36	124	160	22,5	0,6
Productions horticoles - Productions florales et légumières	603	491	1 094	55,1	3,9
Productions horticoles - Productions fruitières	2	27	29	6,9	0,1
Total production	3 576	6 098	9 674	37,0	34,6
Aménagement					
Gestion et conduite de chantiers forestiers	32	591	623	5,1	2,2
Travaux paysagers	398	2 635	3 033	13,1	10,9
Total aménagement	430	3 226	3 656	11,8	13,1
Transformation					
Bio-industries de transformation	265	159	424	62,5	1,5
Total transformation	265	159	424	62,5	1,5
Services					
Commercialisation					
Commerce	78	65	143	54,5	0,5
Technicien-conseil vente en animalerie	551	216	767	71,8	2,7
Technicien conseil et vente en produits horticoles et de jardinage	326	116	442	73,8	1,6
Technicien vente et conseil qualité en produits alimentaires	415	253	668	62,1	2,4
Technicien vente et conseil qualité en vins et spiritueux	35	75	110	31,8	0,4
Services aux personnes					
Services en milieu rural	11 142	824	11 966	93,1	42,8
Services aux entreprises					
Comptabilité	18	4	22	81,8	0,1
Secrétariat	65	0	65	100,0	0,2
Total services	12 630	1 553	14 183	89,1	50,8
Total bac pro	16 901	11 036	27 937	60,5	100,0

Lecture : les filles représentent 93,1 % des effectifs d'élèves de bac pro Services en milieu rural. La spécialité Agroéquipement accueille 2,3 % des effectifs d'élèves de bac pro.

2- Les effectifs d'élèves de BTA par spécialité de formation à la rentrée 2009 *France métropolitaine*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
Production					
Animalier de laboratoire	34	12	46	73,9	3,3
Total production	34	12	46	73,9	3,3
Aménagement					
Gestion de la faune sauvage	188	604	792	23,7	57,3
Total aménagement	188	604	792	23,7	57,3
Transformation					
Laboratoire d'analyses	322	223	545	59,1	39,4
Total transformation	322	223	545	59,1	39,4
Total BTA	544	839	1 383	39,3	100,0

3 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Langues vivantes 1 et 2

Le choix de la langue vivante 1 (ou LV1) et de la langue vivante 2 (ou LV2) s'effectue dans l'enseignement agricole entre l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, les langues régionales...

Section européenne

Une section européenne se définit par un ensemble d'élèves, tout ou partie d'une classe de 1^{re} et de terminale technologique ou professionnelle, bénéficiant pendant leur scolarité :

- de l'enseignement d'une discipline non linguistique dispensée en langue étrangère ;
- d'activités (échanges, accueil d'un assistant, voyages d'études, stages...) qui permettent de compléter les heures de cours par une pratique de la langue étrangère dans des conditions de communication authentiques.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule, Donnapp et Structures
- DécIEA Élèves

1- Les effectifs d'élèves du premier cycle selon la classe et la langue vivante 1 à la rentrée 2009 *France métropolitaine*

Classes	Anglais		Allemand		Espagnol		Italien		Autres ⁽¹⁾		nc ⁽²⁾		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
CPA	423	52,5	10	1,2	7	0,9	0	0,0	0	0,0	365	45,3	805	100,0
4 ^e	11 749	96,5	28	0,2	320	2,6	1	0,0	80	0,7	0	0,0	12 178	100,0
3 ^e	17 369	96,5	68	0,4	501	2,8	0	0,0	69	0,4	1	0,0	18 008	100,0
Total	29 541	95,3	106	0,3	828	2,7	1	0,0	149	0,5	366	1,2	30 991	100,0

Lecture : 17 369 élèves de 3^e étudient l'anglais en langue vivante 1, soit 96,5%. 95,3% des effectifs d'élèves du 1^{er} cycle étudient l'anglais en langue vivante 1.

2- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique selon la classe et la langue vivante 1 à la rentrée 2009 *France métropolitaine*

Classes	Anglais		Allemand		Espagnol		Italien		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2nd GT	7 613	94,2	259	3,2	206	2,5	1	0,0	8 079	100,0
Bac S 1/2	1 730	93,4	75	4,0	47	2,5	1	0,1	1 853	100,0
Bac S 2/2	1 736	92,5	65	3,5	67	3,6	8	0,4	1 876	100,0
Bac S	3 466	92,9	140	3,8	114	3,1	9	0,2	3 729	100,0
Bac techno 1/2	5 767	92,3	185	3,0	282	4,5	12	0,2	6 246	100,0
Bac techno 2/2	6 122	92,6	148	2,2	330	5,0	13	0,2	6 613	100,0
Bac techno	11 889	92,5	333	2,6	612	4,8	25	0,2	12 859	100,0
Total	22 968	93,1	732	3,0	932	3,8	35	0,1	24 667	100,0

3- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon la classe et la langue vivante 1 à la rentrée 2009 *France métropolitaine*

Classes	Anglais		Allemand		Espagnol		Italien		Autres ⁽¹⁾		nc ⁽²⁾		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
CAPA 1/1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54	100	54	100
CAPA 1/2	3 869	75,2	28	0,5	73	1,4	0	0,0	6	0,1	1 170	22,7	5 146	100,0
CAPA 2/2	2 767	76,5	17	0,5	55	1,5	0	0,0	1	0,0	778	21,5	3 618	100,0
CAPA	6 636	75,3	45	0,5	128	1,5	0	0,0	7	0,1	2 002	22,7	8 818	100,0
BEPA 1/2	12 277	95,2	55	0,4	565	4,4	1	0,0	1	0,0	0	0,0	12 899	100,0
BEPA 2/2	24 155	94,5	236	0,9	1 150	4,5	11	0,0	0	0,0	0	0,0	25 552	100,0
BEPA	36 432	94,7	291	0,8	1 715	4,5	12	0,0	1	0,0	0	0,0	38 451	100,0
BTA 1/2	649	94,5	5	0,7	33	4,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	687	100,0
BTA 2/2	663	95,3	4	0,6	28	4,0	0	0,0	1	0,1	0	0,0	696	100,0
BTA	1 312	94,9	9	0,7	61	4,4	0	0,0	1	0,1	0	0,0	1 383	100,0
Bac pro 1/2	14 156	94,0	135	0,9	761	5,1	9	0,1	0	0,0	0	0,0	15 061	100,0
Bac pro 2/2	12 087	93,9	148	1,1	634	4,9	7	0,1	0	0,0	0	0,0	12 876	100,0
Bac pro	26 243	93,9	283	1,0	1 395	5,0	16	0,1	0	0,0	0	0,0	27 937	100,0
2nd pro	15 924	94,7	209	1,2	653	3,9	22	0,1	0	0,0	0	0,0	16 808	100,0
Total	86 547	92,7	837	0,9	3 952	4,2	50	0,1	9	0,0	2 002	2,1	93 397	100,0

(1) Élèves étudiant la langue maternelle.

(2) Les langues vivantes ne sont pas inscrites dans les référentiels de formation.

3 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Langues vivantes 1 et 2

Le choix de la langue vivante 1 (ou LV1) et de la langue vivante 2 (ou LV2) s'effectue dans l'enseignement agricole entre l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, les langues régionales...

Section européenne

Une section européenne se définit par un ensemble d'élèves, tout ou partie d'une classe de 1^{re} et de terminale technologique ou professionnelle, bénéficiant pendant leur scolarité :

- de l'enseignement d'une discipline non linguistique dispensée en langue étrangère ;
- d'activités (échanges, accueil d'un assistant, voyages d'études, stages...) qui permettent de compléter les heures de cours par une pratique de la langue étrangère dans des conditions de communication authentiques.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule, Donnapp et Structures
- DécIEA Élèves

4- Les effectifs d'élèves du second cycle de formation général et technologique selon la classe et la langue vivante 2 à la rentrée 2009 *France métropolitaine*

Classes	Anglais		Allemand		Espagnol		Italien		Autres ⁽¹⁾		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2 nd e GT	468	6,8	1 257	18,3	4 808	70,1	308	4,5	15	0,2	6 856	100,0
Bac S 1/2	132	7,1	412	22,1	1 217	65,2	92	4,9	14	0,7	1 867	100,0
Bac S 2/2	156	8,3	366	19,5	1 280	68,2	56	3,0	18	1,0	1 876	100,0
Bac S	288	7,7	778	20,8	2 497	66,7	148	4,0	32	0,9	3 743	100,0
Total	756	7,1	2 035	19,2	7 305	68,9	456	4,3	47	0,4	10 599	100,0

5- Les effectifs d'élèves du second degré en section européenne par statut d'enseignement à la rentrée 2009 *France métropolitaine*

Classes	Public		Privé		Total	
	Eff.	% Filles	Eff.	% Filles	Eff.	% Filles
2 nd e GT	180	46,7	42	50,0	222	47,3
Bac S	272	48,5	86	58,1	358	50,8
Bac techno	910	57,7	240	73,3	1 150	61,0
Bac pro	1 303	36,8	260	43,1	1 563	37,8
Total	2 665	45,8	628	57,2	3 293	48,0

6- Les effectifs d'élèves du second degré en section européenne par langue vivante 1 à la rentrée 2009 *France métropolitaine*

Classes	Anglais		Espagnol		Allemand		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2 nd e GT	186	83,8	0	0,0	36	16,2	222	100,0
Bac S	321	89,7	8	2,2	29	8,1	358	100,0
Bac techno	1 388	88,8	127	8,1	48	3,1	1 563	100,0
Bac pro	1 060	92,2	90	7,8	0	0,0	1 150	100,0
Total	2 955	89,7	225	6,8	113	3,4	3 293	100,0

(1) Élèves étudiant la langue maternelle.

	Présentation du chapitre	150
4.0	Les définitions transversales	152
4.1	Les étudiants de l'enseignement supérieur	154
4.2	Les étudiants de l'enseignement supérieur court	156
4.3	Les étudiants de l'enseignement supérieur court par département et région	158
4.4	La cartographie des étudiants de BTSA par région	160
4.5	Les origines socioprofessionnelles des étudiants de l'enseignement supérieur court	162
4.6	Les étudiants de l'enseignement supérieur court selon l'âge ..	166
4.7	Les étudiants de l'enseignement supérieur court par classe et spécialité de formation	168
4.8	Les étudiants de licence professionnelle	170
4.9	L'évolution des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager	172
4.10	La cartographie des étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager	174
4.11	Les étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager	176

Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur court

(4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.7)

En France métropolitaine, la rentrée 2009 est marquée par une augmentation des effectifs de 4,3 % par rapport à la rentrée 2008, ce qui porte le nombre d'étudiants en BTSA à 18 095, auxquels s'ajoutent 584 inscrits en CPGE et 11 en prélicence.

Entre ces 2 rentrées, la progression des effectifs est forte dans les classes d'entrée en BTSA (+ 10,3 %) et concerne l'ensemble des établissements quel que soit le statut. L'enseignement public représente 62,1 % des effectifs des étudiants de BTSA. L'enseignement privé TP scolarise 74,9 % des effectifs de l'enseignement privé.

Les effectifs en CPGE ne représentent que 3,1 % des effectifs de l'enseignement supérieur court. Ils progressent de 6,4 % entre les rentrées 2008 et 2009.

À la rentrée 2009, en CPGE, les filles représentent 66,4 % des effectifs, elles sont aussi plus nombreuses en prélicence même si cette formation n'est dispensée que dans un seul EPLEFPA (Poitiers Venours).

À souligner une féminisation des formations de l'enseignement supérieur court: la part des effectifs féminins passe de 41,1 % à 42,1 %.

La répartition régionale des étudiants de BTSA (4.3, 4.4)

Les étudiants de BTSA sont particulièrement nombreux en Bretagne, Pays de la Loire et Rhône-Alpes. Ces 3 régions réunies forment presque le tiers des BTSA en France métropolitaine. Les plus faibles effectifs régionaux correspondent à la Corse, l'Alsace et la Haute-Normandie.

40,9 % des étudiants de BTSA poursuivent leurs études dans le secteur de la production, concentrés en Pays de la Loire et en Bretagne pour plus de 22 % des effectifs.

À noter qu'en Corse, l'aménagement est le seul secteur de formation en BTSA.

Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Pays de la Loire forment à elles seules 22,6 % des BTSA de l'enseigne-

ment public. L'enseignement privé est dominant en Bretagne, ce qui la place en 1^{re} position sur le total des effectifs régionaux de BTSA, suivie par les Pays de la Loire et le Nord-Pas-de-Calais. La Bretagne et les Pays de la Loire concentrent 35 % des effectifs du privé TP. Inversement, le poids de l'enseignement privé RA est plus important que celui de l'enseignement privé TP en Poitou-Charentes (85,6 %), Basse-Normandie (83 %) et en Île-de-France (66 %).

Les origines socioprofessionnelles (4.5)

20,2 % des étudiants de BTSA ont un responsable légal qui appartient à la CSP des agriculteurs exploitants. Celle-ci est moins bien représentée par rapport à 2008, en baisse de 1,8 %.

Les étudiants de BTSA, dont le représentant légal appartient à la famille des ouvriers agricoles, ne constituent qu'un flux marginal dans le cycle des BTSA avec 0,7 % des effectifs à la rentrée 2009, et ceux-ci ont légèrement diminué entre 2008 et 2009. C'est dans la CSP des agriculteurs exploitants que les étudiantes sont les moins nombreuses (27 % de la CSP). Les étudiantes sont minoritaires dans toutes les CSP, même si la répartition par genre est sensiblement plus équilibrée dans la famille des ouvriers agricoles, dans les CSP des retraités et des personnes sans activité professionnelle. Le plus grand nombre de filles est issu de la CSP des employés (19,1 % de l'ensemble des filles de BTSA).

Les étudiants de BTSA dont le représentant légal appartient aux CSP des employés, des professions intermédiaires et des cadres et professions intellectuelles supérieures comptent pour près de la moitié des effectifs de ce cycle en 2009. Ils augmentent de 0,6 % par rapport à la rentrée 2008.

La CSP des ouvriers, en augmentation de 6,7 % entre 2008 et 2009, représente 12,2 % des effectifs de BTSA à la rentrée 2009.

Les CSP des autres personnes sans activité professionnelle (9,5 %), des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (7,6 %) ainsi que celle des retraités (2,7 %) sont plus faiblement représentées. Néanmoins, l'évolution de ces effectifs est positive: + 6,4 %.

Chez les étudiants de CPGE, c'est la CSP des cadres et professions intellectuelles supérieures qui est la plus représentée avec 30,3% des étudiants dans ces formations. Ajoutés à la CSP des employés, ces effectifs atteignent 52,1%. Les étudiants de CPGE ne sont que 9,6% d'origine agricole.

La répartition selon le genre est équilibrée dans la CSP des agriculteurs exploitants. Les filles sont 2 fois plus nombreuses chez les cadres et professions intellectuelles supérieures et les employés. Celles-ci représentent 20,3% de l'ensemble des étudiants de CPGE et prélicence.

L'âge des étudiants de l'enseignement supérieur court (4.6)

En 2009, sur l'ensemble des étudiants de BTSA, 31,7% d'entre eux sont « à l'heure » par rapport à l'âge théorique. Seulement 1,1% des effectifs d'étudiants de BTSA sont considérés « en avance » par rapport à l'âge théorique, et ce phénomène est sensiblement plus fréquent chez les garçons (1%) que chez les filles (0,9%).

En 2009, en CPGE, les filles sont 2 fois plus nombreuses que les garçons. Proportionnellement, il y a autant de filles que de garçons « à l'heure » par rapport à l'âge théorique. La part des CPGE « à l'heure » par rapport à l'âge théorique (62,7%) est 2 fois plus élevée que celle des BTSA (31,7%).

Les étudiants de BTSA par spécialité de formation (4.7)

La production représente 40,9% des étudiants, l'aménagement 30,4%, la transformation 13,8% et les services 14,9%. Si les filles sont présentes pour le tiers des effectifs dans les secteurs de l'aménagement et de la production, elles sont majoritaires dans celui de la transformation (61,7%). La répartition selon le genre est équilibrée dans les services.

Se situent au 1^{er} rang de chacun des 4 secteurs en termes d'effectifs, par ordre décroissant, les spécialités ACSE (18,1% des étudiants du secteur de la production), GPN (10,4% des effectifs du secteur de

l'aménagement), technico-commercial (10,1% des effectifs du secteur des services) et ANABIOTEC (6,8% des effectifs du secteur de la transformation).

Les étudiants de l'enseignement supérieur long (4.10, 4.11, 4.12)

L'enseignement supérieur long forme environ 14000 étudiants en 2008 (soit + 19% en 10 ans), dont environ 80% sont inscrits en cursus de référence⁽¹⁾. La richesse de l'enseignement supérieur réside dans la variété de ses voies d'accès aux diplômes et de ses parcours. Les étudiants de l'enseignement supérieur long bénéficient d'un accompagnement personnalisé au projet professionnel et d'une forte ouverture à l'internationale.

L'accent des formations est porté sur la mise en situation professionnelle. La formation est également en lien étroit avec la recherche et le monde économique.

À cet effet, 7 pôles de compétences ont été créés suite à la réorganisation de 2004. Ils rassemblent des établissements du MAAP, des organismes de recherche, des universités et autres écoles d'ingénieurs non MAAP et des acteurs du développement.

(1) L'IAM de Montpellier ne propose pas de cursus de référence dans son offre globale de formations.

4 Les étudiants

BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option ou à la spécialité.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est possible en CS, en BTSA en 1 an pour acquérir une compétence complémentaire, en classe de prélicence, en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT, pour accéder à un niveau II.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général ;
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré dans le RNCP ;
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

BTSA en 1 an

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) en 1 an permet d'acquérir une double compétence. Il se prépare après l'obtention d'un premier BTSA en 2 ans.

CPGE

Dans l'enseignement agricole, il existe 3 types de classes préparatoires aux grandes écoles (ou CPGE) :

- des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat général série scientifique, et des classes préparatoires technologie et biologie (TB) qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat série sciences et technologies de l'agronomie et du vivant. Elles préparent principalement en 2 ans aux concours A d'entrée (concours A BCPST et concours A TB) dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire ;
- une classe préparatoire qui est accessible aux titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études après le bac et prépare en 1 an au concours d'entrée à l'école nationale supérieure du paysage (ENSP) ;
- des classes préparatoires post BTSA-BTS-DUT (en 1 an), qui sont accessibles aux titulaires de BTSA, de DUT et de BTS pour certaines options ou aux titulaires du diplôme « technicien supérieur de la mer ». Elles préparent au concours C d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

Doctorat

Troisième et dernier cursus du système LMD, il se prépare à l'issue du cursus master. Tous les étudiants titulaires du master peuvent se porter candidats à une inscription en thèse de doctorat, qu'ils aient obtenu un diplôme de master, ou qu'ils soient titulaires d'un titre d'ingénieur qui confère le grade de master.

La durée de préparation du doctorat est en règle générale de 3 ans. Il correspond à un diplôme bac+8.

Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur du MAAP regroupe l'enseignement supérieur court et l'enseignement supérieur long (formations de référence - ingénieur, vétérinaire, paysagiste, formations LMD, Mastères spécialisés, IPEF et ISPV).

Licence pro

La licence professionnelle (ou licence pro) est un diplôme de niveau II (bac+3) délivré par l'Université et créé en novembre 1999. La licence pro est accessible aux titulaires d'un BTSA, DUT, BTS, DEUST, aux étudiants ayant validé une L2 ou aux titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau III par l'État. Elle est conçue en étroite relation avec les professionnels de la spécialité. La formation dure 1 an et peut être suivie en formation initiale, par apprentissage, ou en formation continue. Elle comporte 12 à 16 semaines de stage et vise l'insertion professionnelle immédiate.

Master

Second cursus du système LMD, il se prépare en 4 semestres après la licence. Il correspond à un diplôme bac+5. Il correspond aux anciens DEA et DESS.

Prélicence

La prélicence permet une passerelle entre l'enseignement supérieur court (BTSA, certains BTS et DUT) et l'enseignement supérieur universitaire. La formation comprend une mise à niveau et permet d'accéder à une licence générale en 1 an.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

NOTE

Lorsque les étudiants de BTSA sont comptabilisés, les étudiants de BTS du MEN présents dans quelques établissements de l'enseignement agricole, sont inclus.

SAVOIR PLUS

www.sup.chlorofil.fr



Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

DÉFINITIONS

Enseignement supérieur court

L'enseignement supérieur court du MAAP regroupe les BTSA, les CPGE et la classe de précidence. Le diplôme délivré est le BTSA.

Enseignement supérieur long

L'enseignement supérieur long du MAAP regroupe les formations de référence, les formations LMD et autres des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager. Elles conduisent aux diplômes et titres d'ingénieurs, vétérinaires, paysagistes, mastères spécialisés, IPEF, ISPV et autres formations LMD.

Filière de formation

Le regroupement des années d'études successives préparant à un diplôme constitue une filière de formation.

Formation de référence

Les formations d'ingénieurs, les formations de vétérinaires et les formations de paysagistes constituent les formations de référence de l'enseignement supérieur long du MAAP.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves
- Enquête pour l'année scolaire 2008-2009 sur les effectifs d'étudiants des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager - DGER

Les étudiants de l'enseignement supérieur

1- Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur court par filière de formation et selon le genre à la rentrée 2009

France métropolitaine

Filières de formation	Filles	Garçons	Total	% Filles
BTSA	7 480	10 615	18 095	41,3
CPGE + prélicence	395	200	595	66,4
Total	7 875	10 815	18 690	42,1

2- Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur long par filière de formation et selon le genre à la rentrée 2008

France métropolitaine

Filières de formation	Filles	Garçons	Total	% Filles
Licence pro ⁽¹⁾	nd	nd	547	nd
Master	nd	nd	1 328	nd
Formation de référence	6 550	4 460	11 010	59,5
Doctorat	nd	nd	278	nd
Autres formations	nd	nd	865	nd
Total	nd	nd	14 028	nd

(1) Sont comptabilisés les effectifs inscrits dans les écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager.

DÉFINITIONS

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les étudiants de l'enseignement supérieur court

1- Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur court par classe et statut d'enseignement aux rentrées 2008 et 2009 France métropolitaine

Classes	Rentrée 2008					Rentrée 2009					%
	Public	TP	RA	Total privé	Total	Public	TP	RA	Total privé	Total	
BTSA 1/1	68	59	9	68	136	86	66	4	70	156	0,8
BTSA 1/2	5 728	2 517	787	3 304	9 032	6 092	2 871	998	3 869	9 961	53,3
BTSA 2/2	5 173	2 293	729	3 022	8 195	5 060	2 198	720	2 918	7 978	42,7
Total BTSA	10 969	4 869	1 525	6 394	17 363	11 238	5 135	1 722	6 857	18 095	96,8
CPGE post BTSA	261	0	0	0	261	266	0	0	0	266	1,4
CPGE 1/2	159	0	0	0	159	182	0	0	0	182	1,0
CPGE 2/2	129	0	0	0	129	136	0	0	0	136	0,7
Total CPGE	549	0	0	0	549	584	0	0	0	584	3,1
Prélicence	8	0	0	0	8	11	0	0	0	11	0,1
Total	11 526	4 869	1 525	6 394	17 920	11 833	5 135	1 722	6 857	18 690	100,0
%	64,3	27,2	8,5	100,0	63,3	27,5	9,2	100,0	100,0	100,0	

Lecture : à la rentrée 2009, les classes de 2^e année de BTSA accueillent 5 060 étudiants dans l'enseignement public et 2 918 dans l'enseignement privé pour un effectif total représentant 42,7% des étudiants de l'enseignement supérieur court. 63,3% des étudiants de l'enseignement supérieur court sont scolarisés dans un établissement agricole public.

2- Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur court selon le genre et la classe aux rentrées 2008 et 2009 France métropolitaine

Classes	Rentrée 2008				Rentrée 2009			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
BTSA 1/1	38	98	136	27,9	49	107	156	31,4
BTSA 1/2	3 724	5 308	9 032	41,2	4 162	5 799	9 961	41,8
BTSA 2/2	3 248	4 947	8 195	39,6	3 269	4 709	7 978	41,0
Total BTSA	7 010	10 353	17 363	40,4	7 480	10 615	18 095	41,3
CPGE post BTSA	170	91	261	65,1	174	92	266	65,4
CPGE 1/2	101	58	159	63,5	122	60	182	67,0
CPGE 2/2	89	40	129	69,0	92	44	136	67,6
Total CPGE	360	189	549	65,6	388	196	584	66,4
Prélicence	1	7	8	12,5	7	4	11	63,6
Total	7 371	10 549	17 920	41,1	7 875	10 815	18 690	42,1

Lecture : à la rentrée 2009, les classes de 2^e année de BTSA accueillent 7 978 étudiants dont 41% de filles.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

1- Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur court par département, région et statut d'enseignement à la rentrée 2009 *France métropolitaine*

Départements/Régions	BTSA			% Public	CPGE + préférence ⁽¹⁾	Total
	Public	Privé	Total			
Bas-Rhin	139	0	139	100,0	0	139
Haut-Rhin	108	0	108	100,0	0	108
Total Alsace	247	0	247	100,0	0	247
Dordogne	115	12	127	90,6	0	127
Gironde	269	277	546	49,3	27	573
Landes	93	0	93	100,0	0	93
Lot-et-Garonne	99	46	145	68,3	0	145
Pyrénées-Atlantiques	174	217	391	44,5	0	391
Total Aquitaine	750	552	1 302	57,6	27	1 329
Allier	51	22	73	69,9	0	73
Cantal	89	32	121	73,6	0	121
Haute-Loire	133	98	231	57,6	0	231
Puy-de-Dôme	151	19	170	88,8	92	262
Total Auvergne	424	171	595	71,3	92	687
Calvados	120	44	164	73,2	0	164
Manche	190	25	215	88,4	0	215
Orne	158	90	248	63,7	0	248
Total Basse-Normandie	468	159	627	74,6	0	627
Côte-d'Or	258	7	265	97,4	20	285
Nièvre	173	0	173	100,0	0	173
Saône-et-Loire	99	0	99	100,0	0	99
Yonne	108	22	130	83,1	0	130
Total Bourgogne	638	29	667	95,7	20	687
Côtes-d'Armor	101	278	379	26,6	0	379
Finistère	267	222	489	54,6	0	489
Ille-et-Vilaine	225	299	524	42,9	43	567
Morbihan	120	316	436	27,5	0	436
Total Bretagne	713	1 115	1 828	39,0	43	1 871
Cher	77	0	77	100,0	0	77
Eure-et-Loir	50	0	50	100,0	0	50
Indre	39	49	88	44,3	0	88
Indre-et-Loire	97	15	112	86,6	0	112
Loir-et-Cher	149	0	149	100,0	0	149
Loiret	198	57	255	77,6	92	347
Total Centre	610	121	731	83,4	92	823
Ardennes	98	0	98	100,0	0	98
Aube	110	93	203	54,2	0	203
Marne	163	123	286	57,0	0	286
Haute-Marne	42	0	42	100,0	0	42
Total Champagne-Ardenne	413	216	629	65,7	0	629
Corse-du-Sud	42	0	42	100,0	0	42
Haute-Corse	0	0	0	0,0	0	0
Total Corse	42	0	42	100,0	0	42
Doubs	316	73	389	81,2	23	412
Jura	276	0	276	100,0	0	276
Haute-Saône	43	21	64	67,2	0	64
Territoire de Belfort	51	0	51	100,0	0	51
Total Franche-Comté	686	94	780	87,9	23	803
Eure	136	34	170	80,0	0	170
Seine-Maritime	82	60	142	57,7	0	142
Total Haute-Normandie	218	94	312	69,9	0	312
Yvelines	79	214	293	27,0	0	293
Essonne	0	0	0	0,0	0	0
Hauts-de-Seine	0	0	0	0,0	0	0
Val-d'Oise	0	0	0	0,0	0	0
Ville de Paris	0	49	49	0,0	0	49
Seine-et-Marne	137	0	137	100,0	0	137
Seine-Saint-Denis	0	51	51	0,0	0	51
Val-de-Marne	0	0	0	0,0	0	0
Total Île-de-France	216	314	530	40,8	0	530

Départements/Régions	BTSA			% Public	CPGE + préférence ⁽¹⁾	Total
	Public	Privé	Total			
Aude	100	239	339	29,5	0	339
Gard	187	15	202	92,6	0	202
Hérault	92	80	172	53,5	18	190
Lozère	123	73	196	62,8	0	196
Pyrénées-Orientales	74	0	74	100,0	0	74
Total Languedoc-Roussillon	576	407	983	58,6	18	1 001
Corrèze	465	0	465	100,0	0	465
Creuse	126	0	126	100,0	0	126
Haute-Vienne	120	0	120	100,0	0	120
Total Limousin	711	0	711	100,0	0	711
Meurthe-et-Moselle	129	72	201	64,2	0	201
Meuse	63	0	63	100,0	0	63
Moselle	96	0	96	100,0	0	96
Vosges	94	53	147	63,9	0	147
Total Lorraine	382	125	507	75,3	0	507
Ariège	41	0	41	100,0	0	41
Aveyron	197	179	376	52,4	23	399
Haute-Garonne	198	21	219	90,4	100	319
Gers	123	62	185	66,5	0	185
Lot	30	0	30	100,0	0	30
Hautes-Pyrénées	63	0	63	100,0	0	63
Tarn	184	73	257	71,6	0	257
Tarn-et-Garonne	56	0	56	100,0	0	56
Total Midi-Pyrénées	892	335	1 227	72,7	123	1 350
Nord	220	484	704	31,3	0	704
Pas-de-Calais	130	254	384	33,9	0	384
Total Nord-Pas-de-Calais	350	738	1 088	32,2	0	1 088
Loire-Atlantique	145	325	470	30,9	0	470
Maine-et-Loire	163	213	376	43,4	84	460
Mayenne	145	92	237	61,2	0	237
Sarthe	105	158	263	39,9	0	263
Vendée	226	237	463	48,8	0	463
Total Pays de la Loire	784	1 025	1 809	43,3	84	1 893
Aisne	70	36	106	66,0	0	106
Oise	23	20	43	53,5	0	43
Somme	113	95	208	54,3	22	230
Total Picardie	206	151	357	57,7	22	379
Charente	65	80	145	44,8	0	145
Charente-Maritime	279	0	279	100,0	0	279
Deux-Sèvres	185	84	269	68,8	0	269
Vienne	102	24	126	81,0	11	137
Total Poitou-Charentes	631	188	819	77,0	11	830
Alpes-de-Haute-Provence	29	0	29	100,0	0	29
Hautes-Alpes	0	0	0	0,0	0	0
Bouches-du-Rhône	86	101	187	46,0	0	187
Vaucluse	138	0	138	100,0	0	138
Alpes-Maritimes	108	0	108	100,0	19	127
Var	52	0	52	100,0	0	52
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	413	101	514	80,4	19	533
Ain	119	13	132	90,2	0	132
Loire	31	97	128	24,2	0	128
Rhône	165	223	388	42,5	0	388
Ardèche	87	19	106	82,1	0	106
Drôme	124	203	327	37,9	21	348
Isère	209	104	313	66,8	0	313
Savoie	54	27	81	66,7	0	81
Haute-Savoie	79	236	315	25,1	0	315
Total Rhône-Alpes	868	922	1 790	48,5	21	1 811
Total France métropolitaine	11 238	6 857	18 095	62,1	595	18 690

(1) Les CPGE et la préférence n'existent que dans le secteur public.

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

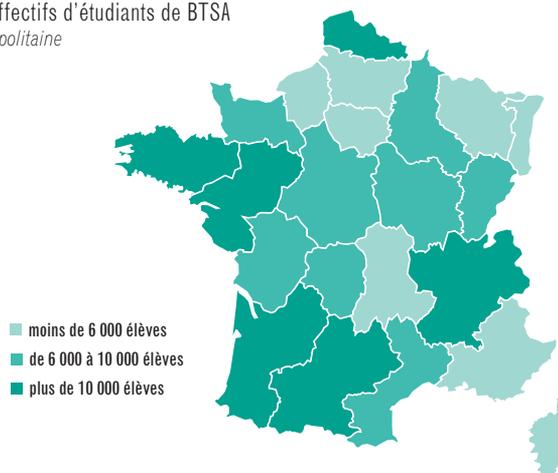
- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

SOURCES

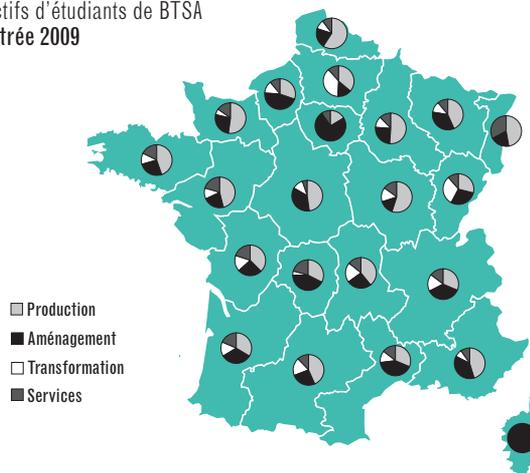
- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Élèves

La cartographie des étudiants de BTSA par région

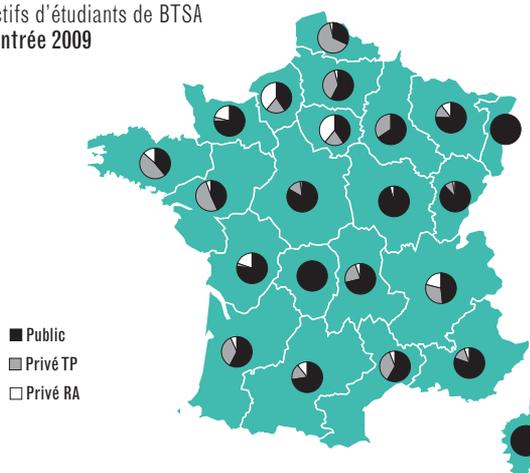
1- La répartition régionale des effectifs d'étudiants de BTSA à la rentrée 2009 *France métropolitaine*



2- La répartition régionale des effectifs d'étudiants de BTSA par secteur de formation à la rentrée 2009 *France métropolitaine*



3- La répartition régionale des effectifs d'étudiants de BTSA par statut d'enseignement à la rentrée 2009 *France métropolitaine*



DÉFINITIONS

PCS

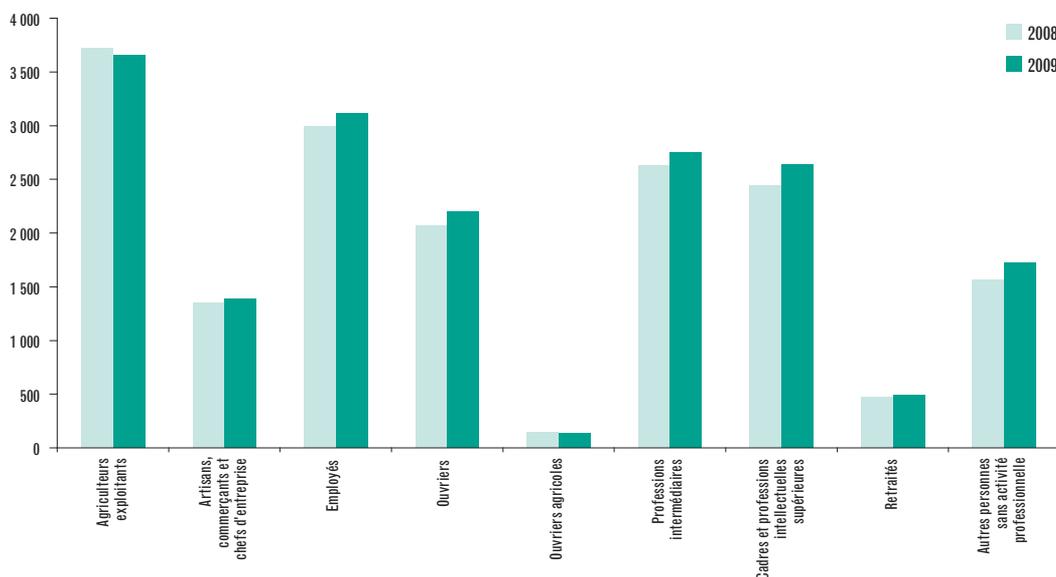
La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités)

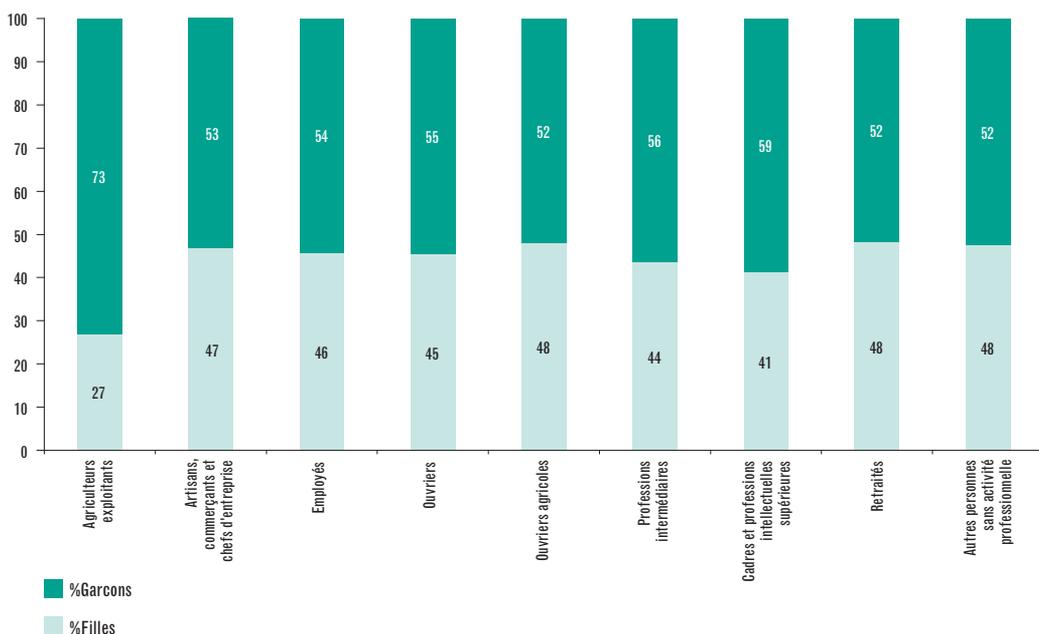
SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécI EA Élèves

1- L'évolution de la répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des étudiants de BTSA entre les rentrées 2008 et 2009 *France métropolitaine*



2- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des étudiants de BTSA selon le genre à la rentrée 2009 *France métropolitaine*



DÉFINITIONS

PCS

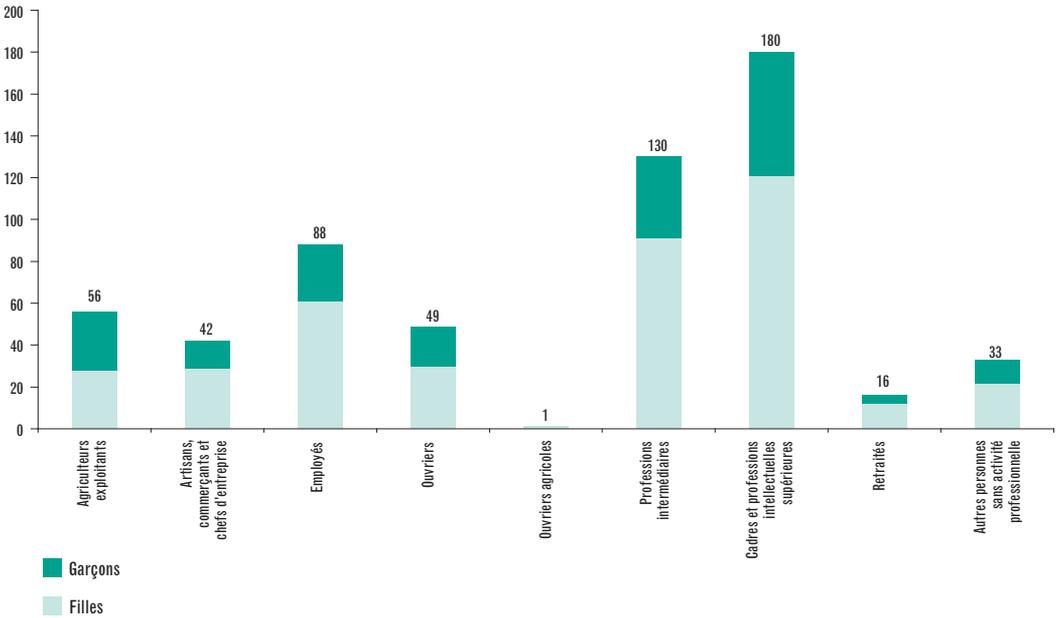
La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités)

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Elèves

3- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des étudiants de CPGE et de préférence selon le genre et la classe à la rentrée 2009 *France métropolitaine*



DÉFINITIONS

Âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de l'année de la rentrée scolaire considérée.

Âge théorique ou à l'heure

L'âge théorique ou à l'heure est l'âge d'un élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe (15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale).

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

En avance

Un élève en avance est un élève qui, par saut de classe, ou parce qu'il est entré précocement dans le système éducatif, a au minimum 1 an de moins que l'âge théorique.

En retard

Le retard scolaire s'apprécie par rapport à une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe : un élève rentre ainsi au cours préparatoire à 6 ans, au collège à 11 ans et au lycée à 15 ans. Un élève en retard a au moins 1 an de plus que l'âge théorique. C'est un indicateur couramment utilisé pour mesurer les difficultés rencontrées par les élèves.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les étudiants de l'enseignement supérieur court selon l'âge

1- Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur court selon l'âge, le genre et la classe à la rentrée 2009

France métropolitaine

Classes	Filles					Garçons					Total				
	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure
BTSA 1/1	1	17	31	49	34,7	1	42	64	107	39,3	2	59	95	156	37,8
BTSA 1/2	50	1 291	2 821	4 162	31,0	58	1 811	3 930	5 799	31,2	108	3 102	6 751	9 961	31,1
BTSA 2/2	38	996	2 235	3 269	30,5	46	1 577	3 086	4 709	33,5	84	2 573	5 321	7 978	32,3
Total BTSA	89	2 304	5 087	7 480	30,8	105	3 430	7 080	10 615	32,3	194	5 734	12 167	18 095	31,7
CPGE post BTSA-BTS-DUT	3	95	76	174	54,6	2	49	41	92	53,3	5	144	117	266	54,1
CPGE 1/2	11	96	15	122	78,7	3	46	11	60	76,7	14	142	26	182	78,0
CPGE 2/2	13	50	29	92	54,3	3	30	11	44	68,2	16	80	40	136	58,8
Total CPGE	27	241	120	388	62,1	8	125	63	196	63,8	35	366	183	584	62,7
Prélicence	5	1	1	7	ns	2	1	1	4	ns	7	2	2	11	ns
Total	121	2 546	5 208	7 875	32,3	115	3 556	7 144	10 815	32,9	236	6 102	12 352	18 690	32,6

Lecture : à la rentrée 2009, 31,7% des étudiants de BTSA ont effectué leur scolarité sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

DÉFINITIONS

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Élèves

1- Les effectifs d'étudiants de classes préparatoires et de prélicence selon le genre à la rentrée 2009 *France métropolitaine*

Classes	Filles	Garçons	Total	% Filles
CPGE post BTSa-BTS-DUT	181	96	277	65,3
CPGE BCPST	189	81	270	70,0
CPGE TB	18	19	37	48,6
Prélicence	7	4	11	63,6
Total	395	200	595	66,4

Lecture : 66,4% des étudiants en classes préparatoires et en prélicence sont des filles.

2- Les effectifs d'étudiants de BTSa selon le genre et la spécialité de formation à la rentrée 2009 *France métropolitaine*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
Production					
ACSE	1047	2226	3273	32,0	18,1
Aquaculture	32	266	298	10,7	1,6
Génie des équipements agricoles	6	296	302	2,0	1,7
Production horticole	294	421	715	41,1	4,0
Productions animales	881	541	1422	62,0	7,9
Technologies végétales	244	622	866	28,2	4,8
Viticulture œnologie	158	369	527	30,0	2,9
Total secteur production	2662	4741	7403	36,0	40,9
Aménagement					
Aménagements paysagers	565	1199	1764	32,0	9,7
GEMEAU	341	941	1282	26,6	7,1
Gestion forestière	78	508	586	13,3	3,2
GPN	851	1024	1875	45,4	10,4
Total secteur aménagement	1835	3672	5507	33,3	30,4
Transformation					
ANABIOTEC	830	392	1222	67,9	6,8
IAA	284	249	533	53,3	2,9
Industries céréalières	3	8	11	27,3	0,1
Sciences et technologie des aliments	398	286			0,0
Qualité dans les industries alimentaires et bio-industries ⁽¹⁾	26	21	47	55,3	0,3
Total secteur transformation	1541	956	2497	61,7	13,8
Services					
Services en espace rural	695	170	865	80,3	4,8
Technico-commercial	747	1076	1823	41,0	10,1
Total secteur services	1442	1246	2688	53,6	14,9
Total	7 480	10 615	18 095	41,3	100,0

Lecture : dans le secteur de la production, les filles représentent 62% des effectifs d'étudiants du BTSa Productions animales. La spécialité Productions animales accueille 7,9% des effectifs d'étudiants de BTSa.

(1) Le BTS Qualité dans les industries alimentaires et bio-industries est un BTS de l'Éducation nationale.

DÉFINITIONS

Établissement partenaire d'une licence pro

La licence professionnelle (ou licence pro) est délivrée par les universités, seules ou conjointement avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, habilités à cet effet par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. D'une part, certains établissements de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, et d'autre part, des établissements du second degré et l'enseignement supérieur court, dans le cadre de leur mission d'insertion et de la compétence de leurs équipes à concevoir des modules d'enseignement ont été associés par des universités à la conception et à la mise en œuvre de licences pro. Ils deviennent établissements partenaires.

SOURCES

- Portail étudiant du MESR

Les étudiants de licence professionnelle

1- Les effectifs d'étudiants de licence professionnelle⁽¹⁾ par région à la rentrée 2008 *France métropolitaine et DOM*

Régions	Nb étudiants
Alsace	102
Aquitaine	198
Auvergne	107
Basse-Normandie	104
Bourgogne	120
Bretagne	206
Centre	124
Champagne-Ardenne	101
Corse	0
Franche-Comté	45
Haute-Normandie	29
Île-de-France	99
Languedoc-Roussillon	175
Limousin	98
Lorraine	141
Midi-Pyrénées	215
Nord-Pas-de-Calais	233
Pays de la Loire	468
Picardie	59
Poitou-Charentes	65
Provence-Alpes-Côte d'Azur	91
Rhône-Alpes	306
Total France métropolitaine	3 086
Guyane	39
Total DOM	39
Total	3 125

2- Les effectifs d'étudiants de licence professionnelle⁽¹⁾ et le nombre de classes par domaine à la rentrée 2008

France métropolitaine et DOM

Domaines	Nb classes	Nb étudiants
Agronomie	16	337
Aménagement du paysage	11	251
Aménagement du territoire et urbanisme	15	240
Banque - assurances	1	72
Biotechnologies	3	57
Bois et ameublement	1	19
Commerce	17	381
Développement, protection du patrimoine culturel	2	49
Hôtellerie - tourisme	2	33
Industries agricoles et alimentaires	31	541
Maintenance des systèmes pluritechniques	4	68
Management des organisations	13	204
Production industrielle	3	64
Productions animales	10	176
Productions végétales	8	177
Protection de l'environnement	18	380
Sciences humaines	3	56
Travaux publics	1	20
Total	159	3 125

(1) Les licences professionnelles pour lesquelles au moins un établissement du MAAP est partenaire.

DÉFINITIONS

Formation de référence

Les formations d'ingénieurs, les formations de vétérinaires et les formations de paysagistes constituent les formations de référence de l'enseignement supérieur long du MAAP.

Pôle de compétences

La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole de 2004 a conduit à la création de 7 pôles de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement » (STVE), que l'on peut définir comme des espaces de coopération scientifique, territoriaux et thématiques, entre :

- les établissements de l'enseignement supérieur agricole (publics et privés),
- les centres locaux des organismes de recherche (INRA, CEMAGREF, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD, AFSSA...),
- les universités et les écoles « Agro » sous tutelle MESR,
- les acteurs du développement (centres techniques, pôles de compétitivité...),

les configurations dépendant des situations locales.

SOURCES

- Enquête pour l'année scolaire 2008-2009 sur les effectifs d'étudiants des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager - DGER

1- L'évolution des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur long par école entre les rentrées 1998 et 2008 France métropolitaine

Pôles de compétences - Ecoles (Cursus)	1998		2002		2008	
	Formation de référence	Total	Formation de référence	Total	Formation de référence	Total
AgroSup Dijon	230	230	276	276	310	617
Total étudiants pôle Agrale	230	230	276	276	310	617
EI PURPAN (ex-ESAP)	593	605	608	670	768	785
ENVT	552	599	577	605	442	442
ENFA ⁽¹⁾	360	360	672	709	325	608
Total étudiants pôle Toulouse - Agri Campus	1 505	1 564	1 857	1 984	1 535	1 835
Montpellier SupAgro						
Cursus agronome (ex-ENSAM)	329	543	363	618	361	857
Cursus IAA Régions chaudes (ex-ENSIA) ⁽²⁾					66	66
Cursus ingénieurs de spécialisation ESAT (ex-CNEARC)	94	120	107	149	77	77
Total étudiants Agropolis International	423	663	470	767	504	1 000
VetAgroSup						
ENVL	544	558	614	646	475	540
ENSV ⁽³⁾	39	39	72	72	10	32
ENITAC	277	335	296	323	325	507
ISARA	445	458	498	517	590	592
Total étudiants pôle Estive	1 305	1 390	1 480	1 558	1 400	1 671
AgroParisTech - ENGREF						
Cursus forêt/FIF (ex-FIF ENGREF)	109	109	122	122	139	139
Total étudiants pôle FABELOR	109	109	122	122	139	139
Agrocampus Ouest						
CFR de Rennes						
Cursus agronome (ex-ENSAR)	356	574	373	559	404	743
Cursus agroalimentaire (ex-INSFA)	240	240	242	242	206	206
ISPA 3 ^e cycle	14	14	7	7	nc	nc
Cursus du lait (ex-IESIEL)	21	21	10	10	0	0
CFR d'Angers						
Cursus horticulture et paysage (ex-ENSHAP-INH)	40	57	146	147		
Cursus horticulture et paysage (ex-ENIHP-INH)	45	45			472	472
ENITHP (ex-INH)	140	141	293	293		
ONIRIS						
ENITIAA	293	397	282	332	277	441
ENVN	537	641	580	603	457	490
ESA	580	702	608	709	668	898
ESB	192	192	210	210	235	235
Total étudiants pôle de compétences Ouest	2 458	3 024	2 751	3 112	2 719	3 485
AgroParisTech						
Cursus agronome (ex-INA-PG)	722	1 148	702	1 067	766	1 210
Cursus IAA (ex-ENSIA) ⁽²⁾	250	369	282	369	215	280
Cursus IPEF (ex-ENGREF)	130	194	201	366	114	114
ISAA	5	5	15	15	29	29
ENVA	535	660	629	666	478	478
ENSP	199	206	181	194	196	214
Total étudiants pôle STVE - Île-de-France	1 841	2 582	2 010	2 677	1 798	2 325
ENGEEs	174	268	214	254	235	473
ENITAB	276	323	305	315	344	424
ESITPA	450	450	455	455	406	406
ISA ITIAPE (ex-ISAL)	496	520	558	605	646	679
Institut Polytechnique LaSalle Beauvais ⁽⁴⁾						
Cursus agriculture (ex-ISAB)	607	611	626	626	604	604
Cursus alimentation et santé (ex-ISAB)			130	130	370	370
Total étudiants hors pôle	2 003	2 172	2 288	2 385	2 605	2 956
Total	9 874	11 734	11 254	12 881	11 010	14 028

(1) L'ENFA est l'école nationale supérieure de formation d'enseignants du MAAP.

(2) En 1998 et 2002, les effectifs du cursus IAA régions chaudes (ex-ENSIA) sont comptabilisés avec les effectifs du cursus IAA (ex-ENSIA).

(3) L'ENSV est l'école des inspecteurs vétérinaires.

(4) L'institut Polytechnique LaSalle Beauvais propose également le cursus géologie - environnement cohabilité avec le MESR.

SOURCES

- Enquête pour l'année scolaire 2008-2009 sur les effectifs d'étudiants des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager - DGER

DÉFINITIONS

Formation de référence

Les formations d'ingénieurs, les formations de vétérinaires et les formations de paysagistes constituent les formations de référence de l'enseignement supérieur long du MAAP.

Pôle de compétences

La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole de 2004 a conduit à la création de 7 pôles de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement » (STVE), que l'on peut définir comme des espaces de coopération scientifique, territoriaux et thématiques, entre :

- les établissements de l'enseignement supérieur agricole (publics et privés),
- les centres locaux des organismes de recherche (INRA, CEMAGREF, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD, AFSSA...),
- les universités et les écoles « Agro » sous tutelle MESR,
- les acteurs du développement (centres techniques, pôles de compétitivité...),

les configurations dépendant des situations locales.

SOURCES

- Enquête pour l'année scolaire 2008-2009 sur les effectifs d'étudiants des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager - DGER

1- Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur long selon le genre et par école à la rentrée 2008 France métropolitaine

Pôles de compétences - Écoles (Cursus)	Formation de référence		Autres formations		Total	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
AgroSup Dijon	195	115	173	134	368	249
Total étudiants pôle Agrale	195	115	173	134	368	249
EI PURPAN (ex-ESAP)	372	396	6	11	378	407
ENVT	315	127	nc	nc	315	127
ENFA ⁽¹⁾	165	160	82	201	247	361
Total étudiants pôle Toulouse - Agri Campus	852	683	88	212	940	895
Montpellier SupAgro						
Cursus agronome (ex-ENSAM)	230	131	206	290	436	421
Cursus IAA Régions chaudes (ex-ENSIA) ⁽²⁾	41	25	nc	nc	41	25
Cursus ingénieurs de spécialisation ESAT (ex-CNEARC)	43	34	nc	nc	43	34
Total étudiants pôle Agropolis International - Montpellier	314	190	206	290	520	480
VetAgro Sup						
ENVL	347	128	34	31	381	159
ENITAC	182	143	61	121	243	264
ENSV ⁽³⁾	8	2	17	5	25	7
ISARA	329	261	1	1	330	262
Total étudiants pôle Estive	866	534	113	158	979	692
AgroParisTech - ENGREF						
Cursus forêt/FIF (ex-FIF ENGREF)	60	79	nc	nc	60	79
Total étudiants pôle FABELOR - Nancy	60	79	nc	nc	60	79
Agrocampus Ouest						
CFR de Rennes						
Cursus agronome (ex-ENSAR)	267	137	170	169	437	306
Cursus agroalimentaire (ex-INSFA)	154	52	nc	nc	154	52
CFR d'Angers						
Cursus horticulture et paysage	282	190	nc	nc	282	190
ONIRIS						
ENITIAA	190	87	97	67	287	154
ENVN	320	137	26	7	346	144
ESA	338	330	62	168	400	498
ESB	64	171	nc	nc	64	171
Total étudiants pôle de compétences Ouest	1615	1104	355	411	1970	1515
AgroParisTech						
Cursus agronome (ex-INA-PG)	498	268	291	153	789	421
Cursus IAA (ex-ENSIA) ⁽²⁾	165	50	43	22	208	72
Cursus IPEF (ex-ENGREF)	63	51	nc	nc	63	51
ISAA	22	7	nc	nc	22	7
ENVA	367	111	nc	nc	367	111
ENSP	116	80	13	5	129	85
Total étudiants pôle STVE - Île-de-France	1231	567	347	180	1578	747
ENGEEES	111	124	116	122	227	246
ENITAB	202	142	55	25	257	167
ESITPA	166	240	nc	nc	166	240
ISA ITIAPE (ex-ISAL)	335	311	13	20	348	331
Institut Polytechnique LaSalle Beauvais ⁽⁴⁾						
Cursus agriculture (ex-ISAB)	294	310	nc	nc	294	310
Cursus alimentation et santé (ex-ISAB)	309	61	nc	nc	309	61
Total étudiants hors pôle	1417	1188	184	167	1601	1355
Total	6550	4460	1466	1552	8016	6012

(1) L'ENFA est l'école nationale supérieure de formation d'enseignants du MAAP.

(2) En 1998 et 2002, les effectifs du cursus IAA régions chaudes (ex-ENSIA) sont comptabilisés avec les effectifs du cursus IAA (ex-ENSIA).

(3) L'ENSV est l'école des inspecteurs vétérinaires.

(4) L'institut Polytechnique LaSalle Beauvais propose également le cursus géologie - environnement cohabilité avec le MESR.

DÉFINITIONS

Formation de référence

Les formations d'ingénieurs, les formations de vétérinaires et les formations de paysagistes constituent les formations de référence de l'enseignement supérieur long du MAAP.

Pôle de compétences

La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole de 2004 a conduit à la création de 7 pôles de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement » (STVE), que l'on peut définir comme des espaces de coopération scientifique, territoriaux et thématiques, entre :

- les établissements de l'enseignement supérieur agricole (publics et privés),
- les centres locaux des organismes de recherche (INRA, CEMAGREF, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD, AFSSA...),
- les universités et les écoles « Agro » sous tutelle MESR,
- les acteurs du développement (centres techniques, pôles de compétitivité...),

les configurations dépendant des situations locales.

SOURCES

- Enquête pour l'année scolaire 2008-2009 sur les effectifs d'étudiants des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager - DGER

2- La répartition des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur long inscrits en formation de référence par école et par année de formation⁽¹⁾ à la rentrée 2008 *France métropolitaine*

Pôles de compétences - Écoles (Cursus)	1 ^{re}		2 ^e		3 ^e		4 ^e		5 ^e		6 ^e	7 ^e	Total
	Eff.	Dt nb admis	Eff.	Dt nb admis	Eff.	Dt nb admis	Eff.	Dt nb admis	Eff.	Dt nb admis			
AgroSup Dijon	nc	nc			102		108	6	100		nc	nc	310
Total étudiants pôle Agrale	nc	nc			102		108	6	100		nc	nc	310
EI PURPAN (ex-ESAP)	170	155	33		168	15	136		139		nc	nc	768
ENVT	nc	nc	nc		115		109		110		nc	108	442
ENFA ⁽²⁾	nc	nc	nc		nc		325		nc		nc	nc	325
Total étudiants pôle Toulouse - Agri Campus	170	155	33		283	15	570		249			108	1535
Montpellier SupAgro													
Cursus agronome (ex-ENSAM)	nc	nc			131		130	6	100		nc	nc	361
Cursus IAA Régions chaudes (ex-ENSIA) ⁽³⁾	nc	nc			22		24	5	20		nc	nc	66
Cursus ingénieurs de spécialisation ESAT (ex-CNEARC)	nc	nc			nc		nc		41		36	nc	77
Total étudiants pôle Agropolis International	nc	nc			153		154	11	161		36	nc	504
VetAgro Sup													
ENVL	nc	nc			125		108		110		nc	132	475
ENITAC	nc	nc			111		112	6	102		nc	nc	325
ENSV ⁽⁴⁾	nc	nc			nc		nc		nc		2	8	10
ISARA	123	120	8		119	26	124	4	104		nc	nc	590
Total étudiants pôle Estive	123	120	8		355	26	344	10	316		2	140	1400
AgroParisTech - ENGREF													
Cursus forêt/FIF (ex-FIF ENGREF)	nc	nc			37		47	9	55		nc	nc	139
Total étudiants pôle FABELOR - Nancy	nc	nc			37		47	9	55		nc	nc	139
Agrocampus Ouest													
CFR de Rennes													
Cursus agronome (ex-ENSAR)	nc	nc			124		137	7	143	14	nc	nc	404
Cursus agroalimentaire (ex-INSFA)	29	42	6		37		50		48		nc	nc	206
CFR d'Angers													
Cursus horticulture et paysage	48	66	22		114	49	122	5	122		nc	nc	472
ONIRIS													
ENITIAA	nc	nc			87		109	5	81		nc	nc	277
ENVN	nc	nc			119		118		98		nc	122	457
ESA	122	132	17		170	27	117	21	127		nc	nc	668
ESB	nc	nc			81		86	9	68		nc	nc	235
Total étudiants pôle de compétences Ouest	199	240	45		732	76	739	47	687	14	nc	122	2719
AgroParisTech													
Cursus agronome (ex-INA-PG)	nc	nc			225		349	11	192		nc	nc	766
Cursus IAA (ex-ENSIA) ⁽³⁾	nc	nc			75		77	4	63		nc	nc	215
Cursus IPEF (ex-ENGREF)	nc	nc			nc		nc		nc		60	54	114
ISAA	nc	nc			nc		nc		nc		29	nc	29
ENVA	nc	nc			116		112		108		nc	142	478
ENSP	nc	nc			60		51		42		43	nc	196
Total étudiants pôle STVE - Île-de-France	nc	nc			476		589	15	405		132	196	1798
ENGEEES	nc	nc			77		79	3	79		nc	nc	235
ENITAB	nc	nc			117		120	2	107		nc	nc	344
ESITPA	70	70	13		111	33	66	0	89		nc	nc	406
ISA ITIAPE (ex-ISAL)	120	116	11		134	13	128	3	148		nc	nc	646
Institut Polytechnique LaSalle Beauvais ⁽⁵⁾													
Cursus agriculture (ex-ISAB)	115	144	25		130	19	117	0	98		nc	nc	604
Cursus alimentation et santé (ex-ISAB)	73	64	19		82	27	78	5	73		nc	nc	370
Total étudiants hors pôle	378	394	68		651	92	588	13	594		nc	nc	2605
Total	870	909	154		2789	209	3139	111	2567	14	170	566	11010

Dont élèves fonctionnaires en 2008 : ENITAB (36), ENITAC (15), ENESAD (20), ENITIAA (2), cursus forêt/FIF (28), ENGEEES (39), cursus IGF (62), ENSV (10), ISAA (6)

(1) Pour la majorité des écoles publiques, les 3^e, 4^e et 5^e années de formation (après le bac) correspondent aux 1^{re}, 2^e et 3^e années des écoles.

(2) L'ENFA est l'école nationale supérieure de formation d'enseignants du MAAP.

(3) En 1998 et 2002, les effectifs du cursus IAA régions chaudes (ex-ENSIA) sont comptabilisés avec les effectifs du cursus IAA (ex-ENSIA).

(4) L'ENSV est l'école des inspecteurs vétérinaires.

(5) L'institut Polytechnique LaSalle Beauvais propose également le cursus géologie - environnement cohabilité avec le MESR.

DÉFINITIONS

Filière de formation

Le regroupement des années d'études successives préparant à un diplôme constitue une filière de formation.

Formation de référence

Les formations d'ingénieurs, les formations de vétérinaires et les formations de paysagistes constituent les formations de référence de l'enseignement supérieur long du MAAP.

Pôle de compétences

La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole de 2004 a conduit à la création de 7 pôles de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement » (STVE), que l'on peut définir comme des espaces de coopération scientifique, territoriaux et thématiques, entre :

- les établissements de l'enseignement supérieur agricole (publics et privés),
 - les centres locaux des organismes de recherche (INRA, CEMAGREF, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD, AFSSA...),
 - les universités et les écoles « Agro » sous tutelle MESR,
 - les acteurs du développement (centres techniques, pôles de compétitivité...),
- les configurations dépendant des situations locales.

Les écoles publiques de l'enseignement supérieur long

Agrocampus Ouest
AgroParisTech
AgroSup Dijon
ENFA
ENGEES
ENITAB
ENSP
ENVA
ENVT
IAM de Montpellier
Montpellier SupAgro
ONIRIS
VetAgro Sup

Les écoles privées de l'enseignement supérieur long

EI Purpan
ESA
ESB
ESITPA
Institut Polytechnique LaSalle Beauvais
ISA ITIAPE
ISARA

SOURCES

- Enquête pour l'année scolaire 2008-2009 sur les effectifs d'étudiants des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager - DGER

3- La répartition des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur long public et privé inscrits en formation de référence par année de formation⁽¹⁾ à la rentrée 2008 *France métropolitaine*

	2 ^e		3 ^e		4 ^e		5 ^e		6 ^e	7 ^e	Total	
	1 ^{re}	Eff.	Dt nb admis	Eff.	Dt nb admis	Eff.	Dt nb admis	Eff.				Dt nb admis
Public	77	108	28	1794	0	2287	64	1721	14	170	566	6723
Privé	793	801	126	995	160	852	42	846				4287
Total	870	909	154	2789	160	3139	106	2567	14	170	566	11010

4- Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur long (hors formation de référence) par école et filière de formation à la rentrée 2008 *France métropolitaine*

Pôles de compétences - Écoles (Cursus)	Licence pro	Cursus master	Cursus doctorat	Autres formations
AgroSup Dijon	70	124	nc	113
Total étudiants pôle Agrale	70	124	nc	113
EI PURPAN (ex-ESAP)	17	nc	nc	nc
ENFA ⁽²⁾	120	137	nc	26
Total étudiants pôle Toulouse - Agri Campus	137	137	nc	26
Montpellier SupAgro				
Cursus agronome (ex-ENSAM)	53	208	164	71
Total étudiants pôle Agropolis International	53	208	164	71
VetAgro Sup				
ENVL	nc	nc	nc	65
ENITAC	66	116	nc	nc
ENSV ⁽³⁾	nc	nc	nc	22
ISARA	1	nc	nc	1
Total étudiants pôle Estive	67	116	nc	88
Agrocampus Ouest				
CFR de Rennes				
Cursus agronome (ex-ENSAR)	nc	116	110	113
ONIRIS				
ENITIAA	47	68	nc	49
ENVN	nc	nc	nc	33
ESA	79	16	nc	135
Total étudiants pôle de compétences Ouest	126	200	110	330
AgroParisTech				
Cursus agronome (ex-INA-PG)	nc	268	nc	176
Cursus IAA (ex-ENSIA)	nc	57	nc	8
ENSP	nc	18	nc	nc
Total étudiants pôle STVE - Île-de-France	nc	343	nc	184
ENGEES	55	165	4	14
ENITAB	39	35	nc	6
ISA ITIAPE (ex-ISAL)	nc	nc	nc	33
Total étudiants hors pôle	94	200	4	53
Total	547	1328	278	865

(1) Pour la majorité des écoles publiques, les 3^e, 4^e et 5^e années de formation (après le bac) correspondent aux 1^{re}, 2^e et 3^e années des écoles.

(2) L'ENFA est l'école nationale supérieure de formation d'enseignants du MAAP.

(3) L'ENSV est l'école des inspecteurs vétérinaires.

5

	Présentation du chapitre	184
5.0	Les définitions transversales	186
5.1	Les effectifs d'élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court	188
5.2	Les effectifs d'élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court par département et par région	190
5.3	La cartographie des élèves du second degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court par région	194
5.4	Les élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court selon l'âge	196
5.5	Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court	200
5.6	Les élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court par secteur de formation	206

Les effectifs (5.1, 5.2, 5.3)

Dans la France entière, à la rentrée 2009, l'enseignement technique compte 172 853 élèves et étudiants de l'enseignement supérieur court. 63,4 % de cette population relèvent de l'enseignement privé.

Parmi les 153 893 élèves du 2nd degré, 33,3 % sont inscrits dans l'enseignement public. Au sein de l'enseignement privé, 50,8 % des élèves sont scolarisés dans le privé RA.

Dans le public, le cycle professionnel du 2nd degré concentre 57,9 % des effectifs. La situation est plus accentuée dans le 2nd degré sous statut privé qui scolarise 65,2 % des élèves dans le cycle professionnel. Dans ce cycle, la répartition entre le privé TP et le privé RA est relativement équilibrée avec néanmoins un avantage sensible pour le privé RA en BEPA et 2nde pro. Le rapport est contrasté pour les autres cycles du 2nd degré : très favorable au privé RA pour le 1^{er} cycle et très défavorable pour le 2nd cycle GT. Au sein du 2nd degré, parmi les 3 cycles de formation, seul le cycle GT du public enregistre un effectif supérieur à celui du privé (rapport de 1 à 2,4).

63,8 % des étudiants relèvent de l'enseignement supérieur court public. Au sein de l'enseignement supérieur court privé, le privé TP compte 74,9 % des étudiants.

Le secteur public est exclusif en Corse et à Wallis et Futuna. Il est largement prépondérant, par ordre décroissant, en Alsace (88,7 %) et en Limousin (87,1 %). Le secteur privé est particulièrement présent en Pays de la Loire (81,9 %), en Bretagne (81,7 %), en Polynésie française (70,5 %) et en Rhône Alpes (70,4 %).

Les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur court représentent 11 % de l'effectif total, avec une sur-représentation dans le Limousin (22,2 %) et, à l'inverse, une faible place en Picardie (7,1 %) et en outre-mer (5,3 %).

Les âges (5.4)

L'enseignement technique accueille 89 357 filles (51,7 %) et 83 496 garçons.

Les filles sont à peine plus âgées que les garçons : 32,2 % peuvent être considérées « à l'heure » par rapport à l'âge théorique contre 32,7 % de garçons. Globalement, près d'un tiers des jeunes est « à l'heure » par rapport à l'âge théorique (31,8 %).

Dans le secteur privé, 24,9 % des jeunes sont « à l'heure » par rapport à l'âge théorique, alors que ce sont 43,6 % des effectifs dans le public. Au sein du privé, les élèves des classes de 4^e et de 3^e sont les plus « en retard » dans leur scolarité par rapport à l'âge théorique.

Des disparités apparaissent entre les deux secteurs dans tous les cycles de formation. Le secteur privé accueille plus d'élèves en retard que le secteur public.

Les catégories socioprofessionnelles

(5.5)

Les élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court privé qui ont leur représentant légal appartenant à la CSP des agriculteurs exploitants (11 549) sont plus nombreux que dans l'enseignement public (10 165).

La proportion d'élèves et d'étudiants de l'enseignement supérieur court public et privé dont la personne responsable appartient à la CSP des cadres et professions intellectuelles supérieures est faible. À l'inverse, les jeunes dont le représentant légal appartient aux CSP ouvriers et autres personnes sans activité professionnelle sont très représentés.

La répartition des CSP selon le cycle de formation montre que le 2nd cycle professionnel scolarise le plus d'enfants d'agriculteurs exploitants (11 180) mais leur part la plus importante est dans le 2nd cycle GT. Les enfants d'ouvriers sont les plus nombreux dans le 1^{er} cycle et dans le 2nd cycle pro mais aussi dans le 1^{er} cycle supérieur court.

Les secteurs de formation (5.6)

L'enseignement général, qui englobe les éléments statistiques du 1^{er} cycle du 2nd degré et du bac techno (32 010 élèves), représente le 1^{er} secteur de formation avec 58 341 jeunes, soit 33,7% des effectifs. Parmi les formations professionnelles, le secteur des services et celui de la production se démarquent, enregistrant respectivement 28,9% et 22,8% des effectifs. Le secteur de la transformation (2,8% des effectifs) apparaît nettement en retrait.

Au sein du 2nd cycle professionnel, le secteur des services rassemble les plus forts effectifs en BEPA (maintenu en 2 ans). En 2nd pro, parmi les 4 secteurs de formation, les élèves sont proportionnellement les plus nombreux dans le secteur de la production (52,8%) ; les effectifs de 2nd pro dans le secteur de l'aménagement sont en hausse par rapport à ceux inscrits en BEPA.

En excluant le BTA en cours d'extinction, quel que soit le niveau de formation du 2nd degré, les 4 secteurs de formation recrutent majoritairement dans l'enseignement privé, le rapport maximal étant de 1 à 10,8 en CAPA dans le secteur des services. La répartition des effectifs entre les 2 statuts d'enseignement est plus équilibrée dans le secteur de la production à tous les niveaux de formation sauf en CAPA.

En BTSA, le secteur de la production absorbe la majorité des étudiants (41,4%), devançant de 11 points celui de l'aménagement. Le secteur de la transformation recrute davantage en BTSA que dans le 2nd degré. La proportion d'étudiants inscrits dans ce secteur n'est inférieure que d'1 point au secteur des services.

Les effectifs sont plus importants dans l'enseignement supérieur court public. La proportion d'étudiants inscrits dans le secteur de la transformation dans l'enseignement public est 2,6 fois supérieure à celle du même secteur de formation privé. La répartition est plus équilibrée dans le secteur des services.

5 L'enseignement technique

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

PCS

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités)

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SAVOIR PLUS

www.chlorofil.fr rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 10-05 - La population scolaire en 2009
- StatEA 10-02 - La rentrée scolaire en 2009
- StatEA 09-01 - Les effectifs 2008 des formations générales, technologiques et professionnelles



Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

DÉFINITIONS

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

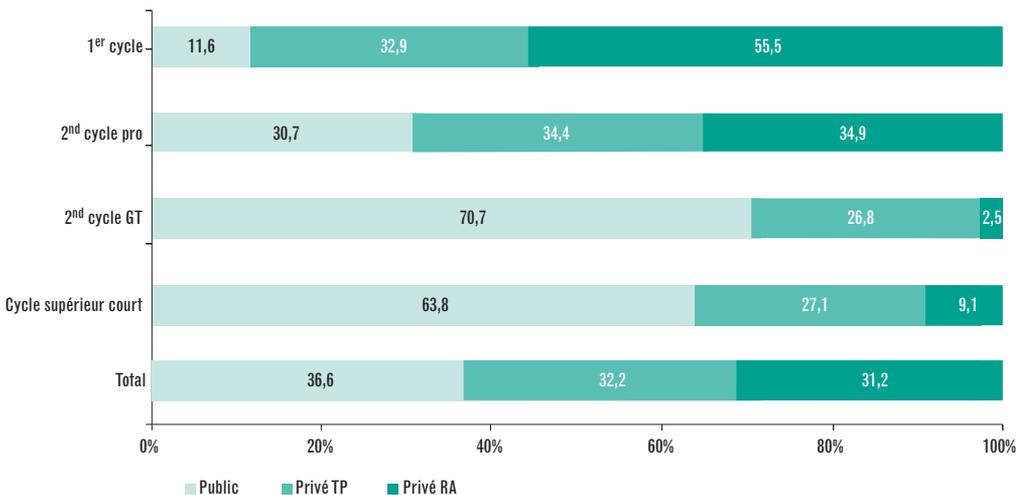
- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Élèves

1- Les effectifs d'élèves et d'étudiants de l'enseignement supérieur court par cycle de formation et statut d'enseignement à la rentrée 2009 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	Public	Privé TP	Privé RA	Total privé	Total public et privé	
1^{er} cycle						
CPA	743	49	27	76	819	
4 ^e	915	4 363	7 366	11 729	12 644	
3 ^e	2 061	6 117	10 369	16 486	18 547	
Total 1^{er} cycle	3 719	10 529	17 762	28 291	32 010	
2nd cycle pro						
GAPA	1 351	4 368	3 892	8 260	9 611	
BEPA	10 232	14 045	15 407	29 452	39 684	
BTA	813	424	146	570	1 383	
Bac pro	9 997	9 971	8 793	18 764	28 761	
2 nd e pro	7 288	4 424	5 506	9 930	17 218	
Total 2nd cycle pro	29 681	33 232	33 744	66 976	96 657	
2nd cycle GT						
2 nd e GT	5 951	2 133	175	2 308	8 259	
Bac S	2 885	927	0	927	3 812	
Bac techno	8 991	3 696	468	4 164	13 155	
Total 2nd cycle GT	17 827	6 756	643	7 399	25 226	
Total 2nd degré	51 227	50 517	52 149	102 666	153 893	
BTSA 1/1	86	66	4	70	156	
BTSA 1/2	6 242	2 871	998	3 869	10 111	
BTSA 2/2	5 180	2 198	720	2 918	8 098	
Total BTSA	11 508	5 135	1 722	6 857	18 365	
CPGE post BTSA-BTS-DUT	266	0	0	0	266	
CPGE 1/2	182	0	0	0	182	
CPGE 2/2	136	0	0	0	136	
Total CPGE	584	0	0	0	584	
Prélicence	11	0	0	0	11	
Total ens. sup. court	12 103	5 135	1 722	6 857	18 960	
Total 2nd degré et ens.sup. court	63 330	55 652	53 871	109 523	172 853	
	%	36,6	32,2	31,2	63,4	100

Lecture : à la rentrée 2009, 36,6% des effectifs d'élèves du 2nd degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court sont scolarisés dans des établissements publics.

2- La proportion des effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement et cycle de formation à la rentrée 2009 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



5 L'enseignement technique

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les effectifs d'élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court par département et région

5.2

1- Les effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court par département, région et statut d'enseignement à la rentrée 2009 *France métropolitaine*

Régions / Départements	Public	Privé	Total	% Ens. sup court	% Public
Bas-Rhin	628	177	805	17,3	78,0
Haut-Rhin	761	0	761	14,2	100,0
Total Alsace	1 389	177	1 566	15,8	88,7
Dordogne	562	1 034	1 596	8,0	35,2
Gironde	1 110	1 691	2 801	20,5	39,6
Landes	544	987	1 531	6,1	35,5
Lot-et-Garonne	746	1 357	2 103	6,9	35,5
Pyrénées-Atlantiques	839	1 776	2 615	15,0	32,1
Total Aquitaine	3 801	6 845	10 646	12,5	35,7
Allier	632	514	1 146	6,4	55,1
Cantal	516	493	1 009	12,0	51,1
Haute-Loire	829	539	1 368	16,9	60,6
Puy-de-Dôme	1 068	522	1 590	16,5	67,2
Total Auvergne	3 045	2 068	5 113	13,4	59,6
Calvados	592	1 427	2 019	8,1	29,3
Manche	907	1 728	2 635	8,2	34,4
Orne	492	1 934	2 426	10,2	20,3
Total Basse-Normandie	1 991	5 089	7 080	8,9	28,1
Côte-d'Or	999	1 153	2 152	13,2	46,4
Nièvre	855	423	1 278	13,5	66,9
Saône-et-Loire	987	1 038	2 025	4,9	48,7
Yonne	632	575	1 207	10,8	52,4
Total Bourgogne	3 473	3 189	6 662	10,3	52,1
Côtes-d'Armor	895	2 909	3 804	10,0	23,5
Finistère	980	3 391	4 371	11,2	22,4
Ille-et-Vilaine	711	4 695	5 406	10,5	13,2
Morbihan	627	3 326	3 953	11,0	15,9
Total Bretagne	3 213	14 321	17 534	10,7	18,3
Cher	486	272	758	10,2	64,1
Eure-et-Loir	277	1 480	1 757	2,8	15,8
Indre	429	367	796	11,1	53,9
Indre-et-Loire	638	1 151	1 789	6,3	35,7
Loir-et-Cher	823	375	1 198	12,4	68,7
Loiret	772	1 021	1 793	19,4	43,1
Total Centre	3 425	4 666	8 091	10,2	42,3
Ardennes	600	260	860	11,4	69,8
Aube	436	642	1 078	18,8	40,4
Marne	790	942	1 732	16,5	45,6
Haute-Marne	442	392	834	5,0	53,0
Total Champagne-Ardenne	2 268	2 236	4 504	14,0	50,4
Corse du Sud	113	0	113	37,2	100,0
Haute-Corse	104	0	104	0,0	100,0
Total Corse	217	0	217	19,4	100,0
Doubs	702	1 676	2 378	17,3	29,5
Jura	957	416	1 373	20,1	69,7
Haute-Saône	350	1 224	1 574	4,1	22,2
Territoire de Belfort	338	0	338	15,1	100,0
Total Franche-Comté	2 347	3 316	5 663	14,2	41,4
Eure	745	651	1 396	12,2	53,4
Seine-Maritime	796	1 243	2 039	7,0	39,0
Total Haute-Normandie	1 541	1 894	3 435	9,1	44,9
Yvelines	494	935	1 429	20,5	34,6
Essonne	0	499	499	0,0	0,0
Hauts-de-Seine	0	83	83	0,0	0,0
Val-d'Oise	0	148	148	0,0	0,0
Ville de Paris	0	183	183	26,8	0,0
Seine-et-Marne	822	309	1 131	12,1	72,7
Seine-Saint-Denis	0	267	267	19,1	0,0
Val-de-Marne	0	0	0	0,0	0,0
Total Île-de-France	1 316	2 424	3 740	14,2	35,2

Régions / Départements	Public	Privé	Total	% Ens. sup court	% Public
Aude	763	1 086	1 849	18,3	41,3
Gard	557	1 287	1 844	11,0	30,2
Hérault	935	2 160	3 095	6,1	30,2
Lozère	395	364	759	25,8	52,0
Pyrénées-Orientales	471	291	762	9,7	61,8
Total Languedoc-Roussillon	3 121	5 188	8 309	12,0	37,6
Corrèze	1 280	0	1 280	36,3	100,0
Creuse	560	0	560	22,5	100,0
Haute-Vienne	945	413	1 358	8,8	69,6
Total Limousin	2 785	413	3 198	22,2	87,1
Meurthe-et-Moselle	435	72	507	39,6	85,8
Meuse	312	679	991	6,4	31,5
Moselle	673	0	673	14,3	100,0
Vosges	384	1 352	1 736	8,5	22,1
Total Lorraine	1 804	2 103	3 907	13,0	46,2
Ariège	254	0	254	16,1	100,0
Aveyron	1 060	1 227	2 287	17,4	46,3
Haute-Garonne	1 205	804	2 009	15,9	60,0
Gers	813	518	1 331	13,9	61,1
Lot	428	237	665	4,5	64,4
Hautes-Pyrénées	537	0	537	11,7	100,0
Tarn	785	1 212	1 997	12,9	39,3
Tarn-et-Garonne	448	676	1 124	5,0	39,9
Total Midi-Pyrénées	5 530	4 674	10 204	13,2	54,2
Nord	1 267	3 919	5 186	13,6	24,4
Pas-de-Calais	461	2 555	3 016	12,7	15,3
Total Nord-Pas-de-Calais	1 728	6 474	8 202	13,3	21,1
Loire-Atlantique	481	5 076	5 557	8,5	8,7
Maine-et-Loire	739	4 031	4 770	9,6	15,5
Mayenne	692	1 646	2 338	10,1	29,6
Sarthe	573	2 005	2 578	10,2	22,2
Vendée	915	2 672	3 587	12,9	25,5
Total Pays de la Loire	3 400	15 430	18 830	10,1	18,1
Aisne	630	867	1 497	7,1	42,1
Oise	451	1 541	1 992	2,2	22,6
Somme	812	1 022	1 834	12,5	44,3
Total Picardie	1 893	3 430	5 323	7,1	35,6
Charente	487	1 254	1 741	8,3	28,0
Charente-Maritime	941	1 216	2 157	12,9	43,6
Deux-Sèvres	795	1 452	2 247	12,0	35,4
Vienne	990	974	1 964	7,0	50,4
Total Poitou-Charentes	3 213	4 896	8 109	10,2	39,6
Alpes-de-Haute-Provence	213	0	213	13,6	100,0
Hautes-Alpes	254	135	389	0,0	65,3
Bouches-du-Rhône	730	1 314	2 044	9,1	35,7
Vaucluse	929	1 423	2 352	5,9	39,5
Alpes-Maritimes	544	0	544	23,3	100,0
Var	711	462	1 173	4,4	60,6
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 381	3 334	6 715	7,9	50,3
Ain	672	1 523	2 195	6,0	30,6
Loire	1 155	2 325	3 480	3,7	33,2
Rhône	812	2 050	2 862	13,6	28,4
Ardèche	395	655	1 050	10,1	37,6
Drôme	740	1 703	2 443	14,2	30,3
Isère	1 289	2 937	4 226	7,4	30,5
Savoie	571	353	924	8,8	61,8
Haute-Savoie	493	3 024	3 517	9,0	14,0
Total Rhône-Alpes	6 127	14 570	20 697	8,8	29,6
Total France métropolitaine	61 008	106 737	167 745	11,1	36,4

5 L'enseignement technique

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

2- Les effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court par département ou collectivité et statut d'enseignement à la rentrée 2009 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Départements/Collectivités	Public	Privé	Total	% Ens. sup court	% Public
Guadeloupe	377	598	975	3,9	38,7
Guyane	211	151	362	5,0	58,3
La Réunion	489	973	1 462	7,5	33,4
Martinique	529	158	687	5,1	77,0
Total DOM	1 606	1 880	3 486	5,8	46,1
Mayotte	179	84	263	0,0	68,1
Nouvelle-Calédonie	250	276	526	4,9	47,5
Polynésie française	229	546	775	5,5	29,5
Wallis et Futuna	58	0	58	0,0	100,0
Total COM et Nouvelle-Calédonie	716	906	1 622	4,3	44,1
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	2 322	2 786	5 108	5,3	45,5
Total France métropolitaine, DOM COM et Nouvelle-Calédonie	63 330	109 523	172 853	11,0	36,6

Lecture : dans les DOM, l'enseignement public accueille 46,1% des effectifs d'élèves du 2nd degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court. 5,8% de ces effectifs sont des étudiants de l'enseignement supérieur court.

DÉFINITIONS

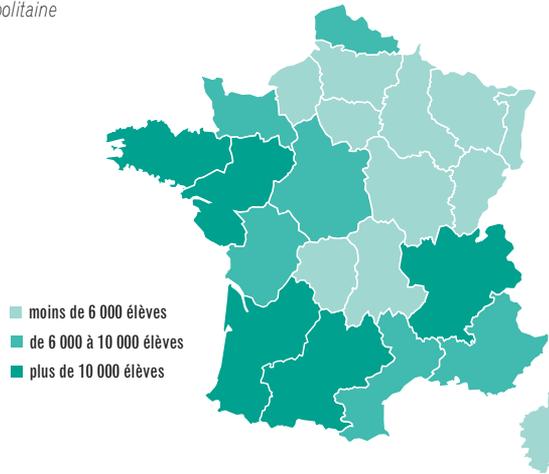
Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

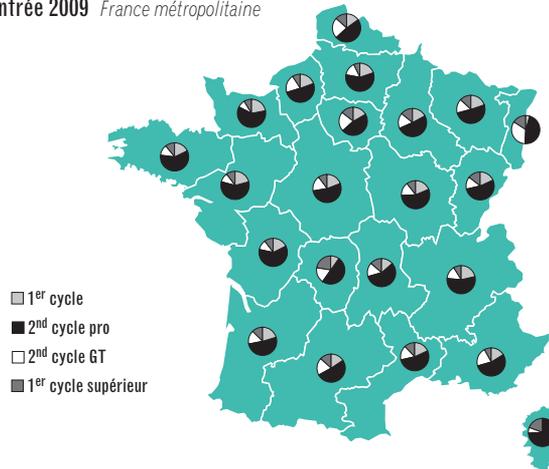
SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécieA Élèves

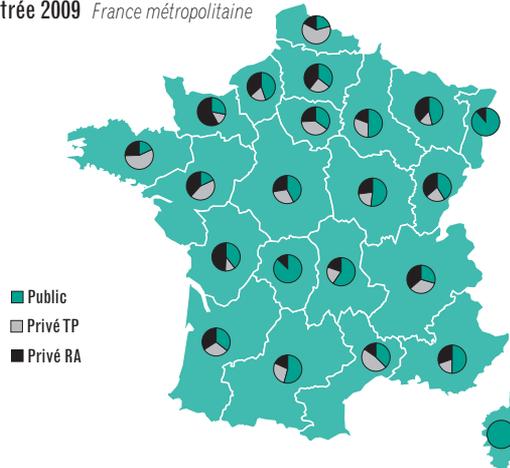
1- La répartition régionale des effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court à la rentrée 2009 *France métropolitaine*



2- La répartition régionale des effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court par cycle de formation à la rentrée 2009 *France métropolitaine*



3- La répartition régionale des effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement à la rentrée 2009 *France métropolitaine*



DÉFINITIONS

Âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de l'année de la rentrée scolaire considérée.

Âge théorique ou à l'heure

L'âge théorique ou à l'heure est l'âge d'un élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe (15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale).

En avance

Un élève en avance est un élève qui, par saut de classe, ou parce qu'il est entré précocement dans le système éducatif, a au minimum 1 an de moins que l'âge théorique.

En retard

Le retard scolaire s'apprécie par rapport à une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe : un élève rentre ainsi au cours préparatoire à 6 ans, au collège à 11 ans et au lycée à 15 ans. Un élève en retard a au moins 1 an de plus que l'âge théorique. C'est un indicateur couramment utilisé pour mesurer les difficultés rencontrées par les élèves.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

1- La répartition des effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court selon l'âge, le genre et le cycle de formation à la rentrée 2009 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Cycles de formation	Filles					Garçons					Total				
	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure
1^{er} cycle															
CPA	2	4	196	202	2,0	0	53	564	617	8,6	2	57	760	819	7,0
4 ^e	6	335	4 124	4 465	7,5	11	680	7 488	8 179	8,3	17	1 015	11 612	12 644	8,0
3 ^e	7	1 239	6 298	7 544	16,4	12	2 026	8 965	11 003	18,4	19	3 265	15 263	18 547	17,6
Total 1^{er} cycle	15	1 578	10 618	12 211	12,9	23	2 759	17 017	19 799	13,9	38	4 337	27 635	32 010	13,5
2nd cycle pro															
GAPA 1/1	0	6	93	99	6,1	1	10	141	152	6,6	1	16	234	251	6,4
GAPA 1/2	2	430	2 991	3 423	12,6	4	266	1 840	2 110	12,6	6	696	4 831	5 533	12,6
GAPA 2/2	1	277	2 152	2 430	11,4	1	140	1 256	1 397	10,0	2	417	3 408	3 827	10,9
BEPA 1/2	46	3 019	9 026	12 091	25,0	7	229	1 058	1 294	17,7	53	3 248	10 084	13 385	24,3
BEPA 2/2	37	4 062	11 589	15 688	25,9	31	3 649	6 931	10 611	34,4	68	7 711	18 520	26 299	29,3
BTA 1/2	31	86	154	271	31,7	68	146	202	416	35,1	99	232	356	687	33,8
BTA 2/2	32	82	159	273	30,0	55	141	227	423	33,3	87	223	386	696	32,0
Bac pro 1/2	108	3 335	5 908	9 351	35,7	92	2 487	3 586	6 165	40,3	200	5 822	9 494	15 516	37,5
Bac pro 2/2	17	2 760	5 206	7 983	34,6	17	2 093	3 152	5 262	39,8	34	4 853	8 358	13 245	36,6
2 nd e pro	25	1 878	3 840	5 743	32,7	47	4 460	6 968	11 475	38,9	72	6 338	10 808	17 218	36,8
Total 2nd cycle pro	299	15 935	41 118	57 352	27,8	323	13 621	25 361	39 305	34,7	622	29 556	66 479	96 657	30,6
2nd cycle GT															
2 nd e GT	120	2 674	1 114	3 908	68,4	128	2 991	1 232	4 351	68,7	248	5 665	2 346	8 259	68,6
Bac S 1/2	62	825	173	1 060	77,8	38	612	183	833	73,5	100	1 437	356	1 893	75,9
Bac S 2/2	47	733	280	1 060	69,2	34	568	257	859	66,1	81	1 301	537	1 919	67,8
Bac techno 1/2	53	1 332	1 448	2 833	47,0	51	1 940	1 564	3 555	54,6	104	3 272	3 012	6 388	51,2
Bac techno 2/2	31	1 300	1 630	2 961	43,9	35	1 852	1 919	3 806	48,7	66	3 152	3 549	6 767	46,6
Total 2nd cycle GT	313	6 864	4 645	11 822	58,1	286	7 963	5 155	13 404	59,4	599	14 827	9 800	25 226	58,8
Total 2nd degré	627	24 377	56 381	81 385	30,0	632	24 343	47 533	72 508	33,6	1 259	48 720	103 914	153 893	31,7
BTSA 1/1	1	17	31	49	34,7	1	42	64	107	39,3	2	59	95	156	37,8
BTSA 1/2	51	1 303	2 868	4 222	30,9	60	1 834	3 995	5 889	31,1	111	3 137	6 863	10 111	31,0
BTSA 2/2	38	1 006	2 262	3 306	30,4	46	1 591	3 155	4 792	33,2	84	2 597	5 417	8 098	32,1
Total BTSA	90	2 326	5 161	7 577	30,7	107	3 467	7 214	10 788	32,1	197	5 793	12 375	18 365	31,5
CPGE post BTSA-BTS-DUT	3	95	76	174	54,6	2	49	41	92	53,3	5	144	117	266	54,1
CPGE 1/2	11	96	15	122	78,7	3	46	11	60	76,7	14	142	26	182	78,0
CPGE 2/2	13	50	29	92	54,3	3	30	11	44	68,2	16	80	40	136	58,8
Total CPGE	27	241	120	388	62,1	8	125	63	196	63,8	35	366	183	584	62,7
Prélicence	5	1	1	7	ns	2	1	1	4	ns	7	2	2	11	ns
Total ens. sup. court	122	2 568	5 282	7 972	32,2	117	3 593	7 278	10 988	32,7	239	6 161	12 560	18 960	32,5
Total 2nd degré et ens. sup. court	749	26 945	61 663	89 357	30,2	749	27 936	54 811	83 496	33,5	1 498	54 881	116 474	172 853	31,8

Lecture : à la rentrée 2009, 13,5% des élèves du 1^{er} cycle ont effectué leur scolarité sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

DÉFINITIONS

Âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de l'année de la rentrée scolaire considérée.

Âge théorique ou à l'heure

L'âge théorique ou à l'heure est l'âge d'un élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe (15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale).

En avance

Un élève en avance est un élève qui, par saut de classe, ou parce qu'il est entré précocement dans le système éducatif, a au minimum 1 an de moins que l'âge théorique.

En retard

Le retard scolaire s'apprécie par rapport à une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe : un élève rentre ainsi au cours préparatoire à 6 ans, au collège à 11 ans et au lycée à 15 ans. Un élève en retard a au moins 1 an de plus que l'âge théorique. C'est un indicateur couramment utilisé pour mesurer les difficultés rencontrées par les élèves.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

2- La répartition des effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement, l'âge et le cycle de formation à la rentrée 2009 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Cycles de formation	Public					Privé					Total				
	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure
1^{er} cycle															
CPA	2	56	685	743	7,5	0	1	75	76	1,3	2	57	760	819	7,0
4 ^e	1	201	713	915	22,0	16	814	10 899	11 729	6,9	17	1 015	11 612	12 644	8,0
3 ^e	4	570	1 487	2 061	27,7	15	2 695	13 776	16 486	16,3	19	3 265	15 263	18 547	17,6
Total 1^{er} cycle	7	827	2 885	3 719	22,2	31	3 510	24 750	28 291	12,4	38	4 337	27 635	32 010	13,5
2nd cycle pro															
CAPA 1/1	0	0	0	0	nc	1	16	234	251	6,4	1	16	234	251	6,4
CAPA 1/2	2	136	646	784	17,3	4	560	4 185	4 749	11,8	6	696	4 831	5 533	12,6
CAPA 2/2	1	107	459	567	18,9	1	310	2 949	3 260	9,5	2	417	3 408	3 827	10,9
BEPA 1/2	17	724	1 402	2 143	33,8	36	2 524	8 682	11 242	22,5	53	3 248	10 084	13 385	24,3
BEPA 2/2	25	2 999	5 065	8 089	37,1	43	4 712	13 455	18 210	25,9	68	7 711	18 520	26 299	29,3
BTA 1/2	69	137	195	401	34,2	30	95	161	286	33,2	99	232	356	687	33,8
BTA 2/2	67	146	199	412	35,4	20	77	187	284	27,1	87	223	386	696	32,0
Bac pro 1/2	86	2 156	3 097	5 339	40,4	114	3 666	6 397	10 177	36,0	200	5 822	9 494	15 516	37,5
Bac pro 2/2	17	1 886	2 755	4 658	40,5	17	2 967	5 603	8 587	34,6	34	4 853	8 358	13 245	36,6
2 nd cycle pro	39	3 093	4 156	7 288	42,4	33	3 245	6 652	9 930	32,7	72	6 338	10 808	17 218	36,8
Total 2nd cycle pro	323	11 384	17 974	29 681	38,4	299	18 172	48 505	66 976	27,1	622	29 556	66 479	96 657	30,6
2nd cycle GT															
2 nd cycle GT	183	4 248	1 520	5 951	71,4	65	1 417	826	2 308	61,4	248	5 665	2 346	8 259	68,6
Bac S 1/2	86	1 115	241	1 442	77,3	14	322	115	451	71,4	100	1 437	356	1 893	75,9
Bac S 2/2	58	998	387	1 443	69,2	23	303	150	476	63,7	81	1 301	537	1 919	67,8
Bac techno 1/2	79	2 429	1 902	4 410	55,1	25	843	1 110	1 978	42,6	104	3 272	3 012	6 388	51,2
Bac techno 2/2	56	2 290	2 235	4 581	50,0	10	862	1 314	2 186	39,4	66	3 152	3 549	6 767	46,6
Total 2nd cycle GT	462	11 080	6 285	17 827	62,2	137	3 747	3 515	7 399	50,6	599	14 827	9 800	25 226	58,8
Total 2nd degré	792	23 291	27 144	51 227	45,5	467	25 429	76 770	102 666	24,8	1 259	48 720	103 914	153 893	31,7
BTSA 1/1	0	26	60	86	30,2	2	33	35	70	47,1	2	59	95	156	37,8
BTSA 1/2	79	2 104	4 059	6 242	33,7	32	1 033	2 804	3 869	26,7	111	3 137	6 863	10 111	31,0
BTSA 2/2	57	1 801	3 322	5 180	34,8	27	796	2 095	2 918	27,3	84	2 597	5 417	8 098	32,1
Total BTSA	136	3 931	7 441	11 508	34,2	61	1 862	4 934	6 857	27,2	197	5 793	12 375	18 365	31,5
CPGE post BTSA-BTS-DUT	5	144	117	266	54,1	0	0	0	0	nc	5	144	117	266	54,1
CPGE 1/2	14	142	26	182	78,0	0	0	0	0	nc	14	142	26	182	78,0
CPGE 2/2	16	80	40	136	58,8	0	0	0	0	nc	16	80	40	136	58,8
Total CPGE	35	366	183	584	62,7	0	0	0	0	nc	35	366	183	584	62,7
Prélicence	7	2	2	11	ns	0	0	0	0	nc	7	2	2	11	ns
Total ens. sup. court	178	4 299	7 626	12 103	35,5	61	1 862	4 934	6 857	27,2	239	6 161	12 560	18 960	32,5
Total 2nd degré et ens. sup. court	970	27 590	34 770	63 330	43,6	528	27 291	81 704	109 523	24,9	1 498	54 881	116 474	172 853	31,8

Lecture : à la rentrée 2009, 43,6% des élèves du 2nd degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court publics ont effectué leur scolarité sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

DÉFINITIONS

PCS

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités)

Statut d'enseignement

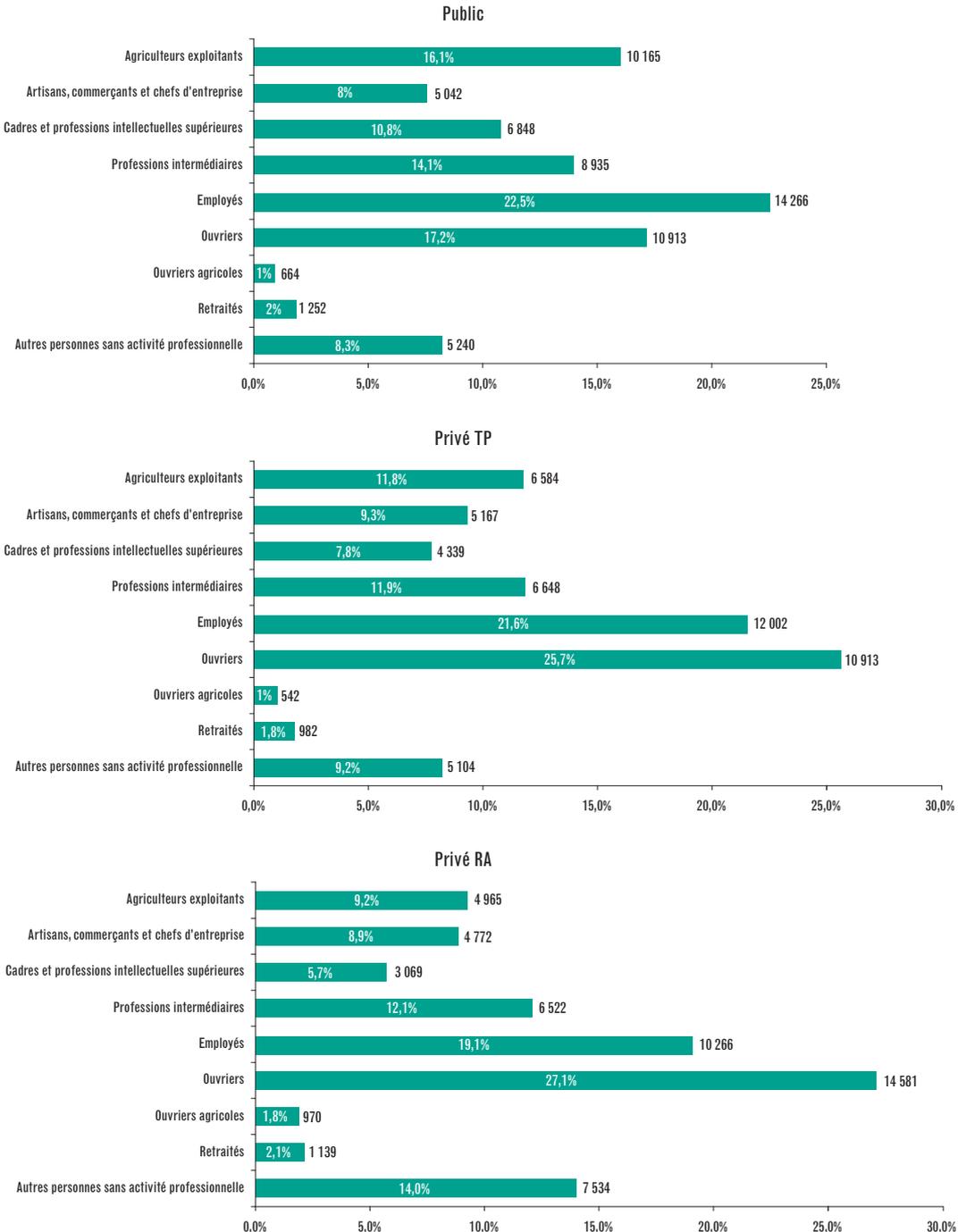
Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Élèves

1- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement à la rentrée 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie (hors Wallis et Futuna)



DÉFINITIONS

PCS

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

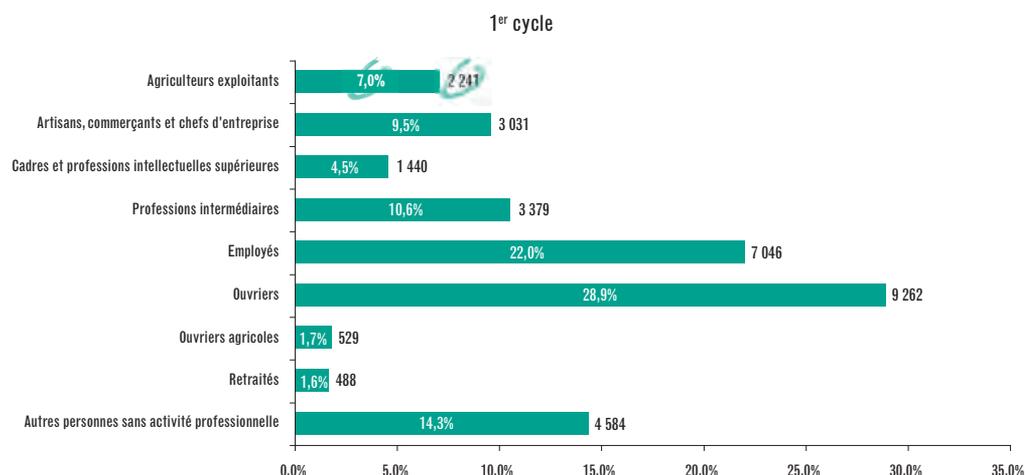
- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités)

SOURCES

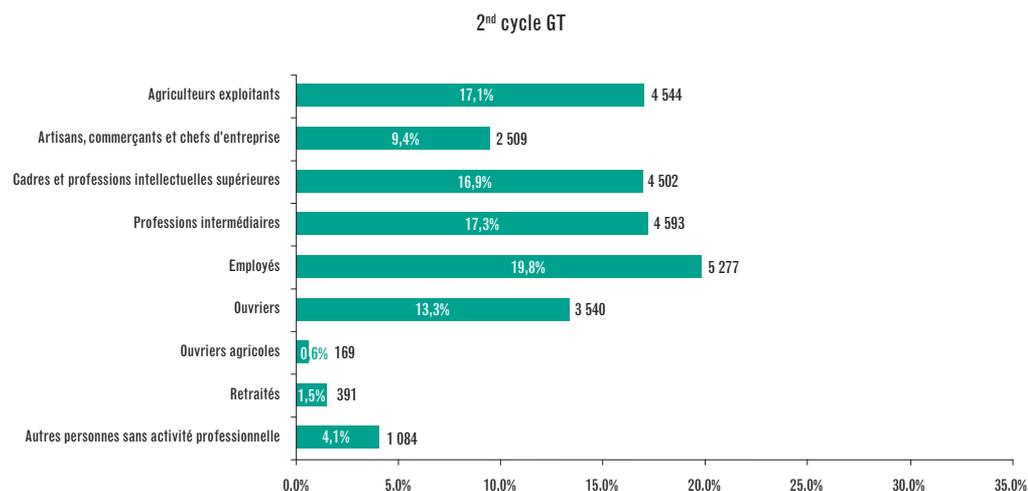
- Applications : Libellule et Donnapp
- DécI EA Élèves

2- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court **selon le cycle de formation à la rentrée 2009**

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie (hors Wallis et Futuna)



Lecture : dans l'enseignement agricole public, 7% des élèves du 1^{er} cycle du 2nd degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court ont leur représentant légal qui appartient à la PCS agriculteurs exploitants, soit 2 241 élèves.



DÉFINITIONS

PCS

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités)

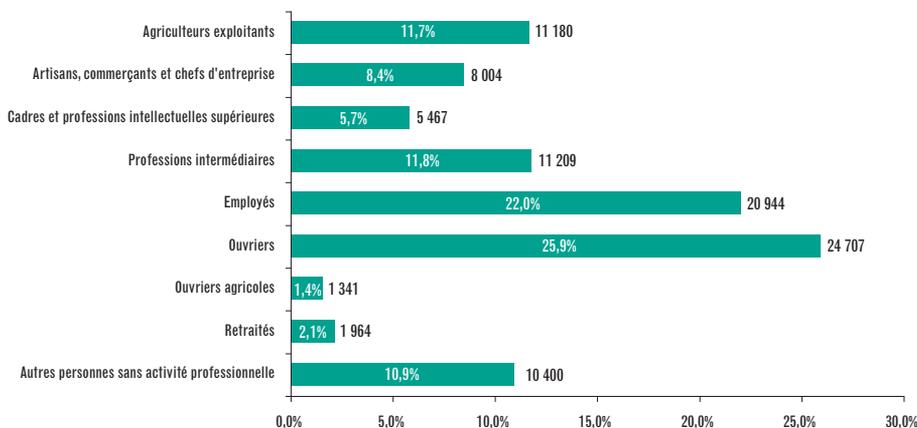
SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécI EA Élèves

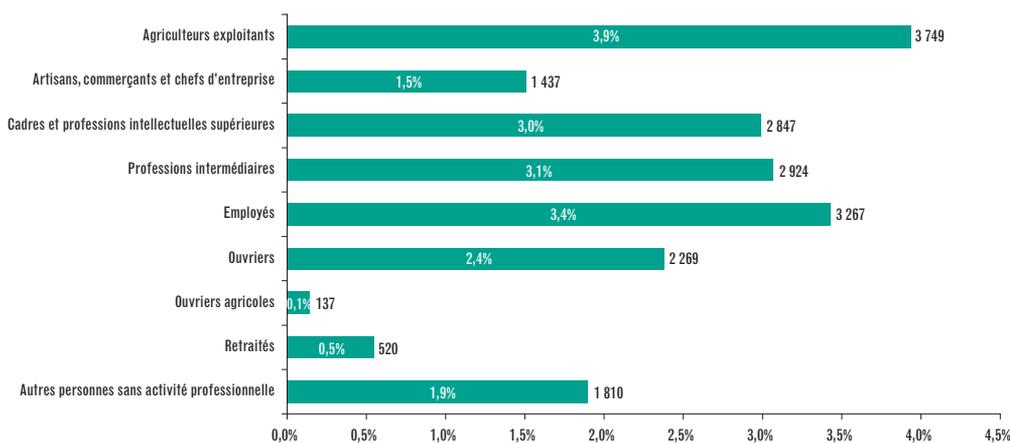
3- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court **selon le cycle de formation à la rentrée 2009**

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie (hors Wallis et Futuna)

2nd cycle pro



1^{er} cycle supérieur



DÉFINITIONS

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIÉA Élèves

1- Les effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court selon le secteur de formation, le statut d'enseignement et la classe ou le diplôme à la rentrée 2009 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Classes	Secteurs de formation					Généra ⁽¹⁾	Total
	Production	Aménagement	Transformation	Services			
1^{er} cycle							
CPA							
Public	0	0	0	0	743	743	
Privé	0	0	0	0	76	76	
Total CPA	0	0	0	0	819	819	
4^e							
Public	0	0	0	0	915	915	
Privé	0	0	0	0	11 729	11 729	
Total 4^e	0	0	0	0	12 644	12 644	
3^e							
Public	0	0	0	0	2 061	2 061	
Privé	0	0	0	0	16 486	16 486	
Total 3^e	0	0	0	0	18 547	18 547	
2nd cycle pro							
CAPA							
Public	454	306	0	419	172	1 351	
Privé	2 229	1 455	0	4 527	49	8 260	
Total CAPA	2 683	1 761	0	4 946	221	9 611	
BEPA							
Public	4 280	1 816	316	3 809	11	10 232	
Privé	5 717	2 088	190	21 426	31	29 452	
Total BEPA	9 997	3 904	506	25 235	42	39 684	
BTA							
Public	46	533	234	0	0	813	
Privé	0	259	311	0	0	570	
Total BTA	46	792	545	0	0	1 383	
Bac pro							
Public	4 555	1 979	360	3 054	49	9 997	
Privé	5 432	1 763	64	11 307	198	18 764	
Total bac pro	9 987	3 742	424	14 361	247	28 761	
2nd pro							
Public	3 722	2 241	472	853	0	7 288	
Privé	5 363	2 391	315	1 861	0	9 930	
Total 2nd pro	9 085	4 632	787	2 714	0	17 218	
2nd cycle GT							
2nd GT							
Public	0	0	0	0	5 951	5 951	
Privé	0	0	0	0	2 308	2 308	
Total 2nd GT	0	0	0	0	8 259	8 259	
Bac S							
Public	0	0	0	0	2 885	2 885	
Privé	0	0	0	0	927	927	
Total bac S	0	0	0	0	3 812	3 812	
Bac techno							
Public	0	0	0	0	8 991	8 991	
Privé	0	0	0	0	4 164	4 164	
Total bac techno	0	0	0	0	13 155	13 155	
Cycle supérieur court							
BTSA							
Public	4 735	3 608	1 811	1 354	0	11 508	
Privé	2 862	1 975	686	1 334	0	6 857	
Total BTSA	7 597	5 583	2 497	2 688	0	18 365	
CPGE							
Public	0	0	0	0	584	584	
Privé	0	0	0	0	0	0	
Total CPGE	0	0	0	0	584	584	
Prélicence							
Public	0	0	0	0	11	11	
Privé	0	0	0	0	0	0	
Total prélicence	0	0	0	0	11	11	
Total 2nd degré et ens.sup.court	39 395	20 414	4 759	49 944	58 341	172 853	

(1) Formations générales ou technologiques du MAAP et formations professionnelles du MEN.

DÉFINITIONS

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécI EA Élèves

2- La part des effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court par classe ou diplôme selon le secteur de formation au sein de chaque statut d'enseignement à la rentrée 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Secteurs de formation					Total
	Production	Aménagement	Transformation	Services	Général ⁽¹⁾	
1^{er} cycle						
CPA						
Public	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Total CPA	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
4^e						
Public	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Total 4^e	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
3^e						
Public	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Total 3^e	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
2nd cycle pro						
CAPA						
Public	33,6	0,0	22,6	31,0	12,7	100,0
Privé	27,0	0,0	17,6	54,8	0,6	100,0
Total CAPA	27,9	0,0	18,3	51,5	2,3	100,0
BEPA						
Public	41,8	3,1	17,7	37,2	0,1	100,0
Privé	19,4	0,6	7,1	72,7	0,1	100,0
Total BEPA	25,2	1,3	9,8	63,6	0,1	100,0
BTA						
Public	5,7	28,8	65,6	0,0	0,0	100,0
Privé	0,0	54,6	45,4	0,0	0,0	100,0
Total BTA	3,3	39,4	57,3	0,0	0,0	100,0
Bac pro						
Public	45,6	3,6	19,8	30,5	0,5	100,0
Privé	28,9	0,3	9,4	60,3	1,1	100,0
Total bac pro	34,7	1,5	13,0	49,9	0,9	100,0
2nd pro						
Public	51,1	6,5	30,7	11,7	0,0	100,0
Privé	54,0	3,2	24,1	18,7	0,0	100,0
Total 2nd pro	52,8	4,6	26,9	15,8	0,0	100,0
2nd cycle GT						
2nd GT						
Public	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Total 2nd GT	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Bac S						
Public	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Total bac S	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Bac techno						
Public	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Total bac techno	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Cycle supérieur court						
BTSA						
Public	41,1	15,7	31,4	11,8	0,0	100,0
Privé	41,7	10,0	28,8	19,5	0,0	100,0
Total BTSA	41,4	13,6	30,4	14,6	0,0	100,0
CPGE						
Public	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Prélicence						
Public	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total prélicence	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Total 2nd degré et ens.sup.court	22,8	2,8	11,8	28,9	33,8	100,0

Lecture : à la rentrée 2009, 51,1 % des élèves de 2nd pro relevant de l'enseignement public suivent leur formation dans le secteur de la production.

(1) Formations générales ou technologiques du MAAP et formations professionnelles du MEN.

DÉFINITIONS

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIÉA Élèves

3- La part des effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court par classe ou diplôme selon le statut d'enseignement au sein de chaque secteur de formation à la rentrée 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Secteurs de formation					Total
	Production	Aménagement	Transformation	Services	Général ⁽¹⁾	
1^{er} cycle						
CPA						
Public	0,0	0,0	0,0	0,0	90,7	90,7
Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	9,3	9,3
Total CPA	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
4^e						
Public	0,0	0,0	0,0	0,0	7,2	7,2
Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	92,8	92,8
Total 4^e	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
3^e						
Public	0,0	0,0	0,0	0,0	11,1	11,1
Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	88,9	88,9
Total 3^e	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
2nd cycle pro						
CAPA						
Public	16,9	0,0	17,4	8,5	77,8	14,1
Privé	83,1	0,0	82,6	91,5	22,2	85,9
Total CAPA	100,0	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0
BEPA						
Public	42,8	62,5	46,5	15,1	26,2	25,8
Privé	57,2	37,5	53,5	84,9	73,8	74,2
Total BEPA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
BTA						
Public	100,0	42,9	67,3	0,0	0,0	58,8
Privé	0,0	57,1	32,7	0,0	0,0	41,2
Total BTA	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Bac pro						
Public	45,6	84,9	52,9	21,3	19,8	34,8
Privé	54,4	15,1	47,1	78,7	80,2	65,2
Total bac pro	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2nd pro						
Public	41,0	60,0	48,4	31,4	0,0	42,3
Privé	59,0	40,0	51,6	68,6	0,0	57,7
Total 2nd pro	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	100,0
2nd cycle GT						
2nd GT						
Public	0,0	0,0	0,0	0,0	72,1	72,1
Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	27,9	27,9
Total 2nd GT	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Bac S						
Public	0,0	0,0	0,0	0,0	75,7	75,7
Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	24,3	24,3
Total bac S	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Bac techno						
Public	0,0	0,0	0,0	0,0	68,3	68,3
Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	31,7	31,7
Total bac techno	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Cycle supérieur court						
BTSA						
Public	62,3	72,5	64,6	50,4	0,0	62,7
Privé	37,7	27,5	35,4	49,6	0,0	37,3
Total BTSA	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	100,0
CPGE						
Public	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Prélicence						
Public	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total prélicence	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Total 2nd degré et ens.sup.court	22,8	2,8	11,8	28,9	33,8	100,0

Lecture : à la rentrée 2009, 41,0% des élèves de 2nd pro suivant une formation dans le secteur de la production sont scolarisés dans un établissement public.

(1) Formations générales ou technologiques du MAAP et formations professionnelles du MEN.

6

	Présentation du chapitre	214
6.0	Les définitions transversales	216
6.1	Les apprentis par région	218
6.2	Les apprentis du second degré	220
6.3	Les apprentis et les élèves du second degré par niveau de formation	222
6.4	Les apprentis et les élèves du second degré par région	224
6.5	Les apprentis du second degré selon le secteur de formation	226
6.6	Les apprentis dans l'enseignement supérieur	228

L'évolution des effectifs d'apprentis du 2nd degré (6.1, 6.2, 6.3)

À la rentrée 2008, l'enseignement agricole technique et supérieur recense 32 105 apprentis dans la France métropolitaine et les DOM. Cet effectif a augmenté de 2,1 % par rapport à 2007. Cette croissance concerne aussi bien le 2nd cycle professionnel du 2nd degré (+ 1,8 %) que les cycles supérieurs court (+ 3,2 %) et long (+ 9,5 %). L'enseignement supérieur par apprentissage n'est pas développé dans les DOM.

En 2008, 25 959 apprentis suivent une formation dans le 2nd degré. 79,2 % d'entre eux relèvent de l'enseignement public. La progression a été très forte entre 1990 et 2000 (+ 143 %) et plus ralentie entre 2000 et 2008 (+ 6,9 %). 63 % des apprentis sont inscrits dans une formation de niveau V (CAPA, BEPA, BPA). Les apprentis en CAPA sont les plus nombreux et représentent à eux seuls plus du tiers des effectifs du 2nd degré. Le niveau V connaît une baisse de 3 % depuis 2000 malgré un redressement en 2007 et 2008. Le diplôme du CAPA est préparé par 57,3 % des apprentis relevant du niveau V et le BEPA par 35,3 %.

37 % des apprentis suivent une formation de niveau IV (Bac pro, BTA, BP). Les effectifs ont fortement progressé entre 1990 et 2000 (+ 914 %) et cette évolution se poursuit depuis 2000, cependant dans une moindre mesure (+ 29,5 %). Le diplôme du bac pro est préparé par 64 % de ces apprentis. Entre 2007 et 2008, les effectifs ont progressé dans le niveau V de 1,6 % et dans le niveau IV de 2 %.

La répartition des apprentis par région (6.1)

3 régions dépassent largement les 2 000 apprentis : Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de la Loire. D'autres régions se caractérisent par un nombre d'apprentis inférieur au millier : Alsace, Auvergne, Champagne-Ardenne, Limousin, Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes et Corse. En Rhône-Alpes, les niveaux IV et III ont le même développement. Le niveau V domine en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Pays de la Loire.

Les apprentis et les élèves (6.3, 6.4)

1 jeune sur 5 inscrit dans une formation professionnelle du 2nd degré est un apprenti.

Mais plus d'un jeune sur 2 qui prépare un CAPA, a choisi la voie de l'apprentissage alors que c'est le cas de à peine 1 jeune sur 10 en ce qui concerne le BEPA ; en bac pro, 17 % des effectifs sont en apprentissage.

39 % des jeunes du niveau V fréquentent un établissement du secteur public, mais 37,2 % seulement en BEPA ; 46 % des effectifs du niveau IV sont dans ce cas.

En 2008, les apprentis et les élèves dans le niveau V sont 2,1 fois plus nombreux que ceux du niveau IV. Dans le niveau V, tous statuts confondus, les apprentis sont 5 fois moins nombreux (19,6 % des effectifs) que les élèves. Parmi les jeunes en formation du niveau V, les apprentis du public constituent 41,2 % des effectifs de ce niveau alors que dans le privé, ils n'en constituent que 5,8 %. Dans le niveau V, les effectifs des élèves dans le privé (57,2 %) sont plus importants que dans le public (22,8 %) ; à l'inverse, ceux des apprentis sont plus élevés dans le public (16,3 %) que dans le privé (3,7 %).

Parmi les jeunes en formation du niveau IV, les apprentis représentent 23,3 % des effectifs du public et du privé. Dans le niveau IV, la proportion d'apprentis du public par rapport aux élèves relevant d'un établissement public est moindre (écart de 9 points) que dans le privé (écart de 41,7 points).

En 2008, en se référant aux diplômes communs aux élèves et aux apprentis, et tous statuts confondus, les effectifs d'apprentis et d'élèves de BEPA sont les plus importants et représentent 54,2% des effectifs d'apprentis et d'élèves du 2nd cycle professionnel public et privé. Les effectifs de bac pro se situent au 2^e rang et correspondent à 29,1% du 2nd cycle professionnel, alors que le CAPA ne concerne que 15,4% des effectifs.

Pour chacun de ces diplômes, on constate un déséquilibre favorable au statut public chez les apprentis et favorable au statut privé chez les élèves. À noter que le BTA ne concerne que 12,3% des effectifs du 2nd cycle professionnel et que la voie de l'apprentissage n'existe pas dans les établissements privés.

La répartition des effectifs du 2nd cycle professionnel entre élèves et apprentis diffère selon les régions avec de fortes disparités. Ainsi, en 2008, la part des apprentis varie de 10% en Bretagne et Poitou-Charentes et de 50% en Alsace et en Île-de-France. Mais la Bretagne compte plus d'un millier d'apprentis alors que l'Alsace en forme 808.

Les apprentis par secteur de formation (6.5)

En 2008, les 2 secteurs professionnels de l'aménagement et de la production forment 90,2% des apprentis du 2nd degré. Entre ces 2 secteurs professionnels, les effectifs sont équilibrés (45,2% en aménagement et 45,1% en production). Le secteur des services et celui de la transformation ne comptabilisent respectivement que 7,4% et 2,4% des apprentis du 2nd degré. Cette répartition varie aussi dans les niveaux. Le secteur de l'aménagement est dominant au niveau V, celui de la production l'emporte au niveau IV.

La population d'apprentis du 2nd degré est en majorité masculine (79,8%). Cependant, les filles sont les plus nombreuses dans le seul secteur des services (commercialisation et services aux personnes).

Les apprentis dans l'enseignement supérieur court et long (6.6)

De 1990 à 2008, tous niveaux confondus, le nombre d'apprentis dans l'enseignement supérieur n'a cessé de croître, passant de 156 à 6 146 apprentis. La plus forte progression se vérifie auprès du niveau III où, de 1990 à 2008, la moyenne annuelle de croissance s'élève à 302 apprentis. Le développement des formations par apprentissage de niveau II et I commence, d'une part, plus tardivement que dans l'enseignement supérieur court et connaît, d'autre part, un rythme de croissance de 37 apprentis/an de 1995 à 2008.

Au sein du niveau III, les effectifs d'apprentis en BTSA ont constamment augmenté de 1990 à 2008, sauf entre 2002 et 2003 (- 183 apprentis) alors que les effectifs relatifs aux titres homologués et aux CS connaissent une évolution beaucoup plus irrégulière au cours de cette période.

Les effectifs d'apprentis dans l'enseignement supérieur long ne représentent que 9% de l'ensemble des apprentis de l'enseignement supérieur. Les apprentis ingénieurs sont 6,7 fois plus nombreux en 2008 qu'en 1995. À noter la faible proportion des titres homologués et des CS préparés par la voie de l'apprentissage.

En BTSA, plus d'1 jeune sur 5 est apprenti. Ce sont les secteurs de la production et de l'aménagement qui sont les plus représentés avec une légère supériorité de la production. Les garçons restent majoritaires (70,3%) mais la part des filles est plus importante que dans le 2nd degré.

2nde pro

À compter de la rentrée 2009, la classe de seconde professionnelle (ou 2nde pro) est la première année du cursus en 3 ans conduisant au baccalauréat professionnel. La rénovation de la voie professionnelle se traduit par l'ouverture de 5 secondes professionnelles.

La 2nde pro est accessible après une classe de 3^e.

Apprenti

Un apprenti est un jeune âgé de 16 à 25 ans qui souhaite acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, par un titre inscrit au RNCP ou un titre d'ingénieur. Un apprenti est lié à un employeur par un contrat de travail de type particulier (le contrat d'apprentissage). La formation de l'apprenti se fait par alternance dans 2 lieux différents : l'entreprise et le CFA ou l'école d'ingénieur.

La durée du contrat d'apprentissage est en principe de 2 ans pour l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur court, 3 ans pour l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement supérieur long ou titre d'ingénieur. L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC, variant selon son âge et son ancienneté dans le contrat.

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il s'aligne, à partir de 2009, sur les baccalauréats des séries générale et technologique avec un cycle de référence de 3 ans après la classe de 3^e. Celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2nde pro), de 1^{re} professionnelle (ou 1^{re} pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1^{re} pro afin de permettre l'accès au cycle terminal (1^{re} pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEPA, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2nde GT, 1^{re} ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

À titre transitoire, à compter de la rentrée 2010, des parcours en 4 ans sont maintenus pour l'obtention du bac pro (classes de 1^{re} et de terminale) après un BEPA pour 6 spécialités de BEPA, ce qui est différent du dispositif adapté à certains jeunes.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire.

La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

BEP

Le brevet d'études professionnelles (ou BEP) est un diplôme de niveau V du MEN. Le BEPA est son équivalent au MAAP.

BEPA

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles rénové (BEPA rénové). Ce BEPA rénové est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAP et inscrit au RNCP.

À titre transitoire, 6 spécialités du BEPA continuent à être délivrées après un cycle de 2 années d'études. L'obtention du BEPA dans ces spécialités permet l'accès à un cycle de préparation du baccalauréat professionnel en 2 ans (ou au BTA).

Remarque : pour la rentrée scolaire 2010, les titulaires d'un BEPA obtenu à la session de juin 2010 pourront poursuivre leurs études en accédant directement en classe de 1^{re} pro.

BP

Le brevet professionnel (ou BP) est un diplôme de niveau IV.

Il est délivré selon la modalité des UC. S'il est en général préparé par des candidats de la formation continue, il est également accessible par la voie de l'apprentissage. Son objectif est l'insertion professionnelle.

BPA

Le brevet professionnel agricole (ou BPA) est un diplôme de niveau V.

Ce diplôme peut être délivré selon la modalité des UC. Il est accessible aux personnes pouvant justifier d'un niveau de fin de scolarité de la classe de 3^e ou ayant suivi le cycle complet conduisant au BEP ou au BEPA et aux titulaires d'un CAP ou d'un CAPA.

Ce diplôme à finalité professionnelle permet l'accès à la vie active.

BT

Le brevet de technicien (ou BT) est un diplôme de niveau IV du MEN. Le BTA est son équivalent au MAAP.

BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV. Le BTA se prépare en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de 2nde GT, ou en fin de scolarité de 1^{re}.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en CS ou en BTSA. Cette formation est en voie d'extinction.

BTS

Le brevet de technicien supérieur (ou BTS) est un diplôme de niveau III du MEN. Le BTSA est son équivalent au MAAP.

BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option ou à la spécialité.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est possible en CS, en BTSA en 1 an pour acquérir une compétence complémentaire, en classe de prélicence, en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT, pour accéder à un niveau II.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général ;
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré dans le RNCP ;
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

CAP

Le certificat d'aptitude professionnelle (ou CAP) est un diplôme de niveau V du MEN. Le CAPA est son équivalent au MAAP.

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e ou en 1 an pour la spécialité lad jockey-lad driver ou dans les COM. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en BEPA pour les 6 spécialités maintenues à titre transitoire, en BPA, bac pro, BTA, BP ou de préparer un CS. Le CAPA en 1 an est en voie d'extinction.

CLIPA

Les classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (ou CLIPA) ont été supprimées à la rentrée scolaire 2007. Les CLIPA accueillaient des élèves (âgés de 14 ans à moins de 18 ans) sous statut scolaire. Ces élèves recevaient une formation générale et une information sur les métiers de l'entreprise ainsi qu'une initiation préprofessionnelle.

Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau IV

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau III

Premier cycle supérieur de 2 années d'études post-baccalauréat : BTSA, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveaux II & I

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres inscrits au RNCP.

Second degré

L'enseignement du second degré (ou 2nd degré) regroupe l'enseignement dispensé dans les établissements publics et privés du MAAP hors BTSA et CPGE.

NOTE

Lorsque les classes de CAPA, BEPA, bac pro et de BTSA sont comptabilisées, respectivement les classes de CAP, BEP, bac pro et BTS du MEN présentes dans quelques établissements de l'enseignement agricole public sont incluses.

SAVOIR PLUS

www.chlorofil.fr rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 08-10 - Les apprentis à la rentrée 2007
- StatEA 07-09 - Les effectifs d'apprentis en 2006-2007



Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

DÉFINITIONS

CFA

Les centres de formation d'apprentis (ou CFA) sont des centres constitutifs des EPLEFPA ou des centres privés sous tutelle du MAAP.

Ils dispensent aux jeunes titulaires d'un contrat d'apprentissage une formation générale associée à une formation technologique et pratique qui complète la formation reçue en entreprise et s'articule avec elle.

Les CFA dispensent des enseignements en lien avec notamment les 4 secteurs de formation de l'enseignement agricole par voie scolaire.

Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur du MAAP regroupe l'enseignement supérieur court et l'enseignement supérieur long (formations de référence - ingénieur, vétérinaire, paysagiste, formations LMD, Mastères spécialisés, IPEF et ISPV).

SOURCES

- Enquête ARA au 31 décembre 2008

1- Les effectifs d'apprentis par région et niveau à la rentrée 2008 *France métropolitaine et DOM*

Régions	2 nd degré			Enseignement supérieur			Total		
	Niv. V	Niv. IV	Total	Niv. III	Niv. II	Niv. I	Total	Nb App.	Nb CFA
Alsace	620	188	808	50	0	0	50	858	2
Aquitaine	866	461	1 327	395	18	0	413	1 740	7
Auvergne	547	306	853	99	0	0	99	952	7
Basse-Normandie	646	326	972	183	0	0	183	1 155	8
Bourgogne	686	526	1 212	285	0	0	285	1 497	8
Bretagne	704	431	1 135	258	1	91	350	1 485	11
Centre	1 063	330	1 393	211	0	0	211	1 604	9
Champagne-Ardenne	605	135	740	25	0	0	25	765	5
Corse	59	37	96	0	0	0	0	96	2
Franche-Comté	418	577	995	370	0	0	370	1 365	7
Haute-Normandie	670	279	949	284	0	0	284	1 233	6
Île-de-France	1 063	651	1 714	125	20	68	213	1 927	8
Languedoc-Roussillon	499	366	865	115	0	0	115	980	8
Limousin	300	248	548	32	0	0	32	580	5
Lorraine	692	355	1 047	162	0	0	162	1 209	5
Midi-Pyrénées	549	431	980	341	33	0	374	1 354	11
Nord-Pas-de-Calais	924	531	1 455	299	0	131	430	1 885	7
Pays de la Loire	1 032	672	1 704	678	0	107	785	2 489	9
Picardie	1 047	517	1 564	295	18	0	313	1 877	3
Poitou-Charentes	346	237	583	103	10	0	113	696	5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 724	767	2 491	252	0	45	297	2 788	9
Rhône-Alpes	843	1 089	1 932	1 033	9	0	1 042	2 974	4
Total France métropolitaine	15 903	9 460	25 363	5 595	109	442	6 146	31 509	146
Guadeloupe	93	48	141	0	0	0	0	141	1
Guyane	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Réunion	286	59	345	0	0	0	0	345	2
Martinique	90	20	110	0	0	0	0	110	1
Total DOM	469	127	596	0	0	0	0	596	4
Total France métropolitaine et DOM	16 372	9 587	25 959	5 595	109	442	6 146	32 105	150
%	51	29,9	80,9	17,4	0,3	1,4	19,1	100	

Lecture : en Haute-Normandie, les 6 CFA accueillent 949 apprentis dont 670 dans le niveau V et 279 dans le niveau IV.

DÉFINITIONS

CS

Un certificat de spécialisation (ou CS) est associé à un niveau de diplôme et s'appuie sur un référentiel de formation. Il atteste de compétences professionnelles définies dans un référentiel d'évaluation et peut être délivré selon la modalité des UC.

MC

La mention complémentaire (ou MC) constitue une année supplémentaire de spécialisation qui peut être préparée à la suite de certains CAP ou BEP de l'Éducation nationale. Elle est sanctionnée par un diplôme de même niveau.

Titre inscrit au RNCP / TH

Les titres inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (ou RNCP) remplacent les TH depuis la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale. Même si les titres homologués (ou TH) n'existent plus, les titulaires conservent le bénéfice de la reconnaissance officielle de leur niveau de qualification, notamment au moment d'une embauche ou pour une promotion. Les titres valident des formations professionnelles plutôt spécifiques et souvent très pointues.

SOURCES

- Enquête ARA au 31 décembre 2008
- Enquête 51 jusqu'au 31 décembre 2005

1- L'évolution des effectifs d'apprentis du second degré par niveau des rentrées 1990 à 2008 France métropolitaine et DOM

Diplômes et autres formations	Rentrées											% en 2008
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
Niv. V												
CAPA	7 917	7 970	10 339	9 863	9 682	9 417	9 275	9 214	9 017	9 087	9 386	36,2
BEPA	1 354	3 573	5 200	5 160	5 130	5 271	5 405	5 216	5 216	5 772	5 779	22,3
BPA	nd	695	998	958	738	690	755	971	832	868	754	2,9
Autres ⁽¹⁾	nd	97	341	337	320	367	335	357	487	387	453	1,7
Total niv. V	9 271	12 335	16 878	16 318	15 870	15 745	15 770	15 758	15 552	16 114	16 372	63,1
Niv. IV												
Bac pro	50	268	3 711	3 817	4 147	4 450	4 618	5 180	5 478	5 596	5 709	22,0
BTA	680	2 175	629	590	381	202	140	76	67	85	52	0,2
BP	nd	952	2 865	2 790	2 645	2 746	2 876	2 880	3 028	3 116	3 159	12,2
Autres ⁽¹⁾	nd	14	197	227	272	316	500	622	568	595	667	2,6
Total niv. IV	730	3 409	7 402	7 424	7 445	7 714	8 134	8 758	9 141	9 392	9 587	36,9
Total 2nd degré	10 001	15 744	24 280	23 742	23 315	23 459	23 904	24 516	24 693	25 506	25 959	100,0

Lecture : à la rentrée 2008, les classes de CAPA accueillent 9 386 apprentis, soit 36,2% des effectifs d'apprentis du 2nd degré.

2- La répartition des effectifs d'apprentis du second degré par niveau et année à la rentrée 2008

France métropolitaine et DOM

Niv. de formation	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année ⁽²⁾	Cursus 1 an	Total	%
Niv. V	8 319	7 440	53	560	16 372	63,1
Niv. IV	4 879	4 402	0	306	9 587	36,9
Total	13 198	11 842	53	866	25 959	100
%	50,8	45,6	0,2	3,3	100	

Lecture : 8 319 apprentis suivent leur scolarité en 1^{re} année du niveau V, ce qui représente 63,1% des effectifs totaux d'apprentis du 2nd degré. Les apprentis de 1^{re} année des niveaux V et IV représentent 50,8% des effectifs totaux d'apprentis du 2nd degré.

(1) Titres inscrits au RNCP/TH, CS, MC.

(2) Le contrat d'apprentissage peut être signé pour une durée de 3 ans lors de la signature des contractants.

DÉFINITIONS

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

CS

Un certificat de spécialisation (ou CS) est associé à un niveau de diplôme et s'appuie sur un référentiel de formation. Il atteste de compétences professionnelles définies dans un référentiel d'évaluation et peut être délivré selon la modalité des UC.

Élève

Un élève est un jeune qui est en formation initiale dans un établissement d'enseignement du second degré.

MC

La mention complémentaire (ou MC) constitue une année supplémentaire de spécialisation qui peut être préparée à la suite de certains CAP ou BEP de l'Éducation nationale. Elle est sanctionnée par un diplôme de même niveau.

Titre inscrit au RNCP / TH

Les titres inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (ou RNCP) remplacent les TH depuis la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale. Même si les titres homologués (ou TH) n'existent plus, les titulaires conservent le bénéfice de la reconnaissance officielle de leur niveau de qualification, notamment au moment d'une embauche ou pour une promotion. Les titres valident des formations professionnelles plutôt spécifiques et souvent très pointues.

SOURCES

- Enquête ARA au 31 décembre 2008
- DécIEA Élèves

Les apprentis et les élèves du second degré par niveau de formation

1- La comparaison des effectifs d'apprentis et d'élèves du second cycle professionnel par statut d'enseignement et niveau de formation à la rentrée 2008 *France métropolitaine et DOM*

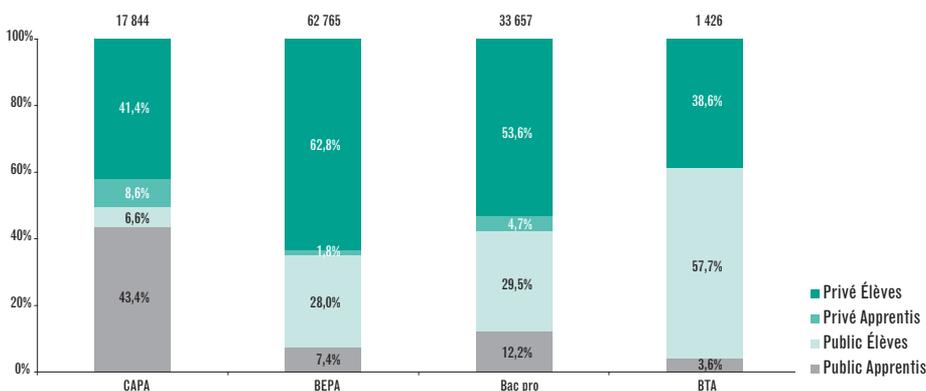
Diplômes et autres formations	Public				Privé				Public + Privé			
	App.	Élèves	Total	% App.	App.	Élèves	Total	% App.	App.	Élèves	Total	% App.
Diplômes												
CAPA	7 831	1 142	8 973	87,3	1 555	7 316	8 871	17,5	9 386	8 458	17 844	52,6
BEPA	4 669	17 509	22 178	21,1	1 110	39 477	40 587	2,7	5 779	56 986	62 765	9,2
BPA	560	nc	560	100,0	194	nc	194	100,0	754	nc	754	100,0
Total niv. V	13 060	18 651	31 711	41,2	2 859	46 793	49 652	5,8	15 919	65 444	81 363	19,6
BTA	52	823	875	5,9	0	551	551	0,0	52	1 374	1 426	3,6
Bac pro	4 125	9 872	13 997	29,5	1 584	18 076	19 660	8,1	5 709	27 948	33 657	17,0
BP	2 741	nc	2 741	100,0	418	nc	418	100,0	3 159	nc	3 159	100,0
Total niv. IV	6 918	10 695	17 613	39,3	2 002	18 627	20 629	9,7	8 920	29 322	38 242	23,3
Total diplômes	19 978	29 346	49 324	40,5	4 861	65 420	70 281	6,9	24 839	94 766	119 605	20,8
CS / MC												
Niv. V	231	nc	231	100,0	100	nc	100	100,0	331	nc	331	100,0
Niv. IV	162	nc	162	100,0	54	nc	54	100,0	216	nc	216	100,0
Total CS / MC	393	nc	393	100,0	154	nc	154	100,0	547	nc	547	100,0
Titres inscrits au RNCP												
Niv. V	74	nc	74	100,0	48	nc	48	100,0	122	nc	122	100,0
Niv. IV	111	nc	111	100,0	340	nc	340	100,0	451	nc	451	100,0
Titres inscrits au RNCP	185	nc	185	100,0	388	nc	388	100,0	573	nc	573	100,0
Total	20 556	29 346	49 902	41,2	5 403	65 420	70 823	7,6	25 959	94 766	120 725	21,5

Lecture : à la rentrée 2008, dans l'enseignement public, les apprentis représentent 87,3% des effectifs de CAPA.

2- La proportion des effectifs d'apprentis et d'élèves dans le second cycle professionnel par statut d'enseignement et niveau à la rentrée 2008 *France métropolitaine et DOM*



3- La proportion des effectifs d'apprentis et d'élèves dans le second cycle professionnel par statut d'enseignement et diplôme à la rentrée 2008 *France métropolitaine et DOM*



DÉFINITIONS

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

Élève

Un élève est un jeune qui est en formation initiale dans un établissement d'enseignement du second degré.

SOURCES

- Enquête ARA au 31 décembre 2008

Les apprentis et les élèves du second degré par région

1- La comparaison des effectifs d'apprentis et d'élèves du second cycle professionnel par région à la rentrée 2008

France métropolitaine et DOM

Régions	App.	Élèves	Total	% App.
Alsace	808	746	1 554	52,0
Aquitaine	1 327	5 645	6 972	19,0
Auvergne	853	2 909	3 762	22,7
Basse-Normandie	972	4 200	5 172	18,8
Bourgogne	1 212	3 622	4 834	25,1
Bretagne	1 135	10 447	11 582	9,8
Centre	1 393	4 539	5 932	23,5
Champagne-Ardenne	740	2 349	3 089	24,0
Corse	96	153	249	38,6
Franche-Comté	995	2 989	3 984	25,0
Haute-Normandie	949	1 651	2 600	36,5
Île-de-France	1 714	1 744	3 458	49,6
Languedoc-Roussillon	865	4 398	5 263	16,4
Limousin	548	1 795	2 343	23,4
Lorraine	1 047	2 014	3 061	34,2
Midi-Pyrénées	980	5 269	6 249	15,7
Nord-Pas-de-Calais	1 455	4 024	5 479	26,6
Pays de la Loire	1 704	10 672	12 376	13,8
Picardie	1 564	3 167	4 731	33,1
Poitou-Charentes	583	4 915	5 498	10,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 491	3 727	6 218	40,1
Rhône-Alpes	1 932	11 491	13 423	14,4
Total France métropolitaine	25 363	92 466	117 829	21,5
Guyane	0	238	238	0,0
Guadeloupe	141	611	752	18,8
Martinique	345	956	1 301	26,5
La Réunion	110	495	605	18,2
Total DOM	596	2 300	2 896	20,6
Total France métropolitaine et DOM	25 959	94 766	120 725	21,5

Lecture : en Rhône-Alpes, 1 932 apprentis suivent leurs études dans le 2nd degré. Les apprentis du 2nd degré représentent 14,4% de l'ensemble des effectifs d'apprentis et d'élèves du 2nd cycle professionnel.

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

SOURCES

- Enquête ARA au 31 décembre 2008

Les apprentis du second degré selon le secteur de formation

1- Les effectifs d'apprentis du second degré par secteur et niveau à la rentrée 2008 *France métropolitaine et DOM*

Secteurs de formation	Niv. V	Niv. IV	Total
Production	6 938	4 762	11 700
Aménagement	8 224	3 499	11 723
Transformation	207	407	614
Services	996	919	1 915
Commercialisation	386	541	927
Services aux personnes	494	374	868
Services aux entreprises	116	4	120
Total	16 365	9 587	25 952

Lecture : dans le secteur des services, 919 apprentis suivent leur scolarité dans le niveau IV, dont 374 dans la spécialité des services aux personnes.

2- Les effectifs féminins d'apprentis du second degré par secteur et niveau à la rentrée 2008 *France métropolitaine et DOM*

Secteurs de formation	Niv. V		Niv. IV		Total	
	Filles	% Filles	Filles	% Filles	Filles	% Filles
Production	1 875	27,0	1 209	25,4	3 084	26,4
Aménagement	302	3,7	184	5,3	486	4,1
Transformation	63	30,4	199	48,9	262	42,7
Services	705	70,8	696	75,7	1 401	73,2
Commercialisation	282	73,1	368	68,0	650	70,1
Services aux personnes	422	85,4	326	87,2	748	86,2
Services aux entreprises	1	0,9	2	50,0	3	2,5
Total	2 945	18,0	2 288	23,9	5 233	20,2

Lecture : dans le niveau V, les apprenties représentent 27% des effectifs d'apprentis du secteur de la production. Les apprenties représentent 20,2% des effectifs d'apprentis du 2nd degré.

DÉFINITIONS

CS

Un certificat de spécialisation (ou CS) est associé à un niveau de diplôme et s'appuie sur un référentiel de formation. Il atteste de compétences professionnelles définies dans un référentiel d'évaluation et peut être délivré selon la modalité des UC.

Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur du MAAP regroupe l'enseignement supérieur court et l'enseignement supérieur long (formations de référence - ingénieur, vétérinaire, paysagiste, formations LMD, Mastères spécialisés, IPEF et ISPV).

Ingénieur

Le titre d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur (CTI) se prépare dans une école publique ou privée de l'enseignement supérieur agricole.

MC

La mention complémentaire (ou MC) constitue une année supplémentaire de spécialisation qui peut être préparée à la suite de certains CAP ou BEP de l'Éducation nationale. Elle est sanctionnée par un diplôme de même niveau.

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

Titre inscrit au RNCP / TH

Les titres inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (ou RNCP) remplacent les TH depuis la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale. Même si les titres homologués (ou TH) n'existent plus, les titulaires conservent le bénéfice de la reconnaissance officielle de leur niveau de qualification, notamment au moment d'une embauche ou pour une promotion. Les titres valident des formations professionnelles plutôt spécifiques et souvent très pointues.

SOURCES

- Enquête ARA à partir du 31 décembre 2008
- Enquête 51 jusqu'au 31 décembre 2005
- Enquête pour l'année scolaire 2008-2009 sur les effectifs d'étudiants des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager - DGER
- DécIEA Élèves

Les apprentis dans l'enseignement supérieur

1- L'évolution des effectifs d'apprentis dans l'enseignement supérieur par niveau des rentrées 1990 à 2008

France métropolitaine et DOM

Niv. de formation	Rentrées										
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Niv. III											
BTSA	156	1 873	4 119	4 542	4 579	4 762	4 883	5 020	5 178	5 306	5 461
Titres homologués, CS	nd	46	151	205	146	175	223	140	127	116	134
Total niv. III	156	1 919	4 270	4 747	4 725	4 937	5 106	5 160	5 305	5 422	5 595
Niv. II											
Titres homologués		0	56	72	86	73	92	38	106	81	109
Niv. I											
Ingénieur		66	251	279	306	320	341	362	393	422	442
Total niv. II et I	0	66	307	351	392	393	433	400	499	503	551
Total	156	1 985	4 577	5 098	5 117	5 330	5 539	5 560	5 804	5 925	6 146

2- La comparaison des effectifs d'apprentis et d'étudiants dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2008

France métropolitaine et DOM

Niv. de formation	App.	Étudiants	Total	% App.
Niv. III				
BTSA	5 461	17 567	23 028	23,7
Titres homologués, CS	134	nc		
Niv. II				
Titres homologués	109	nc	109	100,0
Niv. I				
Ingénieur	442	11 010	11 452	3,9
Total	6 146	28 577	34 589	17,8

3- La répartition des effectifs d'apprentis dans l'enseignement supérieur selon le genre et le secteur de formation à la rentrée 2008

France métropolitaine et DOM

Secteurs de formation	Filles	Garçons	Total	% Filles
Production	651	1 600	2 251	28,9
Aménagement	323	1 827	2 150	15,0
Transformation	440	359	799	55,1
Services ⁽¹⁾	413	533	946	43,7
Commercialisation	366	526	892	41,0
Services aux personnes	31	5	36	86,1
Services aux entreprises	16	2	18	88,9
Total	1 765	4 160	5 925	29,8

(1) Seules les formations de BTSA sont comptabilisées dans le secteur des services.



	Présentation du chapitre	232
7.0	Les définitions transversales	234
7.1	Les stagiaires de la formation professionnelle continue	236
7.2	La formation professionnelle continue par affiliation d'établissement	238
7.3	La formation professionnelle continue par niveau de formation ..	240
7.4	La formation professionnelle continue par secteur de formation ..	242

Remarque

Les résultats d'analyse sont issus d'une enquête diffusée par la note de service DGER/MISSI/N2009-2118 du 24 novembre 2009. Sur 668 établissements publics et privés enquêtés, 343 ont répondu à l'enquête, soit un taux de répondants de 51,4%. Un stagiaire peut être compté une ou plusieurs fois en fonction du nombre de stages effectués dans une année civile.

La répartition par région (7.1)

En 2008, les 343 établissements qui ont répondu à l'enquête ont accueilli 120 350 stagiaires pour un volume total de 16 744 111 heures.

Seules 3 régions dépassent 1 million d'heures stagiaires : Pays de la Loire (1 649 331), Rhône-Alpes (1 249 477) et Midi-Pyrénées (1 166 956).

Dans les régions métropolitaines, le rapport est de 1 à 13 pour les heures-stagiaires entre l'Alsace (121 387) et les Pays de la Loire, et de 1 à 38 pour les effectifs stagiaires entre la Corse (439) et la région Rhône-Alpes (17 369).

L'affiliation des établissements (7.2)

50 % des établissements ayant répondu à l'enquête relèvent du secteur public.

17,2 % des stagiaires recensés ont suivi une formation dans un établissement non affilié à un établissement public ou un établissement privé rattaché à l'une des 3 fédérations. Les établissements non affiliés représentent 11 % des établissements ayant répondu à l'enquête.

La répartition de la formation selon les niveaux (7.3)

Les 3/4 des heures-stagiaires correspondent à des formations de niveau IV (41 % des heures suivies) ou de niveau V (29 %). Les formations de niveau III représentent 15 % du volume global d'heures-stagiaires. Les formations de niveau V ont une durée moyenne en heures égale à 2/3 des formations de niveau IV ou III. La durée moyenne des formations est de l'ordre de 42 heures.

Selon les résultats recueillis par l'enquête, les formations infra V ne représentent que 3 % du volume total. Les formations sans référence à un niveau de formation représentent quant à elles 12 % du volume total d'heures-stagiaires mais accueillent près de 41 % des stagiaires. La durée moyenne des formations est de l'ordre de 42 heures.

La répartition de la formation selon les secteurs professionnels (7.4)

En 2008, 50 % des heures de formation ont été suivies par des stagiaires inscrits dans le secteur de la production, 1/4 dans le secteur de l'aménagement et 1/5 dans le secteur des services. Comme dans la formation initiale, le secteur de la transformation est peu concerné et ne représente que 4 % des heures de formation dispensées. Seuls les centres publics étaient invités dans l'enquête à recenser des heures de formation relevant d'un domaine non agricole. Ces formations représentent environ 2 % du nombre d'heures totales recensées.

En 2008, chaque stagiaire inscrit dans un établissement ayant répondu à l'enquête a bénéficié en moyenne de 139,1 heures de formation. Le secteur de la production, avec 168 heures de formation par stagiaire, enregistre la moyenne la plus élevée. Le secteur de la transformation ainsi que les formations dans les domaines non agricoles dispensées dans les établissements ayant répondu à l'enquête concernent essentiellement des formations de courte durée, soit respectivement 70 et 62 heures de formation par stagiaire en moyenne pour 2008.

7 La formation professionnelle continue

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il s'aligne, à partir de 2009, sur les baccalauréats des séries générale et technologique avec un cycle de référence de 3 ans après la classe de 3^e. Celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2nde pro), de 1^{re} professionnelle (ou 1^{re} pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1^{re} pro afin de permettre l'accès au cycle terminal (1^{re} pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEPA, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2nde GT, 1^{re} ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

À titre transitoire, à compter de la rentrée 2010, des parcours en 4 ans sont maintenus pour l'obtention du bac pro (classes de 1^{re} et de terminale) après un BEPA pour 6 spécialités de BEPA, ce qui est différent du dispositif adapté à certains jeunes.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire.

La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) série « sciences et technologie de l'agronomie et du vivant : agronomie - alimentation - environnement - territoires » (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une 2nde GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSA, BTS, DUT et en CPGE.

BEPA

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles rénové (BEPA rénové). Ce BEPA rénové est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAP et inscrit au RNCP.

À titre transitoire, 6 spécialités du BEPA continuent à être délivrées après un cycle de 2 années d'études. L'obtention du BEPA dans ces spécialités permet l'accès à un cycle de préparation du baccalauréat professionnel en 2 ans (ou au BTA).

Remarque : pour la rentrée scolaire 2010, les titulaires d'un BEPA obtenu à la session de juin 2010 pourront poursuivre leurs études en accédant directement en classe de 1^{re} pro.

BP

Le brevet professionnel (ou BP) est un diplôme de niveau IV.

Il est délivré selon la modalité des UC. S'il est en général préparé par des candidats de la formation continue, il est également accessible par la voie de l'apprentissage. Son objectif est l'insertion professionnelle.

BPA

Le brevet professionnel agricole (ou BPA) est un diplôme de niveau V.

Ce diplôme peut être délivré selon la modalité des UC. Il est accessible aux personnes pouvant justifier d'un niveau de fin de scolarité de la classe de 3^e ou ayant suivi le cycle complet conduisant au BEP ou au BEPA et aux titulaires d'un CAP ou d'un CAPA.

Ce diplôme à finalité professionnelle permet l'accès à la vie active.

BPAM

Le brevet professionnel agricole et maritime (ou BPAM) est un diplôme de niveau V.

La formation se prépare sous la forme d'UC. Ce diplôme à finalité professionnelle confère à ses titulaires la capacité professionnelle exigée par la réglementation pour l'obtention d'une concession sur le domaine public maritime, ainsi que, selon certaines conditions, celle de bénéficier du régime des aides financières à l'installation (prêts « bonifiés », dotation « jeune agriculteur »).

BP JEPS

Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (ou BP JEPS) est un diplôme de niveau IV.

Créé en 2001, ce diplôme atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité obtenue (activités équestres, animation culturelle, golf).

BTS

Le brevet de technicien supérieur (ou BTS) est un diplôme de niveau III du MEN. Le BTSA est son équivalent au MAAP.

BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option ou à la spécialité.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est possible en CS, en BTSA en 1 an pour acquérir une compétence complémentaire, en classe de prélicence, en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT, pour accéder à un niveau II.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général ;
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré dans le RNCP ;
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

CAP

Le certificat d'aptitude professionnelle (ou CAP) est un diplôme de niveau V du MEN. Le CAPA est son équivalent au MAAP.

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e ou en 1 an pour la spécialité lad jockey-lad driver ou dans les COM. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en BEPA pour les 6 spécialités maintenues à titre transitoire, en BPA, bac pro, BTA, BP ou de préparer un CS. Le CAPA en 1 an est en voie d'extinction.

Ingénieur

Le titre d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur (CTI) se prépare dans une école publique ou privée de l'enseignement supérieur agricole.

Licence

Premier cursus du système LMD, la licence est préparée en 6 semestres. Elle se substitue à l'ancien DEUG en 2 ans suivi de la licence en 1 an.

Licence pro

La licence professionnelle (ou licence pro) est un diplôme de niveau II (bac+3) délivré par l'Université et créé en novembre 1999. La licence pro est accessible aux titulaires d'un BTSA, DUT, BTS, DEUST, aux étudiants ayant validé une L2 ou aux titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau III par l'État. Elle est conçue en étroite relation avec les professionnels de la spécialité. La formation dure 1 an et peut être suivie en formation initiale, par apprentissage, ou en formation continue. Elle comporte 12 à 16 semaines de stage et vise l'insertion professionnelle immédiate.

Master

Second cursus du système LMD, il se prépare en 4 semestres après la licence. Il correspond à un diplôme bac+5. Il correspond aux anciens DEA et DESS.

MS

Créé en 1985, le mastère spécialisé (ou MS) est une formation post-diplôme à orientation professionnelle d'une durée d'au moins 2 semestres. La formation inclut des enseignements théoriques, un travail personnel de recherche en entreprise et la soutenance d'une thèse professionnelle. Seules les grandes écoles membres de la CGE sont autorisées à proposer ces formations, à condition d'avoir obtenu une accréditation.

SAVOIR PLUS

www.chlorofil.fr rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 07-04 - La formation professionnelle continue en 2005
- StatEA 08-02 - La formation professionnelle continue dans l'enseignement agricole en 2006
- StatEA 08-08 - La formation professionnelle continue dans l'enseignement agricole en 2007



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

7 La formation professionnelle continue

DÉFINITIONS

FPC

La formation professionnelle continue (ou FPC) concerne les personnes qui ont quitté la formation initiale. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

Au MAAP, la FPC se déroule principalement dans les CFPPA et dans les établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager.

Heure-stagiaire

Pour une année civile donnée, les heures-stagiaires correspondent au nombre total d'heures de formation suivie par des adultes en formation. Il est calculé par le produit « présents en formation × durée de la formation ».

Stagiaire

Un stagiaire est un adulte qui suit une session de FPC.

SOURCES

- Enquête conduite auprès de tous les centres ou établissements d'enseignement agricole publics ou privés assurant de la FPC - DGER
343 centres ont répondu en 2008 soit un taux de réponse de 51,4 %

Les stagiaires de la formation professionnelle continue

1- Les heures-stagiaires et les effectifs par région recensés en 2008 - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Régions	Nombre d'établissements		Heures-stagiaires recensées	Eff. stagiaires recensés
	Enquêtés	Répondants		
Alsace	3	2	121 387	1 840
Aquitaine	43	19	955 016	5 621
Auvergne	17	15	543 857	3 473
Basse-Normandie	21	16	573 403	4 046
Bourgogne	38	11	479 790	4 699
Bretagne	44	22	796 796	6 208
Centre	12	11	496 737	4 150
Champagne-Ardenne	18	8	500 336	4 543
Corse	3	3	147 118	439
Franche-Comté	21	17	443 816	6 323
Haute-Normandie	17	8	446 988	1 969
Île-de-France	12	2	186 533	1 285
Languedoc-Roussillon	28	11	763 591	4 613
Limousin	9	8	428 877	3 250
Lorraine	22	13	683 525	3 136
Midi-Pyrénées	46	22	1 166 956	8 907
Nord-Pas-de-Calais	23	12	513 378	4 233
Pays de la Loire	73	34	1 649 331	12 164
Picardie	22	11	322 154	5 862
Poitou-Charentes	54	18	498 693	4 123
Provence-Alpes-Côte d'Azur	27	15	849 988	4 528
Rhône-Alpes	76	43	1 249 477	17 369
Etablissements nationaux	3	1	1 957 650	3 566
Total France métropolitaine	632	322	15 775 397	116 347
Guadeloupe	7	7	254 378	1 022
Guyane	3	1	44 692	326
La Réunion	14	6	362 198	1 196
Martinique	7	2	89 017	246
Total DOM	31	16	750 285	2 790
Mayotte	1	1	88 151	323
Nouvelle-Calédonie	3	3	85 188	688
Polynésie française	1	1	45 090	202
Total COM et Nouvelle-Calédonie	5	5	218 429	1 213
Total France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	668	343	16 744 111	120 350

Lecture : en Auvergne, sur 17 établissements publics et privés enquêtés, 15 ont répondu. Dans ces 15 établissements, 543 857 heures-stagiaires ont été dispensées pour 3 473 stagiaires.

7 La formation professionnelle continue

DÉFINITIONS

CNEAP

Le conseil national de l'enseignement agricole privé (ou CNEAP) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui relèvent du MAAP. Ce réseau fédère les lycées de l'enseignement agricole privé (LEAP) qui proposent des formations depuis la 4^e jusqu'au BTSA. Ce réseau comprend également des écoles d'ingénieurs.

UNMFREO

L'union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (ou UNMFREO) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé. Elles dispensent des formations de la 4^e de l'EA au BTSA.

Elle fédère majoritairement les maisons familiales rurales (ou MFR), associations uniques et autonomes, créées en 1937. Elles pratiquent une pédagogie de l'alternance avec des semaines de formation en entreprise et des semaines de formation à l'école.

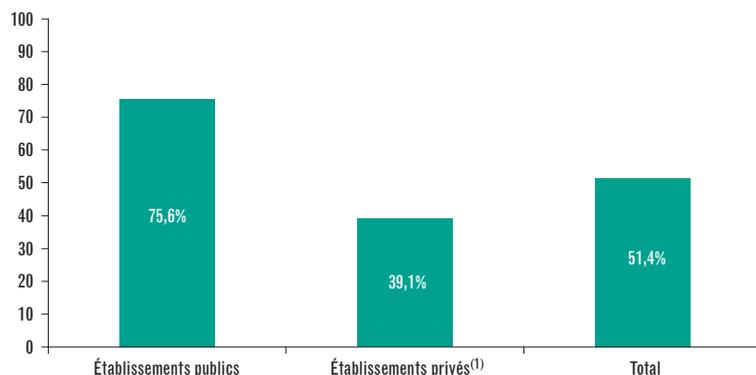
UNREP

L'union nationale rurale d'éducation et de promotion (ou UNREP) a été fondée en 1925. Elle est l'une des 3 fédérations des établissements d'enseignement agricole privé. Elle dispense des formations de la 4^e de l'EA au BTSA. Ces établissements proposent soit des formations à temps plein soit des formations scolaires par alternance.

SOURCES

- Enquête conduite auprès de tous les centres ou établissements d'enseignement agricole publics ou privés assurant de la FPC - DGER
343 centres ont répondu en 2008 soit un taux de réponse de 51,4 %

1- Le taux de réponse des établissements par statut d'enseignement à l'enquête sur la formation professionnelle continue 2008 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



2- Les heures-stagiaires et les effectifs par affiliation recensés en 2008

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Affiliation/Statut	Nombre d'établissements		Heures-stagiaires recensées		Eff. stagiaires recensés	
	Enquêtés	Répondants	Volume	%	Volume	%
CNEAP	105	41	956 344	5,7	5 466	4,5
UNMFREO	213	79	1 543 117	9,2	6 086	5,1
UNREP	22	15	886 866	5,3	3 929	3,3
Privé sans affiliation	103	38	1 211 275	7,2	20 703	17,2
Total privé⁽¹⁾	443	173	4 597 602	27,5	36 184	30,1
Public	225	170	12 146 509	72,5	84 166	69,9
Total	668	343	16 744 111	100	120 350	100

⁽¹⁾ Les établissements privés ont été invités à recenser les seules actions de formation relevant du champ de compétence-formation du MAAP et sanctionnées par un diplôme, ou titre, ou qualification professionnelle référencé au RNCP.

7 La formation professionnelle continue

DÉFINITIONS

FPC

La formation professionnelle continue (ou FPC) concerne les personnes qui ont quitté la formation initiale. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

Au MAAP, la FPC se déroule principalement dans les CFPPA et dans les établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager.

Heure-stagiaire

Pour une année civile donnée, les heures-stagiaires correspondent au nombre total d'heures de formation suivie par des adultes en formation. Il est calculé par le produit « présents en formation × durée de la formation ».

Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau IV

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau III

Premier cycle supérieur de 2 années d'études post-baccalauréat : BTSA, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveaux II & I

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres inscrits au RNCP.

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
 - Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
 - Services à la collectivité
 - Aménagement du territoire, développement, urbanisme
 - Protection et développement du patrimoine
 - Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement
- Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

Stagiaire

Un stagiaire est un adulte qui suit une session de FPC.

SOURCES

- Enquête conduite auprès de tous les centres ou établissements d'enseignement agricole publics ou privés assurant de la FPC - DGER
343 centres ont répondu en 2008
soit un taux de réponse de 51,4 %

La formation professionnelle continue par niveau de formation

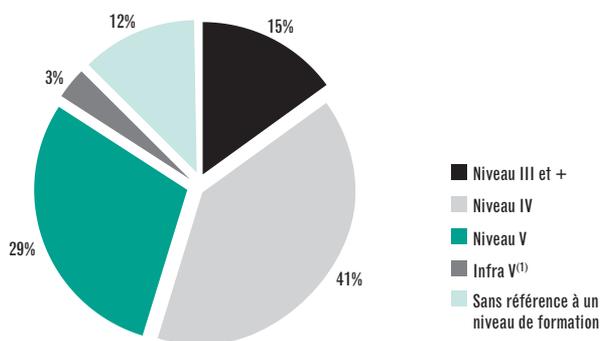
1- Les effectifs et les heures-stagiaires par niveau de formation recensés en 2008

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Effectifs recensés	Heures-stagiaires recensées	Moyenne d'heures par stagiaire
Infra V ⁽¹⁾	7 362	574 717	78,1
Niveau V	28 782	4 898 781	170,2
Niveau IV	24 930	6 675 488	267,8
Niveau III et +	9 367	2 508 179	267,8
Sans référence à un niveau de formation	49 909	2 086 946	41,8
Total	120 350	16 744 111	139,1

2- La répartition des heures-stagiaires par niveau de formation recensées en 2008

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



⁽¹⁾ Les formations infra V ne confèrent pas de niveau de formation. Les emplois accessibles n'exigent pas une formation au-delà de la scolarité obligatoire.

7 La formation professionnelle continue

DÉFINITIONS

FPC

La formation professionnelle continue (ou FPC) concerne les personnes qui ont quitté la formation initiale. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

Au MAAP, la FPC se déroule principalement dans les CFPPA et dans les établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager.

Heure-stagiaire

Pour une année civile donnée, les heures stagiaires correspondent au nombre total d'heures de formation suivie par des adultes en formation. Il est calculé par le produit « pré-sents en formation × durée de la formation ».

Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau IV

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau III

Premier cycle supérieur de 2 années d'études post-baccalauréat : BTSA, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveaux II & I

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres inscrits au RNCP.

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

Stagiaire

Un stagiaire est un adulte qui suit une session de FPC.

SOURCES

- Enquête conduite auprès de tous les centres ou établissements d'enseignement agricole publics ou privés assurant de la FPC - DGER
343 centres ont répondu en 2008
soit un taux de réponse de 51,4 %

La formation professionnelle continue par secteur de formation

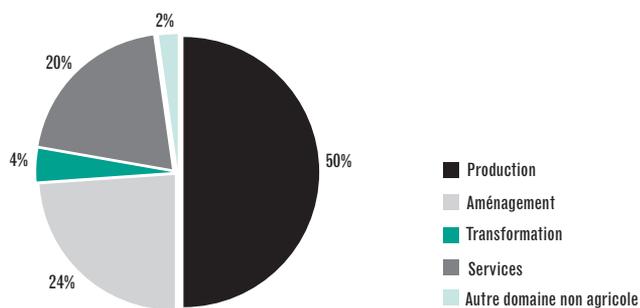
1- Les effectifs et les heures-stagiaires par secteur de formation recensés en 2008

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Secteur de formation	Effectifs recensés	Heures-stagiaires recensées	Moyenne d'heures par stagiaire
Production	49 008	8 246 174	168,3
Aménagement	31 221	4 085 603	130,9
Transformation	9 890	695 201	70,3
Services	23 806	3 313 108	139,2
Autre domaine non agricole	6 425	404 025	62,9
Total	120 350	16 744 111	139,1

2- La répartition des heures-stagiaires recensées par secteur de formation en 2008

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



	Présentation du chapitre	246
8.0	Les définitions transversales	248
8.1	Les diplômés de l'enseignement agricole	250
8.2	Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole	252
8.3	Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole par région	256
8.4	Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole selon les caractéristiques des diplômés	258
8.5	Les diplômés par examen du CAPA	260
8.6	Les diplômés par examen du BEPA	262
8.7	Les diplômés par examen du bac pro et du BTA	264
8.8	Les diplômés par examen du second cycle professionnel de l'enseignement agricole	266
8.9	Les diplômés par examen du BTSA	268
8.10	Les diplômés du BTSA par région	270
8.11	Les diplômés par examen du BTSA par spécialité	272
8.12	Les diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager	274
8.13	Les candidats diplômés par la VAE en 2009	278
8.14	Les diplômés par la VAE en 2009 et le cumul depuis 2003	280

Les effectifs de diplômés par examen

(8.1, 8.2, 8.4)

Dans la France métropolitaine et d'outre-mer, les élèves, apprentis, stagiaires et étudiants et les candidats libres et individuels qui se présentent à des examens organisés par le MAAP ont été 60 048 à obtenir un diplôme en 2009. 48,5 % de ces diplômes sont de niveau V, 36,1 % de niveau IV et 15,3 % de niveau III. En complément, 7 714 diplômes ont été délivrés par UC. Cette modalité concerne aussi 1 170 CS.

Le MAAP a délivré 48 258 diplômes du 2nd degré et 2 581 élèves, apprentis et stagiaires dans les établissements d'enseignement agricole, ont obtenu un diplôme délivré par le MEN, dont 1 637 un baccalauréat général série S dans la spécialité « biologie-écologie ».

Le nombre de diplômés du 2nd degré croît depuis 2005 et atteint 50 839 en 2009. Le BEPA/BEP est le diplôme le plus fréquemment délivré (46,6 %).

En 2009, le taux de réussite calculé sur l'ensemble des filières est le plus élevé depuis 10 ans et atteint 82,8 %. En 2009, le bac pro MAAP/MEN avec un taux de réussite particulièrement élevé de 89,2 %, génère une augmentation de 1 228 du nombre des diplômés. Le bac pro (MAAP) représente 66,3 % des diplômes délivrés au niveau IV et le bac techno 23,4 %.

La variabilité annuelle des taux de réussite à l'examen est plus forte pour les diplômés de niveau IV que pour les diplômés de niveau V.

La répartition régionale des effectifs de diplômés par examen du 2nd degré (8.3)

Les 3 régions Rhône-Alpes, Pays de la Loire et Bretagne, délivrent près du tiers des diplômes (31,9 %). Elles obtiennent des taux de réussite supérieurs à la moyenne nationale. Les écarts entre les régions métropolitaines pour le taux de réussite s'échelonnent entre 13,8 points pour le bac pro et 21,8 points pour le CAPA.

Les caractéristiques des diplômés du second degré (8.4)

85,5 % des diplômés de l'enseignement du 2nd degré sont des élèves et 11,3 % des apprentis. Le taux de réussite des apprentis est inférieur à celui des élèves d'au moins 5 points en CAPA, BEPA et bac pro. Parmi les élèves diplômés, 36 % sont issus des établissements publics. 52,4 % des diplômés du 2nd degré sont des filles, elles sont plus nombreuses dans le niveau V (62,5 %).

Les diplômés par examen (8.5, 8.6, 8.7, 8.8)

Le CAPA est très majoritairement délivré dans les options services en milieu rural et travaux paysagers. Le taux de réussite en CAPA dans le secteur des services (91,6 %) est supérieur d'environ 13 points à celui de l'aménagement (78,9 %).

Les spécialités de BEPA les plus délivrées concernent les services aux personnes, les productions animales et les travaux paysagers. Le secteur de la transformation enregistre le meilleur taux de réussite (84,2 %), le taux le plus faible correspondant au secteur de l'aménagement (77,1 %).

Les diplômés de bac pro sont les plus nombreux dans les spécialités services en milieu rural, productions animales et travaux paysagers. Ces 3 spécialités représentent 67,3 % des admis. Le meilleur taux de réussite en bac pro s'observe dans le secteur des services (92,1 %), il est supérieur de 4,9 points à celui de la production (87,2 %).

Le BTA enregistre ses meilleurs taux de réussite dans le secteur de la production avec la spécialité Animalier de laboratoire (96,9 %), mais elle dénombre le plus petit effectif des 3 spécialités proposées. L'écart est de 26,8 points avec la spécialité gestion de la faune sauvage (70,1 %).

45 % des diplômés délivrés dans le 2nd degré relèvent du secteur des services, 33,8 % de la production et 19,7 % de l'aménagement ; le secteur de la transformation ne représente que 1,5 % de ces diplômés.

Au niveau IV, le secteur de la production représente la part des diplômés délivrés la plus élevée (34,6 %).

La répartition des diplômés par niveau dans les secteurs de formation est relativement homogène : 2/3 pour le niveau V et 1/3 pour le niveau IV.

Si la filière CAPA permet de délivrer presque autant de diplômés dans chacun des secteurs production (33,1 %), aménagement (33,2 %) et services (33,7 %), la filière BEPA est marquée par une prédominance du secteur des services (45,6 %) et une moindre présence du secteur aménagement (16,9 %). Cette répartition se retrouve dans le bac pro avec une réduction accentuée de la part du secteur aménagement (18,2 %).

Les effectifs des diplômés de l'enseignement supérieur court (8.9, 8.10, 8.11)

En 2009, il a été délivré 9 098 BTSA et 93 BTS de l'Éducation nationale préparés dans des établissements de l'enseignement agricole.

Le nombre de diplômés délivrés au niveau III est en légère progression depuis 2007 mais reste en retrait par rapport à la période 2000-2004. Le taux de réussite atteint 73 % en 2009, après 4 années de résultats inférieurs.

En France métropolitaine et dans les DOM, en BTSA, la part des diplômés apprentis atteint 19,7 %, alors que les étudiants représentent 70,1 %. Le taux de réussite des apprentis (68,3 %) est en retrait de 8,6 points par rapport à celui des étudiants (76,9 %). Les établissements publics préparent 62,8 % des étudiants diplômés du BTSA. La part des filles parmi les diplômés du BTSA reste modeste (38,9 %) mais elle est en progression de 1,5 point par rapport à 2008.

La répartition régionale des diplômés de l'enseignement supérieur court (8.10)

Les régions Rhône-Alpes et Pays de la Loire ont délivré chacune environ 1 000 diplômés de BTSA, suivies des régions Bretagne et Aquitaine (environ 700). Ces 4 régions représentent 37,7 % des diplômés de BTSA en 2009. La variabilité régionale des résultats est la plus importante en BTSA.

Les diplômés par spécialité de l'enseignement supérieur (8.11, 8.12)

Le BTSA est délivré dans 27 spécialités. Celles du secteur production représentent 39,2 % des diplômés et celles du secteur aménagement 32,5 %. Les secteurs de la transformation et des services sont plus en retrait dans le niveau III avec respectivement 13,6 % et 14,7 % des diplômés. Le poids des secteurs entre le 2nd degré et les BTSA est différent : plus faible représentation de la transformation (1,5 %) et plus forte représentation des services (42,8 %) dans le 2nd degré. Les taux de réussite des diplômés des secteurs de l'aménagement (70,1 %) et de la production (71,9 %) sont inférieurs à la moyenne nationale (72,8 %). Le secteur de la transformation qui enregistre le taux de réussite le plus élevé (80,4 %) devance de 10,3 points le secteur aménagement. Les spécialités ACSE et aménagements paysagers sont celles qui admettent le plus grand nombre de candidats avec respectivement 1 550 et 1 223 admis. Les meilleurs taux de réussite s'observent dans la spécialité ANABIOTEC (84,4 %), la spécialité DARC enregistre le taux de réussite le plus faible (59,3 %) avec un faible effectif d'admis (61), suivi par la spécialité GDEA (62,8 %).

Les diplômés par la VAE (8.13, 8.14)

Au cours de l'année 2009, sur la France entière, 489 dossiers de demande de validation ont conduit à la délivrance de 409 diplômés de l'enseignement technique agricole, soit un taux de réussite de 83,6 %. Tous les secteurs et les niveaux de formation sont concernés, néanmoins le secteur de la production agricole prédomine (44,5 % en 2009). Le BP REA est le diplôme le plus délivré depuis janvier 2003. Depuis cette date, 1 780 candidats ont obtenu un diplôme de l'enseignement technique agricole par la VAE. 2009 se caractérise par le nombre le plus élevé de CS Responsable technico-commercial agro-fouritures de niveau III.

En 2009, les hommes représentent 80 % des diplômés délivrés. Leur moyenne d'âge est de 40,5 ans, celle des femmes de 37,9 ans.

Admis

Un admis est un diplômé.

Apprentissage

L'apprentissage est l'une des 2 voies de formation initiale. Il a pour but de donner à des jeunes de 16 à 25 ans une formation générale théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle. Celle-ci est sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel du second degré ou du supérieur, un titre d'ingénieur ou un titre inscrit au RNCP.

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il s'aligne, à partir de 2009, sur les baccalauréats des séries générale et technologique avec un cycle de référence de 3 ans après la classe de 3^e. Celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2nde pro), de 1^{re} professionnelle (ou 1^{re} pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1^{re} pro afin de permettre l'accès au cycle terminal (1^{re} pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEPA, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2nde GT, 1^{re} ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

À titre transitoire, à compter de la rentrée 2010, des parcours en 4 ans sont maintenus pour l'obtention du bac pro (classes de 1^{re} et de terminale) après un BEPA pour 6 spécialités de BEPA, ce qui est différent du dispositif adapté à certains jeunes.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire.

La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

Bac S

Le baccalauréat général série scientifique (ou bac S) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une classe de 2nde GT.

La formation permet d'acquérir une culture générale scientifique nécessaire à la poursuite d'études scientifiques longues.

Selon le dispositif encore en vigueur en 2009, le bac S proposé par les lycées relevant du MAAP se caractérise par un enseignement hebdomadaire obligatoire de 5 heures de biologie-écologie et 3 heures et demie d'agronomie - territoire - citoyeneté.

Remarque : la réforme du lycée sera mise en œuvre dès septembre 2010 pour les élèves de 2nde, en 2011 pour les élèves de 1^{re} et en 2012 pour les élèves de terminale.

Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) série « sciences et technologie de l'agronomie et du vivant : agronomie - alimentation - environnement - territoires » (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une 2nde GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSA, BTS, DUT et en CPGE.

BEP

Le brevet d'études professionnelles (ou BEP) est un diplôme de niveau V du MEN. Le BEPA est son équivalent au MAAP.

BEPA

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles rénové (BEPA rénové). Ce BEPA rénové est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAP et inscrit au RNCP.

À titre transitoire, 6 spécialités du BEPA continuent à être délivrées après un cycle de 2 années d'études. L'obtention du BEPA dans ces spécialités permet l'accès à un cycle de préparation du baccalauréat professionnel en 2 ans (ou au BTA).

Remarque : pour la rentrée scolaire 2010, les titulaires d'un BEPA obtenu à la session de juin 2010 pourront poursuivre leurs études en accédant directement en classe de 1^{re} pro.

BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Le BTA se prépare en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de 2nde GT, ou en fin de scolarité de 1^{re}.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en CS ou en BTSA. Cette formation est en voie d'extinction.

BTS

Le brevet de technicien supérieur (ou BTS) est un diplôme de niveau III du MEN. Le BTSA est son équivalent au MAAP.

BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option ou à la spécialité.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est possible en CS, en BTSA en 1 an pour acquérir une compétence complémentaire, en classe de prélicence, en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT, pour accéder à un niveau II.

Candidat libre

Un candidat libre à un examen est un candidat qui s'inscrit à une épreuve individuellement sans être lié administrativement à un établissement.

GAP

Le certificat d'aptitude professionnelle (ou CAP) est un diplôme de niveau V du MEN. Le CAPA est son équivalent au MAAP.

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e ou en 1 an pour la spécialité lad jockey-lad driver ou dans les COM. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en BEPA pour les 6 spécialités maintenues à titre transitoire, en BPA, bac pro, BTA, BP ou de préparer un CS. Le CAPA en 1 an est en voie d'extinction.

FOAD / FAD

Une formation ouverte et/ou à distance (ou FOAD / FAD) est un dispositif souple de formation organisé en fonction de besoins individuels ou collectifs (individus, entreprises, territoires). Elle comporte des apprentissages individualisés et l'accès à des ressources et à des compétences locales ou à distance. Elle n'est pas exécutée nécessairement sous le contrôle permanent d'un formateur.

Formation initiale

La formation initiale correspond, d'une part, à la formation scolaire suivie par les élèves et étudiants inscrits dans les établissements de l'enseignement technique et supérieur agricoles, et d'autre part, à la formation par apprentissage.

FPC

La formation professionnelle continue (ou FPC) concerne les personnes qui ont quitté la formation initiale. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

Au MAAP, la FPC se déroule principalement dans les CFPPA et dans les établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager.

Taux de réussite

Il correspond au rapport entre le nombre d'admis à l'examen et le nombre de présents à l'ensemble des épreuves.

Voie scolaire

La voie scolaire est l'une des 2 voies de formation initiale. Elle accueille les élèves des établissements d'enseignement du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur agricole.

NOTE

Dans l'enseignement agricole, les apprenants peuvent préparer certains diplômes du MEN.

SAVOIR PLUS

www.chlorofil.fr rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 10-03 - Résultats aux examens et diplômes délivrés dans l'enseignement agricole
- StatEA 09-07 - VAE : résultats chiffrés



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

DÉFINITIONS

CS

Un certificat de spécialisation (ou CS) est associé à un niveau de diplôme et s'appuie sur un référentiel de formation. Il atteste de compétences professionnelles définies dans un référentiel d'évaluation et peut être délivré selon la modalité des UC.

Diplôme national du brevet

Le diplôme national du brevet sanctionne la formation secondaire au terme de la classe de 3^e. Il est attribué sur la base de notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classes de 4^e et de 3^e.

UC

Les unités capitalisables (ou UC) sont des unités d'évaluation indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. Le diplôme ou titre pour lequel un candidat est inscrit, est délivré dès lors que l'ensemble des UC constitutives sont obtenues. Dans l'hypothèse où le diplôme ou le titre n'est pas délivré, chaque UC obtenue a une durée de validité de 5 ans.

SOURCES

- Collecte des résultats des diplômes MEN par la DGER auprès des DRAAF
- Enquête UC - DGER

Les diplômés de l'enseignement agricole

1- Les effectifs de diplômés⁽¹⁾ par examen (MAAP, MEN) du second degré et de l'enseignement supérieur court à la session 2009 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Diplômes	Total	%
Diplôme national du brevet	nd	0,0
CAPA-CAP	5 460	9,1
BEPA-BEP	23 680	39,4
BTA	491	0,8
Bac pro	14 381	23,9
Bac techno	5 190	8,6
Bac S	1 655	2,8
BTSA-BTS	9 191	15,3
Total	60 048	100,0

Lecture : 14 381 apprenants sont diplômés du bac pro à la session 2009 des examens, soit 23,9 % de l'ensemble des diplômés de l'enseignement agricole.

2- Les effectifs de diplômés par UC des établissements de l'enseignement agricole en 2008 et 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Diplômes et CS	2008	2009	Évol. 08-09 (%)
Niv. V			
BPA	1 263	1 233	-0,3
CAPA	2 728	2 824	1,0
Total niv. V	4 666	4 057	-6,1
Niv. IV			
BP	3 626	3 657	0,3
Total niv. IV	3 989	3 657	-3,3
CS	838	1 170	3,3
Total	8 818	8 884	0,7

Lecture : 2 824 candidats ont obtenu le diplôme de CAPA par UC en 2009 soit 1% de plus par rapport à 2008.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAP mais qui passent l'examen.

SOURCES

- Application Indexa 2
- DéciEA - Examen
- Collecte des résultats des diplômes MEN par la DGER auprès des DRAAF

1- Les effectifs de diplômés⁽¹⁾ par examen (MAAP, MEN) du second degré et le taux de réussite par diplôme à la session 2009 France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Diplômes MAAP		Diplômes MEN	
CAPA		CAP	
Admis	5 304	Admis	156
% Réussite	84,7	% Réussite	95,1
BEPA		BEP	
Admis	23 603	Admis	77
% Réussite	80,2	% Réussite	81,1
BTA			
Admis	491		
% Réussite	72,0		
Bac Pro		Bac Pro	
Admis	13 800	Admis	581
% Réussite	89,3	% Réussite	88,3
Bac techno		Bac techno	
Admis	5 060	Admis	130
% Réussite	76,1	% Réussite	87,8
		Bac S	
		Admis	1 637
		% Réussite	89,5
Total admis	48258	Total admis	2581

Lecture : à la session 2009 des examens, 23 603 candidats ont obtenu le diplôme du BEPA. Ce diplôme présente un taux de réussite de 80,2%.

2- L'évolution des effectifs de diplômés⁽¹⁾ par examen (MAAP, MEN) du second degré et le taux de réussite par diplôme aux sessions de 1995 à 2009 France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Diplômes	Sessions										
	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
CAP-CAPA											
Admis	10 408	5 618	5 731	5 101	4 391	4 639	4 985	5 063	5 144	5 279	5 460
% Réussite	79,7	82,0	83,2	82,6	83,0	84,3	84,2	82,4	83,8	85,7	85,0
BEP-BEPA											
Admis	18 229	24 320	24 787	22 358	22 639	22 708	23 564	24 004	23 577	24 691	23 680
% Réussite	77,1	81,6	84,6	81,7	81,8	81,7	83,4	82,3	80,8	82,8	80,2
BTA											
Admis	9 383	5 918	5 885	5 406	5 086	4 279	4 478	4 192	1 419	501	491
% Réussite	61,8	72,8	74,5	74,1	72,2	72,6	80,7	72,4	76,2	76,5	72,0
Bac pro											
Admis	345	7 679	8 272	8 301	8 540	8 675	8 711	8 870	12 540	13 153	14 381
% Réussite	71,6	82,3	82,8	80,5	81,7	81,0	79,8	80,6	80,6	81,1	89,2
Bac S											
Admis	1 314	1 406	1 393	1 343	1 416	1 310	1 279	1 527	1 448	1 552	1 637
% Réussite	72,5	78,2	80,1	84,9	85,9	83,0	79,8	86,8	84,4	89,3	89,5
Bac techno											
Admis	2 248	5 847	5 550	5 417	5 159	5 298	5 352	5 046	5 757	4 708	5 190
% Réussite	69,1	76,2	76,8	77,3	76,3	76,4	77,9	76,4	86,5	76,9	76,3
Total admis	41 927	50 788	51 618	47 926	47 231	46 909	48 369	48 702	49 885	49 884	50 839
% Réussite	73,0	79,9	81,9	80,2	80,2	80,3	81,8	80,5	81,7	82,1	82,8

Lecture : à la session 2000 des examens, 5 918 candidats ont obtenu le diplôme du BTA. Le taux de réussite pour ce diplôme, cette année-là, s'élève à 72,8%.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAP mais qui passent l'examen.

DÉFINITIONS

Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau IV

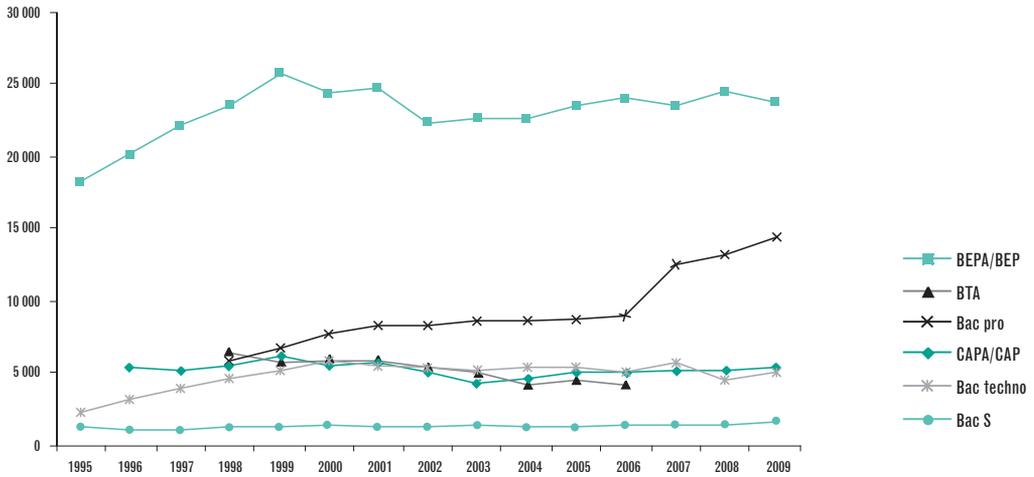
Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres inscrits au RNCP et CS.

SOURCES

- Application Indexa 2
- DéciEA - Examen
- Collecte des résultats des diplômes MEN par la DGER auprès des DRAAF

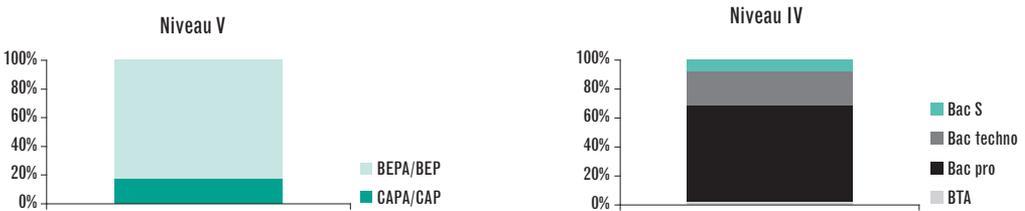
3- L'évolution des effectifs de diplômés⁽¹⁾ par examen (MAAP-MEN) du second degré par diplôme des sessions 1995 à 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



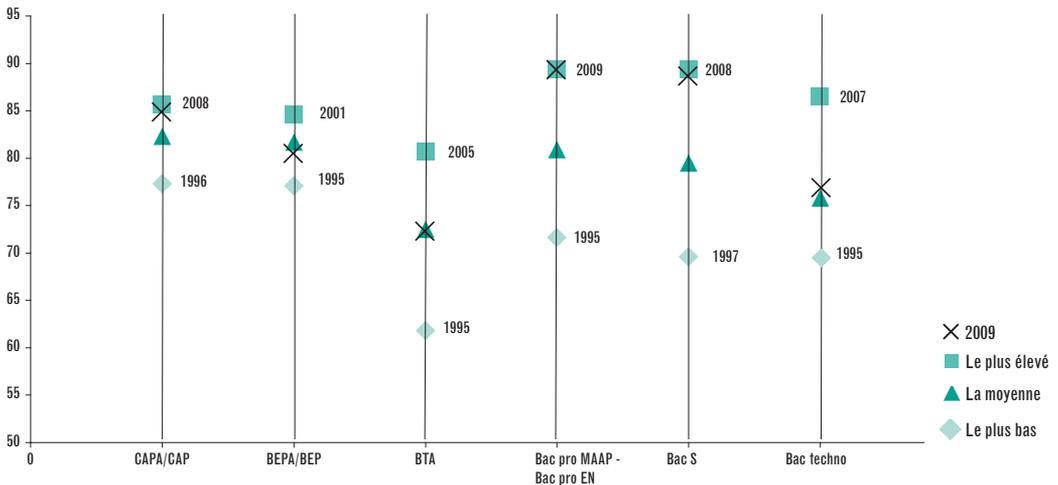
4- La part des effectifs de diplômés⁽¹⁾ (MAAP, MEN) du second degré par diplôme dans les niveaux V et IV à la session 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



5- La variabilité interannuelle des taux de réussite aux examens du second degré par diplôme (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAP mais qui passent l'examen.

SOURCES

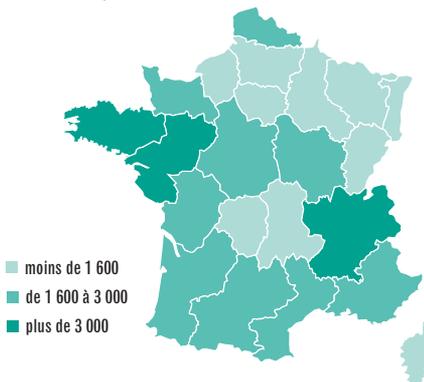
- Application Indexa 2
- DéciEA - Examen

1- La répartition régionale des effectifs de diplômés⁽¹⁾ par examen (MAAP) du second degré et le taux de réussite par diplôme à la session 2009 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

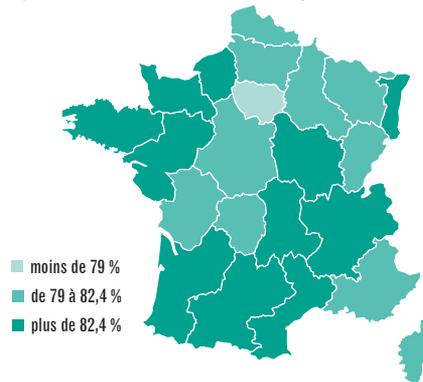
Régions	CAPA		BEPA		Bac pro		BTA		Bac techno		Total	
	Admis	% Réussite	Admis	% Réussite	Admis	% Réussite	Admis	% Réussite	Admis	% Réussite	Admis	% Réussite
Alsace	163	85,8	284	82,6	175	90,2	13	100,0	109	87,2	744	85,9
Aquitaine	116	82,3	1 460	84,0	840	91,4	66	75,9	303	76,5	2 785	84,9
Auvergne	88	86,3	665	79,7	500	91,7	0	nc	155	74,5	1 408	83,4
Basse-Normandie	331	90,9	1 081	87,5	581	87,9	19	76,0	126	75,0	2 138	87,2
Bourgogne	86	93,5	929	80,4	600	88,4	0	nc	214	75,6	1 829	82,8
Bretagne	446	90,8	2 361	82,4	1 460	90,0	42	75,0	369	75,2	4 678	84,6
Centre	337	80,8	1 095	77,0	624	88,0	41	87,2	217	68,2	2 314	79,4
Champagne-Ardenne	174	85,7	556	76,5	360	88,0	11	55,0	172	77,5	1 273	80,5
Corse	0	nc	36	80,0	12	100,0	0	nc	3	50,0	51	81,0
Franche-Comté	98	89,9	764	79,4	449	88,9	21	70,0	156	83,9	1 488	83,0
Haute-Normandie	204	84,0	572	83,7	277	88,5	0	nc	139	78,5	1 192	84,2
Île-de-France	280	74,7	505	73,0	336	89,6	0	nc	191	78,3	1 312	77,8
Languedoc-Roussillon	211	93,4	979	80,6	539	92,6	11	61,1	192	73,0	1 932	83,9
Limousin	21	72,4	413	78,5	285	85,1	49	73,1	110	71,9	878	79,1
Lorraine	173	84,8	646	78,3	386	88,7	0	nc	147	72,8	1 352	81,2
Midi-Pyrénées	180	94,2	1 228	82,0	711	91,6	33	70,2	378	76,8	2 530	84,2
Nord-Pas-de-Calais	280	82,4	942	78,8	563	86,2	24	68,6	328	78,7	2 137	80,9
Pays de la Loire	454	84,1	2 721	83,7	1 574	91,8	16	69,6	445	80,5	5 210	85,7
Picardie	266	83,6	726	75,4	344	84,3	14	45,2	108	67,9	1 458	77,6
Poitou-Charentes	181	84,2	1 043	77,9	633	86,7	34	73,9	202	83,5	2 093	81,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	366	87,4	870	72,3	493	93,4	10	66,7	259	75,3	1 998	79,6
Rhône-Alpes	540	88,5	2 840	85,0	1 476	92,0	76	84,4	570	78,4	5 502	86,3
Total France métropolitaine	4 995	85,8	22 716	81,0	13 218	89,9	480	73,8	4 893	76,7	46 302	83,3
Guadeloupe	54	88,5	146	68,9	108	89,3	0	nc	20	46,5	328	75,1
Guyane	11	84,6	27	56,3	20	90,9	0	nc	8	nc	66	67,3
Martinique	10	100,0	138	78,9	91	91,9	0	nc	27	90,0	266	84,7
La Réunion	91	88,3	152	72,4	116	87,9	0	nc	18	47,4	377	78,1
Total DOM	166	88,8	463	71,8	335	89,6	0	nc	73	57,9	1 037	77,9
Mayotte	17	89,5	18	60,0	5	nc	0	nc	0	nc	40	61,5
Polynésie française	41	78,8	44	78,6	10	76,9	0	nc	9	nc	104	79,4
Nouvelle-Calédonie	39	52,7	36	70,6	33	94,3	0	nc	15	83,3	123	69,1
Total COM et Nouvelle-Calédonie	97	66,9	98	71,5	48	75,0	0	nc	24	85,7	267	71,4
Candidats libres	46	41,4	326	54,9	199	63,6	11	34,4	70	57,9	652	55,7
Total	5 304	84,7	23 603	80,2	13 800	89,3	491	72,0	5 060	76,1	48 258	82,5

Lecture : à la session 2009 des examens, 5 502 candidats ont été diplômés dans la région Rhône-Alpes. Le taux de réussite de cette région est de 86,3%.

2- La répartition régionale des effectifs de diplômés⁽¹⁾ par examen (MAAP) du second degré à la session 2009 *France métropolitaine*



3- La représentation régionale du taux de réussite global aux diplômes⁽¹⁾ par examen (MAAP) du second degré à la session 2009 *France métropolitaine*



(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAP mais qui passent l'examen.

DÉFINITIONS

Apprenti

Un apprenti est un jeune âgé de 16 à 25 ans qui souhaite acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, par un titre inscrit au RNCP ou un titre d'ingénieur. Un apprenti est lié à un employeur par un contrat de travail de type particulier (le contrat d'apprentissage). La formation de l'apprenti se fait par alternance dans 2 lieux différents : l'entreprise et le CFA ou l'école d'ingénieur.

La durée du contrat d'apprentissage est en principe de 2 ans pour l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur court, 3 ans pour l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement supérieur long ou titre d'ingénieur. L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC, variant selon son âge et son ancienneté dans le contrat.

Formés à distance

La formation à distance est un système conçu pour permettre à des individus de se former sans se déplacer dans un lieu de formation et sans la présence physique d'un formateur.

SOURCES

- Application Indexa 2
- DéciEA - Examen

1- Les effectifs de diplômés par examen (MAAP) du second degré par diplôme et selon la nature de l'apprenant à la session 2009 - France métropolitaine et DOM

	Apprentis	Candidats libres	Adultes	Formés à distance	Élèves	Dont en établis. publics	Dont en établis. privés
CAPA							
Admis	1 513	47	215	1	3 431	722	2 709
% Réussite	82,8	43,1	78,8	25,0	87,9	81,8	89,7
BEPA							
Admis	1 835	311	261	47	21 050	6 406	14 644
% Réussite	71,6	54,5	81,3	75,8	81,6	81,0	81,9
BTA							
Admis	20	7	0	4	460	285	175
% Réussite	80,0	28,0	nc	57,1	73,6	74,4	72,3
Bac pro							
Admis	2 056	180	287	85	11 144	3 919	7 225
% Réussite	85,4	63,6	90,5	76,6	90,8	89,5	91,5
Bac techno							
Admis	nc	68	8	15	4 945	3 441	1 504
% Réussite	nc	59,6	72,7	68,2	76,4	77,3	74,2
Total Admis	5 424	613	771	152	41 030	14 773	26 257
% Réussite	79,5	55,6	83,6	73,8	83,6	82,1	84,5

Lecture : à la session 2009 des examens, 11 144 élèves ont obtenu de le diplôme du bac pro avec un taux de réussite de 90,8% parmi lesquels 7 225 diplômés étaient scolarisés dans un établissement privé de l'enseignement agricole.

2- Les effectifs de diplômés par examen (MAAP) du second degré par diplôme⁽¹⁾, selon l'âge et le genre à la session 2009 France métropolitaine et DOM

	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA				
18 ans et moins	1 550	1 737	3 287	47,2
19 ans	560	568	1 128	49,6
20 ans	144	201	345	41,7
21 ans et plus	122	325	447	27,3
Total CAPA	2 376	2 831	5 207	45,6
BEPA				
18 ans et moins	9 606	7 625	17 231	55,7
19 ans	2 324	1 539	3 863	60,2
20 ans	861	589	1 450	59,4
21 ans et plus	544	416	960	56,7
Total BEPA	13 335	10 169	23 504	56,7
Bac pro				
20 ans et moins	5 417	4 837	10 254	52,8
21 ans	1 188	1 020	2 208	53,8
22 ans	317	343	660	48,0
23 ans et plus	294	336	630	46,7
Total bac pro	7 216	6 536	13 752	52,5
BTA				
20 ans et moins	148	219	367	40,3
21 ans	28	55	83	33,7
22 ans	10	15	25	40,0
23 ans et plus	5	11	16	31,3
Total BTA	191	300	491	38,9
Bac techno				
18 ans	890	1 520	2 410	36,9
19 ans	719	1 014	1 733	41,5
20 ans	307	379	686	44,8
21 ans et plus	101	106	207	48,8
Total bac techno	2 017	3 019	5 036	40,1
Total	25 135	22 855	47 990	52,4

Lecture : à la session 2009 des examens, 10 254 diplômés du bac pro sont âgés de 20 ans et moins parmi lesquels 52,8% sont des filles.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAP mais qui passent l'examen.

DÉFINITIONS

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Application Indexa 2
- DéciEA - Examen

Les diplômés par examen du CAPA

1- Les diplômés⁽¹⁾ par examen (MAAP) du CAPA et le taux de réussite par spécialité à la session 2009 France métropolitaine et DOM

Spécialités de formation	Admis	% Réussite
Production		
Lad jockey - lad driver	73	92,4
Maréchalerie	70	49,0
Production agricole, matériels - Productions animales	243	91,7
Production agricole, matériels - Productions végétales	203	89,8
Productions horticoles - Pépinières	72	84,7
Productions horticoles - Productions florales et légumières	663	86,4
Productions horticoles - Productions fruitières	1	100,0
Soigneur d'équidés	324	92,3
Vigne et vin	72	80,9
Total production	1 721	85,8
Aménagement		
Travaux forestiers - Bûcheronnage	103	86,6
Travaux forestiers - Sylviculture	31	91,2
Travaux paysagers	1 596	78,2
Total aménagement	1 730	78,9
Services		
Services en milieu rural	1 756	91,6
Total services	1 756	91,6
Total CAPA	5 207	85,1

Lecture : à la session 2009 des examens, dans le secteur de la production, 324 candidats sont diplômés avec la spécialité Soigneur d'équidés du diplôme du CAPA, soit un taux de réussite de 92,3%.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAP mais qui passent l'examen.

DÉFINITIONS

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Application Indexa 2
- DéciEA - Examen

Les diplômés par examen du BEPA

1- Les diplômés⁽¹⁾ par examen (MAAP) du BEPA et le taux de réussite par spécialité à la session 2009
France métropolitaine et DOM

Spécialités de formation	Admis	% Réussite
Production		
Activités hippiques - Cavalier d'entraînement - lad driver - lad jockey	172	94,0
Activités hippiques - Maréchal-ferrant	107	73,8
Agriculture des régions chaudes	181	74,5
Agroéquipements	795	80,2
Animalerie-Laboratoire	53	94,6
Conduite de productions agricoles - Productions animales	3 323	80,9
Conduite de productions agricoles - Productions végétales	510	80,2
Conduite de productions agricoles - Vigne et vin	396	74,6
Elevage canin et félin	441	81,1
Productions aquacoles	151	88,8
Productions horticoles - Pépinières	247	72,4
Productions horticoles - Productions florales et légumières	1 051	76,8
Productions horticoles - Productions fruitières	23	79,3
Total production	7 450	80,5
Aménagement		
Aménagement de l'espace - Travaux paysagers	2 659	74,7
Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux	848	84,5
Travaux forestiers	459	78,7
Total aménagement	3 966	77,1
Transformation		
Transformation - IAA	141	80,6
Transformation - Laboratoire, contrôle de la qualité	324	85,9
Total transformation	465	84,2
Services		
Activités hippiques - Soigneur aide animateur	913	86,9
Services - Secrétariat accueil	500	80,1
Services - Services aux personnes	8 576	81,2
Services - Vente d'animaux de compagnie, de produits et accessoires d'animalerie	596	86,0
Services - Vente de produits frais	843	78,7
Services - Vente produits horticoles et de jardinage	195	76,8
Total services	11 623	81,1
Total BEPA	23 504	79,8

Lecture : à la session 2009 des examens, dans le secteur de l'aménagement, 459 candidats sont diplômés avec la spécialité Travaux forestiers du diplôme du BEPA, soit un taux de réussite de 78,7%.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAP mais qui passent l'examen.

DÉFINITIONS

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Application Indexa 2
- DéciEA - Examen

Les diplômés par examen du bac pro et du BTA

1- Les diplômés⁽¹⁾ par examen (MAAP) du bac pro et le taux de réussite par spécialité à la session 2009

France métropolitaine et DOM

Spécialités de formation	Admis	% Réussite
Production		
Agroéquipements	402	86,8
Conduite et gestion de l'élevage canin et félin	249	94,0
CGEA - Production du cheval	670	85,9
CGEA - Productions animales	2 212	85,6
CGEA - Productions végétales	570	86,9
CGEA - Vigne et vin	334	92,0
Productions aquacoles	144	96,0
Productions horticoles - Pépinières	127	86,4
Productions horticoles - Productions florales légumières	582	87,8
Productions horticoles - Productions fruitières	24	96,0
Total production	5 314	87,2
Aménagement		
Gestion et conduite de chantiers forestiers	336	92,3
Travaux paysagers	2 171	86,9
Total aménagement	2 507	87,6
Services		
Services en milieu rural	4 874	92,7
Technicien-conseil vente en animalerie	381	88,8
Technicien-conseil vente en produits horticoles et de jardinage	284	91,9
Technicien-vente et conseil qualité en produits alimentaires	341	87,2
Technicien-vente et conseil qualité en vins et spiritueux	51	98,1
Total services	5 931	92,1
Total bac pro	13 752	89,3

Lecture : à la session 2009 des examens, dans le secteur des services, 4 874 candidats sont diplômés avec la spécialité Services en milieu rural du diplôme du bac pro, soit un taux de réussite de 92,7%.

2- Les diplômés⁽¹⁾ par examen du BTA (MAAP) et le taux de réussite par spécialité à la session 2009

France métropolitaine et DOM

Spécialités de formation	Admis	% Réussite
Production		
Production - Animalier de laboratoire	31	96,9
Aménagement		
Aménagement de l'espace - Gestion de la faune sauvage	267	70,1
Transformation		
Transformation - Laboratoire d'analyses	193	71,7
Total BTA	491	72,0

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAP mais qui passent l'examen.

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

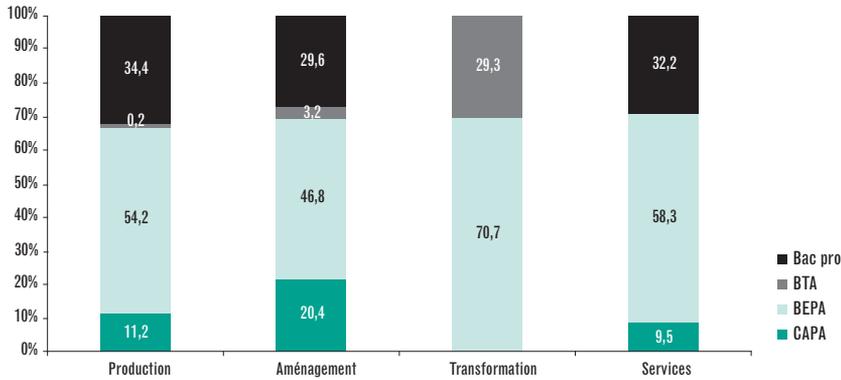
Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

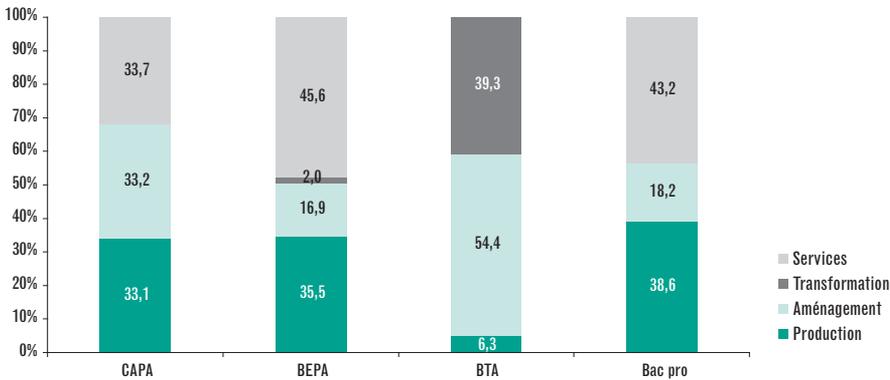
SOURCES

- Application Indexa 2
- DéciEA - Examen

1- La part des diplômés⁽¹⁾ par examen (MAAP) du second cycle professionnel selon la filière de formation au sein de chaque secteur de formation à la session 2009 *France métropolitaine et DOM*



2- La part des diplômés⁽¹⁾ par examen (MAAP) du second cycle professionnel selon le secteur de formation au sein de chaque filière de formation à la session 2009 *France métropolitaine et DOM*



(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAP mais qui passent l'examen.

DÉFINITIONS

Formés à distance

La formation à distance est un système conçu pour permettre à des individus de se former sans se déplacer dans un lieu de formation et sans la présence physique d'un formateur.

SOURCES

- Application Indexa 2
- DéciEA - Examen
- Collecte des résultats des diplômes MEN par la DGER auprès des DRAAF

Les diplômés par examen du BTSA

1- Les diplômés⁽¹⁾ par examen du BTSA et du BTS et le taux de réussite à la session 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Diplômes MAAP		Diplômes MEN	
BTSA		BTS	
Admis	9 098	Admis	93
% Réussite	72,8	% Réussite	71,5

Lecture : à la session 2009 des examens, 9 098 candidats ont obtenu le diplôme du BTSA soit un taux de réussite de 72,8%.

2- L'évolution des diplômés⁽¹⁾ par examen du BTSA et du BTS et le taux de réussite aux sessions de 1995 à 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Sessions										
	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Admis	8 386	11 294	11 044	11 081	10 508	10 128	9 630	9 377	8 789	9 126	9 191
% Réussite	68,7	76,8	76,8	75,4	73,1	73,0	71,0	72,2	69,9	72,3	72,8

Lecture : à la session 2003 des examens, 10 508 candidats ont obtenu le diplôme du BTSA et du BTS, soit un taux de réussite de 73,1%.

3- Les diplômés⁽¹⁾ par examen (MAAP) du BTSA selon la nature de l'apprenant à la session 2009

France métropolitaine et DOM

	Apprentis	Candidats libres	Adultes	Formés à distance	Élèves	Dont en établis. publics	Dont en établis. privés
Admis	1 786	412	422	93	6 357	3 991	2 366
% Réussite	68,3	49,3	75,9	53,4	76,9	77,3	76,2

Lecture : à la session 2009 des examens, 6 357 élèves ont obtenu le diplôme du BTSA avec un taux de réussite de 76,9% parmi lesquels 3 991 étaient scolarisés dans un établissement public de l'enseignement agricole.

4- Les diplômés⁽¹⁾ par examen (MAAP) du BTSA selon le genre et l'âge à la session 2009

France métropolitaine et DOM

	Filles	Garçons	Total	% Filles
21 ans et moins	2 101	3 281	5 382	39
22 ans	670	1 078	1 748	38,3
23 ans	318	502	820	38,8
24 ans et plus	443	677	1 120	39,6
Total	3 532	5 538	9 070	38,9

Lecture : à la session 2009 des examens, 1 748 candidats âgés de 22 ans ont obtenu le diplôme du BTSA dont 38,3% de filles.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAP mais qui passent l'examen.

SOURCES

- Application Indexa 2
- DéciEA - Examen

1- La répartition régionale des diplômés⁽¹⁾ du BTSA et le taux de réussite à la session 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Régions	Admis	% Réussite
Alsace	100	82,0
Aquitaine	668	74,6
Auvergne	228	74,3
Basse-Normandie	296	73,1
Bourgogne	342	74,2
Bretagne	730	75,9
Centre	346	73,6
Champagne-Ardenne	231	75,0
Corse	13	46,4
Franche-Comté	448	83,6
Haute-Normandie	207	77,5
Île-de-France	240	72,9
Languedoc-Roussillon	418	75,5
Limousin	266	67,0
Lorraine	254	76,0
Midi-Pyrénées	576	79,0
Nord-Pas-de-Calais	485	73,2
Pays de la Loire	951	76,9
Picardie	175	66,5
Poitou-Charentes	315	72,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	237	62,2
Rhône-Alpes	1 085	75,4
Total France métropolitaine	8 611	74,8
Guadeloupe	9	64,3
Guyane	0	nc
Martinique	15	55,6
La Réunion	19	46,3
Total DOM	43	52,4
Mayotte	0	nc
Polynésie française	13	76,5
Nouvelle-Calédonie	14	53,8
Total COM et Nouvelle-Calédonie	27	62,8
Candidats libres	417	48,9
Total	9 098	72,8

Lecture : à la session 2009 des examens, 730 candidats ont été diplômés dans la région Bretagne. Le taux de réussite de cette région est de 75,9%.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAP mais qui passent l'examen.

DÉFINITIONS

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Application Indexa 2
- DéciEA - Examen

1- Les diplômés⁽¹⁾ par examen (MAAP) du BTSA et le taux de réussite par spécialité à la session 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	Admis	% Réussite
Production		
ACSE	1 550	73,4
DARC	35	35,4
Génie des équipements agricoles	174	72,8
Productions horticoles	337	79,5
Productions animales	609	70,8
Productions aquacoles	121	68,4
Technologies végétales - Agronomie et systèmes de culture	259	71,2
Technologies végétales - Amélioration des plantes et technologie des semences	93	83,0
Technologies végétales - Protection des cultures	43	67,2
Viticulture œnologie	343	68,2
Total production	3 564	71,9
Aménagement		
Aménagements paysagers	1 223	69,3
GEMEAU - Etudes et projets d'aménagements hydrauliques urbains et agricoles	176	83,4
GEMEAU - Maîtrise de l'eau en agriculture et aménagement	105	78,9
GEMEAU - Gestion des services d'eau et d'assainissement	341	75,6
Gestion forestière	272	66,5
Gestion et protection de la nature - Animation nature	273	68,3
Gestion et protection de la nature - Gestion des espaces naturels	569	66,9
Total aménagement	2 959	70,1
Transformation		
ANABIOTEC	572	84,4
IAA - Industrie alimentaire	521	77,0
IAA - Industrie des viandes	44	81,5
IAA - Industrie laitière	97	77,6
Total transformation	1 234	80,4
Services		
Services en espace rural	315	84,0
Technico-commercial - Agrofournitures	111	79,3
Technico-commercial - Boissons vins et spiritueux	168	74,0
Technico-commercial - Produits alimentaires	361	69,7
Technico-commercial - Produits d'origine forestière	123	78,3
Technico-commercial - Végétaux d'ornement	263	71,3
Total services	1 341	75,1
Total	9 098	72,8

Lecture : à la session 2009 des examens, dans le secteur de la production, 1 550 candidats sont diplômés avec la spécialité ACSE du diplôme du BTSA, soit un taux de réussite de 73,4%.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAP mais qui passent l'examen.

DÉFINITIONS

Formation de référence

Les formations d'ingénieurs, les formations de vétérinaires et les formations de paysagistes constituent les formations de référence de l'enseignement supérieur long du MAAP.

Pôle de compétences

La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole de 2004 a conduit à la création de 7 pôles de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement » (STVE), que l'on peut définir comme des espaces de coopération scientifique, territoriaux et thématiques, entre :

- les établissements de l'enseignement supérieur agricole (publics et privés),
- les centres locaux des organismes de recherche (INRA, CEMAGREF, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD, AFSSA...),
- les universités et les écoles « Agro » sous tutelle MESR,
- les acteurs du développement (centres techniques, pôles de compétitivité...),

les configurations dépendant des situations locales.

SOURCES

- Enquête pour l'année scolaire 2008-2009 sur les effectifs de diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager - DGER

1- L'évolution du nombre de diplômés à l'issue d'une formation de référence des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager de 1998 à 2008 *France métropolitaine*

Pôles de compétences - Ecoles (Cursus)	1998	2002	2008
AgroSup Dijon	96	91	76
Total étudiants pôle Agrale	96	91	76
EI PURPAN (ex-ESAP)	108	96	142
ENVT	101	131	123
ENFA ⁽¹⁾	321	686	93
Total étudiants pôle Toulouse - Agri Campus	530	913	358
Montpellier SupAgro			
Cursus agronome (ex-ENSAM)	103	117	124
Cursus IAA Régions chaudes (ex-ENSIA) ⁽²⁾	nc	nc	24
Cursus ingénieurs de spécialisation ESAT (ex-CNEARC)	23	38	53
Total étudiants Agropolis International	126	155	201
VetAgroSup			
ENVL	124	138	110
ENITAC	79	106	101
ENSV ⁽³⁾	38	56	12
ISARA	87	86	107
Total étudiants pôle Estive	328	386	330
AgroParisTech - ENGREF			
Cursus forêt/FIF (ex-FIF ENGREF)	35	39	47
Total étudiants pôle FABELOR	35	39	47
Agrocampus Ouest			
CFR de Rennes			
Cursus agronome (ex-ENSAR)	119	120	118
Cursus agroalimentaire (ex-INSFA)	44	47	41
ISPA 3 ^e cycle	11	nc	nc
Cursus du lait (ex-IESIEL)	13	7	2
CFR d'Angers			
Cursus horticulture et paysage (ex-ENSHAP-INH)	nd	50	
Cursus horticulture et paysage (ex-ENIHP-INH)	nd		115
ENITHP (ex-INH)	62		
ONIRIS			
ENITIAA	103	98	91
ENVN	106	135	120
ESA	118	86	119
ESB	47	63	71
Total étudiants pôle de compétences Ouest	623	606	677
AgroParisTech			
Cursus agronome (ex-INA-PG)	248	225	202
Cursus IAA (ex-ENSIA) ⁽²⁾	74	123	77
Cursus IPEF (ex-ENGREF)	61	58	37
ISAA	12	nd	24
ENVA	120	132	117
ENSP	25	44	38
Total étudiants pôle STVE - Île-de-France	540	582	495
ENGEES	56	56	71
ENITAB	80	112	96
ESITPA	85	96	95
ISA ITIAPE (ex-ISAL)	93	117	114
Institut Polytechnique LaSalle Beauvais ⁽⁴⁾			
Cursus agriculture (ex-ISAB)	115	100	98
Cursus alimentation et santé (ex-ISAB)	nc	nc	55
Total étudiants hors pôle	429	481	529
Total	2 707	3 253	2 713

(1) L'ENFA est l'école nationale supérieure de formation d'enseignants du MAAP.

(2) En 1998 et 2002, les effectifs du cursus IAA régions chaudes (ex-ENSIA) sont comptabilisés avec les effectifs du cursus IAA (ex-ENSIA).

(3) L'ENSV est l'école des inspecteurs vétérinaires.

(4) L'institut Polytechnique LaSalle Beauvais propose également le cursus géologie - environnement cohabilité avec le MESR.

DÉFINITIONS

Doctorat

Troisième et dernier cursus du système LMD, il se prépare à l'issue du cursus master. Tous les étudiants titulaires du master peuvent se porter candidats à une inscription en thèse de doctorat, qu'ils aient obtenu un diplôme de master, ou qu'ils soient titulaires d'un titre d'ingénieur qui confère le grade de master.

La durée de préparation du doctorat est en règle générale de 3 ans. Il correspond à un diplôme bac+8.

Formation de référence

Les formations d'ingénieurs, les formations de vétérinaires et les formations de paysagistes constituent les formations de référence de l'enseignement supérieur long du MAAP.

Licence pro

La licence professionnelle (ou licence pro) est un diplôme de niveau II (bac+3) délivré par l'Université et créé en novembre 1999. La licence pro est accessible aux titulaires d'un BTS, DUT, BTS, DEUST, aux étudiants ayant validé une L2 ou aux titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau III par l'État. Elle est conçue en étroite relation avec les professionnels de la spécialité. La formation dure 1 an et peut être suivie en formation initiale, par apprentissage, ou en formation continue. Elle comporte 12 à 16 semaines de stage et vise l'insertion professionnelle immédiate.

Master

Second cursus du système LMD, il se prépare en 4 semestres après la licence. Il correspond à un diplôme bac+5. Il correspond aux anciens DEA et DESS.

Pôle de compétences

La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole de 2004 a conduit à la création de 7 pôles de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement » (STVE), que l'on peut définir comme des espaces de coopération scientifique, territoriaux et thématiques, entre :

- les établissements de l'enseignement supérieur agricole (publics et privés),
 - les centres locaux des organismes de recherche (INRA, CEMAGREF, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD, AFSSA...),
 - les universités et les écoles « Agro » sous tutelle MESR,
 - les acteurs du développement (centres techniques, pôles de compétitivité...),
- les configurations dépendant des situations locales.

NOTE

Les écoles ne délivrent pas la plupart de ces diplômes mais préparent les étudiants à leur acquisition.

SOURCES

- Enquête pour l'année scolaire 2008-2009 sur les effectifs de diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager - DGER

1- Les effectifs de diplômés de l'enseignement supérieur long (hors formations de référence) par école et par formation en 2008 France métropolitaine

Pôles de compétences - Ecoles (Cursus)	Licence pro	Cursus master	Cursus doctorat	Autres formations ⁽¹⁾
AgroSup Dijon	62	143	nc	82
Total étudiants pôle Agrale	62	143	nc	82
EI PURPAN (ex-ESAP)	17	nc	nc	nc
ENVT	nc	nc	nc	14
ENFA ⁽²⁾	23	33	nc	0
Total étudiants pôle Toulouse - Agri Campus	40	33	nc	14
Montpellier SupAgro				
Cursus agronome (ex-ENSAM)	93	38	44	53
Cursus IAA Régions chaudes (ex-ENSIA)	nc	15	nc	5
Total étudiants Agropolis International	93	53	44	58
VetAgroSup				
ENVL	nc	42	nc	20
ENITAC	30	32	nc	nc
ENSV ⁽³⁾	nc	nc	nc	13
ISARA	nc	nc	nc	4
Total étudiants pôle Estive	30	74	nc	37
Agrocampus Ouest				
Cursus agronome (ex-ENSAR)	nc	63	29	104
ONIRIS				
ENITIAA	27	82	nc	15
ENVN	nc	nc	nc	0
ESA	79	26	nc	78
Total étudiants pôle de compétences Ouest	106	171	29	197
AgroParisTech				
Cursus agronome (ex-INA-PG)	nc	142	nd	165
Cursus IAA (ex-ENSIA)	nc	77	nc	11
ENSP	nc	35	nc	nc
Total étudiants pôle STVE - Île-de-France	nc	254	nc	176
ENGEES	24	95	0	10
ENITAB	38	44	nc	7
ISA ITIAPE (ex-ISAL)	48	29	nc	0
Total étudiants hors pôle	110	168	0	17
Total	441	896	73	581

(1) Mastères spécialisés, CESIA, DAA, centres de 3^e cycle, CEAV, CES, 1^{er} cycle, licences TH et DU-DE, autres diplômés de 3^e cycle.

(2) L'ENFA est l'école nationale supérieure de formation d'enseignants du MAAP.

(3) L'ENSV est l'école des inspecteurs vétérinaires.

DÉFINITIONS

Candidat inscrit à la VAE

Un candidat à la VAE est dit « inscrit » lorsque la recevabilité de son dossier d'inscription est prononcée après instruction par le DRAAF ou par l'établissement d'enseignement supérieur. Cette inscription lui ouvre la possibilité de constituer un dossier de validation sans prescription de délai.

Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau IV

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau III

Premier cycle supérieur de 2 années d'études post-baccalauréat : BTS, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveaux II & I

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres inscrits au RNCP.

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
 - Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
 - Services à la collectivité
 - Aménagement du territoire, développement, urbanisme
 - Protection et développement du patrimoine
 - Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement
- Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

VAE

La validation des acquis de l'expérience (ou VAE) a été créée en 2002 par la loi de modernisation sociale (JO du 18 janvier 2002). Cette loi a institué le fait que toute personne engagée dans la vie active, à condition qu'elle puisse justifier d'une expérience de 3 ans minimum, est en droit de faire valider les acquis de son expérience en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'une qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle et enregistrés dans le RNCP.

La validation peut s'obtenir à partir des expériences en rapport avec le diplôme ou CS sollicité. Ces expériences sont décrites et analysées par le candidat dans un dossier dit « dossier de validation ». L'expérience prise en compte peut être salariée, non salariée ou bénévole.

L'évaluation est basée sur l'examen de ce dossier par un jury constitué en partie de membres professionnels. Sa décision peut se traduire par une validation complète du diplôme. Dans le cas contraire, le jury précise les compétences, connaissances et aptitudes restant à acquérir par le candidat et préconise des modalités possibles d'acquisition. La VAE est une nouvelle voie d'accès à la certification : elle permet à une personne d'obtenir un diplôme de l'enseignement technique du MAAP sans avoir un niveau de formation préalable et sans s'engager dans une voie de formation.

SOURCES

- Application Indexa2 VAE

Les candidats diplômés par la VAE en 2009

1- Les diplômés par la VAE enregistrés au cours de l'année 2009 par niveau pour les diplômés de l'enseignement technique agricole *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Niv.	Nombre de dossiers examinés en jury	Nombre de diplômés validés	Taux de réussite
Niv. III	223	196	87,9
Niv. IV	193	155	80,3
Niv. V	73	58	79,5
Total	489	409	83,6

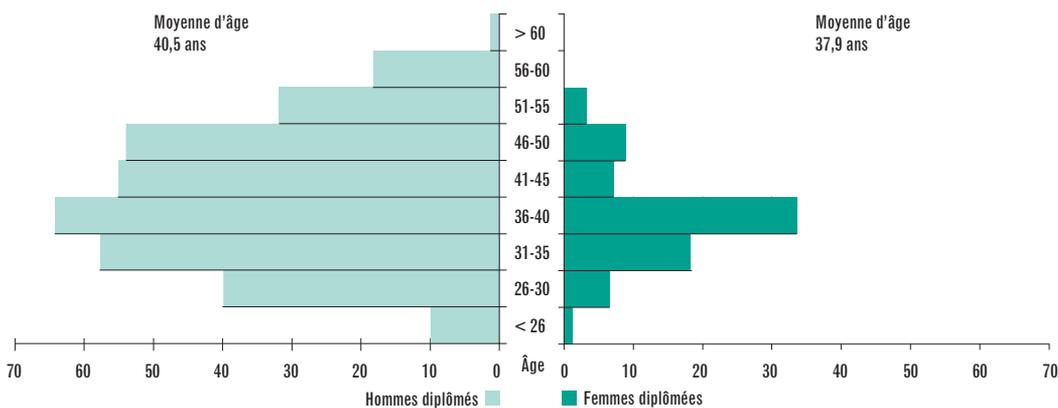
2- Les candidats inscrits à la VAE par secteur de formation et niveau en 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Secteurs de formation	Diplômés	%	Niv.		
			Niv. III	Niv. IV	Niv. V
Production	182	44,5	33	128	21
Aménagement	61	14,9	16	16	29
Transformation	16	3,9	10	6	0
Services	150	36,7	137	5	8
Total	409	100,0	196	155	58

3- La répartition des candidats diplômés par la VAE par tranche d'âge et genre en 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



DÉFINITIONS

BP

Le brevet professionnel (ou BP) est un diplôme de niveau IV.

Il est délivré selon la modalité des UC. S'il est en général préparé par des candidats de la formation continue, il est également accessible par la voie de l'apprentissage. Son objectif est l'insertion professionnelle.

Candidat inscrit à la VAE

Un candidat à la VAE est dit « inscrit » lorsque la recevabilité de son dossier d'inscription est prononcée après instruction par le DRAAF ou par l'établissement d'enseignement supérieur. Cette inscription lui ouvre la possibilité de constituer un dossier de validation sans prescription de délai.

CS

Un certificat de spécialisation (ou CS) est associé à un niveau de diplôme et s'appuie sur un référentiel de formation. Il atteste de compétences professionnelles définies dans un référentiel d'évaluation et peut être délivré selon la modalité des UC.

Diplômés par la VAE

Les diplômés de la VAE sont les candidats qui ont obtenu une validation complète du diplôme demandé, à l'issue de l'examen de leur dossier par le jury.

Enseignement supérieur court

L'enseignement supérieur court du MAAP regroupe les BTS, les CPGE et la classe de prélicence. Le diplôme délivré est le BTS.

Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau IV

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau III

Premier cycle supérieur de 2 années d'études post-baccalauréat : BTS, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveaux II & I

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres inscrits au RNCP.

Taux de réussite VAE

Le taux de réussite VAE est le ratio entre le nombre de diplômés par la VAE et le nombre de dossiers examinés par le jury.

VAE

La validation des acquis de l'expérience (ou VAE) a été créée en 2002 par la loi de modernisation sociale (JO du 18 janvier 2002). Cette loi a institué le fait que toute personne engagée dans la vie active, à condition qu'elle puisse justifier d'une expérience de 3 ans minimum, est en droit de faire valider les acquis de son expérience en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'une qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle et enregistrés dans le RNCP.

La validation peut s'obtenir à partir des expériences en rapport avec le diplôme ou CS sollicité. Ces expériences sont décrites et analysées par le candidat dans un dossier dit « dossier de validation ». L'expérience prise en compte peut être salariée, non salariée ou bénévole.

L'évaluation est basée sur l'examen de ce dossier par un jury constitué en partie de membres professionnels. Sa décision peut se traduire par une validation complète du diplôme. Dans le cas contraire, le jury précise les compétences, connaissances et aptitudes restant à acquérir par le candidat et préconise des modalités possibles d'acquisition. La VAE est une nouvelle voie d'accès à la certification : elle permet à une personne d'obtenir un diplôme de l'enseignement technique du MAAP sans avoir un niveau de formation préalable et sans s'engager dans une voie de formation.

SOURCES

- Application Indexa2 VAE

Les diplômés par la VAE en 2009 et le cumul depuis 2003

1- Les principaux diplômes du second degré et de l'enseignement supérieur court obtenus par la VAE en 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Diplôme	Niveau	Diplômés	% sur l'ensemble des diplômés 2009
CS/Responsable technico-commercial agrofournitures	III	121	29,6
BP/Responsable exploitation agricole	IV	94	23,0
CAPA/Travaux paysagers	V	18	4,4
BTSA/Technico-commercial agrofournitures	III	13	3,2
BP/Travaux paysagers	IV	8	2,0
BTSA/ACSE	III	8	2,0

2- Les diplômés par la VAE enregistrés du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2009 pour les diplômes de l'enseignement technique agricole

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Niveau	Nombre de dossiers examinés en jury	Effectifs cumulés des diplômés	Taux de réussite
Niv. III	817	561	68,7
Niv. IV	913	737	80,7
Niv. V	567	482	85,0
Total	2297	1780	77,5

3- Les principaux diplômes du second degré et de l'enseignement supérieur court obtenus par la VAE du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Diplôme	Niveau	Diplômés	% sur l'ensemble des diplômés cumulés entre 2003 et 2009
BP/Responsable exploitation agricole	IV	417	23,4
BPA/Chef exploitation polyculture-élevage	V	129	7,2
CS/Responsable technico-commercial agrofournitures	III	122	6,9
CAPA/Travaux paysagers	V	103	5,8
BTSA/ACSE	III	57	3,2
BTSA/Aménagements paysagers	III	48	2,7
BP/Travaux paysagers	IV	45	2,5
BP/Industries agro-alimentaires	IV	44	2,5
BTSA/ANABIOTEC	III	36	2,0
Bac Pro/Travaux paysagers	IV	32	1,8
BTSA/Technico-commercial agrofournitures	III	27	1,5
BTSA/Productions horticoles	III	23	1,3
BTSA/Viticulture œnologie	III	23	1,3
BTSA/Productions animales	III	21	1,2

	Présentation du chapitre	284
9.0	Les définitions transversales	286
9.1	La situation des diplômés sortis de la voie scolaire professionnelle et technologique de l'EA	288
9.2	Les poursuites d'études des diplômés sortis de la voie scolaire professionnelle et technologique de l'EA	290
9.3	La situation professionnelle des diplômés sortant de formation initiale scolaire professionnelle et technologique de l'EA	292
9.4	Les poursuites d'études des CAPA	294
9.5	La situation des diplômés « CAPA unique »	296
9.6	L'insertion et le chômage des diplômés « CAPA unique »	298
9.7	La répartition des emplois des diplômés « CAPA unique »	300
9.8	Les poursuites d'études des BEPA	302
9.9	La situation des diplômés « BEPA unique »	304
9.10	L'insertion et le chômage des diplômés « BEPA unique »	306
9.11	La répartition des emplois des diplômés « BEPA unique »	308
9.12	Les poursuites d'études des bac pro et des BTA	310
9.13	La situation des diplômés « bac pro unique »	314
9.14	La situation des diplômés « BTA unique »	316
9.15	L'insertion et le chômage des diplômés « bac pro unique » et « BTA unique »	318
9.16	La répartition des emplois des diplômés « bac pro unique » et « BTA unique »	320
9.17	Les poursuites d'études des diplômés du bac techno et du bac S	322
9.18	Les poursuites d'études des BTSA	326
9.19	La situation des diplômés « BTSA unique »	328
9.20	L'insertion et le chômage des diplômés « BTSA unique »	330
9.21	La répartition des emplois des diplômés « BTSA unique »	332
9.22	Les trajectoires des ingénieurs	334
9.23	La situation des ingénieurs	336

Remarque

Les informations présentées dans ce chapitre sont issues des enquêtes sur l'insertion professionnelle et le cheminement scolaire des anciens élèves de l'enseignement agricole, réalisées conjointement par AgroSup Dijon-Eduter et la DGER. Elles concernent exclusivement les diplômés : la finalité des enquêtes est d'évaluer dans quelle mesure chaque diplôme permet, pour les jeunes qui en sont titulaires, la poursuite d'études et/ou l'insertion professionnelle. Trois objectifs sont poursuivis :

- connaître le nombre de jeunes qui poursuivent des études diplômantes ou des formations spécifiques après avoir obtenu un diplôme de l'enseignement agricole ;
- analyser le processus d'insertion professionnelle aux différents niveaux de qualification ;
- caractériser précisément les emplois occupés par les jeunes diplômés, et cela en fonction des spécialités de formation.

Les anciens élèves du 2nd degré et de l'enseignement supérieur court sont interrogés à deux moments différents : 7 et 45 mois après l'obtention de leur diplôme.

L'insertion à 7 mois (9.1, 9.2, 9.3)

L'enquête « 7 mois » concerne les diplômés en 2008 des filières professionnelles et technologiques de tous les niveaux de formation sortis avant le 1^{er} octobre 2009 de la voie initiale scolaire de l'enseignement agricole. Plus précisément, sont interrogés les sortants des formations initiales scolaires de l'enseignement agricole : ils représentent un peu plus de 6 diplômés de la promotion 2008 sur 10.

Les résultats recueillis en février 2009 montrent le positionnement des différents diplômes de l'enseignement agricole sur le marché de la formation – hors la voie scolaire de l'enseignement agricole – et sur le marché du travail.

Tous les sortants diplômés d'une formation initiale scolaire proposée par un établissement d'enseignement agricole ne mettent pas un terme à leurs études. Ceux qui poursuivent le plus fréquemment des études, par la voie scolaire ou par apprentissage, sont

les diplômés du baccalauréat technologique (3 sur 4), suivis de ceux de CAPA et BEPA (plus d'1 sur 2). À l'inverse, moins de la moitié des titulaires du BTSA et moins de 4 bacheliers professionnels sur 10 optent pour une telle orientation.

L'insertion professionnelle est facilitée à mesure que le niveau du diplôme s'élève. Le taux net d'emploi passe de 51 % pour les diplômés des CAPA et BEPA à 72,4 % pour les bacheliers professionnels et s'élève à 77,9 % pour les diplômés du BTSA. Cet indicateur varie également très sensiblement selon le secteur de formation et le genre, ce qui semble révéler d'importantes inégalités sur le marché du travail.

L'insertion à 45 mois (9.4, 9.6, 9.7, 9.8, 9.9, 9.10, 9.11, 9.12, 9.13, 9.14, 9.15, 9.16, 9.17, 9.18, 9.19, 9.20, 9.21)

L'enquête menée 45 mois après l'obtention du diplôme a observé en 2008 le devenir des titulaires du BEPA et du BTSA sortis en 2004, et en 2009, celui des titulaires du CAPA et des bacheliers de la promotion 2005. Elle interroge les jeunes de la voie scolaire et les anciens apprentis. Ses résultats confirment les tendances observées à 7 mois quant à la finalité des diplômés de l'enseignement agricole.

Parmi les diplômés de la filière professionnelle, ceux des niveaux les moins élevés semblent plus incités à prolonger leur formation, et plus encore ceux issus de la voie scolaire que de l'apprentissage. Ainsi, la proportion de jeunes diplômés en poursuites d'études varie de 84,4 % (BEPA 2008, voie scolaire) à 28,7 % (BTSA 2008, apprentissage).

Les baccalauréats technologique et scientifique permettent de poursuivre des études, ce que fait la quasi-totalité de leurs titulaires. La plupart des bacheliers technologiques s'oriente en BTSA, BTS ou DUT. Une fois ce nouveau diplôme obtenu, la majorité interrompt sa formation. Les jeunes qui prolongent leurs études préparent le plus souvent une licence professionnelle. Les parcours des bacheliers scientifiques sont plus diversifiés, et peuvent mener à des formations supérieures longues à l'Université ou, plus rarement, en école d'ingénieurs.

Pour les diplômés professionnels de niveau IV et III, la finalité d'insertion professionnelle est vérifiée. En ce qui concerne le BEPA, et dans une moindre mesure le CAPA, cela est moins vrai puisqu'une offre de formation de niveau supérieur est proposée presque systématiquement à leurs titulaires.

La hiérarchie des diplômes sur le marché du travail s'en trouve confortée : si l'on compare uniquement les taux de chômage des jeunes qui sont entrés sur le marché du travail au niveau des diplômes obtenus (voir la définition des « diplômés uniques »), force est de constater que, de manière globale, le taux de chômage des diplômés du BTSA est nettement plus faible que celui des bacheliers, lui-même inférieur à celui des titulaires du BEPA et plus encore à celui des diplômés du CAPA. Plus le niveau de diplôme est élevé, plus l'insertion semble facilitée. Le même type de constat se retrouve lorsque l'on estime la part des jeunes diplômés qui bénéficient d'un emploi à durée indéterminée (CDI et indépendants), puisque celle-ci s'élève avec le niveau de formation.

Pour mieux rendre compte de la réalité, il faudrait nuancer cette tendance générale en mettant en évidence les disparités entre la situation des hommes et des femmes face à l'emploi – toujours ou presque à l'avantage des premiers – et entre les diplômés de formations différentes : les marchés du travail dans lesquels s'insèrent les diplômés de l'enseignement agricole n'offrent pas tous les mêmes opportunités ni des conditions d'emplois équivalentes. Plus encore, les données recueillies 45 mois après l'obtention du diplôme, qui nous renseignent sur la qualité des emplois à un moment où la situation du jeune diplômé sur le marché du travail est en voie de stabilisation, permettent d'apprécier la relation existant entre le poste de travail occupé et la formation reçue. La distribution des emplois des titulaires du CAPA et du BEPA est caractérisée par une forte proportion d'ouvriers (agricoles, paysagistes ou des travaux publics et de la construction) parmi les hommes issus des formations des secteurs de la production et de l'aménagement d'une part, par une majorité d'employées (notamment de la santé et du social), parmi les femmes diplômées du secteur des services d'autre part.

La répartition des emplois des diplômés du baccalauréat professionnel ou du BTA recouvre ici aussi celle des spécialités de formation selon le genre. Les hommes sortant du secteur de la production sont plus souvent agriculteurs ou ouvriers agricoles et ceux issus de l'aménagement ouvriers paysagistes. Les femmes, pour l'essentiel diplômées du BTA SMR, se retrouvent employées de la santé ou/et du social. Parmi celles titulaires d'un baccalauréat professionnel, on compte plus d'une employée de commerce sur trois.

Quant aux diplômés du BTSA, près d'un sur cinq s'installe en agriculture (notamment les hommes sortant des formations du secteur de la production). Les emplois correspondant aux professions intermédiaires (près d'1/2) recouvrent des profils variés : technico-commerciaux, chefs d'équipe paysagistes, techniciens agricoles chez les hommes, techniciennes dans l'agroalimentaire pour les femmes issues du secteur de la transformation, etc.

La primo-insertion de l'enseignement supérieur long (9.22, 9.23)

Le devenir des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur a également été étudié, grâce à l'enquête réalisée en 2007 auprès de la promotion 2002. Elle montre que les trajectoires empruntées par les ingénieurs, qui semblent dépendre notamment du genre de ces derniers et de l'établissement d'origine, sont variées : certaines sont caractérisées par la poursuite d'études, d'autres par des expériences professionnelles peu linéaires. De manière générale, l'entrée dans la vie active de ces jeunes diplômés s'effectue sans obstacle majeur. Cependant, les secteurs diversifiés dans lesquels ils travaillent ne leur offrent pas des emplois aux caractéristiques comparables : ceux qui sont embauchés par des entreprises privées bénéficient plus souvent de contrat à durée indéterminée et perçoivent de meilleures rémunérations que les salariés des organismes publics et parapublics.

Apprentissage

L'apprentissage est l'une des 2 voies de formation initiale. Il a pour but de donner à des jeunes de 16 à 25 ans une formation générale théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle. Celle-ci est sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel dusecond degré ou du supérieur, un titre d'ingénieur ou un titre inscrit au RNCP.

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il s'aligne, à partir de 2009, sur les baccalauréats des séries générale et technologique avec un cycle de référence de 3 ans après la classe de 3^e. Celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2nde pro), de 1^{re} professionnelle (ou 1^{re} pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1^{re} pro afin de permettre l'accès au cycle terminal (1^{re} pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEPA, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2nde GT, 1^{re} ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

À titre transitoire, à compter de la rentrée 2010, des parcours en 4 ans sont maintenus pour l'obtention du bac pro (classes de 1^{re} et de terminale) après un BEPA pour 6 spécialités de BEPA, ce qui est différent du dispositif adapté à certains jeunes.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire.

La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

Bac S

Le baccalauréat général série scientifique (ou bac S) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une classe de 2nde GT.

La formation permet d'acquérir une culture générale scientifique nécessaire à la poursuite d'études scientifiques longues.

Selon le dispositif encore en vigueur en 2009, le bac S proposé par les lycées relevant du MAAP se caractérise par un enseignement hebdomadaire obligatoire de 5 heures de biologie-écologie et 3 heures et demie d'agronomie - territoire - citoyenneté.

Remarque : la réforme du lycée sera mise en œuvre dès septembre 2010 pour les élèves de 2nde, en 2011 pour les élèves de 1^{re} et en 2012 pour les élèves de terminale.

Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) série « sciences et technologie de l'agronomie et du vivant : agronomie - alimentation - environnement - territoires » (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une 2nde GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSA, BTS, DUT et en CPGE.

BEPA

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles rénové (BEPA rénové). Ce BEPA rénové est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAP et inscrit au RNCP.

À titre transitoire, 6 spécialités du BEPA continuent à être délivrées après un cycle de 2 années d'études. L'obtention du BEPA dans ces spécialités permet l'accès à un cycle de préparation du baccalauréat professionnel en 2 ans (ou au BTA).

Remarque : pour la rentrée scolaire 2010, les titulaires d'un BEPA obtenu à la session de juin 2010 pourront poursuivre leurs études en accédant directement en classe de 1^{re} pro.

BP

Le brevet professionnel (ou BP) est un diplôme de niveau IV.

Il est délivré selon la modalité des UC. S'il est en général préparé par des candidats de la formation continue, il est également accessible par la voie de l'apprentissage. Son objectif est l'insertion professionnelle.

BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Le BTA se prépare en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de 2nde GT, ou en fin de scolarité de 1^{re}.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en CS ou en BTSA. Cette formation est en voie d'extinction.

BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option ou à la spécialité.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est possible en CS, en BTSA en 1 an pour acquérir une compétence complémentaire, en classe de prélicence, en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT, pour accéder à un niveau II.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général ;
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré dans le RNCP ;
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e ou en 1 an pour la spécialité lad jockey-lad driver ou dans les COM. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en BEPA pour les 6 spécialités maintenues à titre transitoire, en BPA, bac pro, BTA, BP ou de préparer un CS. Le CAPA en 1 an est en voie d'extinction.

CS

Un certificat de spécialisation (ou CS) est associé à un niveau de diplôme et s'appuie sur un référentiel de formation. Il atteste de compétences professionnelles définies dans un référentiel d'évaluation et peut être délivré selon la modalité des UC.

Diplômés « unique »

Les diplômés « unique » sont les diplômés entrés directement sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme ou une poursuite d'études qui n'a pas permis l'obtention d'un diplôme de niveau supérieur à celui du diplôme considéré.

Voie scolaire

La voie scolaire est l'une des 2 voies de formation initiale. Elle accueille les élèves des établissements d'enseignement du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur agricole.

SAVOIR PLUS

www.chlorofil.fr rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 07-05 - Le devenir en 2006 des diplômés du BEPA sortis en 2002
- StatEA 07-06 - Le devenir en 2006 des diplômés du BTSA sortis en 2002
- StatEA 08-04 - Le devenir en 2007 des diplômés du bac pro et du BTA sortis en 2003
- StatEA 08-05 - Le devenir en 2007 des diplômés du bac techno et du bac S sortis en 2003
- StatEA 08-07 - Le devenir en 2006 et 2007 des apprentis diplômés des niveaux V, IV et III sortis en 2002 et 2003
- StatEA 09-04 - Le devenir en 2008 des diplômés du BEPA sortis en 2004
- StatEA 09-06 - Le devenir en 2008 des diplômés du BTSA sortis en 2004
- StatEA 10-01 - Le devenir des sortants des formations initiales scolaires professionnelles et technologiques



Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
 - Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
 - Services à la collectivité
 - Aménagement du territoire, développement, urbanisme
 - Protection et développement du patrimoine
 - Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement
- Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

NOTE

En 2009, 36 475 sortants de la voie scolaire professionnelle et technologique de l'EA ont été recensés.

Une enquête sur le devenir de ces sortants a été réalisée en 2009. Elle porte sur 6 044 sortants de classes de terminales professionnelles et technologiques de la voie scolaire de 100 établissements échantillonnés selon leur localisation et leur affiliation au sein de la France métropolitaine, DOM et COM.

3 124 individus ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 51,7%. Cette population a été redressée afin d'améliorer sa représentativité selon les critères de l'échantillonnage mais également selon le diplôme préparé et le secteur de formation. Parmi les 3 124 sortants répondants, 2 532 sont diplômés soit 81%, c'est sur cette population que porte l'ensemble des données présentées ci-contre.

SOURCES

- Enquête statistique réalisée au 1^{er} février 2009 sur le suivi des élèves sortant des établissements d'enseignement technique agricole

1- La situation au 1^{er} février 2009⁽¹⁾ des diplômés en 2008 sortis de la voie scolaire professionnelle et technologique par genre (en %) *France métropolitaine, DOM et COM*

	Eff.	Poursuite d'études	En emploi	En recherche d'emploi	En stage	Sans emploi volontairement	Total
Hommes	1 016	55,0	31,6	11,0	1,3	1,1	100,0
Femmes	1 504	47,3	29,4	19,5	1,8	2,0	100,0
Total	2 520	50,4	30,3	16,1	1,6	1,6	100,0

(dont 11 non réponses)

2- La situation au 1^{er} février 2009⁽¹⁾ des diplômés en 2008 sortis de la voie scolaire professionnelle et technologique par diplôme obtenu (en %) *France métropolitaine, DOM et COM*

	Eff.	Poursuite d'études	En emploi	En recherche d'emploi	En stage	Sans emploi volontairement	Total
BEPA / CAPA	1 366	55,3	22,0	19,1	2,1	1,5	100,0
Bac pro / BTA	614	38,2	43,4	15,3	1,2	1,9	100,0
Bac techno (dont EN)	104	76,1	15,2	4,9	1,7	2,1	100,0
BTSA	447	46,7	40,3	10,8	0,6	1,6	100,0
Total	2 531	50,6	30,1	16,1	1,6	1,6	100,0

3- La situation au 1^{er} février 2009⁽¹⁾ des diplômés en 2008 sortis de la voie scolaire professionnelle et technologique par secteur de formation (en %) *France métropolitaine, DOM et COM*

Secteurs de formation	Eff.	Poursuite d'études	En emploi	En recherche d'emploi	En stage	Sans emploi volontairement	Total
Production	757	48,5	36,7	12,4	2,0	0,4	100,0
Aménagement	327	56,9	23,8	17,1	0,2	2,0	100,0
Transformation	214	59,5	21,4	14,0	2,1	3,0	100,0
Services	1 123	45,8	30,7	19,7	1,7	2,1	100,0
Général ⁽²⁾	110	74,0	15,8	6,6	1,6	2,0	100,0
Total	2 531	50,6	30,1	16,1	1,6	1,6	100,0

(1) Soit 7 mois après la sortie avec diplôme de la voie scolaire professionnelle et technologique.

(2) Bac techno dont EN.

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
 - Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
 - Services à la collectivité
 - Aménagement du territoire, développement, urbanisme
 - Protection et développement du patrimoine
 - Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement
- Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

NOTE

En 2009, 36 475 sortants de la voie scolaire professionnelle et technologique de l'EA ont été recensés.

Une enquête sur le devenir de ces sortants a été réalisée en 2009. Elle porte sur 6 044 sortants de classes de terminales professionnelles et technologiques de la voie scolaire de 100 établissements échantillonnés selon leur localisation et leur affiliation au sein de la France métropolitaine, DOM et COM.

3 124 individus ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 51,7%. Cette population a été redressée afin d'améliorer sa représentativité selon les critères de l'échantillonnage mais également selon le diplôme préparé et le secteur de formation. Parmi les 3 124 sortants répondants, 2 532 sont diplômés soit 81%, c'est sur cette population que porte l'ensemble des données présentées ci-contre.

SOURCES

- Enquête statistique réalisée au 1^{er} février 2009 sur le suivi des élèves sortant des établissements d'enseignement technique agricole

1- La voie de formation choisie par les diplômés en 2008 sortis de la voie scolaire professionnelle et technologique en poursuite d'études au 1^{er} février 2009⁽¹⁾ par diplôme obtenu et par genre (en %) *France métropolitaine, DOM et COM*

	Hommes		Femmes		Total	
	Voie scolaire ⁽²⁾	Voie de l'apprentissage ⁽³⁾	Voie scolaire ⁽²⁾	Voie de l'apprentissage ⁽³⁾	Voie scolaire ⁽²⁾	Voie de l'apprentissage ⁽³⁾
BEPA / CAPA	15,6	84,4	74,6	25,4	51,3	48,7
Bac pro / BTA	32,7	67,3	77,8	22,2	58,6	41,4
Bac techno (dont EN)	46,4	53,6	78,5	21,5	60,2	39,8
BTSA	86,1	13,9	89,2	10,8	87,4	12,6
Total	36,0	64,0	77,2	22,8	59,1	40,9

Lecture : parmi les hommes diplômés de BEPA qui ont poursuivi des études, 15,6% ont choisi la voie scolaire.

2- La voie de formation choisie par les diplômés en 2008 sortis de la voie scolaire professionnelle et technologique en poursuite d'études au 1^{er} février 2009⁽¹⁾ par secteur de formation et par genre (en %) *France métropolitaine, DOM et COM*

Secteurs de formation	Hommes		Femmes		Total	
	Voie scolaire ⁽²⁾	Voie de l'apprentissage ⁽³⁾	Voie scolaire ⁽²⁾	Voie de l'apprentissage ⁽³⁾	Voie scolaire ⁽²⁾	Voie de l'apprentissage ⁽³⁾
Production	20,9	79,1	50,6	49,4	30,4	69,6
Transformation	71,8	28,2	91,4	8,6	81,8	18,2
Services	62,9	37,1	81,5	18,5	79,6	20,4
Aménagement	33,5	66,5	84,9	15,1	43,6	56,4
Général ⁽⁴⁾	44,4	55,6	77,2	22,8	58,4	41,6
Total	36,0	64,0	77,2	22,8	59,1	40,9

Lecture : 49,4% des diplômées en 2008 sorties de la voie scolaire et professionnelle et technologique poursuivent leurs études dans le secteur de la production par la voie de l'apprentissage au 1^{er} février 2009. Au 1^{er} février 2009, 81,8% des diplômés en 2008 sortis de la voie scolaire professionnelle et technologique poursuivent leurs études dans le secteur de la transformation par la voie scolaire et 18,2% par la voie de l'apprentissage.

(1) Soit 7 mois après la sortie avec diplôme de la voie scolaire professionnelle et technologique.

(2) Voie scolaire des ministères de l'Education nationale et de la Santé et des sports.

(3) Voie de l'apprentissage du MAAP, du MEN et des autres ministères.

(4) Bac techno dont EN.

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
 - Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
 - Services à la collectivité
 - Aménagement du territoire, développement, urbanisme
 - Protection et développement du patrimoine
 - Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement
- Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

NOTE

En 2009, 36 475 sortants de la voie scolaire professionnelle et technologique de l'EA ont été recensés.

Une enquête sur le devenir de ces sortants a été réalisée en 2009. Elle porte sur 6 044 sortants de classes de terminales professionnelles et technologiques de la voie scolaire de 100 établissements échantillonnés selon leur localisation et leur affiliation au sein de la France métropolitaine, DOM et COM.

3 124 individus ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 51,7%. Cette population a été redressée afin d'améliorer sa représentativité selon les critères de l'échantillonnage mais également selon le diplôme préparé et le secteur de formation. Parmi les 3 124 sortants répondants, 2 532 sont diplômés soit 81%, c'est sur cette population que porte l'ensemble des données présentées ci-contre.

SOURCES

- Enquête statistique réalisée au 1^{er} février 2009 sur le suivi des élèves sortant des établissements d'enseignement technique agricole

1- Le taux net d'emploi au 1^{er} février 2009⁽¹⁾ des diplômés en 2008 sortis de la voie scolaire professionnelle et technologique par diplôme obtenu et genre (en %) *France métropolitaine, DOM et COM*

	Hommes	Femmes	Total
BEPA / CAPA	57,6	48,6	51,0
Bac pro / BTA	78,9	69,1	72,4
Bac techno	ns	ns	ns
BTSA	81,8	71,3	77,9
Total	71,9	57,9	63,0

2- Le taux net d'emploi au 1^{er} février 2009⁽¹⁾ des diplômés en 2008 sortis de la voie scolaire professionnelle et technologique par secteur de formation et genre (en %) *France métropolitaine, DOM et COM*

Secteurs de formation	Hommes	Femmes	Total
Production	80,9	58,0	71,9
Aménagement	59,7	ns	57,9
Transformation	ns	56,1	57,1
Services	65,7	58,4	58,9
Total	71,9	57,9	63,0

(1) Soit 7 mois après la sortie avec diplôme de la voie scolaire professionnelle et technologique.

DÉFINITIONS

BPA

Le brevet professionnel agricole (ou BPA) est un diplôme de niveau V.

Ce diplôme peut être délivré selon la modalité des UC. Il est accessible aux personnes pouvant justifier d'un niveau de fin de scolarité de la classe de 3^e ou ayant suivi le cycle complet conduisant au BEP ou au BEPA et aux titulaires d'un CAP ou d'un CAPA.

Ce diplôme à finalité professionnelle permet l'accès à la vie active.

Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau IV

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau III

Premier cycle supérieur de 2 années d'études post-baccalauréat : BTSA, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveaux II & I

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres inscrits au RNCP.

NOTE

L'enquête a été réalisée en 2009 par voie téléphonique auprès d'un échantillon représentatif des 3 094 élèves et 4 005 apprentis inscrits en année de terminale CAP ou CAPA en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole de la France métropolitaine et de La Réunion. L'échantillon compte 532 élèves et 690 apprentis.

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire AgroSup Dijon-Eduter 2009

Les poursuites d'études des CAPA

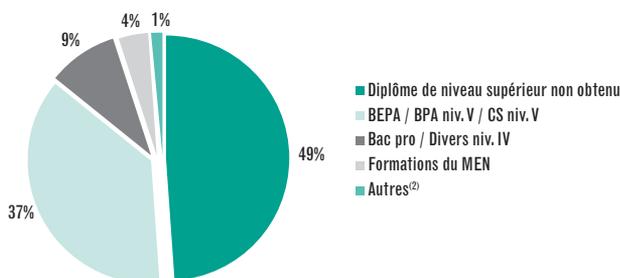
1- Les études poursuivies⁽¹⁾ entre 2005 et 2009 par les élèves et apprentis diplômés du CAPA, selon le genre (en %)

France métropolitaine et La Réunion

	CAPA, CS niv. V	BEPA, BPA niv. V	Bac pro, BTA, BP niv. IV	Formations du MEN	Autres ⁽²⁾	Total
Voie scolaire						
Filles	1,9	60,2	13,0	21,7	3,1	100,0
Garçons	9,1	58,7	24,0	6,6	1,7	100,0
Total	5,0	59,6	17,7	15,2	2,5	100,0
Voie de l'apprentissage						
Filles	2,0	71,4	16,3	6,1	4,1	100,0
Garçons	10,0	73,8	13,8	2,3	0,0	100,0
Total	8,7	73,5	14,2	2,9	0,6	100,0

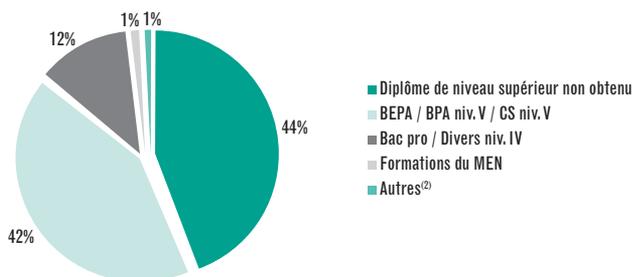
Lecture : entre 2005 et 2009, on estime que 9,1% des garçons ont poursuivi des études en CAPA ou CS de niveau V.

2- Le dernier diplôme de niveau supérieur ou niveau de diplôme obtenu entre 2005 et 2009 par les élèves diplômés du CAPA en 2005 qui ont poursuivi des études France métropolitaine et La Réunion



Nombre d'élèves inscrits : 3 094 - Nombre de répondants de l'échantillon : 532

3- Le dernier diplôme de niveau supérieur ou niveau de diplôme obtenu entre 2005 et 2009 par les apprentis diplômés du CAPA en 2005 qui ont poursuivi des études France métropolitaine et La Réunion



Nombre d'apprentis inscrits : 4 005 - Nombre de répondants de l'échantillon : 690

(1) Parmi les élèves qui ont poursuivi des études, sont comptabilisés ceux qui ont échoué à l'examen de niveau supérieur et ceux qui ont obtenu ou non un examen de même niveau ou de niveau inférieur.

Le taux de poursuite d'études s'élève à 65,7% chez les élèves de CAPA et à 59,5% chez les apprentis de CAPA. Les reprises d'études des élèves et apprentis de CAPA sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent respectivement 7,8% et 4,9%. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

(2) Formations paramédicales et de l'ex-ministère de la Jeunesse et des sports.

DÉFINITIONS

CDD

Un contrat à durée déterminée (ou CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur (société, entreprise...) recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire. La durée totale maximale du CDD à terme précis (renouvelé éventuellement 1 fois) est en règle générale de 18 mois (voire 24 mois dans certains cas).

CDI

Le contrat à durée indéterminée (ou CDI) est le contrat de travail passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée.

Diplômés « CAPA unique »

Les diplômés « CAPA unique » correspondent aux élèves ou apprentis qui, après l'obtention du CAPA, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

Emplois aidés

Ils correspondent aux contrats aidés. Un contrat aidé est un contrat de travail dérogatoire au droit commun pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles » telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes.

Intérim

Le travail intérimaire (ou intérim) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire. Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié.

NOTE

L'enquête a été réalisée en 2009 par voie téléphonique auprès d'un échantillon représentatif des 3 094 élèves et 4 005 apprentis inscrits en année de terminale CAP ou CAPA en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole de la France métropolitaine et de La Réunion. L'échantillon compte 532 élèves et 690 apprentis.

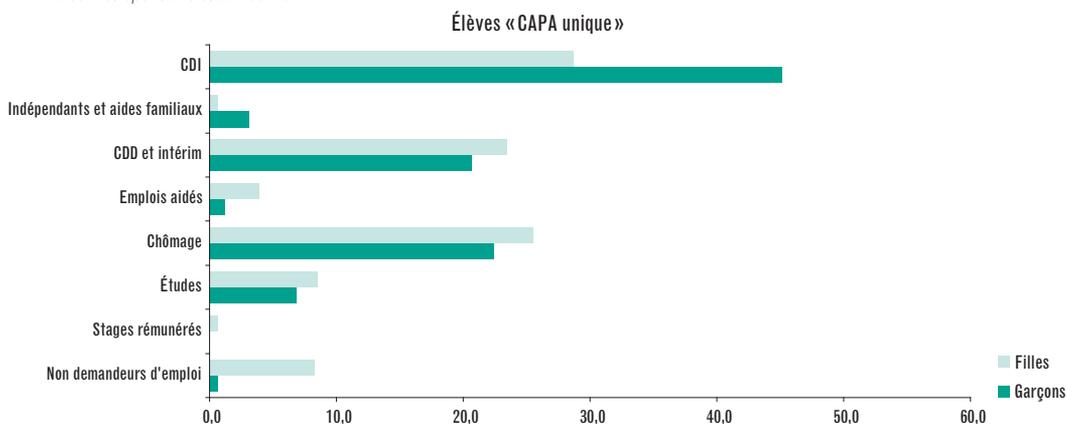
SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire AgroSup Dijon-Eduter 2009

La situation des diplômés «CAPA unique»

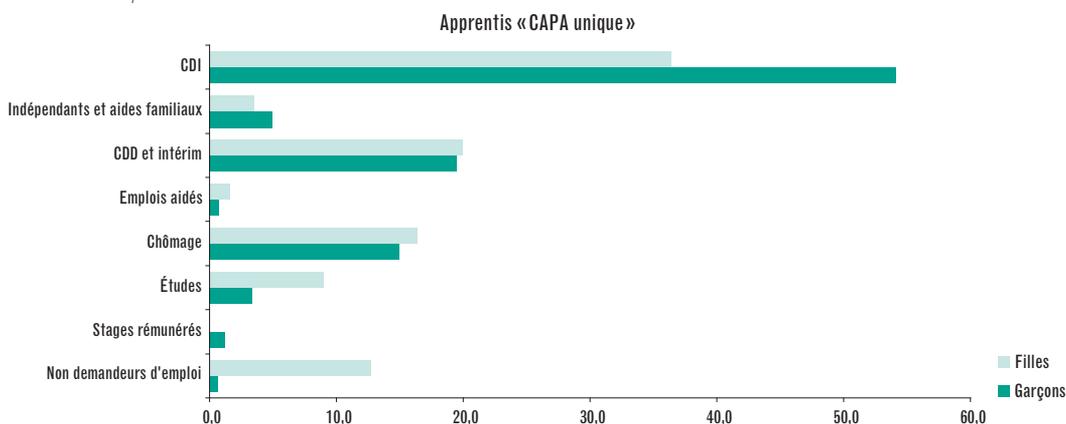
1- La situation en 2009 des élèves diplômés «CAPA unique» en 2005 selon le genre (en %)

France métropolitaine et La Réunion



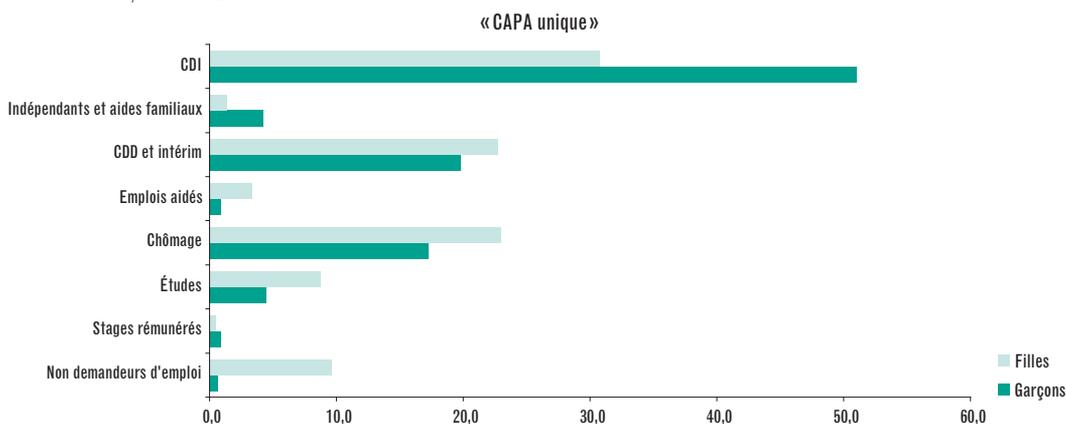
2- La situation en 2009 des apprentis diplômés «CAPA unique» en 2005 selon le genre (en %)

France métropolitaine et La Réunion



3- La situation en 2009 des diplômés «CAPA unique» en 2005 selon le genre (en %)

France métropolitaine et La Réunion



DÉFINITIONS

Diplômés « CAPA unique »

Les diplômés « CAPA unique » correspondent aux élèves ou apprentis qui, après l'obtention du CAPA, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

Taux de chômage des diplômés « unique »

Le taux de chômage des diplômés « unique » est le rapport (en pourcentage) entre les demandeurs d'emploi diplômés « unique » et la population active diplômés « unique » (CDI, indépendants, CDD, intérim, emplois aidés, chômage, stages rémunérés).

Taux d'insertion des diplômés « unique »

Le taux d'insertion des diplômés « unique » correspond au rapport entre la population active des diplômés « unique » (CDI, indépendants, CDD, intérim, emplois aidés, chômage, stages rémunérés) moins les demandeurs d'emploi sur la population totale des diplômés « unique ».

NOTE

L'enquête a été réalisée en 2009 par voie téléphonique auprès d'un échantillon représentatif des 3 094 élèves et 4 005 apprentis inscrits en année de terminale CAP ou CAPA en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole de la France métropolitaine et de La Réunion. L'échantillon compte 532 élèves et 690 apprentis.

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
AgroSup Dijon-Eduter 2009

L'insertion et le chômage des diplômés «CAPA unique»

1- Les taux d'insertion et de chômage⁽¹⁾ en 2009 des élèves diplômés «CAPA unique» en 2005
selon les spécialités de formation *France métropolitaine et La Réunion*

Spécialités de formation	% Insertion	% Chômage
PAUM PA	91,7	4,3
PAUM PV		
Productions horticoles	54,7	35,6
Vigne et vin	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Soigneur d'équidés	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Lad jockey	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Maréchalerie	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
EEAPA et SMR	61,1	26,7
Travaux forestiers	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Travaux paysagers	66,7	27,9
Total	63,9	27,3
	Hommes	70,0
	Femmes	57,5

2- Les taux d'insertion et de chômage⁽¹⁾ en 2009 des apprentis diplômés «CAPA unique» en 2005
selon les spécialités de formation *France métropolitaine et La Réunion*

Spécialités de formation	% Insertion	% Chômage
PAUM PA	87,1	10,3
PAUM PV		
Productions horticoles	63,6	27,1
Vigne et vin	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Soigneur d'équidés	78,6	8,3
Lad jockey	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Maréchalerie	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
EEAPA et SMR	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Travaux forestiers	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Travaux paysagers	76,8	20,9
Total	78,1	16,2
	Hommes	81,0
	Femmes	61,8

(1) Les taux d'insertion et de chômage ne sont pas calculés lorsque le nombre de diplômés «unique» répondants est inférieur à 40.

DÉFINITIONS

Diplômés « CAPA unique »

Les diplômés « CAPA unique » correspondent aux élèves ou apprentis qui, après l'obtention du CAPA, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

Secteur d'activité

Les secteurs d'activité sont construits à partir de la nomenclature des activités françaises (NAF) de l'INSEE.

Les productions agricoles :

les cultures céréalières, l'élevage, le maraîchage, l'horticulture, la viticulture, l'aquaculture et la pêche

Les productions forestières et productions liées à l'aménagement et à l'environnement :

la réalisation et l'entretien d'espaces verts, la sylviculture et l'exploitation forestière, la chasse

Les industries liées à l'agriculture :

les industries agroalimentaires, l'agrochimie et le machinisme agricole

Les industries non liées à l'agriculture :

toutes les autres industries et la construction

Le commerce lié à l'agriculture et à l'agroalimentaire :

le commerce de gros en produits agricoles et alimentaires, le commerce de détail alimentaire, le commerce de plantes et de fleurs

Les autres commerces :

tous les autres commerces (gros et détail divers), l'hôtellerie et la restauration

Les services liés à l'agriculture et au milieu rural :

les activités de banque et d'assurance agricole, les services aux entreprises agricoles (centre de gestion, chambre d'agriculture, institut technique, syndicat agricole), l'enseignement agricole, la recherche agronomique, les activités vétérinaires, l'administration de l'agriculture, certains services récréatifs (équitation, golf...) et les services aux animaux (toilette canin)

Les services non liés à l'agriculture et au milieu rural :

tous les autres services (transport et communication, autres banques et assurances, services divers aux entreprises, administration, éducation, activités de santé et sociales, activités sportives, culturelles, récréatives, associatives, services aux personnes)

Les services liés à l'aménagement et à l'environnement :

la distribution de l'eau et l'assainissement, les activités de gestion et de mise en valeur du patrimoine naturel, les activités de création et d'entretien d'espaces verts dans le cadre de l'administration territoriale, les services aux entreprises dans le domaine de l'environnement.

Remarque : dans les services liés à l'agriculture et au milieu rural, sont inclus les activités de santé et sociales, les activités sportives, culturelles, récréatives et les services aux personnes réalisés dans le milieu rural et dans les unités urbaines de moins de 5 000 habitants (une unité urbaine, au sens de l'INSEE, a plus de 2 000 habitants et c'est, soit une agglomération multicommunale, soit une ville isolée).

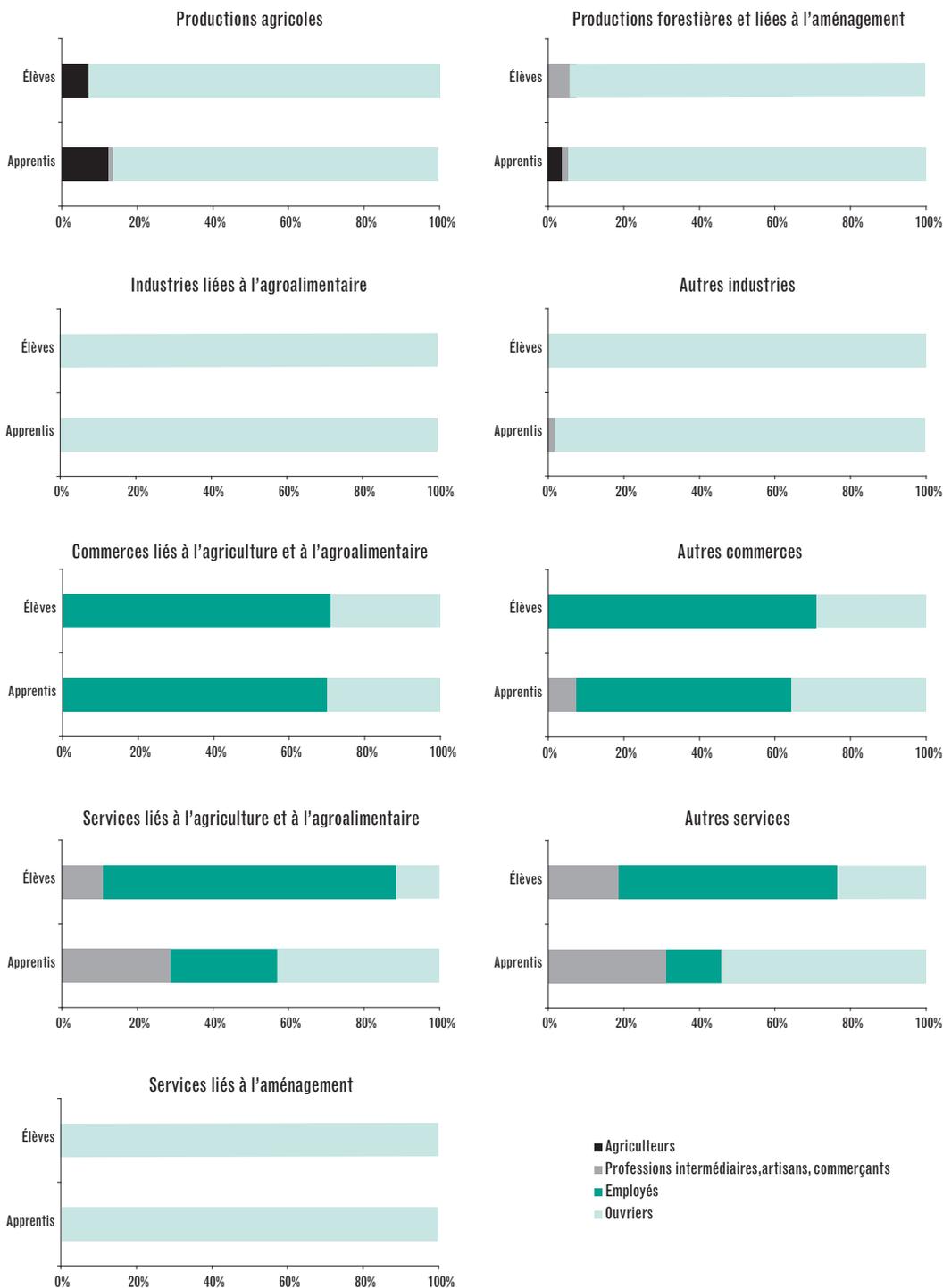
NOTE

L'enquête a été réalisée en 2009 par voie téléphonique auprès d'un échantillon représentatif des 3 094 élèves et 4 005 apprentis inscrits en année de terminale CAP ou CAPA en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole de la France métropolitaine et de La Réunion. L'échantillon compte 532 élèves et 690 apprentis.

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
AgroSup Dijon-Eduter 2009

1- La répartition des emplois en 2009 des élèves et apprentis diplômés «CAPA unique» en 2005 dans les principaux secteurs d'activité *France métropolitaine et La Réunion*



DÉFINITIONS

Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau IV

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau III

Premier cycle supérieur de 2 années d'études post-baccalauréat : BTSa, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveaux II & I

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres inscrits au RNCP.

NOTE

L'enquête a été réalisée en 2008 auprès de l'ensemble de la population : 25 505 anciens élèves et 2 434 anciens apprentis inscrits en année de terminale BEP ou BEPA en 2003-2004 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 39,4 % pour les élèves et 28,9 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des élèves de BEPA a été construit, il comprend 9 275 élèves. Les réponses des apprentis sont laissées en l'état.

SOURCES

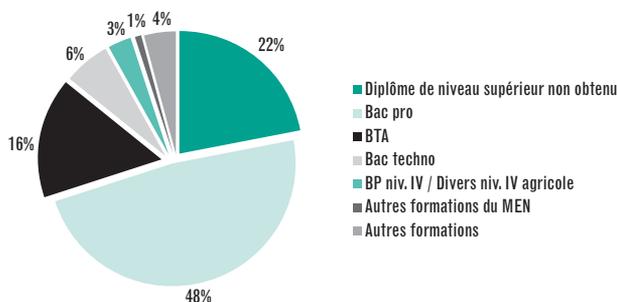
- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
AgroSup Dijon-Eduter 2008

Les poursuites d'études des BEPA

1- Les études poursuivies⁽¹⁾ entre 2004 et 2008 par les élèves et apprentis diplômés de BEPA en 2004 selon le genre (en %) *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

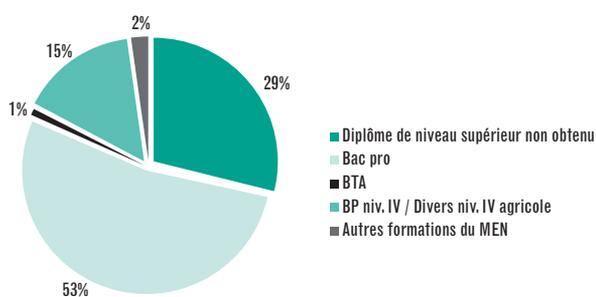
	Bac pro	Bac techno	BTA	BPREA, BP niv. IV	BEPA, CAPA, BP, CS, niv. V	Formations du MEN	Autres formations ²⁾	Total
Voie scolaire								
Filles	26,0	1,9	35,1	0,7	0,7	22,5	13,1	100,0
Garçons	77,7	2,7	5,2	6,1	1,3	5,8	1,2	100,0
Total	50,6	2,3	20,8	3,3	1,0	14,5	7,5	100,0
Voie de l'apprentissage								
Filles	69,1	0,0	2,8	4,2	1,4	18,3	4,2	100,0
Garçons	65,9	0,4	0,0	24,0	3,7	6,0	0,0	100,0
Total	66,5	0,3	0,6	19,8	3,3	8,6	0,9	100,0

2- Le dernier diplôme de niveau supérieur obtenu ou niveau de diplôme obtenu entre 2004 et 2008 par les élèves diplômés du BEPA en 2004 qui ont poursuivi des études *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



Nombre d'élèves inscrits : 25 505 - Nombre de répondants : 9 275

3- Le dernier diplôme de niveau supérieur obtenu ou niveau de diplôme obtenu entre 2004 et 2008 par les apprentis diplômés du BEPA en 2004 qui ont poursuivi des études *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



Nombre d'apprentis inscrits : 2 434 - Nombre de répondants : 703

(1) Parmi les élèves qui ont poursuivi des études, sont comptés ceux qui ont échoué à l'examen de niveau supérieur et ceux qui ont obtenu ou non un examen de même niveau ou de niveau inférieur. Le taux de poursuite d'études s'élève à 84,4 % chez les élèves de BEPA et à 80,5 % chez les apprentis de BEPA. Les reprises d'études des élèves et apprentis de BEPA sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent respectivement 5,0 % et 4,8 %. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

(2) Formations paramédicales et de l'ex-ministère de la Jeunesse et des sports.

DÉFINITIONS

CDD

Un contrat à durée déterminée (ou CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur (société, entreprise...) recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire. La durée totale maximale du CDD à terme précis (renouvelé éventuellement 1 fois) est en règle générale de 18 mois (voire 24 mois dans certains cas).

CDI

Le contrat à durée indéterminée (ou CDI) est le contrat de travail passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée.

Diplômés « BEPA unique »

Les diplômés « BEPA unique » correspondent aux élèves qui, après l'obtention du BEPA, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

Emplois aidés

Ils correspondent aux contrats aidés. Un contrat aidé est un contrat de travail dérogatoire au droit commun pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles » telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes.

Intérim

Le travail intérimaire (ou intérim) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire. Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié.

NOTE

L'enquête a été réalisée en 2008 auprès de l'ensemble de la population : 25 505 anciens élèves et 2 434 anciens apprentis inscrits en année de terminale BEP ou BEPA en 2003-2004 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 39,4 % pour les élèves et 28,9 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des élèves de BEPA a été construit, il comprend 9 275 élèves. Les réponses des apprentis sont laissées en l'état.

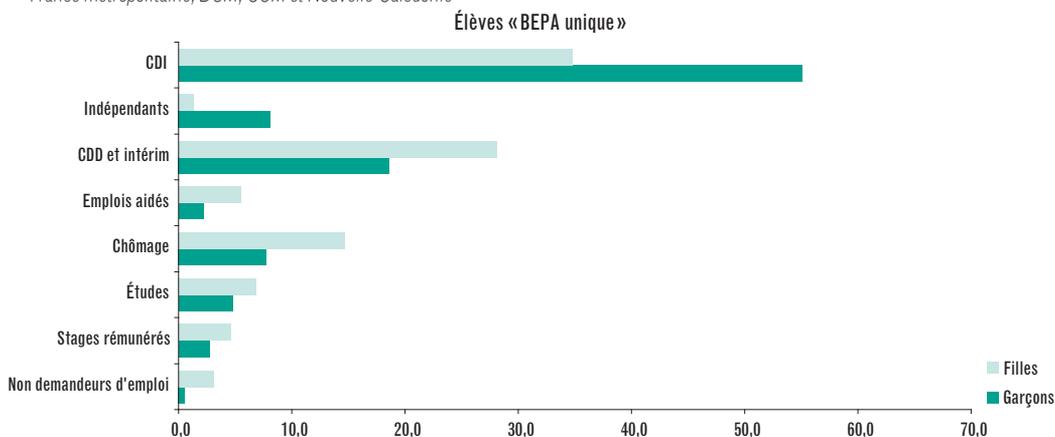
SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire AgroSup Dijon-Eduter 2008

La situation des diplômés « BEPA unique »

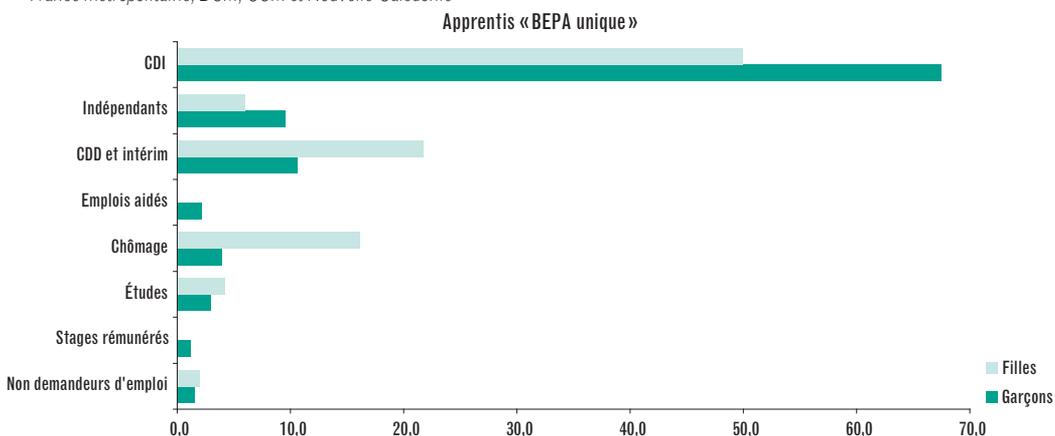
1- La situation en 2008 des élèves diplômés « BEPA unique » en 2004 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



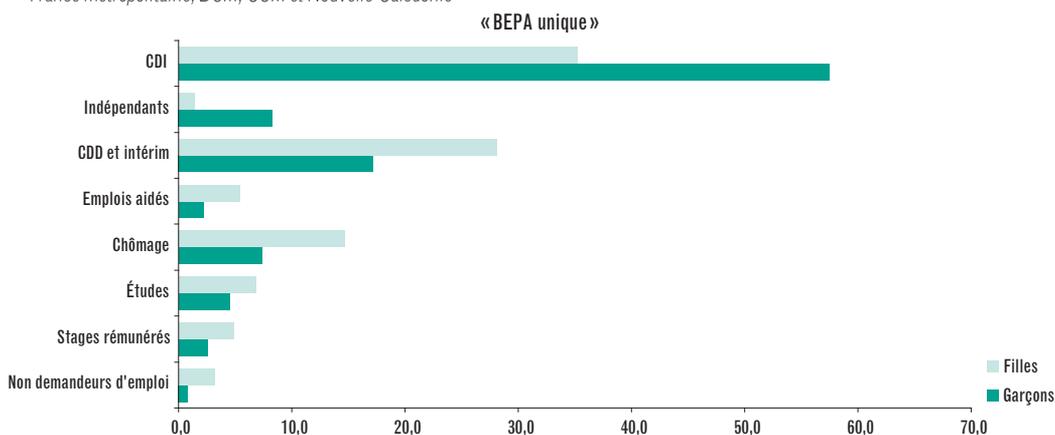
2- La situation en 2008 des apprentis diplômés « BEPA unique » en 2004 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



3- La situation en 2008 des diplômés « BEPA unique » en 2004 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



DÉFINITIONS

Diplômés « BEPA unique »

Les diplômés « BEPA unique » correspondent aux élèves qui, après l'obtention du BEPA, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

Taux de chômage des diplômés « unique »

Le taux de chômage des diplômés « unique » est le rapport (en pourcentage) entre les demandeurs d'emploi diplômés « unique » et la population active diplômés « unique » (CDI, indépendants, CDD, intérim, emplois aidés, chômage, stages rémunérés).

Taux d'insertion des diplômés « unique »

Le taux d'insertion des diplômés « unique » correspond au rapport entre la population active des diplômés « unique » (CDI, indépendants, CDD, intérim, emplois aidés, chômage, stages rémunérés) moins les demandeurs d'emploi sur la population totale des diplômés « unique ».

NOTE

L'enquête a été réalisée en 2008 auprès de l'ensemble de la population : 25 505 anciens élèves et 2 434 anciens apprentis inscrits en année de terminale BEP ou BEPA en 2003-2004 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 39,4 % pour les élèves et 28,9 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des élèves de BEPA a été construit, il comprend 9 275 élèves. Les réponses des apprentis sont laissées en l'état.

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire AgroSup Dijon-Eduter 2008

1- Les taux d'insertion et de chômage en 2008 des élèves diplômés « BEPA unique » en 2004 selon les spécialités de formation *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Spécialités de formation	% Insertion	% Chômage
Productions agricoles	84,4	10,1
Vigne et vin	86,0	10,4
Productions horticoles	70,7	15,3
Agroéquipement	96,6	2,3
Activité hippiques	80,0	12,2
Services aux personnes	76,0	16,1
Secrétariat accueil	72,3	17,5
Vente	75,1	16,6
Travaux paysagers	87,3	6,5
Travaux forestiers	88,9	9,4
Entretien espace rural	84,5	11,7
Élevage canin	88,2	6,2
Total	79,1	13,5
	Hommes	86,9
	Femmes	74,6

2- Les taux d'insertion et de chômage en 2008 des apprentis diplômés « BEPA unique » en 2004 selon les spécialités de formation *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Spécialités de formation	% Insertion	% Chômage
Productions agricoles	93,2	0,0
Vigne et vin	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Productions horticoles	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Agroéquipement	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
IAA	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Activité hippiques	80,5	13,2
Vente	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Travaux paysagers	92,9	4,6
Travaux forestiers	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Entretien espace rural	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Agriculture régions chaudes	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Total	89,0	6,3
	Hommes	91,4
	Femmes	78,0

(1) Les taux d'insertion et de chômage ne sont pas calculés lorsque le nombre de diplômés « unique » répondants est inférieur à 40.

DÉFINITIONS

Diplômés « BEPA unique »

Les diplômés « BEPA unique » correspondent aux élèves qui, après l'obtention du BEPA, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

Secteur d'activité

Les secteurs d'activité sont construits à partir de la nomenclature des activités françaises (NAF) de l'INSEE.

Les productions agricoles :

les cultures céréalières, l'élevage, le maraîchage, l'horticulture, la viticulture, l'aquaculture et la pêche

Les productions forestières et productions liées à l'aménagement et à l'environnement :

la réalisation et l'entretien d'espaces verts, la sylviculture et l'exploitation forestière, la chasse

Les industries liées à l'agriculture :

les industries agroalimentaires, l'agrochimie et le machinisme agricole

Les industries non liées à l'agriculture :

toutes les autres industries et la construction

Le commerce lié à l'agriculture et à l'agroalimentaire :

le commerce de gros en produits agricoles et alimentaires, le commerce de détail alimentaire, le commerce de plantes et de fleurs

Les autres commerces :

tous les autres commerces (gros et détail divers), l'hôtellerie et la restauration

Les services liés à l'agriculture et au milieu rural :

les activités de banque et d'assurance agricole, les services aux entreprises agricoles (centre de gestion, chambre d'agriculture, institut technique, syndicat agricole), l'enseignement agricole, la recherche agronomique, les activités vétérinaires, l'administration de l'agriculture, certains services récréatifs (équitation, golf...) et les services aux animaux (toilette canin)

Les services non liés à l'agriculture et au milieu rural :

tous les autres services (transport et communication, autres banques et assurances, services divers aux entreprises, administration, éducation, activités de santé et sociales, activités sportives, culturelles, récréatives, associatives, services aux personnes)

Les services liés à l'aménagement et à l'environnement :

la distribution de l'eau et l'assainissement, les activités de gestion et de mise en valeur du patrimoine naturel, les activités de création et d'entretien d'espaces verts dans le cadre de l'administration territoriale, les services aux entreprises dans le domaine de l'environnement.

Remarque : dans les services liés à l'agriculture et au milieu rural, sont inclus les activités de santé et sociales, les activités sportives, culturelles, récréatives et les services aux personnes réalisés dans le milieu rural et dans les unités urbaines de moins de 5 000 habitants (une unité urbaine, au sens de l'INSEE, a plus de 2 000 habitants et c'est, soit une agglomération multicommunale, soit une ville isolée).

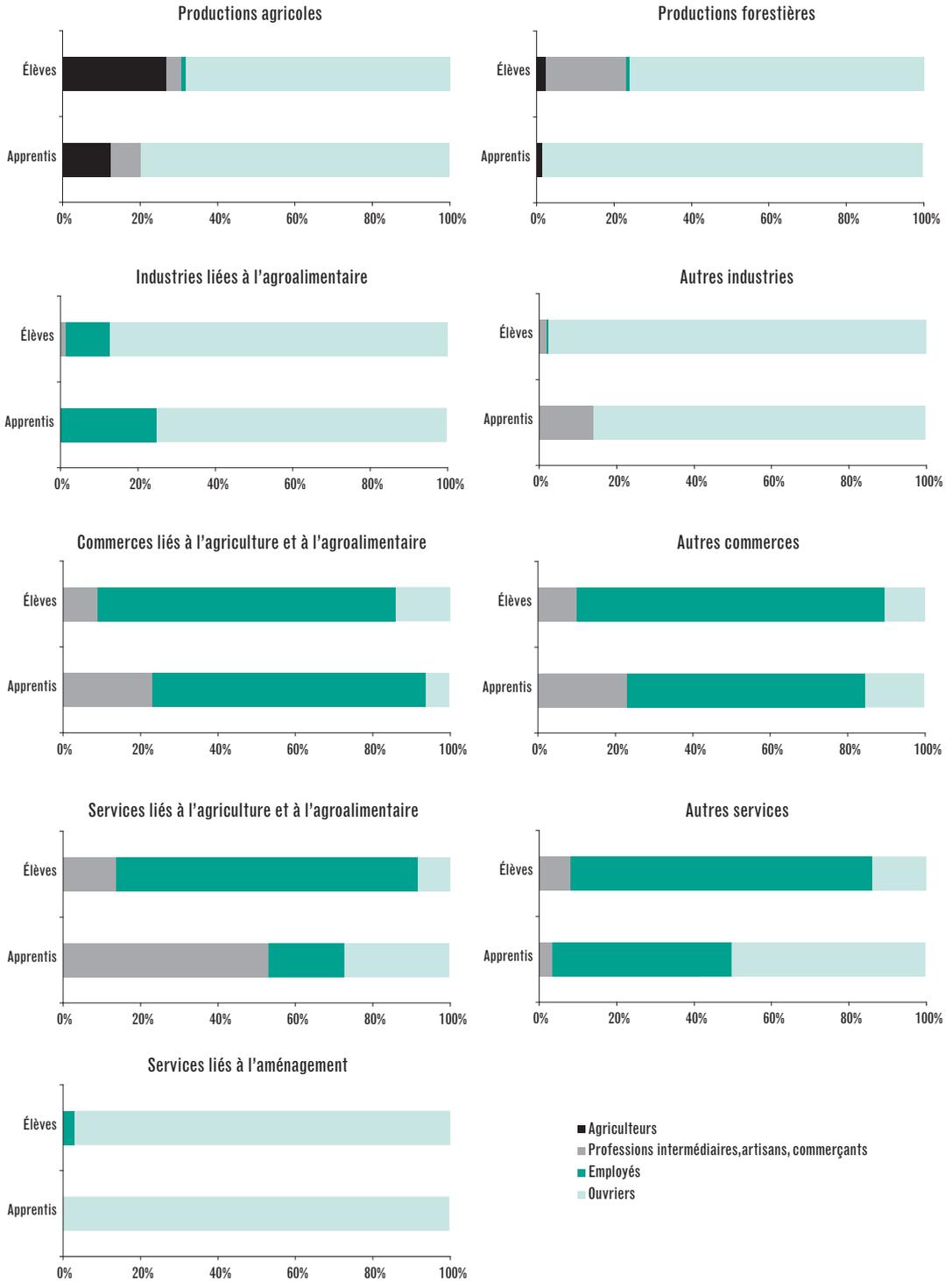
NOTE

L'enquête a été réalisée en 2008 auprès de l'ensemble de la population : 25 505 anciens élèves et 2 434 anciens apprentis inscrits en année de terminale BEP ou BEPA en 2003-2004 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 39,4 % pour les élèves et 28,9 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des élèves de BEPA a été construit, il comprend 9 275 élèves. Les réponses des apprentis sont laissées en l'état.

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire AgroSup Dijon-Eduter 2008

1- La répartition des emplois en 2008 des élèves et apprentis diplômés « BEPA unique » sortis en 2004 dans les principaux secteurs d'activité *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



DÉFINITIONS

Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau IV

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau III

Premier cycle supérieur de 2 années d'études post-baccalauréat : BTSA, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveaux II & I

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres inscrits au RNCP.

NOTE

- Concernant le diplôme de bac pro, l'enquête a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble de la population : 8 388 anciens élèves et 2 193 anciens apprentis inscrits en année de terminale bac pro en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 42,4 % pour les élèves et 35,4 % pour les apprentis. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».
- Concernant le diplôme du BTA, l'enquête a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble de la population : 5 425 anciens élèves et 66 anciens apprentis inscrits en année de terminale BTA en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 39,2 % pour les élèves et 60,6 % pour les apprentis. En raison du petit nombre d'effectifs inscrits et donc de répondants diplômés de BTA par apprentissage, les données statistiques à leur sujet ne sont pas communiquées. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
AgroSup Dijon-Eduter 2009

1- Les études poursuivies⁽¹⁾ entre 2005 et 2009 par les élèves et apprentis diplômés du bac pro en 2005 selon le genre (en %) *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	BTSA	Autres niv. III	Niv. IV	CS, Niv. V	BTS-DUT	Niv. IV et V du MEN	Autres formations ⁽²⁾	Total
Voie scolaire								
Filles	61,9	0,0	3,3	6,3	10,4	8,9	9,2	100,0
Garçons	76,6	0,3	1,7	10,6	5,4	3,3	2,1	100,0
Total	72,0	0,2	2,2	9,2	7,0	5,1	4,3	100,0
Voie de l'apprentissage								
Filles	61,8	0,0	4,1	6,8	6,8	4,1	16,4	100,0
Garçons	68,6	0,0	5,1	16,0	1,7	4,0	4,6	100,0
Total	66,5	0,0	4,8	13,3	3,2	4,0	8,2	100,0

2- Les études poursuivies⁽³⁾ entre 2005 et 2009 par les élèves diplômés du BTA en 2005 selon le genre (en %) *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	BTSA	Niv. IV	CS, Niv. V	BTS, DUT, Licence	Niv. IV et V du MEN	Autres formations ⁽²⁾	Total
Voie scolaire							
Filles	11,0	0,3	0,5	19,9	9,0	59,3	100,0
Garçons	59,8	3,4	0,7	16,6	4,5	15,0	100,0
Total	18,0	0,7	0,5	19,4	8,4	53,0	100,0

(1) Le taux de poursuite d'études s'élève à 54,5 % chez les élèves de bac pro et à 40,3 % chez les apprentis de bac pro. Les reprises d'études des élèves et apprentis de bac pro sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent respectivement 4,8 % et 5,2 %. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

(2) Formations paramédicales et de l'ex-ministère de la Jeunesse et des sports.

(3) Le taux de poursuite d'études s'élève à 70,9 % chez les élèves de BTA. Les reprises d'études des élèves de BTA sont comprises, elles en représentent 20,2 %. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

DÉFINITIONS

Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau IV

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau III

Premier cycle supérieur de 2 années d'études post-baccalauréat : BTSA, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveaux II & I

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres inscrits au RNCP.

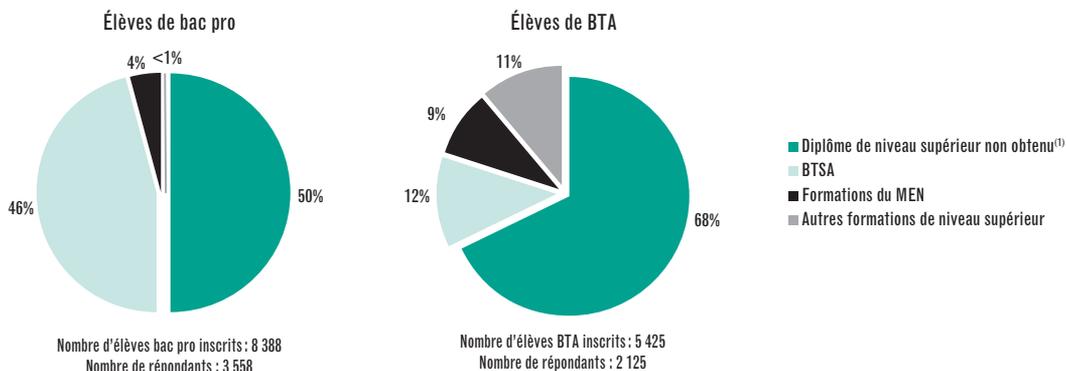
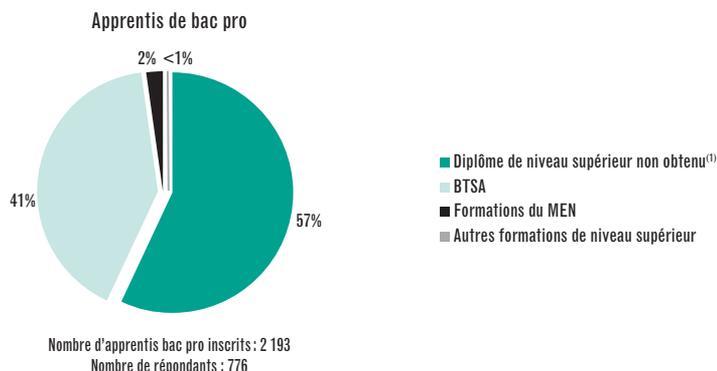
NOTE

- Concernant le diplôme de bac pro, l'enquête a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble de la population : 8 388 anciens élèves et 2 193 anciens apprentis inscrits en année de terminale bac pro en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 42,4 % pour les élèves et 35,4 % pour les apprentis. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».
- Concernant le diplôme du BTA, l'enquête a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble de la population : 5 425 anciens élèves et 66 anciens apprentis inscrits en année de terminale BTA en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 39,2 % pour les élèves et 60,6 % pour les apprentis. En raison du petit nombre d'effectifs inscrits et donc de répondants diplômés de BTA par apprentissage, les données statistiques à leur sujet ne sont pas communiquées. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
AgroSup Dijon-Eduter 2009

Les poursuites d'études des bac pro et des BTA (suite)

3- Le dernier diplôme de niveau supérieur obtenu ou niveau de diplôme obtenu entre 2005 et 2009 par les élèves diplômés du bac pro et du BTA en 2009 qui ont poursuivi des études *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*4- Le dernier diplôme de niveau supérieur obtenu ou niveau de diplôme obtenu entre 2005 et 2009 par les apprentis diplômés du bac pro en 2009 qui ont poursuivi des études *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

(1) Parmi les élèves qui ont poursuivi des études, sont comptabilisés ceux qui ont échoué à l'examen de niveau supérieur et ceux qui ont obtenu ou non un examen de même niveau ou de niveau inférieur.

DÉFINITIONS

CDD

Un contrat à durée déterminée (ou CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur (société, entreprise...) recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire. La durée totale maximale du CDD à terme précis (renouvelé éventuellement 1 fois) est en règle générale de 18 mois (voire 24 mois dans certains cas).

CDI

Le contrat à durée indéterminée (ou CDI) est le contrat de travail passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée.

Diplômés « bac pro unique »

Les diplômés « bac pro unique » correspondent aux élèves qui, après l'obtention du bac pro, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

Emplois aidés

Ils correspondent aux contrats aidés. Un contrat aidé est un contrat de travail dérogatoire au droit commun pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles » telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes.

Intérim

Le travail intérimaire (ou intérim) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire. Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié.

NOTE

Concernant le diplôme de bac pro, l'enquête a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble de la population : 8 388 anciens élèves et 2 193 anciens apprentis inscrits en année de terminale bac pro en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 42,4 % pour les élèves et 35,4 % pour les apprentis. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».

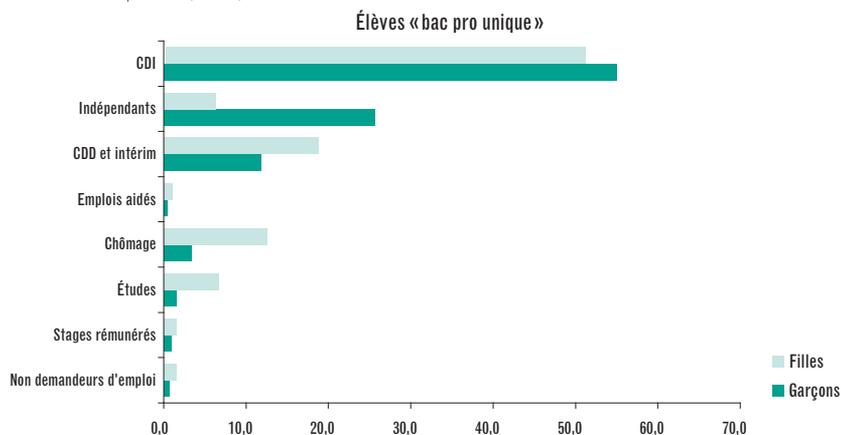
SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
AgroSup Dijon-Eduter 2009

La situation des diplômés « bac pro unique »

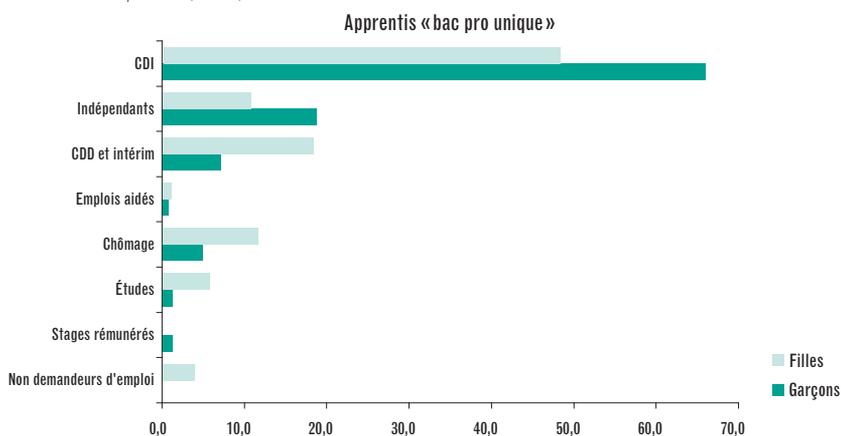
1- La situation en 2009 des élèves diplômés « bac pro unique » en 2005 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



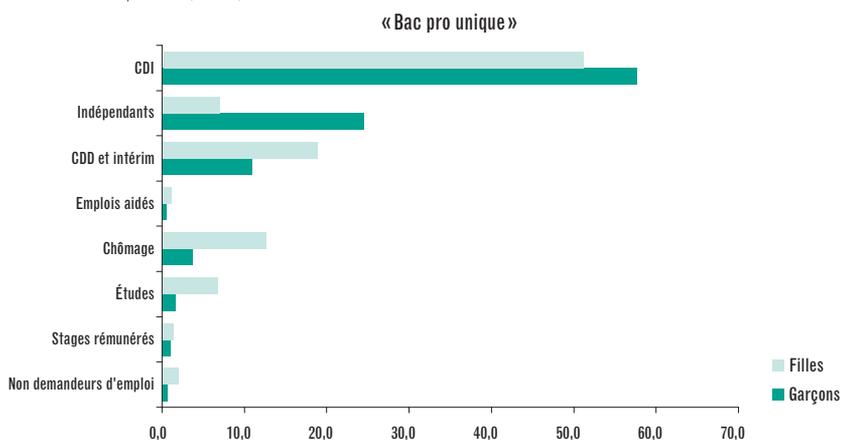
2- La situation en 2009 des apprentis diplômés « bac pro unique » en 2005 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



3- La situation en 2009 des diplômés « bac pro unique » en 2005 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



DÉFINITIONS

CDD

Un contrat à durée déterminée (ou CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur (société, entreprise...) recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire. La durée totale maximale du CDD à terme précis (renouvelé éventuellement 1 fois) est en règle générale de 18 mois (voire 24 mois dans certains cas).

CDI

Le contrat à durée indéterminée (ou CDI) est le contrat de travail passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée.

Diplômés « BTA unique »

Les diplômés « BTA unique » correspondent aux élèves qui, après l'obtention du BTA, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

Emplois aidés

Ils correspondent aux contrats aidés. Un contrat aidé est un contrat de travail dérogatoire au droit commun pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles » telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes.

Intérim

Le travail intérimaire (ou intérim) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire. Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié.

NOTE

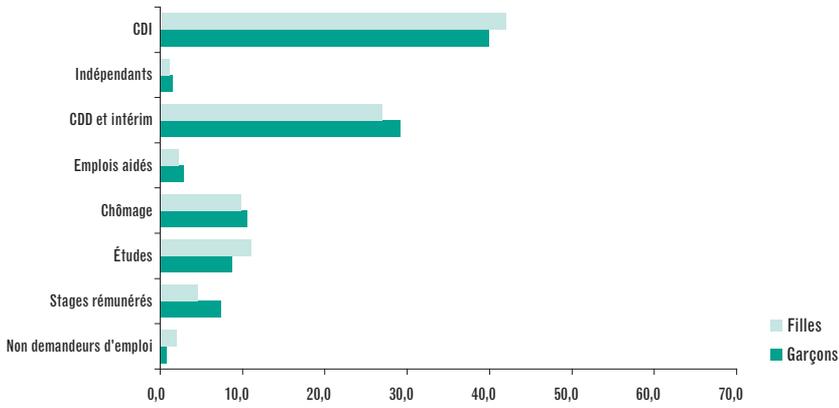
Concernant le diplôme du BTA, l'enquête a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble de la population : 5 425 anciens élèves et 66 anciens apprentis inscrits en année de terminale de BTA en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 39,2 % pour les élèves et 60,6 % pour les apprentis. En raison du petit nombre d'effectifs inscrits et donc de répondants diplômés de BTA par apprentissage, les données statistiques à leur sujet ne sont pas communiquées. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
AgroSup Dijon-Eduter 2009

1- La situation en 2009 des élèves diplômés « BTA unique » en 2005 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



DÉFINITIONS

Diplômés « bac pro unique »

Les diplômés « bac pro unique » correspondent aux élèves qui, après l'obtention du bac pro, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

Diplômés « BTA unique »

Les diplômés « BTA unique » correspondent aux élèves qui, après l'obtention du BTA, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

Taux de chômage des diplômés « unique »

Le taux de chômage des diplômés « unique » est le rapport (en pourcentage) entre les demandeurs d'emploi diplômés « unique » et la population active diplômés « unique » (CDI, indépendants, CDD, intérim, emplois aidés, chômage, stages rémunérés).

Taux d'insertion des diplômés « unique »

Le taux d'insertion des diplômés « unique » correspond au rapport entre la population active des diplômés « unique » (CDI, indépendants, CDD, intérim, emplois aidés, chômage, stages rémunérés) moins les demandeurs d'emploi sur la population totale des diplômés « unique ».

NOTE

- Concernant le diplôme de bac pro, l'enquête a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble de la population : 8 388 anciens élèves et 2 193 anciens apprentis inscrits en année de terminale bac pro en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 42,4 % pour les élèves et 35,4 % pour les apprentis. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».
- Concernant le diplôme du BTA, l'enquête a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble de la population : 5 425 anciens élèves et 66 anciens apprentis inscrits en année de terminale BTA en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 39,2 % pour les élèves et 60,6 % pour les apprentis. En raison du petit nombre d'effectifs inscrits et donc de répondants diplômés de BTA par apprentissage, les données statistiques à leur sujet ne sont pas communiquées. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
AgroSup Dijon-Eduter 2009

1- Les taux d'insertion et de chômage en 2009 des élèves et apprentis diplômés «bac pro unique» en 2005 selon les spécialités de formation *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Spécialités de formation	Élèves		Apprentis		
	% Insertion	% Chômage	% Insertion	% Chômage	
Maintenance des matériels	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾	
Commerce	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾	nc	nc	
Secrétariat / Comptabilité / Vente représentation	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾	nc	nc	
Bio-industries de transformation	77,0	16,0	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾	
CGEA productions animales	95,9	2,8	92,3	6,5	
CGEA productions végétales	97,3	1,3	97,6	2,4	
CGEA production du cheval	81,9	13,0	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾	
CGEA production aquacoles	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾	nc	nc	
CGEA vigne et vin	95,3	1,2	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾	
Productions horticoles	86,3	6,5	91,1	6,8	
Travaux paysagers	91,5	5,2	92,4	6,1	
Agroéquipement	97,5	1,6	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾	
Technicien conseil vente animalerie / productions horticoles	77,8	14,0	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾	
Gestion et conduite élevage canin félin	82,5	13,1	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾	
Technicien vente conseil qualité produits alimentaires / vins et spiritueux	85,7	10,0	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾	
Gestion et conduite chantiers forestiers	88,1	8,2	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾	
Total	90,4	6,0	90,8	6,5	
	Hommes	94,5	3,3	93,8	5,0
	Femmes	79,1	13,7	78,6	12,9

2- Les taux d'insertion et de chômage en 2009 des élèves diplômés «BTA unique» en 2005 selon les spécialités de formation *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Spécialités de formation	Élèves		
	% Insertion	% Chômage	
Animalier de laboratoire	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾	
Laboratoire analyses	64,3	20,0	
Services en milieu rural	77,7	10,9	
Commercialisation	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾	
Services administratifs	70,9	18,7	
Gestion de la faune sauvage	84,8	8,2	
Gestion et conduite chantiers forestiers	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾	
Total	77,6	11,3	
	Hommes	80,4	11,5
	Femmes	77,2	11,3

(1) Les taux d'insertion et de chômage ne sont pas calculés lorsque le nombre de diplômés «unique» répondants est inférieur à 40.

DÉFINITIONS

Diplômés « bac pro unique »

Les diplômés « bac pro unique » correspondent aux élèves qui, après l'obtention du bac pro, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

Diplômés « BTA unique »

Les diplômés « BTA unique » correspondent aux élèves qui, après l'obtention du BTA, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

Secteur d'activité

Les secteurs d'activité sont construits à partir de la nomenclature des activités françaises (NAF) de l'INSEE.

Les productions agricoles :

les cultures céréalières, l'élevage, le maraîchage, l'horticulture, la viticulture, l'aquaculture et la pêche

Les productions forestières et productions liées à l'aménagement et à l'environnement :

la réalisation et l'entretien d'espaces verts, la sylviculture et l'exploitation forestière, la chasse

Les industries liées à l'agriculture :

les industries agroalimentaires, l'agrochimie et le machinisme agricole

Les industries non liées à l'agriculture :

toutes les autres industries et la construction

Le commerce lié à l'agriculture et à l'agroalimentaire :

le commerce de gros en produits agricoles et alimentaires, le commerce de détail alimentaire, le commerce de plantes et de fleurs

Les autres commerces :

tous les autres commerces (gros et détail divers), l'hôtellerie et la restauration

Les services liés à l'agriculture et au milieu rural :

les activités de banque et d'assurance agricole, les services aux entreprises agricoles (centre de gestion, chambre d'agriculture, institut technique, syndicat agricole), l'enseignement agricole, la recherche agronomique, les activités vétérinaires, l'administration de l'agriculture, certains services récréatifs (équitation, golf...) et les services aux animaux (toiletage canin)

Les services non liés à l'agriculture et au milieu rural :

tous les autres services (transport et communication, autres banques et assurances, services divers aux entreprises, administration, éducation, activités de santé et sociales, activités sportives, culturelles, récréatives, associatives, services aux personnes)

Les services liés à l'aménagement et à l'environnement :

la distribution de l'eau et l'assainissement, les activités de gestion et de mise en valeur du patrimoine naturel, les

activités de création et d'entretien d'espaces verts dans le cadre de l'administration territoriale, les services aux entreprises dans le domaine de l'environnement.

Remarque : dans les services liés à l'agriculture et au milieu rural, sont inclus les activités de santé et sociales, les activités sportives, culturelles, récréatives et les services aux personnes réalisés dans le milieu rural et dans les unités urbaines de moins de 5 000 habitants (une unité urbaine, au sens de l'INSEE, a plus de 2 000 habitants et c'est, soit une agglomération multicommunale, soit une ville isolée).

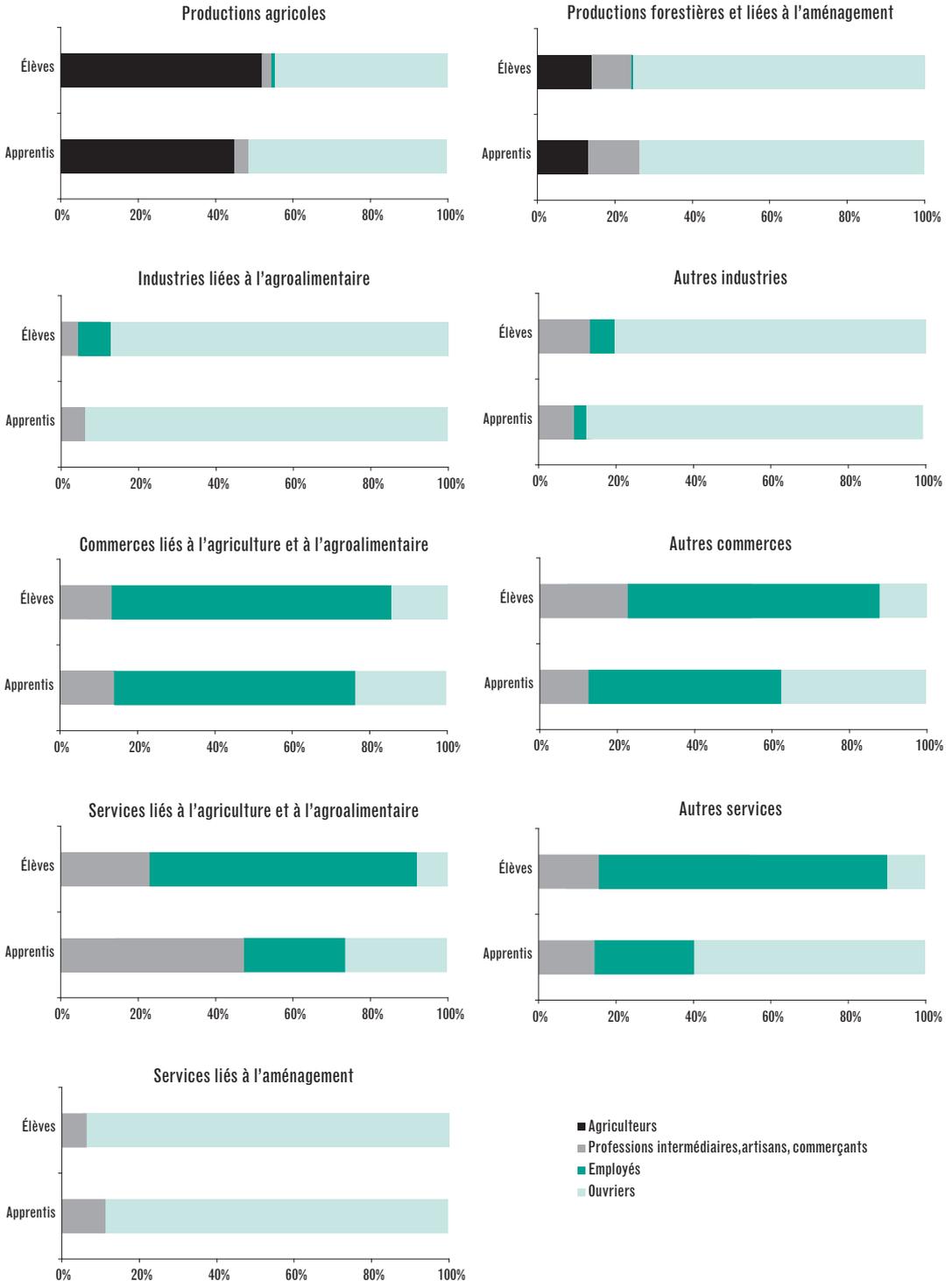
NOTE

- Concernant le diplôme de bac pro, l'enquête a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble de la population : 8 388 anciens élèves et 2 193 anciens apprentis inscrits en année de terminale bac pro en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 42,4 % pour les élèves et 35,4 % pour les apprentis. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».
- Concernant le diplôme du BTA, l'enquête a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble de la population : 5 425 anciens élèves et 66 anciens apprentis inscrits en année de terminale BTA en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 39,2 % pour les élèves et 60,6 % pour les apprentis. En raison du petit nombre d'effectifs inscrits et donc de répondants diplômés de BTA par apprentissage, les données statistiques à leur sujet ne sont pas communiquées. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
AgroSup Dijon-Eduter 2009

1- La répartition des emplois en 2009 des élèves et apprentis diplômés « bac pro unique » et des élèves diplômés « BTA unique » sortis en 2005 dans les principaux secteurs d'activité *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



DÉFINITIONS

BTS

Le brevet de technicien supérieur (ou BTS) est un diplôme de niveau III du MEN. Le BTSA est son équivalent au MAAP.

CPGE

Dans l'enseignement agricole, il existe 3 types de classes préparatoires aux grandes écoles (ou CPGE) :

- des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat général série scientifique, et des classes préparatoires technologie et biologie (TB) qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat série sciences et technologies de l'agronomie et du vivant. Elles préparent principalement en 2 ans aux concours A d'entrée (concours A BCPST et concours A TB) dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire ;
- une classe préparatoire qui est accessible aux titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études après le bac et prépare en 1 an au concours d'entrée à l'école nationale supérieure du paysage (ENSP) ;
- des classes préparatoires post BTSA-BTS-DUT (en 1 an), qui sont accessibles aux titulaires de BTSA, de DUT et de BTS pour certaines options ou aux titulaires du diplôme « technicien supérieur de la mer ». Elles préparent au concours C d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

CS

Un certificat de spécialisation (ou CS) est associé à un niveau de diplôme et s'appuie sur un référentiel de formation. Il atteste de compétences professionnelles définies dans un référentiel d'évaluation et peut être délivré selon la modalité des UC.

DEUG

Le diplôme d'études universitaires générales (ou DEUG) est un diplôme national de l'enseignement supérieur. Avant la réforme LMD, le DEUG sanctionnait le premier cycle des études universitaires générales, d'une durée de 2 ans.

Ingénieur

Le titre d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur (CTI) se prépare dans une école publique ou privée de l'enseignement supérieur agricole.

Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau IV

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau III

Premier cycle supérieur de 2 années d'études post-baccalauréat : BTSA, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveaux II & I

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres inscrits au RNCP.

NOTE

L'enquête a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble de la population : 6 797 anciens élèves de bac techno et de 1 697 anciens élèves de bac S inscrits en année de terminale en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 47,6 % pour les élèves de bac techno et à 53,0 % pour les élèves de bac S. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
AgroSup Dijon-Eduter 2009

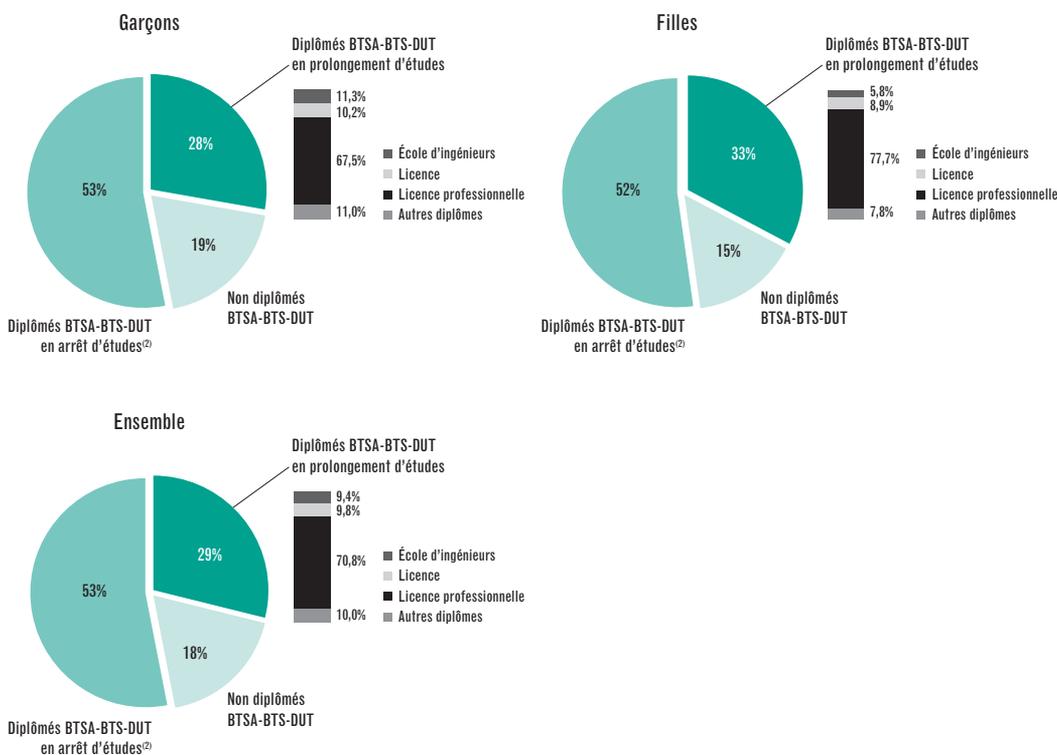
Les poursuites d'études des diplômés du bac techno et du bac S

1- Les études poursuivies⁽¹⁾ entre 2005 et 2009 par les diplômés du bac techno en 2005 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Filles	Garçons	Total
MAAP			
Écoles d'ingénieurs	0,4	0,3	0,3
B TSA	73,8	88,1	83,8
Autres niv. III et II	0,0	0,2	0,1
Niv. V, IV et CS	1,0	1,0	1,0
MEN - MESR			
Écoles d'ingénieurs	0,1	0,1	0,1
DEUG, DUT, BTS, autres niv. III	15,4	7,7	10,0
Niv. V et IV	2,2	0,9	1,3
Ex-ministère Jeunesse et sports	1,9	0,9	1,2
Écoles paramédicales et autres formations	5,2	0,8	2,2
Total	100,0	100,0	100,0

2- Les parcours de formation des diplômés du bac techno en 2005 qui ont poursuivi en BTSA, BTS ou DUT entre 2005 et 2009 selon le genre *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



(1) Le taux de poursuite d'études chez les élèves de bac techno s'élève à 94,6%. Les reprises d'études des élèves de bac techno sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent 2,1%. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

(2) Les diplômés de BTSA-BTS-DUT qui ont poursuivi des études de même niveau ou de niveau inférieur sont inclus.

DÉFINITIONS

BTS

Le brevet de technicien supérieur (ou BTS) est un diplôme de niveau III du MEN. Le BTSA est son équivalent au MAAP.

CPGE

Dans l'enseignement agricole, il existe 3 types de classes préparatoires aux grandes écoles (ou CPGE) :

- des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat général série scientifique, et des classes préparatoires technologie et biologie (TB) qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat série sciences et technologies de l'agronomie et du vivant. Elles préparent principalement en 2 ans aux concours A d'entrée (concours A BCPST et concours A TB) dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire ;
- une classe préparatoire qui est accessible aux titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études après le bac et prépare en 1 an au concours d'entrée à l'école nationale supérieure du paysage (ENSP) ;
- des classes préparatoires post BTSA-BTS-DUT (en 1 an), qui sont accessibles aux titulaires de BTSA, de DUT et de BTS pour certaines options ou aux titulaires du diplôme « technicien supérieur de la mer ». Elles préparent au concours C d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

DUT

Le diplôme universitaire de technologie (ou DUT) est un diplôme de niveau III. Il se prépare en 2 ans après le baccalauréat. Les cours sont répartis à égalité entre les matières générales et l'enseignement technologique et professionnel. L'objectif de ce diplôme est de permettre une insertion professionnelle rapide ainsi qu'une poursuite d'études.

Ingénieur

Le titre d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur (CTI) se prépare dans une école publique ou privée de l'enseignement supérieur agricole.

LMD

Le système Licence / Master / Doctorat (ou LMD) correspond au cursus universitaire français qui est organisé en 3 diplômes (Licence, Master, Doctorat). Il s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation des cursus d'enseignement supérieur européens.

Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau IV

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau III

Premier cycle supérieur de 2 années d'études post-baccalauréat : BTSA, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveaux II & I

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres inscrits au RNCP.

NOTE

L'enquête a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble de la population : 6 797 anciens élèves de bac techno et de 1 697 anciens élèves de bac S inscrits en année de terminale en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 47,6 % pour les élèves de bac techno et à 53,0 % pour les élèves de bac S. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire AgroSup Dijon-Eduter 2008

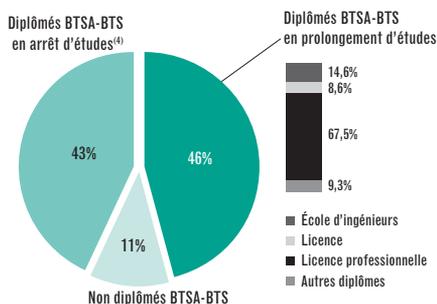
3- Les études poursuivies⁽¹⁾ entre 2005 et 2009 par les diplômés du bac S en 2005 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Filles	Garçons	Total
BTSA	23,2	36,2	30,2
CPGE	4,6	2,9	3,7
Écoles d'ingénieurs ⁽²⁾	3,3	7,4	5,6
Écoles paramédicales	14,3	5,4	9,4
Licence LMD	29,0	17,1	22,5
DUT	15,4	21,5	18,8
BTS	7,4	7,5	7,4
Divers ⁽³⁾	2,8	2,0	2,4
Total	100,0	100,0	100,0

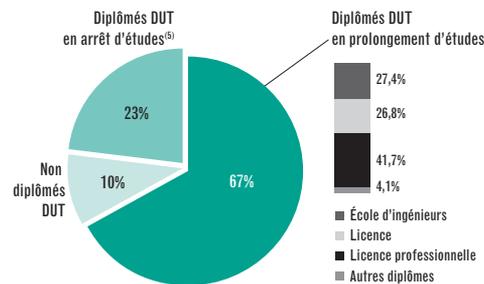
4- Les parcours de formation des diplômés du bac S en 2005 qui ont poursuivi en BTSA ou BTS entre 2005 et 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



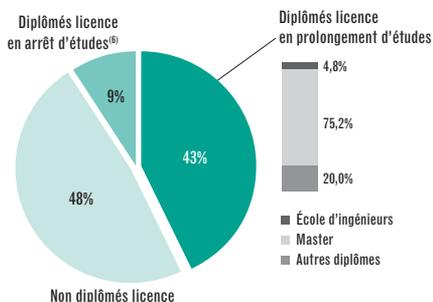
5- Les parcours de formation des diplômés du bac S en 2005 qui ont poursuivi en DUT entre 2005 et 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



6- Les parcours de formation des diplômés du bac S en 2005 qui ont poursuivi en licence entre 2005 et 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



(1) Le taux de poursuite d'études chez les élèves de bac S s'élève à 99,2 %. Les reprises d'études des élèves de bac S sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent 1,9 %. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

(2) Écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager et du MESR.

(3) Dont études de niveau inférieur.

(4) Les diplômés de BTSA-BTS qui ont poursuivi des études de même niveau ou de niveau inférieur sont inclus.

(5) Les diplômés de DUT qui ont poursuivi des études de même niveau ou de niveau inférieur sont inclus.

(6) Les diplômés de licence qui ont poursuivi des études de même niveau ou de niveau inférieur sont inclus.

DÉFINITIONS

CPGE

Dans l'enseignement agricole, il existe 3 types de classes préparatoires aux grandes écoles (ou CPGE) :

- des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat général série scientifique, et des classes préparatoires technologie et biologie (TB) qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat série sciences et technologies de l'agronomie et du vivant. Elles préparent principalement en 2 ans aux concours A d'entrée (concours A BCPST et concours A TB) dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire ;
- une classe préparatoire qui est accessible aux titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études après le bac et prépare en 1 an au concours d'entrée à l'école nationale supérieure du paysage (ENSP) ;
- des classes préparatoires post BTSA-BTS-DUT (en 1 an), qui sont accessibles aux titulaires de BTSA, de DUT et de BTS pour certaines options ou aux titulaires du diplôme « technicien supérieur de la mer ». Elles préparent au concours C d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

CS

Un certificat de spécialisation (ou CS) est associé à un niveau de diplôme et s'appuie sur un référentiel de formation. Il atteste de compétences professionnelles définies dans un référentiel d'évaluation et peut être délivré selon la modalité des UC.

Ingénieur

Le titre d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur (CTI) se prépare dans une école publique ou privée de l'enseignement supérieur agricole.

Licence

Premier cursus du système LMD, la licence est préparée en 6 semestres. Elle se substitue à l'ancien DEUG en 2 ans suivi de la licence en 1 an.

Licence pro

La licence professionnelle (ou licence pro) est un diplôme de niveau II (bac+3) délivré par l'Université et créé en novembre 1999. La licence pro est accessible aux titulaires d'un BTSA, DUT, BTS, DEUST, aux étudiants ayant validé une L2 ou aux titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau III par l'État. Elle est conçue en étroite relation avec les professionnels de la spécialité. La formation dure 1 an et peut être suivie en formation initiale, par apprentissage, ou en formation continue. Elle comporte 12 à 16 semaines de stage et vise l'insertion professionnelle immédiate.

Master

Second cursus du système LMD, il se prépare en 4 semestres après la licence. Il correspond à un diplôme bac+5. Il correspond aux anciens DEA et DESS.

Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau IV

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveau III

Premier cycle supérieur de 2 années d'études post-baccalauréat : BTSA, titres inscrits au RNCP et CS.

Niveaux II & I

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres inscrits au RNCP.

NOTE

L'enquête a été réalisée en 2008 auprès de l'ensemble de la population : 9 572 anciens étudiants et 2 340 anciens apprentis inscrits en année de terminale BTSA en 2003-2004 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 44,9 % pour les étudiants et 33,6 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des étudiants a été constitué, il comprend 3 414 élèves. Les réponses des apprentis de BTSA sont laissées en l'état.

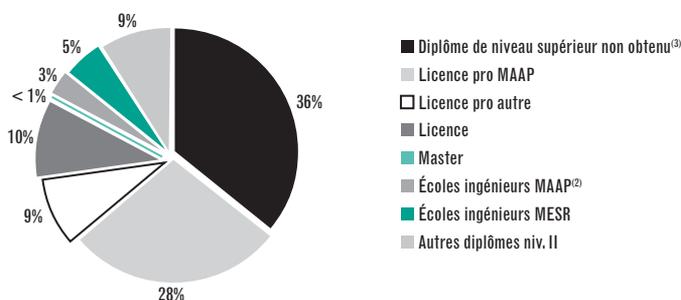
SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire AgroSup Dijon-Eduter 2008

1- Les études poursuivies⁽¹⁾ entre 2004 et 2008 par les étudiants et apprentis diplômés du BTSA en 2004 selon le genre (en %) *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

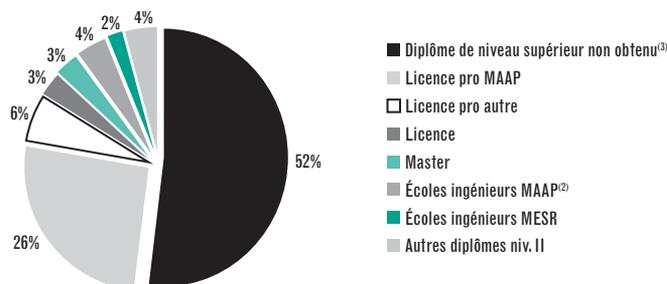
	BTSA	CPGE post BTSA sans poursuite	Licence pro MAAP	Licence pro MEN	Licence	Autres formations niv. III	Master	Écoles ingénieurs MAAP ⁽²⁾	Écoles ingénieurs	Autres formations niv. II	CS	Autres formations niv. V et IV	Total
Voie scolaire													
Filles	5,0	0,4	29,7	10,0	16,3	6,3	0,5	7,3	1,1	8,0	9,3	6,1	100,0
Garçons	9,2	0,0	27,7	9,0	10,3	5,1	1,2	7,9	0,8	12,9	12,7	3,2	100,0
Total	7,6	0,1	28,6	9,4	12,5	5,6	0,9	7,7	0,9	11,0	11,4	4,3	100,0
Voie de l'apprentissage													
Filles	3,9	0,0	36,4	9,6	1,9	7,7	3,9	3,9	0,0	7,7	15,4	9,6	100,0
Garçons	6,5	0,0	25,1	4,6	6,5	8,3	0,9	7,4	0,9	8,3	24,1	7,4	100,0
Total	5,6	0,0	28,6	6,3	5,0	8,1	1,9	6,3	0,6	8,2	21,3	8,1	100,0

2- Le dernier diplôme de niveau supérieur obtenu entre 2004 et 2008 par les étudiants diplômés du BTSA en 2004 qui ont poursuivi des études *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



Nombre d'élèves inscrits : 9 572 - Nombre de répondants : 3 414

3- Le dernier diplôme de niveau supérieur obtenu entre 2004 et 2008 par les étudiants diplômés du BTSA en 2008 qui ont poursuivi des études *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



Nombre d'apprentis inscrits : 2 340 - Nombre de répondants : 787

(1) Le taux de poursuite d'études s'élève à 53,6 % chez les élèves de BTSA et à 28,7 % chez les apprentis de BTSA. Les reprises d'études des étudiants et des apprentis de BTSA sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent respectivement 13,5 % et 21,2 %. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

(2) Écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager.

(3) Parmi les élèves qui ont poursuivi des études, sont comptabilisés ceux qui ont échoué à l'examen de niveau supérieur et ceux qui ont obtenu ou non un examen de même niveau ou de niveau inférieur.

DÉFINITIONS

CDD

Un contrat à durée déterminée (ou CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur (société, entreprise...) recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire. La durée totale maximale du CDD à terme précis (renouvelé éventuellement 1 fois) est en règle générale de 18 mois (voire 24 mois dans certains cas).

CDI

Le contrat à durée indéterminée (ou CDI) est le contrat de travail passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée.

Diplômés « BTSA unique »

Les diplômés « BTSA unique » correspondent aux élèves qui, après l'obtention du BTSA, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

Emplois aidés

Ils correspondent aux contrats aidés. Un contrat aidé est un contrat de travail dérogatoire au droit commun pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles » telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes.

Intérim

Le travail intérimaire (ou intérim) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire. Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié.

NOTE

L'enquête a été réalisée en 2008 auprès de l'ensemble de la population : 9 572 anciens étudiants et 2 340 anciens apprentis inscrits en année de terminale BTSA en 2003-2004 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 44,9 % pour les étudiants et 33,6 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des étudiants a été constitué, il comprend 3 414 élèves. Les réponses des apprentis de BTSA sont laissées en l'état.

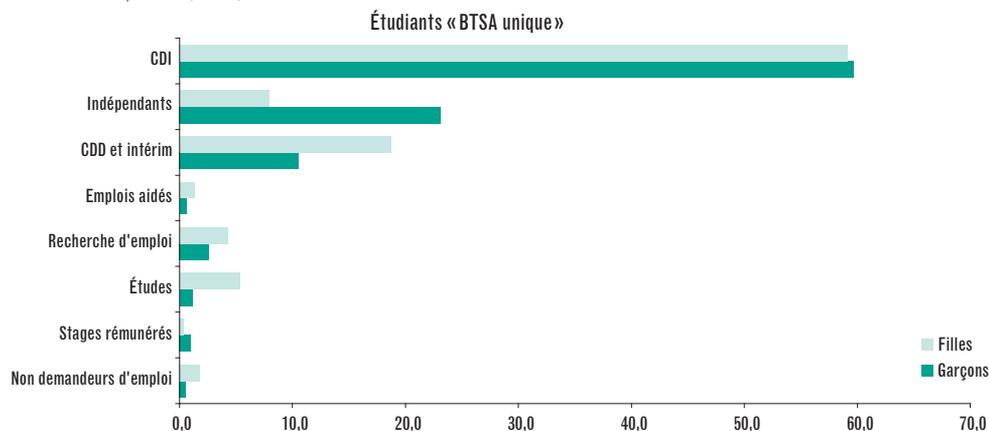
SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
AgroSup Dijon-Eduter 2008

La situation des diplômés « BTSA unique »

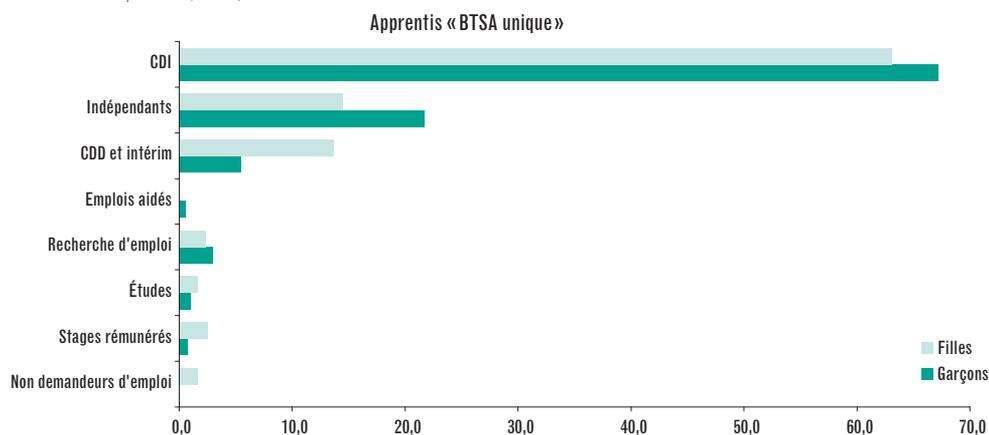
1- La situation en 2008 des étudiants diplômés « BTSA unique » en 2004 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



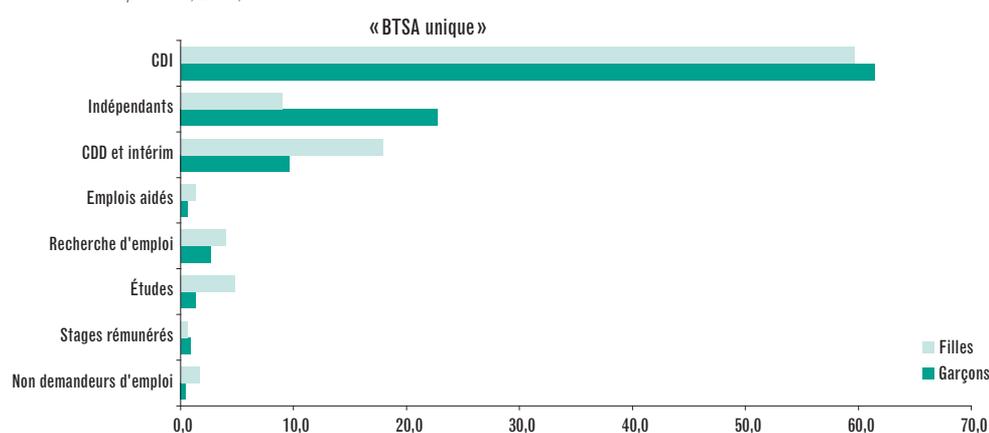
2- La situation en 2008 des apprentis diplômés « BTSA unique » en 2004 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



3- La situation en 2008 des diplômés « BTSA unique » en 2004 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



DÉFINITIONS

Diplômés « BTSA unique »

Les diplômés « BTSA unique » correspondent aux élèves qui, après l'obtention du BTSA, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

Taux de chômage des diplômés « unique »

Le taux de chômage des diplômés « unique » est le rapport (en pourcentage) entre les demandeurs d'emploi diplômés « unique » et la population active diplômés « unique » (CDI, indépendants, CDD, intérim, emplois aidés, chômage, stages rémunérés).

Taux d'insertion des diplômés « unique »

Le taux d'insertion des diplômés « unique » correspond au rapport entre la population active des diplômés « unique » (CDI, indépendants, CDD, intérim, emplois aidés, chômage, stages rémunérés) moins les demandeurs d'emploi sur la population totale des diplômés « unique ».

NOTE

L'enquête a été réalisée en 2008 auprès de l'ensemble de la population : 9 572 anciens étudiants et 2 340 anciens apprentis inscrits en année de terminale BTSA en 2003-2004 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 44,9 % pour les étudiants et 33,6 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des étudiants a été constitué, il comprend 3 414 élèves. Les réponses des apprentis de BTSA sont laissées en l'état.

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire AgroSup Dijon-Eduter 2008

L'insertion et le chômage des diplômés « BTSA unique »

1- Les taux d'insertion et de chômage en 2008 des diplômés « BTSA unique » selon les spécialités de formation
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	% Insertion	% Chômage
ACSE	96,8	0,9
Technologies végétales	92,6	4,4
Productions horticoles	93,3	2,8
Viticulture œnologie	94,3	0,0
Génie des équipements	97,4	ns ⁽¹⁾
Productions aquacoles	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Productions animales	96,9	1,3
Technico-commercial	91,0	5,3
ANABIOTEC	90,5	4,9
IAA	92,3	3,0
Gestion et protection de la nature	84,1	10,0
GEMEAU	91,6	3,3
Gestion forestière	92,7	5,6
Aménagement paysager	92,1	4,1
Services en espace rural	85,2	4,2
DARC	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Total	93,1	3,4
	Hommes	95,4
	Femmes	88,3

2- Les taux d'insertion et de chômage en 2008 des apprentis « BTSA unique » selon les spécialités de formation
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	% Insertion	% Chômage
ACSE	96,1	2,0
Technologies végétales	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Productions horticoles	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Viticulture œnologie	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Génie des équipements	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Productions aquacoles	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Productions animales	97,9	2,1
Technico-commercial	97,6	1,2
ANABIOTEC	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
IAA	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Gestion et protection de la nature	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
GEMEAU	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Gestion forestière	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Aménagement paysager	97,9	1,0
Services en espace rural	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
DARC	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾
Total	95,4	3,0
	Hommes	95,9
	Femmes	94,0

(1) Les taux d'insertion et de chômage ne sont pas calculés lorsque le nombre de diplômés « BTSA unique » répondants est inférieur à 40.

DÉFINITIONS

Diplômés « BTSA unique »

Les diplômés « BTSA unique » correspondent aux élèves qui, après l'obtention du BTSA, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

Secteur d'activité

Les secteurs d'activité sont construits à partir de la nomenclature des activités françaises (NAF) de l'INSEE.

Les productions agricoles :

les cultures céréalières, l'élevage, le maraîchage, l'horticulture, la viticulture, l'aquaculture et la pêche

Les productions forestières et productions liées à l'aménagement et à l'environnement :

la réalisation et l'entretien d'espaces verts, la sylviculture et l'exploitation forestière, la chasse

Les industries liées à l'agriculture :

les industries agroalimentaires, l'agrochimie et le machinisme agricole

Les industries non liées à l'agriculture :

toutes les autres industries et la construction

Le commerce lié à l'agriculture et à l'agroalimentaire :

le commerce de gros en produits agricoles et alimentaires, le commerce de détail alimentaire, le commerce de plantes et de fleurs

Les autres commerces :

tous les autres commerces (gros et détail divers), l'hôtellerie et la restauration

Les services liés à l'agriculture et au milieu rural :

les activités de banque et d'assurance agricole, les services aux entreprises agricoles (centre de gestion, chambre d'agriculture, institut technique, syndicat agricole), l'enseignement agricole, la recherche agronomique, les activités vétérinaires, l'administration de l'agriculture, certains services récréatifs (équitation, golf...) et les services aux animaux (toiletage canin)

Les services non liés à l'agriculture et au milieu rural :

tous les autres services (transport et communication, autres banques et assurances, services divers aux entreprises, administration, éducation, activités de santé et sociales, activités sportives, culturelles, récréatives, associatives, services aux personnes)

Les services liés à l'aménagement et à l'environnement : la distribution de l'eau et l'assainissement, les activités de gestion et de mise en valeur du patrimoine naturel, les activités de création et d'entretien d'espaces verts dans le cadre de l'administration territoriale, les services aux entreprises dans le domaine de l'environnement.

Remarque : dans les services liés à l'agriculture et au milieu rural, sont inclus les activités de santé et sociales, les activités sportives, culturelles, récréatives et les services aux personnes réalisés dans le milieu rural et dans les unités urbaines de moins de 5 000 habitants (une unité urbaine, au sens de l'INSEE, a plus de 2 000 habitants et c'est, soit une agglomération multicommunale, soit une ville isolée).

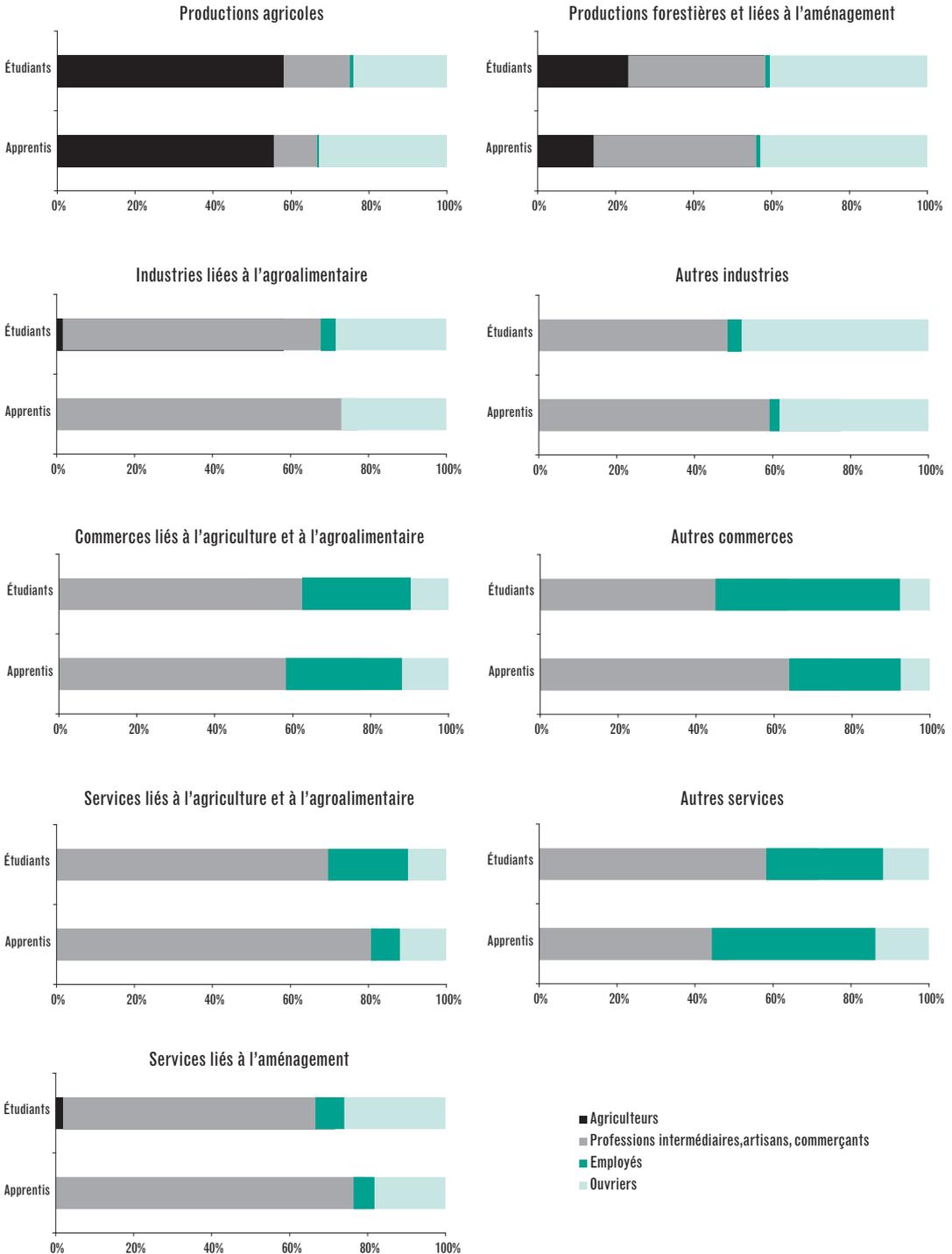
NOTE

L'enquête a été réalisée en 2008 auprès de l'ensemble de la population : 9 572 anciens étudiants et 2 340 anciens apprentis inscrits en année de terminale BTSA en 2003-2004 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 44,9 % pour les étudiants et 33,6 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des étudiants a été constitué, il comprend 3 414 élèves. Les réponses des apprentis de BTSA sont laissées en l'état.

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
AgroSup Dijon-Eduter 2007

1- La répartition des emplois en 2008 des étudiants et apprentis diplômés « BTSA unique » sortis en 2004 dans les principaux secteurs d'activité *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



DÉFINITIONS

Accès difficile à un emploi stable

Sont considérés comme ayant connu un accès difficile à un emploi stable, les ingénieurs en contrat précaire ou restés en recherche d'emploi 9 à 12 mois après la sortie de formation, et ayant occupé un emploi ou plus en CDI, en indépendants ou en tant que fonctionnaires.

Accès rapide à l'emploi durable

Sont considérés comme ayant connu un accès rapide à l'emploi durable, les ingénieurs occupant le même emploi depuis la sortie de formation jusqu'au moment de l'enquête, en CDI, fonctionnaires ou indépendants.

DNO

Le diplôme national d'œnologue (ou DNO) est un diplôme à bac+5. Le recrutement s'effectue parmi les diplômés à bac+3.

Doctorat

Troisième et dernier cursus du système LMD, il se prépare à l'issue du cursus master. Tous les étudiants titulaires du master peuvent se porter candidats à une inscription en thèse de doctorat, qu'ils aient obtenu un diplôme de master, ou qu'ils soient titulaires d'un titre d'ingénieur qui confère le grade de master.

La durée de préparation du doctorat est en règle générale de 3 ans. Il correspond à un diplôme bac+8.

Master

Second cursus du système LMD, il se prépare en 4 semestres après la licence. Il correspond à un diplôme bac+5. Il correspond aux anciens DEA et DESS.

MS

Créé en 1985, le mastère spécialisé (ou MS) est une formation post-diplôme à orientation professionnelle d'une durée d'au moins 2 semestres. La formation inclut des enseignements théoriques, un travail personnel de recherche en entreprise et la soutenance d'une thèse professionnelle.

Seules les grandes écoles membres de la CGE sont autorisées à proposer ces formations, à condition d'avoir obtenu une accréditation.

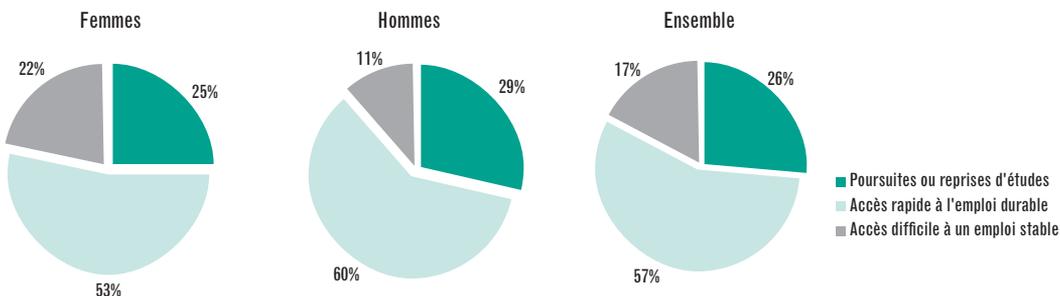
NOTE

Les données proviennent d'une enquête menée en 2007 auprès de 2 219 ingénieurs diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager en 2002 en formation initiale en France métropolitaine. Le taux de réponse s'élève à 46,5 %.

SOURCES

- Enquête « Les trajectoires professionnelles des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agricole » AgroSup Dijon-Eduter 2007

1- Les trajectoires suivies entre 2002 et 2007 par les ingénieurs sortis en 2002 de l'enseignement supérieur agricole⁽¹⁾ selon le genre *France métropolitaine*



2- Les études poursuivies⁽²⁾ entre 2002 et 2007 par les ingénieurs sortis en 2002 de l'enseignement supérieur agricole⁽¹⁾ *France métropolitaine*

Études	% Femmes	% Hommes	Total
Doctorat	36,1	27,9	32,2
Master spécialisé	18,7	19,4	19,0
DESS, master pro	11,1	15,5	13,2
DEA, master recherche	3,5	10,8	7,0
Master à l'étranger	4,2	7,8	5,9
École d'application ⁽³⁾	7,6	3,9	5,9
DNO	2,8	7,7	5,1
Autres ⁽⁴⁾	16,0	7,0	11,7
Total	100,0	100,0	100,0

(1) Les données relatives aux étudiants des écoles vétérinaires, de l'ENSP, du cursus IGRF et du cursus ingénieurs de spécialisation ESAT ne sont pas présentées.

(2) Les reprises d'études des ingénieurs sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent 23,8 %.

(3) Cursus ingénieurs de spécialisation ESAT, ENSV et cursus IGRF.

(4) Diplômes de niveau II ou I (concours d'enseignement, études universitaires, médecine, TH), diplômes de niveaux IV et III (CS, technicien).

DÉFINITIONS

CDD

Un contrat à durée déterminée (ou CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur (société, entreprise...) recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire. La durée totale maximale du CDD à terme précis (renouvelé éventuellement 1 fois) est en règle générale de 18 mois (voire 24 mois dans certains cas).

CDI

Le contrat à durée indéterminée (ou CDI) est le contrat de travail passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée.

NOTE

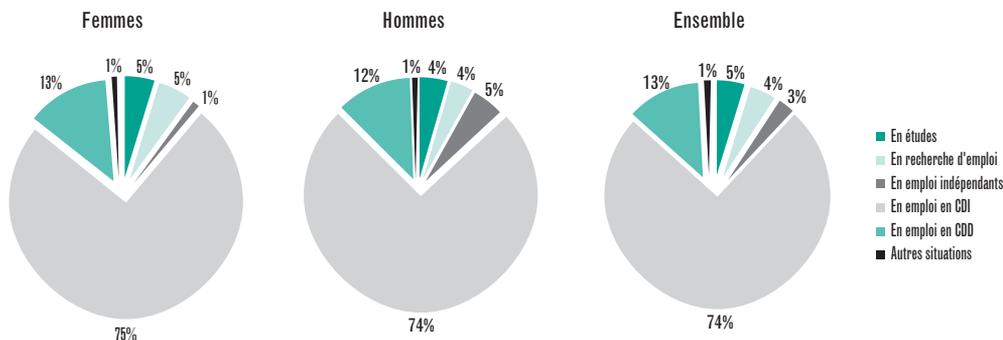
Les données proviennent d'une enquête menée en 2007 auprès de 2 219 ingénieurs diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager en 2002 en formation initiale en France métropolitaine. Le taux de réponse s'élève à 46,5 %.

SOURCES

- Enquête « Les trajectoires professionnelles des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agricole »
AgroSup Dijon-Eduter 2007

La situation des ingénieurs

1- La situation en 2007 des ingénieurs diplômés en 2002 de l'enseignement supérieur agricole⁽¹⁾ selon le genre (en %) France métropolitaine



2- Les secteurs d'activité en 2007 des ingénieurs diplômés en 2002 de l'enseignement supérieur agricole⁽¹⁾ selon le genre (en %) France métropolitaine

Secteurs d'activités	Femmes	Hommes	Total
Industries agroalimentaires	21,7	15,0	18,8
Administration	14,0	12,1	13,1
Organisations professionnelles agricoles	16,7	10,4	13,9
Entreprises de services	12,8	15,0	13,8
Commerce distribution	9,9	15,7	12,5
Enseignement et recherche	9,1	5,3	7,4
Aménagement / Environnement / Paysage	3,3	5,8	4,4
Productions agricoles	2,7	7,5	4,8
Industries de la chimie, pharmacie	2,7	3,4	3,0
Agrofourniture-agrochimie	3,1	2,9	3,0
Organismes internationaux, humanitaires	1,7	1,7	1,7
Autres activités de fabrication	0,0	2,9	1,3
Restauration collective	1,6	0,5	1,1
Autres activités	0,7	1,8	1,2
Total	100,0	100,0	100,0

Lecture : on estime que 21,7% des ingénieurs diplômés en 2002 de l'enseignement supérieur agricole travaillent en 2007 dans les industries agroalimentaires.

(1) Les données relatives aux étudiants des écoles vétérinaires, de l'ENSP, du cursus IGRF et du cursus ingénieurs de spécialisation ESAT ne sont pas présentées.

10

	Présentation du chapitre	340
10.0	Les définitions transversales	342
10.1	Les personnels du second degré et de l'enseignement supérieur court publics	344
10.2	Le temps partiel des personnels du second degré et de l'enseignement supérieur court publics	348

Les effectifs (10.1)

À la rentrée 2009, les établissements publics du second degré et de l'enseignement supérieur court publics emploient 11 241 personnels d'enseignement et hors enseignement, titulaires et contractuels, relevant de la Fonction publique d'État. Entre les rentrées 2008 et 2009, la diminution des effectifs de ces personnels s'élève à 0,7 % des ETP (10 619,6 ETP en 2009).

À la rentrée 2009, les 8 562 personnels d'enseignement représentent environ 77 % de l'ensemble des personnels d'enseignement et hors enseignement titulaires et contractuels (11 241 agents), soit 75,9 % du volume ETP représenté par l'ensemble de ces mêmes personnels.

Entre les rentrées 2008 et 2009, la diminution des effectifs des personnels d'enseignement titulaires et contractuels s'élève à 0,5 %, ce qui se traduit par une diminution de 0,4 % des ETP.

Au sein de la catégorie des personnels d'enseignement, entre les rentrées 2008 et 2009, les évolutions sont contrastées : la diminution des effectifs des personnels titulaires de 0,8 % se traduit par la diminution en ETP de 0,4 %, l'augmentation des effectifs des personnels contractuels d'environ 1 % se traduit par une relative stabilité en ETP (diminution inférieure à 0,1 %). Ils sont 2,4 fois plus nombreux en 2009 qu'en 2008 alors que parallèlement, les effectifs et le volume en ETP des ACEN diminuent. La part en ETP des ACER en 2009 est de 0,5 % (43,3 ETP).

En 2009, les PCEA (3 362 agents) et les PLPA (3 074 agents) représentent respectivement 89,2 % des effectifs et 89 % des ETP des personnels d'enseignement titulaires. Parmi les ingénieurs, qui ne constituent que 5,6 % des personnels d'enseignement, 71,1 % appartiennent au corps des IAE. La proportion des IAE au sein des personnels d'enseignement titulaires et non titulaires du 2nd degré et de l'enseignement supérieur court publics est peu élevée (3 %). Ils sont moins nombreux qu'en 2008 (-8,3 %) alors que l'évolution est plutôt positive pour les IGRÉF-IPEF (+0,9 %).

Parmi les personnels détachés de l'Éducation nationale, qui représentent environ 2 % de l'ensemble des personnels titulaires d'enseignement, les PC EN (avec lesquels sont comptés les agrégés sauf en EPS) sont les plus nombreux (136 agents). Même si les effectifs des personnels d'enseignement détachés de l'Éducation nationale baissent par rapport à la rentrée 2008 (151 contre 145 agents) (baisse plus marquée parmi les professeurs certifiés et les agrégés), la part en ETP de ce même groupe est sensiblement identique (2,1 % des ETP des personnels d'enseignement titulaires).

Depuis 1995-1996, les personnels non enseignants enregistrent une forte diminution de leurs effectifs en relation avec, d'une part, des modalités de recrutement différentes des maîtres d'internat et d'autre part, le transfert aux régions de la gestion de la filière ouvrière et de service.

Entre les rentrées 2008 et 2009, l'âge moyen des personnels d'enseignement et hors enseignement, titulaires et contractuels, s'élève sensiblement passant de 43,5 ans à 44,1 ans. L'augmentation de l'âge moyen des personnels d'enseignement titulaires et contractuels entre 2008 et 2009 atteint 0,5 an (43,4 ans en 2009). Cette augmentation est de 0,7 an pour le groupe des personnels hors enseignement (46,2 ans en 2009).

Parmi les personnels d'enseignement, si la tendance au vieillissement pour les titulaires est faible (+0,4 an d'âge moyen par rapport à l'année précédente), le vieillissement est plus marqué pour les agents contractuels (ACEN: +1,1 an, ACER: + 2,8 ans). Cette tendance se relativise par l'important écart entre l'âge moyen des personnels d'enseignement titulaires (44,6 ans) et les personnels d'enseignement non titulaires (36,8 ans).

Sur l'ensemble des titulaires et contractuels du 2nd degré et de l'enseignement supérieur court publics relevant de la Fonction publique d'État, les PLP EN enregistrent la moyenne d'âge la plus élevée (53,6 ans en 2009) suivis par les IGRÉF-IPEF (49,6 ans). Contractuels et IAE apparaissent comme étant les populations les plus jeunes, avec des moyennes d'âge de 35,9 ans pour les ACER (les plus jeunes de tous) et de 39,5 ans pour les IAE. En ce qui concerne les personnels hors enseignement, les écarts entre les moyennes d'âge des différents groupes sont plus resserrés, les extrêmes étant représentées par les personnels de direction avec un âge moyen de 48,6 ans et les personnels d'éducation et de surveillance avec un âge moyen de 40 ans.

À la rentrée 2009, au sein de la catégorie des personnels hors enseignement du 2nd degré et de l'enseignement supérieur court publics, les fonctions administratives sont celles qui occupent le plus de personnes (1 390 personnes soit 12 % d'effectifs totaux), devant largement les catégories des personnels de laboratoire et de santé et de direction qui ne représentent chacune qu'environ 3 % des effectifs totaux. À noter que seule la catégorie des personnels de direction cumule un volume en ETP équivalent à son effectif (exercice à temps plein).

Le temps de travail (10.2)

À la rentrée 2009, 84 % des personnels du 2nd degré et de l'enseignement supérieur court publics, titulaires et titulaires détachés ou en position normale d'activité (PNA), exercent leur activité à plein-temps. Plus du tiers des non-titulaires travaillent à temps partiel ; leur activité professionnelle correspond à un service incomplet pour 98 % d'entre eux : le temps partiel sur autorisation, le temps partiel de droit... sont donc peu fréquents parmi les non-titulaires. Au sein des personnels titulaires, 14 % exercent à temps partiel, le temps partiel sur autorisation étant le plus utilisé, concernant 78,2 % de ces personnels. Le temps partiel de droit, tout en étant minoritaire (18,8 %) distance le temps partiel thérapeutique.

En dehors des personnels de direction, la proportion de personnels titulaires du 2nd degré et de l'enseignement supérieur court publics qui travaillent à temps partiel varie selon les catégories, de 9 % pour les personnels d'éducation et de surveillance à 28 % pour les personnels d'administration.

10 Les personnels

Enseignement supérieur court

L'enseignement supérieur court du MAAP regroupe les BTSA, les CPGE et la classe de prélicence. Le diplôme délivré est le BTSA.

Second degré

L'enseignement du second degré (ou 2nd degré) regroupe l'enseignement dispensé dans les établissements publics et privés du MAAP hors BTSA et CPGE.

SAVOIR PLUS

www.chlorofil.fr rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 09-05 - Les enseignants dans les établissements d'enseignement technique agricole public en 2008-2009
- StatEA 08-09 - Les enseignants dans les établissements d'enseignement technique agricole public en 2007-2008
- StatEA 07-07 - Les enseignants dans les établissements d'enseignement technique agricole public en 2006-2007



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

DÉFINITIONS

ACEN

Voir non-titulaires.

ACER

Voir non-titulaires.

Effectif des personnels

Les effectifs correspondent au nombre d'agents rémunérés à une date donnée, quelles que soient leur quotité de travail et leur période d'activité sur l'année.

ETP

L'équivalent temps plein (ou ETP) prend en compte la quotité de travail mais pas la durée de la période d'emploi, ni la sur-rémunération éventuelle du temps partiel. Il donne les effectifs présents à une date donnée, corrigés de la seule quotité de travail.

À titre d'exemple : un agent à temps partiel, à 60 % (quotité de travail = 60 %) correspond à 0,6 ETP.

Gestion décentralisée

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales transfère, entre autres, aux régions, la responsabilité des services d'accueil, d'hébergement, de restauration et d'entretien général et technique, assurés dans les lycées dont elles ont la charge.

IAE

Les ingénieurs d'agronomie et d'environnement (ou IAE) sont des ingénieurs orientés vers les activités de conception, les applications et les réalisations techniques, la recherche-développement, le conseil, la formation. Au cours de leur formation, ces ingénieurs ont la possibilité de se préparer à l'exercice de métiers spécifiques à l'enseignement.

IGREF

Les ingénieurs du génie rural des eaux et des forêts (ou IGREF) sont des ingénieurs généralistes de haut niveau, qui appartiennent à un corps interministériel, formés à Agro-ParisTech. Ils peuvent exercer, entre autres, des fonctions d'encadrement et d'enseignement dans les EPLEFPA. Depuis septembre 2009, les IGREF sont devenus IPEF.

IPEF

Le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (ou IPEF) a été créé par le décret du 10 septembre 2009. Ce nouveau corps résulte de la fusion du corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts et du corps des ponts et chaussées. Les IPEF exercent leur métier dans des cadres très variés : administrations centrales et locales de l'État, grands établissements publics, collectivités territoriales, organismes européens et internationaux, établissements d'enseignement ou recherche...

Non-titulaires

La Fonction publique peut recruter des agents non-titulaires appelés aussi contractuels qui peuvent être, selon les cas, des agents de droit public ou de droit privé.

PCEA

Les professeurs certifiés de l'enseignement agricole (ou PCEA) sont des enseignants du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics. Ils participent aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement.

PC EN

Des professeurs certifiés de l'Éducation nationale (ou PC EN) sont détachés au MAAP pour enseigner dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics.

PLPA

Les professeurs de lycée professionnel agricole (ou PLPA) sont des enseignants du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics. Ils participent aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement.

PLP EN

Des professeurs de lycée professionnel de l'éducation nationale (ou PLP EN) sont détachés au MAAP pour enseigner dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics.

Titulaires

Les personnels titulaires sont des personnels de la Fonction publique d'État. Ces fonctionnaires appartiennent à des corps (d'enseignement, technique, administratif...).

SOURCES

- Application Géode (données antérieures à 2008)
- Application Guépard (données à partir de 2008)

1- L'évolution des effectifs des personnels⁽¹⁾ du second degré et de l'enseignement supérieur court publics entre les rentrées 1995 et 2007⁽²⁾ France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	1995-1996		2000-2001		Rentrées 2005-2006		2006-2007		2007-2008	
	Eff.	ETP	Eff.	ETP	Eff.	ETP	Eff.	ETP	Eff.	ETP
Personnels d'enseignement titulaires	6 038	5 744,7	7 325	6 888,0	8 517	7 940,0	8 288	7 786,7	7 948	7 518,0
Personnels d'enseignement non-titulaires (ACEN)	1 171	819,4	988	772,8	309	265,6	355	299,8	473	377,8
Personnels d'enseignement non-titulaires (ACER)	nd	nd	977	732,6	671	474,3	660	774,2	751	551,7
Total personnels d'enseignement	7 209	6 564,1	9 290	8 393,4	9 497	8 679,9	9 303	8 860,7	9 172	8 447,5
Personnels de direction	308	308,0	321	321,0	339	334,0	348	345,0	364	363,0
Personnels d'éducation et de surveillance	1 492	1 418,8	1 618	1 381,6	884	806,5	588	559,2	623	592,0
Personnels d'administration	1 426	1 334,6	1 415	1 297,6	1 624	1 482,3	1 601	1 458,2	1 511	1 395,8
Personnels de laboratoire et santé	364	343,3	334	313,8	376	341,9	379	346,3	376	348,8
Ouvriers	2 482	2 382,4	2 469	2 337,1	2 466	2 325,4	2 381	2 253,8	2 280	2 177,4
Total hors personnels d'enseignement	6 072	5 787,1	6 157	5 651,1	5 689	5 290,1	5 297	4 962,5	5 154	4 877,0
Total	13 281	12 351,2	15 447	14 044,5	15 186	13 970,0	14 600	13 823,2	14 326	13 324,5

2- Les effectifs et l'âge⁽³⁾ moyen des personnels du second degré et de l'enseignement supérieur court publics aux rentrées 2008 et 2009 France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	2008-2009			2009-2010		
	Eff.	ETP	Âge moyen	Eff.	ETP	Âge moyen
EPS	240	232,2	45,5	236	231,2	46,2
IAE	312	303,4	38,9	286	276,2	39,5
IGREF/IPEF	115	108,1	49,1	116	110,4	49,6
PGEA	3 382	3 224,2	44,1	3 362	3 223,0	44,6
PC EN + agrégés (sauf agrégés EPS)	140	135,6	43,3	136	134,4	42,7
PLPA	3 077	2 964,5	44,7	3 074	2 963,7	45,0
PLP EN	11	11,0	53,4	9	9,0	53,6
Total personnels d'enseignement titulaires	7 277	6 979,0	44,2	7 219	6 47,9	44,6
ACEN	1 306	1 095,9	35,8	1 288	1 071,2	36,9
ACER	23	19,5	33,1	55	43,3	35,9
Total personnels d'enseignement non-titulaires	1 329	1 115,4	35,8	1 343	1 114,5	36,8
Total personnels d'enseignement	8 606	8 094,4	42,9	8 562	8 062,4	43,4
Personnels de direction	367	367,0	48,6	383	383,0	48,6
Personnels d'éducation et surveillance	558	539,6	39,3	523	510,7	40,0
Personnels d'administration	1 423	1 332,2	47,3	1 390	1 304,2	47,9
Personnels de laboratoire et santé	385	359,8	46,7	383	359,3	47,5
Total hors personnels d'enseignement	2 733	2 598,6	45,5	2 679	2 557,2	46,2
Total	11 339	10 693,0	43,5	11 241	10 619,6	44,1

(1) Y compris les personnels sur postes gagés. C'est le statut du corps d'appartenance qui s'applique aux agents titulaires sur postes gagés.

(2) Série interrompue après la rentrée 2007 en raison de :

- la gestion décentralisée des personnels ouvriers à partir de la rentrée 2008,
- la gestion de la majorité des ACER à partir de 2008 au niveau national avec passage du statut ACER à ACEN,
- le changement de l'application de gestion du personnel en établissement : de Géo de Guépard.

(3) Âge calculé au 31 décembre de l'année scolaire considérée.

DÉFINITIONS

ACEN

Voir non-titulaires.

ACER

Voir non-titulaires.

IAE

Les ingénieurs d'agronomie et d'environnement (ou IAE) sont des ingénieurs orientés vers les activités de conception, les applications et les réalisations techniques, la recherche-développement, le conseil, la formation. Au cours de leur formation, ces ingénieurs ont la possibilité de se préparer à l'exercice de métiers spécifiques à l'enseignement.

IGREF

Les ingénieurs du génie rural des eaux et des forêts (ou IGREF) sont des ingénieurs généralistes de haut niveau, qui appartiennent à un corps interministériel, formés à Agro-ParisTech. Ils peuvent exercer, entre autres, des fonctions d'encadrement et d'enseignement dans les EPLEFPA. Depuis septembre 2009, les IGREF sont devenus IPEF.

IPEF

Le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (ou IPEF) a été créé par le décret du 10 septembre 2009. Ce nouveau corps résulte de la fusion du corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts et du corps des ponts et chaussées. Les IPEF exercent leur métier dans des cadres très variés : administrations centrales et locales de l'État, grands établissements publics, collectivités territoriales, organismes européens et internationaux, établissements d'enseignement ou recherche...

Non-titulaires

La Fonction publique peut recruter des agents non-titulaires appelés aussi contractuels qui peuvent être, selon les cas, des agents de droit public ou de droit privé.

PCEA

Les professeurs certifiés de l'enseignement agricole (ou PCEA) sont des enseignants du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics. Ils participent aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement.

PC EN

Des professeurs certifiés de l'Éducation nationale (ou PC EN) sont détachés au MAAP pour enseigner dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics.

PLPA

Les professeurs de lycée professionnel agricole (ou PLPA) sont des enseignants du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics. Ils participent aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement.

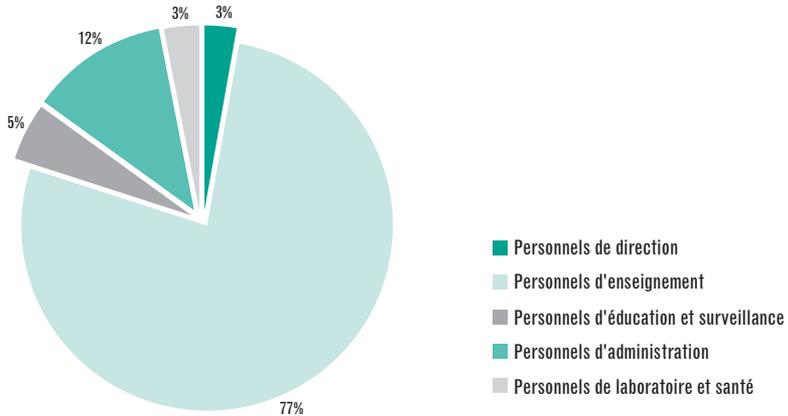
PLP EN

Des professeurs de lycée professionnel de l'éducation nationale (ou PLP EN) sont détachés au MAAP pour enseigner dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics.

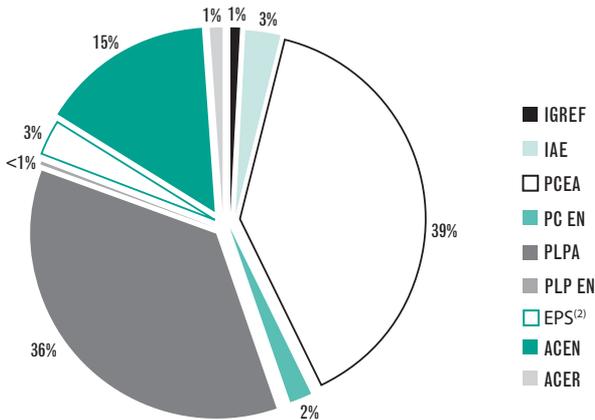
SOURCES

- Application Guépard

3- La répartition des personnels⁽¹⁾ du second degré et de l'enseignement supérieur court publics selon la catégorie de personnels à la rentrée 2009 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



4- La répartition des personnels⁽¹⁾ d'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur court publics par corps à la rentrée 2009 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



(1) Y compris les personnels sur postes gagés. C'est le statut du corps d'appartenance qui s'applique aux agents titulaires sur postes gagés.

(2) La catégorie EPS regroupe les différents corps des enseignants en EPS.

DÉFINITIONS

Non-titulaires

La Fonction publique peut recruter des agents non-titulaires appelés aussi contractuels qui peuvent être, selon les cas, des agents de droit public ou de droit privé.

Temps partiel

Les personnels à temps partiel sont des personnels dont la durée de travail est inférieure à la durée d'un temps plein (50 %, 60 %...).

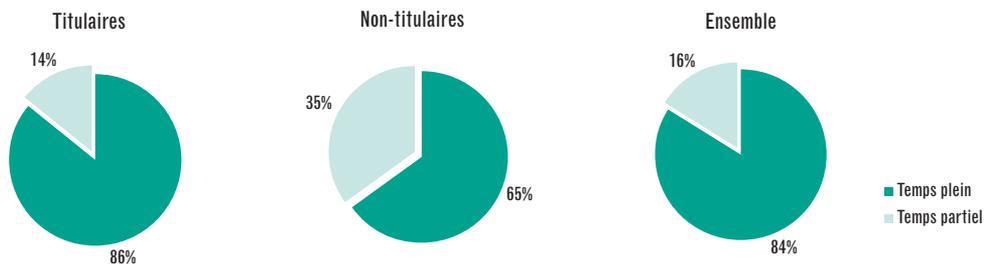
Titulaires

Les personnels titulaires sont des personnels de la Fonction publique d'État. Ces fonctionnaires appartiennent à des corps (d'enseignement, technique, administratif...).

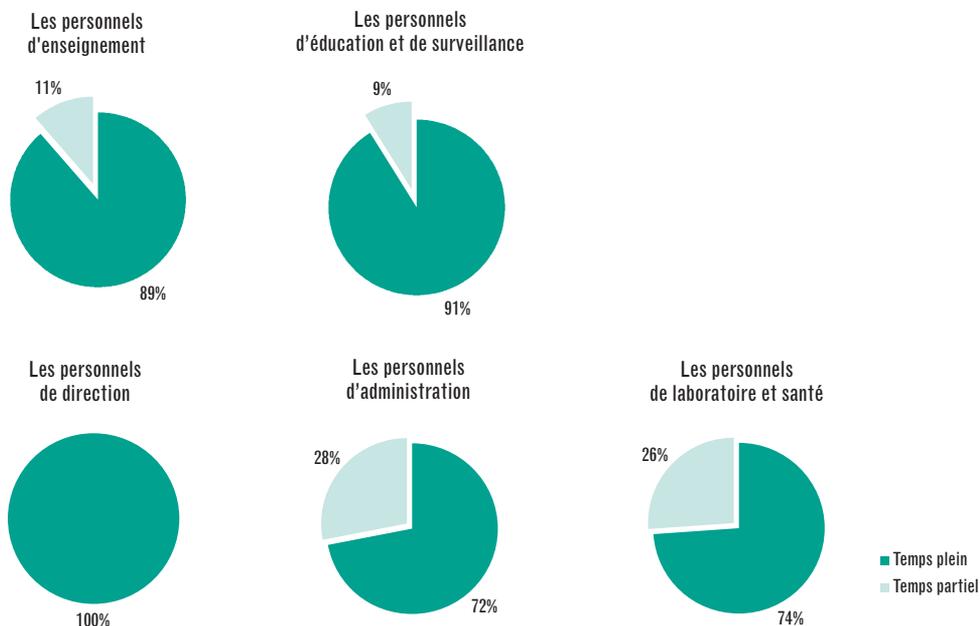
SOURCES

- Application Guépard

1- La part des personnels⁽¹⁾ à temps partiel du second degré et de l'enseignement supérieur court publics à la rentrée 2009 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



2- La part des personnels⁽¹⁾ du second degré et de l'enseignement supérieur court publics selon la catégorie de personnel et la quotité de travail à la rentrée 2009 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



(1) Y compris les personnels sur postes gagés. C'est le statut du corps d'appartenance qui s'applique aux agents titulaires sur postes gagés.

11

	Présentation du chapitre	352
11.0	Les définitions transversales	354
11.1	Les élèves du second degré de l'outre-mer	356
11.2	Les élèves du second degré de l'outre-mer par cycle de formation	358
11.3	Les élèves du second cycle professionnel de l'outre-mer par secteur de formation	360
11.4	Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré de l'outre-mer	362
11.5	Les élèves du second degré de l'outre-mer selon l'âge	364
11.6	Les étudiants de BTSA de l'outre-mer	368
11.7	Les origines socioprofessionnelles des étudiants de BTSA de l'outre-mer	370

L'évolution des effectifs d'élèves du 2nd degré (11.1, 11.2)

En outre-mer, l'enseignement secondaire est présent dans les 4 DOM, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Martinique et dans les 3 COM, Mayotte, la Polynésie française, Wallis et Futuna et en Nouvelle-Calédonie. Ces territoires accueillent en 2009, 4 838 élèves dans le 2nd degré. Dans l'ensemble, les effectifs ont évolué de 45,8 % (+ 1 519 élèves) par rapport à 2000. En 2009, les effectifs dans les DOM (3 285 élèves) sont plus de 2 fois supérieurs à ceux des COM et de la Nouvelle-Calédonie (1 553 élèves). Toutefois, entre les rentrées 2008 et 2009, on observe une légère tendance à la baisse. Celle-ci est plus marquée dans les DOM (- 58 élèves) que dans les COM et la Nouvelle-Calédonie (- 7 élèves).

En 2009, selon le statut d'enseignement, les effectifs d'élèves du 2nd degré sont relativement équilibrés entre les DOM (42,8 % d'élèves dans le public) et les COM (41,7 % d'élèves dans le public). Au sein du privé, la part du RA est largement dominante avec 85,4 % des effectifs, soit 2 379 élèves. Dans le 1^{er} cycle, le secteur public est très peu représenté (8 %), les effectifs masculins sont largement dominants (72 %). Aucune fille n'est inscrite en CPA en 2009 dans les DOM. Le 2nd cycle GT se distingue par la seule présence du secteur public où l'équilibre des genres est presque atteint. Les 2^{ndes} GT représentent le tiers des effectifs du cycle GT. Les élèves inscrits dans les classes conduisant au bac techno sont 3 fois plus nombreux (296 élèves) que ceux inscrits en bac S (83 élèves). Ceux-ci sont 4 fois plus nombreux dans les DOM (230 élèves) que dans les COM et la Nouvelle-Calédonie (56 élèves). À noter l'absence de la filière S dans les COM et la Nouvelle-Calédonie.

Plus des 2/3 des élèves (67,4 %) suivent leurs études dans le 2nd cycle professionnel. Ceux-ci sont plus nombreux dans l'enseignement privé (56,7 %) que

dans l'enseignement public. La parité filles/garçons est presque atteinte aussi bien dans les DOM que dans les COM et la Nouvelle-Calédonie. Globalement, les effectifs en CAPA et en BEPA sont supérieurs à ceux des bac pro. À noter l'absence de formations en BTA en outre-mer, et de 2^{ndes} pro dans les COM et la Nouvelle-Calédonie.

Les secteurs de formation (11.3)

En 2009, plus des 4/5 des élèves du 2nd cycle professionnel sont accueillis dans les secteurs de la production (44,2 %) et des services (43,2 %). 11 % des effectifs sont dans le secteur de l'aménagement et la part des effectifs dans le secteur de la transformation est très faible.

Dans les secteurs de la production et de l'aménagement, les élèves les plus nombreux relèvent de l'enseignement public. Les effectifs dans les formations liées aux services sous statut privé sont 3,1 fois plus élevés que dans celles sous statut public. 50 % des élèves du 2nd degré relevant du privé suivent leurs études dans la spécialité des services aux personnes. On observe l'absence de formations sous statut privé dans le secteur de la transformation.

En 2009, les formations professionnelles qui conduisent à un diplôme de niveau V accueillent les 3/4 des élèves du 2nd cycle professionnel et les garçons sont majoritaires (51,6 %). La part des filles est supérieure à celle des garçons dans le niveau IV (52,5 %). Niveaux V et IV confondus, 9 élèves sur 10 sont des filles dans les formations concernant le secteur des services aux personnes alors que plus de 7 garçons sur 10 relèvent du secteur de la production agricole.

Les origines socioprofessionnelles des élèves (11.4)

Dans l'ensemble de la population des élèves du second degré d'outre-mer, en 2009, la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée est celle des sans activité professionnelle (39,7 %). Presque la moitié des effectifs du 1^{er} cycle (45 %) et plus du tiers du 2nd cycle professionnel (38 %) appartiennent à cette CSP. La part des familles d'employés est également importante, surtout dans le 2nd cycle GT (32 %). Le 2nd cycle professionnel représente, au sein des élèves du 2nd degré d'outre-mer, la plus grande concentration de familles d'origine agricole (11 %). La situation est la plus marquée pour les garçons.

L'âge des élèves (11.5)

Dans le 1^{er} cycle et le 2nd cycle professionnel, plus de 80 % des élèves sont « en retard » par rapport à l'âge théorique dans la formation qu'ils suivent. Dans le 2nd cycle GT, les élèves sont près de 60 % à « être à l'heure » par rapport à l'âge théorique.

Les filles sont en moyenne plus âgées que les garçons quel que soit le cycle de formation.

8 % des élèves du 2nd degré relevant du privé sont « à l'heure » par rapport à l'âge théorique, contre 28,5 % des élèves du 2nd degré relevant du public. Les élèves du 2nd cycle GT public sont pour 44,5 % d'entre eux « à l'heure » par rapport à l'âge théorique. C'est la situation la plus favorable du 2nd degré en outre-mer. À noter qu'il n'existe pas d'établissements sous statut privé dispensant des formations relevant du 2nd cycle GT.

Les étudiants de BTSA (11.6)

En 2009, 270 étudiants préparent un BTSA, ce qui correspond à 5,3 % des effectifs de l'enseignement du 2nd degré et de l'enseignement supérieur court de l'outre-mer. Les formations en BTSA ne relèvent que de l'enseignement public. Les filles sont presque 2 fois moins nombreuses que les garçons (35,9 %). Les secteurs de la production (71,8 % des élèves de BTSA) et de l'aménagement sont les 2 seuls secteurs de formation professionnelle représentés.

Les origines socioprofessionnelles des étudiants (11.7)

Les familles d'employés sont les mieux représentées (24 % des effectifs de BTSA). 1 étudiant de BTSA sur 5 a son représentant légal qui appartient à la CSP autres personnes sans activité professionnelle. La part des étudiants de BTSA issus de famille d'origine agricole (15,9 %) est sensiblement identique à celle des étudiants issus des familles appartenant aux CSP professions intermédiaires (14,8 %).

La part des filles de BTSA dont le représentant légal appartient à la CSP autres personnes sans activité professionnelle est la plus élevée (33 %).

1^{er} cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4^e, 3^e et de CPA.

2nd cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2nd cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 2nde, 1^{re} et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il s'aligne, à partir de 2009, sur les baccalauréats des séries générale et technologique avec un cycle de référence de 3 ans après la classe de 3^e. Celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2nde pro), de 1^{re} professionnelle (ou 1^{re} pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1^{re} pro afin de permettre l'accès au cycle terminal (1^{re} pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEPA, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2nde GT, 1^{re} ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

À titre transitoire, à compter de la rentrée 2010, des parcours en 4 ans sont maintenus pour l'obtention du bac pro (classes de 1^{re} et de terminale) après un BEPA pour 6 spécialités de BEPA, ce qui est différent du dispositif adapté à certains jeunes.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire.

La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

Bac S

Le baccalauréat général série scientifique (ou bac S) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une classe de 2nde GT.

La formation permet d'acquérir une culture générale scientifique nécessaire à la poursuite d'études scientifiques longues.

Selon le dispositif encore en vigueur en 2009, le bac S proposé par les lycées relevant du MAAP se caractérise par un enseignement hebdomadaire obligatoire de 5 heures de biologie-écologie et 3 heures et demie d'agronomie - territoire - citoyenneté.

Remarque : la réforme du lycée sera mise en œuvre dès septembre 2010 pour les élèves de 2nde, en 2011 pour les élèves de 1^{re} et en 2012 pour les élèves de terminale.

Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) série « sciences et technologie de l'agronomie et du vivant : agronomie - alimentation - environnement - territoires » (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une 2nde GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSA, BTS, DUT et en CPGE.

BEPA

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles rénové (BEPA rénové). Ce BEPA rénové est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAP et inscrit au RNCP.

À titre transitoire, 6 spécialités du BEPA continuent à être délivrées après un cycle de 2 années d'études. L'obtention du BEPA dans ces spécialités permet l'accès à un cycle de préparation du baccalauréat professionnel en 2 ans (ou au BTA).

Remarque : pour la rentrée scolaire 2010, les titulaires d'un BEPA obtenu à la session de juin 2010 pourront poursuivre leurs études en accédant directement en classe de 1^{re} pro.

BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Le BTA se prépare en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de 2nde GT, ou en fin de scolarité de 1^{re}.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en CS ou en BTSA. Cette formation est en voie d'extinction.

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e ou en 1 an pour la spécialité lad jockey-lad driver ou dans les COM. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en BEPA pour les 6 spécialités maintenues à titre transitoire, en BPA, bac pro, BTA, BP ou de préparer un CS. Le CAPA en 1 an est en voie d'extinction.

Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Classes de 4^e et 3^e de l'EA

Les classes de 4^e et de 3^e de l'enseignement agricole accueillent des élèves âgés d'au moins 14 ans avant le 31 décembre de l'année de recrutement, qui souhaitent découvrir les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement, et des services en milieu rural. Les élèves sont préparés pour présenter le diplôme national du brevet des collèges.

L'orientation se fait en fin de 3^e : les élèves choisissent le secteur dans lequel ils prépareront un CAPA ou un BEPA dans les 6 spécialités maintenues à la rentrée 2009 ou un bac pro. Les élèves peuvent aussi s'orienter vers une 2nde GT, ou retourner en formation au MEN.

COM

Depuis le 23 mars 2003, les collectivités d'outre-mer (ou COM) regroupent d'anciens TOM ainsi que d'autres collectivités territoriales à statut particulier : Saint-Barthélemy et Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, la Polynésie française, Wallis et Futuna. La Nouvelle-Calédonie est traitée à part à cause de la Constitution et du caractère transitoire de son statut *Sui generis* (ou « de son propre genre »).

Remarque : l'enseignement agricole est présent uniquement à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna.

DOM

Les départements d'outre-mer (ou DOM) sont des collectivités territoriales intégrées à la République française au même titre que les départements ou régions de la France métropolitaine.

Les 4 DOM sont : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion.

Élève

Un élève est un jeune qui est en formation initiale dans un établissement d'enseignement du second degré.

Outre-mer

L'outre-mer comprend les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion), les COM (Polynésie française, Mayotte, Wallis et Futuna) et la Nouvelle-Calédonie.

Second degré

L'enseignement du second degré (ou 2nd degré) regroupe l'enseignement dispensé dans les établissements publics et privés du MAAP hors BTSA et CPGE.

NOTE

Lorsque les élèves de CAPA, BEPA, bac pro, bac techno et BTSA sont comptabilisés, respectivement les élèves de CAP, BEP, bac pro, bac techno et BTS du MEN présents dans quelques établissements de l'enseignement agricole sont inclus.

DÉFINITIONS

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécieA Élèves
- Application Scolagri

Les élèves du second degré de l'outre-mer

1- Les effectifs d'élèves du second degré selon le statut d'enseignement à la rentrée 2009

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Public	Privé TP	Privé RA	Total privé	Total	% Public
Guadeloupe	339	0	598	598	937	36,2
Guyane	193	0	151	151	344	56,1
Martinique	494	0	158	158	652	75,8
La Réunion	379	231	742	973	1352	28,0
Total DOM	1405	231	1649	1880	3285	42,8
Mayotte	179	0	84	84	263	68,1
Polynésie française	186	86	460	546	732	25,4
Wallis et Futuna	58	0	0	0	58	100,0
Nouvelle-Calédonie	224	90	186	276	500	44,8
Total COM et Nouvelle-Calédonie	647	176	730	906	1553	41,7
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	2052	407	2379	2786	4838	42,4

2- L'évolution des effectifs d'élèves du second degré selon le cycle de formation des rentrées 2000 à 2009

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Cycles de formation	Rentrées										
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	
Guadeloupe	1 ^{er} cycle	171	236	256	236	207	232	246	243	207	200
	2 nd cycle GT	172	164	154	133	125	140	155	148	167	156
	2 nd cycle pro	459	481	506	524	538	537	600	620	610	581
	Total	802	881	916	893	870	909	1001	1011	984	937
Guyane	1 ^{er} cycle	0	0	22	37	31	29	30	33	38	48
	2 nd cycle GT	0	0	0	0	0	0	22	34	53	55
	2 nd cycle pro	0	0	0	0	185	197	228	249	237	241
	Total	0	0	22	37	216	226	280	316	328	344
Martinique	1 ^{er} cycle	50	35	54	51	51	51	51	48	56	55
	2 nd cycle GT	60	72	59	55	93	113	137	119	117	88
	2 nd cycle pro	322	331	360	442	472	473	521	510	495	509
	Total	432	438	473	548	616	637	709	677	668	652
La Réunion	1 ^{er} cycle	267	279	276	285	280	246	246	251	251	222
	2 nd cycle GT	107	112	117	101	155	169	155	156	156	165
	2 nd cycle pro	296	307	327	392	883	873	926	940	956	965
	Total	670	698	720	778	1318	1288	1327	1347	1363	1352
Total DOM	1904	2017	2131	2256	3020	3060	3317	3351	3343	3285	
Mayotte	1 ^{er} cycle	142	138	140	141	136	145	133	nd	138	138
	2 nd cycle GT	0	0	0	0	0	0	0	nd	0	0
	2 nd cycle pro	85	86	65	76	78	77	102	nd	116	125
	Total	227	224	205	217	214	222	235	nd	254	263
Polynésie française	1 ^{er} cycle	228	246	142	228	237	14	14	239	279	275
	2 nd cycle GT	0	0	0	0	17	0	0	15	21	27
	2 nd cycle pro	204	217	224	294	294	204	169	363	369	430
	Total	432	463	366	522	548	218	183	617	669	732
Wallis et Futuna	1 ^{er} cycle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2 nd cycle GT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2 nd cycle pro	49	49	46	46	33	45	75	nd	75	58
	Total	49	49	248	46	33	45	75	nd	75	58
Nouvelle-Calédonie	1 ^{er} cycle	239	209	191	233	221	167	147	134	112	81
	2 nd cycle GT	68	38	43	51	65	39	44	49	61	68
	2 nd cycle pro	400	431	423	412	370	412	429	398	389	351
	Total	707	678	657	696	656	618	620	581	562	500
Total COM et Nouvelle-Calédonie	1415	1414	1476	1481	1451	1103	1113	1198	1560	1553	
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	3319	3431	3607	3737	4471	4163	4430	4549	4903	4838	

DÉFINITIONS

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Élèves

1- Les effectifs d'élèves du premier cycle selon le genre, la classe et le statut d'enseignement à la rentrée 2009

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Public			Privé			Total	% Filles	% Public
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total			
GPA	0	14	14	0	0	0	14	0,0	100,0
4 ^e	0	0	0	45	165	210	210	21,4	0,0
3 ^e	0	0	0	105	196	301	301	34,9	0,0
Total DOM	0	14	14	150	361	511	525	28,6	2,7
GPA	0	0	0	0	0	0	0	nc	nc
4 ^e	14	10	24	69	163	232	256	32,4	9,4
3 ^e	12	32	44	40	154	194	238	21,8	18,5
Total 1^{er} cycle COM et Nouvelle-Calédonie	26	42	68	109	317	426	494	27,3	13,8
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	26	56	82	259	678	937	1019	28,0	8,0

Lecture : à la rentrée 2009, les DOM comptent 525 élèves en formation dans le 1^{er} cycle dont 28,6% de filles. 2,7% des élèves en formation dans le 1^{er} cycle sont scolarisés dans un établissement public de l'enseignement agricole.

2- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique selon le genre, la classe et le statut d'enseignement à la rentrée 2009

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Public			Privé			Total	% Filles	% Public
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total			
2 ^{nde} GT	54	97	151	0	0	0	151	35,8	100,0
Bac S 1/2	16	24	40	0	0	0	40	40,0	100,0
Bac S 2/2	28	15	43	0	0	0	43	65,1	100,0
Bac techno 1/2	43	56	99	0	0	0	99	43,4	100,0
Bac techno 2/2	58	73	131	0	0	0	131	44,3	100,0
Total DOM	199	265	464	0	0	0	464	42,9	100,0
2 ^{nde} GT	19	10	29	0	0	0	29	65,5	100,0
Bac S 1/2	0	0	0	0	0	0	0	nc	nc
Bac S 2/2	0	0	0	0	0	0	0	nc	nc
Bac techno 1/2	18	25	43	0	0	0	43	41,9	100,0
Bac techno 2/2	12	11	23	0	0	0	23	52,2	100,0
Total COM et Nouvelle-Calédonie	49	46	95	0	0	0	95	51,6	100,0
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	248	311	559	0	0	0	559	44,4	100,0

3- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le genre, la classe et le statut d'enseignement à la rentrée 2009

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Public			Privé			Total	% Filles	% Public
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total			
CAPA 1/1	0	0	0	0	0	0	0	0,0	nc
CAPA 1/2	3	21	24	145	130	275	299	49,5	8,0
CAPA 2/2	0	0	0	78	62	140	140	55,7	0,0
BEPA 1/2	31	33	64	171	50	221	285	70,9	22,5
BEPA 2/2	97	174	271	172	131	303	574	46,9	47,2
BTA 1/2	0	0	0	0	0	0	0	nc	nc
BTA 2/2	0	0	0	0	0	0	0	nc	nc
Bac pro 1/2	59	125	184	127	46	173	357	52,1	51,5
Bac pro 2/2	61	106	167	96	34	130	297	52,9	56,2
2 ^{nde} pro	61	156	217	39	88	127	344	29,1	63,1
2nd cycle pro DOM	312	615	927	828	541	1 369	2 296	49,7	40,4
CAPA 1/1	0	0	0	79	118	197	197	40,1	0,0
CAPA 1/2	11	18	29	21	38	59	88	36,4	33,0
CAPA 2/2	13	19	32	18	19	37	69	44,9	46,4
BEPA 1/2	49	53	102	66	33	99	201	57,2	50,7
BEPA 2/2	47	54	101	47	25	72	173	54,3	58,4
BTA 1/2	0	0	0	0	0	0	0	nc	nc
BTA 2/2	0	0	0	0	0	0	0	nc	nc
Bac pro 1/2	48	42	90	0	8	8	98	49,0	91,8
Bac pro 2/2	39	25	64	3	5	8	72	58,3	88,9
2 ^{nde} pro	32	34	66	0	0	0	66	48,5	100,0
Total 2nd cycle pro COM et Nouvelle-Calédonie	239	245	484	234	246	480	964	49,1	50,2
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	551	860	1 411	1 062	787	1 849	3 260	49,5	43,3

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Élèves

1- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel par secteur de formation et statut d'enseignement à la rentrée 2009 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Secteurs de formation	Public	Privé	Total	% Public
Production	809	633	1 442	56,1
Aménagement	211	149	360	58,6
Transformation	50	0	50	100,0
Services	341	1 067	1 408	24,2
Commercialisation	103	142	245	42,0
Services aux personnes	238	925	1 163	20,5
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	1 411	1 849	3 260	43,3

Lecture : à la rentrée 2009, dans les DOM, COM et en Nouvelle-Calédonie, l'enseignement agricole représente 3 260 élèves en formation dans le 2nd cycle professionnel. 43,3% de ces élèves sont scolarisés dans un établissement public.

2- Les effectifs féminins du second cycle professionnel par secteur et niveau à la rentrée 2009 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Secteurs de formation	Niv. V		Niv. IV		Total	
	Eff.	% Filles	Eff.	% Filles	Eff.	% Filles
Production	1 112	22,4	330	23,6	1 442	22,7
Aménagement	274	24,8	86	24,4	360	24,7
Transformation	50	56,0	0	nc	50	56,0
Services	1 000	83,5	408	81,9	1 408	83,0
Commercialisation	155	51,0	90	56,7	245	53,1
Services aux personnes	845	89,5	318	89,0	1 163	89,3
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	2 436	48,4	824	52,5	3 260	49,5

DÉFINITIONS

PCS

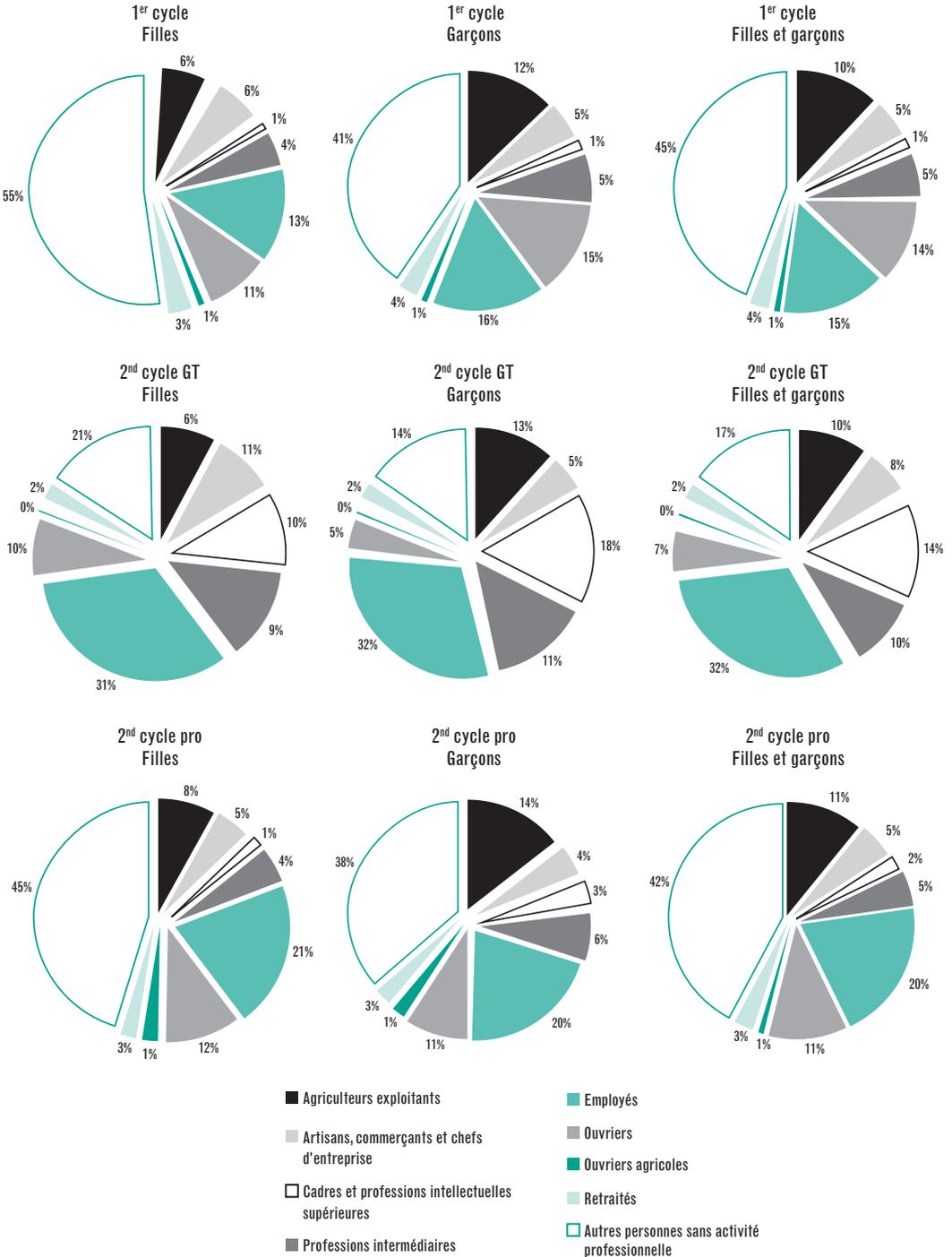
La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités)

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécI EA Élèves

1- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré selon le genre et le cycle de formation à la rentrée 2009 DOM, COM (hors Wallis et Futuna) et Nouvelle-Calédonie



DÉFINITIONS

Âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée.

En avance

Un élève en avance est un élève qui, par saut de classe, ou parce qu'il est entré précocement dans le système éducatif, a au minimum 1 an de moins que l'âge théorique.

Âge théorique ou à l'heure

L'âge théorique ou à l'heure est l'âge d'un élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe (15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale).

En retard

Le retard scolaire s'apprécie par rapport à une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe : un élève rentre ainsi au cours préparatoire à 6 ans, au collège à 11 ans et au lycée à 15 ans. Un élève en retard a au moins 1 an de plus que l'âge théorique. C'est un indicateur couramment utilisé pour mesurer les difficultés rencontrées par les élèves.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécIEA Élèves

1- Les effectifs d'élèves du second degré selon l'âge, le genre et le cycle de formation à la rentrée 2009 DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Cycles de formation	Filles					Garçons					Total				
	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure
1^{er} cycle															
CPA	0	0	0	0	nc	0	0	14	14	0	0	0	14	14	0
4 ^e	1	1	126	128	0,8	0	17	321	338	5,0	1	18	447	466	3,9
3 ^e	0	17	140	157	10,8	1	33	348	382	8,6	1	50	488	539	9,3
Total 1^{er} cycle	1	18	266	285	6,3	1	50	683	734	6,8	2	68	949	1 019	6,7
2nd cycle pro															
GAPA 1/1	0	3	76	79	3,8	1	9	108	118	7,6	1	12	184	197	6,1
GAPA 1/2	0	9	171	180	5,0	1	25	181	207	12,1	1	34	352	387	8,8
GAPA 2/2	0	7	102	109	6,4	0	6	94	100	6,0	0	13	196	209	6,2
BEPA 1/2	11	40	266	317	12,6	4	21	144	169	12,4	15	61	410	486	12,6
BEPA 2/2	1	52	310	363	14,3	2	60	322	384	15,6	3	112	632	747	15,0
BTA 1/2	0	0	0	0	nc	0	0	0	0	nc	0	0	0	0	nc
BTA 2/2	0	0	0	0	nc	0	0	0	0	nc	0	0	0	0	nc
Bac pro 1/2	8	47	179	234	20,1	8	64	149	221	29,0	16	111	328	455	24,4
Bac pro 2/2	0	25	174	199	12,6	1	30	139	170	17,6	1	55	313	369	14,9
2 nd e pro	1	26	105	132	19,7	3	67	208	278	24,1	4	93	313	410	22,7
Total 2nd cycle pro	21	209	1 383	1 613	13,0	20	282	1 345	1 647	17,1	41	491	2 728	3 260	15,1
2nd cycle GT															
2 nd e GT	7	38	28	73	52,1	6	60	41	107	56,1	13	98	69	180	54,4
Bac S 1/2	0	15	1	16	93,8	2	11	11	24	45,8	2	26	12	40	65,0
Bac S 2/2	1	13	14	28	46,4	1	9	5	15	60,0	2	22	19	43	51,2
Bac techno 1/2	4	24	33	61	39,3	5	26	50	81	32,1	9	50	83	142	35,2
Bac techno 2/2	1	24	45	70	34,3	2	29	53	84	34,5	3	53	98	154	34,4
Total 2nd cycle GT	13	114	121	248	46,0	16	135	160	311	43,4	29	249	281	559	44,5
Total 2nd degré	35	341	1 770	2 146	15,9	37	467	2 188	2 692	17,3	72	808	3 958	4 838	16,7

Lecture : à la rentrée 2009, en DOM, COM et en Nouvelle-Calédonie, 6,7% des élèves du 1^{er} cycle ont effectué leur scolarité sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

DÉFINITIONS

Âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée.

En avance

Un élève en avance est un élève qui, par saut de classe, ou parce qu'il est entré précocement dans le système éducatif, a au minimum 1 an de moins que l'âge théorique.

Âge théorique ou à l'heure

L'âge théorique ou à l'heure est l'âge d'un élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe (15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale).

En retard

Le retard scolaire s'apprécie par rapport à une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe : un élève rentre ainsi au cours préparatoire à 6 ans, au collège à 11 ans et au lycée à 15 ans. Un élève en retard a au moins 1 an de plus que l'âge théorique. C'est un indicateur couramment utilisé pour mesurer les difficultés rencontrées par les élèves.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

2- Les effectifs d'élèves du second degré selon l'âge, le statut et le cycle de formation à la rentrée 2009 DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Cycles de formation	Public					Privé					Total				
	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure
1^{er} cycle															
CPA	0	0	14	14	0,0	0	0	0	0	nc	0	0	14	14	0,0
4 ^e	0	0	24	24	0,0	1	18	423	442	4,1	1	18	447	466	3,9
3 ^e	0	1	43	44	2,3	1	49	445	495	9,9	1	50	488	539	9,3
Total 1^{er} cycle	0	1	81	82	1,2	2	67	868	937	7,2	2	68	949	1 019	6,7
2nd cycle pro															
CAPA 1/1	0	0	0	0	nc	1	12	184	197	6,1	1	12	184	197	6,1
CAPA 1/2	1	9	43	53	17,0	0	25	309	334	7,5	1	34	352	387	8,8
CAPA 2/2	0	5	27	32	15,6	0	8	169	177	4,5	0	13	196	209	6,2
BEPA 1/2	10	41	115	166	24,7	5	20	295	320	6,3	15	61	410	486	12,6
BEPA 2/2	2	78	292	372	21,0	1	34	340	375	9,1	3	112	632	747	15,0
BTA 1/2	0	0	0	0	nc	0	0	0	0	nc	0	0	0	0	nc
BTA 2/2	0	0	0	0	nc	0	0	0	0	nc	0	0	0	0	nc
Bac pro 1/2	16	81	177	274	29,6	0	30	151	181	16,6	16	111	328	455	24,4
Bac pro 2/2	1	42	188	231	18,2	0	13	125	138	9,4	1	55	313	369	14,9
2 nd e pro	4	78	201	283	27,6	0	15	112	127	11,8	4	93	313	410	22,7
Total 2nd cycle pro	34	334	1 043	1 411	23,7	7	157	1 685	1 849	8,5	41	491	2 728	3 260	15,1
2nd cycle GT															
2 nd e GT	13	98	69	180	54,4	0	0	0	0	nc	13	98	69	180	54,4
Bac S 1/2	2	26	12	40	65,0	0	0	0	0	nc	2	26	12	40	65,0
Bac S 2/2	2	22	19	43	51,2	0	0	0	0	nc	2	22	19	43	51,2
Bac techno 1/2	9	50	83	142	35,2	0	0	0	0	nc	9	50	83	142	35,2
Bac techno 2/2	3	53	98	154	34,4	0	0	0	0	nc	3	53	98	154	34,4
Total 2nd cycle GT	29	249	281	559	44,5	0	0	0	0	nc	29	249	281	559	44,5
Total 2nd degré	63	584	1 405	2 052	28,5	9	224	2 553	2 786	8,0	72	808	3 958	4 838	16,7

DÉFINITIONS

BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option ou à la spécialité.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est possible en CS, en BTSA en 1 an pour acquérir une compétence complémentaire, en classe de prélicence, en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT, pour accéder à un niveau II.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général ;
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré dans le RNCP ;
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

1- Les effectifs d'étudiants de BTSA par classe et par statut d'enseignement à la rentrée 2009

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Public	Privé		Total	Total
		TP	RA		
BTSA 1/2	150	0	0	0	150
BTSA 2/2	120	0	0	0	120
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	270	0	0	0	270

2- Les effectifs d'étudiants de BTSA selon le genre, l'âge et la classe à la rentrée 2009

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Filles	Garçons	Total	% Filles
BTSA 1/2	60	90	150	40,0
BTSA 2/2	37	83	120	30,8
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	97	173	270	35,9

3- Les effectifs d'étudiants de BTSA selon la spécialité de formation et le genre à la rentrée 2009

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% Filles
Production				
Technologies végétales	8	27	35	22,9
DARC	60	99	159	37,7
Total secteur production	68	126	194	35,1
Aménagement				
GEMEAU	20	38	58	34,5
GPN	9	9	18	50,0
Total secteur aménagement	29	47	76	38,2
Total	97	173	270	35,9

DÉFINITIONS

PCS

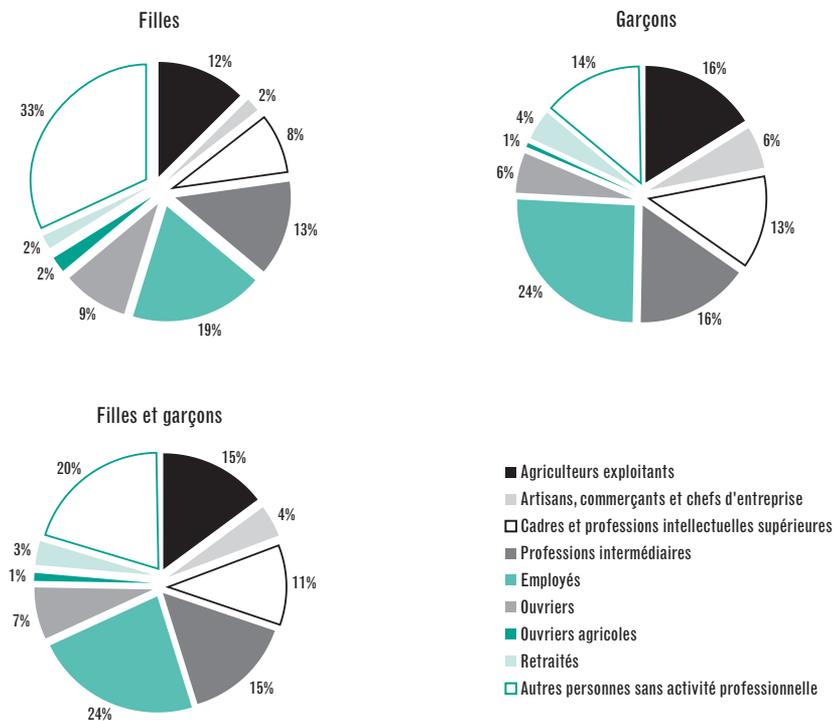
La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprises, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprises, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités)

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécI EA Élèves

1- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des étudiants de BTSA selon le genre à la rentrée 2009 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



Sigles

A	AB	Agriculture biologique
	ACEN	Agent contractuel d'enseignement national
	ACER	Agent contractuel d'enseignement régional
	ACSE	Analyse et conduite de systèmes d'exploitation
	ACTA	Association de coordination technique agricole
	ACTIA	Association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire
	AFSSA	Agence française de sécurité sanitaire des aliments
	AGRALE	Agriculture, alimentation, environnement
	ANABIOTEC	Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques
B	Bac pro	Baccalauréat professionnel
	Bac techno	Baccalauréat technologique
	Bac S	Baccalauréat scientifique
	BCPST	Biologie, chimie, physique et sciences de la terre
	BEP	Brevet d'études professionnelles
	BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles
	BP	Brevet professionnel
	BPA	Brevet professionnel agricole
	BPAM	Brevet professionnel agricole et maritime
	BP JEPS	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
	BPR	Bureau des pôles de compétences et de la recherche
	BPREA	Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole
	BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
	BT	Brevet de technicien
	BTA	Brevet de technicien agricole
	BTS	Brevet de technicien supérieur
	BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole
C	CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
	CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole
	CDD	Contrat à durée déterminée
	CDI	Contrat à durée indéterminée
	CEA	Commissariat à l'énergie atomique
	CEMAGREF	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
	CEMPAMA	Centre d'étude du milieu et de la pédagogie appliquée du ministère de l'Agriculture
	CEP	Centre d'expérimentation pédagogique
	CERCA	Centre d'enseignement à distance, groupe école supérieure d'agriculture d'Angers
	GES	Certificat d'études supérieures
	GESA	Certificat d'études supérieures agronomiques

CESIA	Certificat d'études supérieures en industrie agroalimentaire
CESP	Certificat d'études supérieures paysagères
CFA	Centre de formation d'apprentis
CFPJA	Centre de formation professionnelle agricole pour jeunes
CFPPA	Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles
CFR	Centre de formation et de recherche
CGE	Conférence des grandes écoles
CGEA	Conduite et gestion de l'exploitation agricole
GIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CLIPA	Classe d'initiation préprofessionnelle en alternance
CNEAP	Conseil national de l'enseignement agricole privé
CNEARC	Centre national d'études agronomiques des régions chaudes
CNESERAAV	Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire
CNIS	Conseil national de l'information statistique
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COM	Collectivité d'outre-mer
GPA	Classe préparatoire à l'apprentissage
GQP	Certificat de qualification professionnelle
GPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CS	Certificat de spécialisation
CSP	Catégorie socioprofessionnelle
CRITT	Centre régional d'innovation et de transfert de technologie
CTI	Commission des titres d'ingénieur

D

DAA	Diplôme d'agronomie approfondie
DARC	Développement de l'agriculture des régions chaudes
DEA	Diplôme d'études approfondies
DEFV	Diplôme d'études fondamentales vétérinaires
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DESV	Diplôme d'études spécialisées vétérinaires
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DGER	Direction générale de l'enseignement et de la recherche
DIF	Droit individuel à la formation
DJA	Dotation jeune agriculteur
DNB	Diplôme national du brevet
DNO	Diplôme national d'œnologie
DOM	Département d'outre-mer
DPLG	Diplômé par le gouvernement
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DU	Diplôme universitaire
DUT	Diplôme universitaire de technologie

E	
EA	Enseignement agricole
ECTS	European credit transfert system
EEAPA	Employé d'entreprise agricole et para-agricole
EI	École d'ingénieurs
EN	Éducation nationale
ENESAD	Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon
ENFA	École nationale de formation agronomique
ENGEES	École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
ENGREF	École nationale du génie rural, des eaux et des forêts
ENIHP	École nationale d'ingénieurs de l'horticulture et du paysage
ENITAB	École nationale d'ingénieurs des travaux de Bordeaux
ENITAC	École nationale d'ingénieurs des travaux de Clermont-Ferrand
ENITHP	École nationale d'ingénieurs des travaux horticoles et du paysage
ENITIAA	École nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires
ENSAIA	École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires
ENSAM	École nationale supérieure agronomique de Montpellier
ENSAR	École nationale supérieure agronomique de Rennes
ENSAT	École nationale supérieure agronomique de Toulouse
ENSBANA	École nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation
ENSHAP	École nationale supérieure d'horticulture et d'aménagement du paysage
ENSIA	École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires
ENSIA-SIARC	École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires - Section industrie agroalimentaire des régions chaudes
ENSP	École nationale supérieure du paysage
ENVA	École nationale vétérinaire de Maisons-Alfort
ENSV	École nationale des services vétérinaires
ENVL	École nationale vétérinaire de Lyon
ENVN	École nationale vétérinaire de Nantes
ENVT	École nationale vétérinaire de Toulouse
EPLFPA	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole
EPS	Éducation physique et sportive
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté
ES	Économique et social
ESA	École supérieure d'agriculture
ESAP	École supérieure d'agriculture de Purpan
ESAT	École supérieure d'agronomie tropicale
ESAV	Enseignement supérieur agricole et vétérinaire
ESB	École supérieure du bois

Sigles

ESITPA	École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture
ESTIVE	Établissement scientifique pour le transfert et l'innovation dans les sciences du vivant et de l'environnement
ETP	Équivalent temps plein

F

FABELOR	Forêt-agroalimentaire-biotechnologies-environnement-Lorraine
FAD	Formation à distance
FIF	Formation des ingénieurs forestiers
FOAD	Formation ouverte et à distance
FPC	Formation professionnelle continue

G

GDEA	Génie des équipements agricoles
GEMEAU	Gestion et maîtrise de l'eau
GEODE	Gestion optimisée des emplois
GPN	Gestion et protection de la nature
GT	Général et technologique
GUEPARD	Gestion unifiée des emplois et des postes pour l'administration rationalisée des dotations

H

Ha	Hectare
-----------	---------

I

IAA	Industries agroalimentaires
IAE	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement
IAMM	Institut agronomique méditerranéen de Montpellier
IESIEL	Institut d'études supérieures d'industrie et d'économie laitières
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IGREF	Ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts
IME	Institut médico-éducatif
INA P-G	Institut national agronomique Paris Grignon
INH	Institut national d'horticulture
INPL	Institut national polytechnique de Lorraine
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INRIA	Institut national de recherche en informatique et automatique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
INSFA	Institut national supérieur de formation agroalimentaire
IPEF	Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts
IRD	Institut de recherche pour le développement
ISAA	Institut supérieur de l'agroalimentaire
ISAB	Institut supérieur agricole de Beauvais

ISA ITIAPE	Institut supérieur d'agriculture de Lille - Institut des techniques de l'ingénieur en aménagement paysager de l'espace
ISAL	Institut supérieur d'agriculture de Lille
ISARA	Institut supérieur d'agriculture de Rhône-Alpes
ISPA	Institut supérieur des productions animales
ISPV	Inspecteur de la santé publique vétérinaire

L

L	Littéraire
L2	Licence générale deuxième année
L3	Licence générale troisième année
LEAP	Lycée d'enseignement agricole privé
LEGTA	Lycée d'enseignement général et technologique agricole
LEGTPA	Lycée d'enseignement général et technologique agricole
LMD	Licence, master, doctorat
LP	Lycée professionnel
LPA	Lycée professionnel agricole
LV1, LV2	Langue vivante (première, deuxième)

M

MAAP	Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
MC	Mention complémentaire
MEN	Ministère de l'Éducation nationale
MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
MFR	Maison familiale et rurale
MISSI	Mission de la stratégie et des systèmes d'information
MS	Mastère spécialisé

N

NAF	Nomenclature d'activités françaises
------------	-------------------------------------

O

OG	Organisme de gestion
OGM	Organisme génétiquement modifié
ONIRIS	École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique

P

PAUM PA	Production agricole et utilisation des matériels : production animale
PAUM PV	Production agricole et utilisation des matériels : production végétale
PCEA	Professeur certifié de l'enseignement agricole
PC EN	Professeur certifié de l'éducation nationale
PCS	Profession et catégorie socioprofessionnelle

Sigles

PLPA	Professeur de lycée professionnel agricole
PLP EN	Professeur de lycée professionnel de l'Éducation nationale
PRO	Professionnel

Q

QIABI	Qualité dans les industries alimentaires et bio-industries
-------	--

R

RA	Rythme approprié
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles
RVP	Rénovation de la voie professionnelle

S

S	Scientifique
SAU	Surface agricole utilisée
SEGPA	Section d'enseignement général et préprofessionnel adapté
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
SMR	Service en milieu rural
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
STS	Section de technicien supérieur
STVE	Sciences et technologies du vivant et de l'environnement

T

TB	Technologie et biologie
TP	Temps plein
TH	Titre homologué
TOM	Territoire d'outre-mer

U

UC	Unité capitalisable
UE	Union européenne
UNMFREO	Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation
UNREP	Union nationale rurale d'éducation et de promotion
UNSS	Union nationale pour le sport scolaire

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience
VETAGRO SUP	Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement

L'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires, structurés autour de missions spécifiques, participent à la production de compétences au service de la société et des territoires.



Auteur

DGER

Savoir plus

www.chlorofil.fr

Date de parution

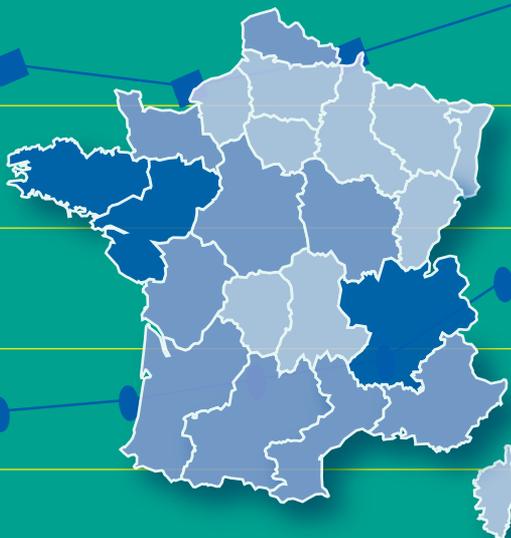
Novembre 2010

Des données statistiques actualisées présentent le panorama de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires réparties en 11 chapitres.

Tableaux, graphiques, cartes, définitions, sources, références documentaires, table des sigles et commentaires synthétiques en début de chapitre constituent un ensemble complet d'informations statistiques.

Les thématiques suivantes sont abordées :

- les effectifs d'apprenants, les résultats des diplômés, leur cheminement scolaire et leur insertion professionnelle,
- les structures de formation et leur personnel.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE